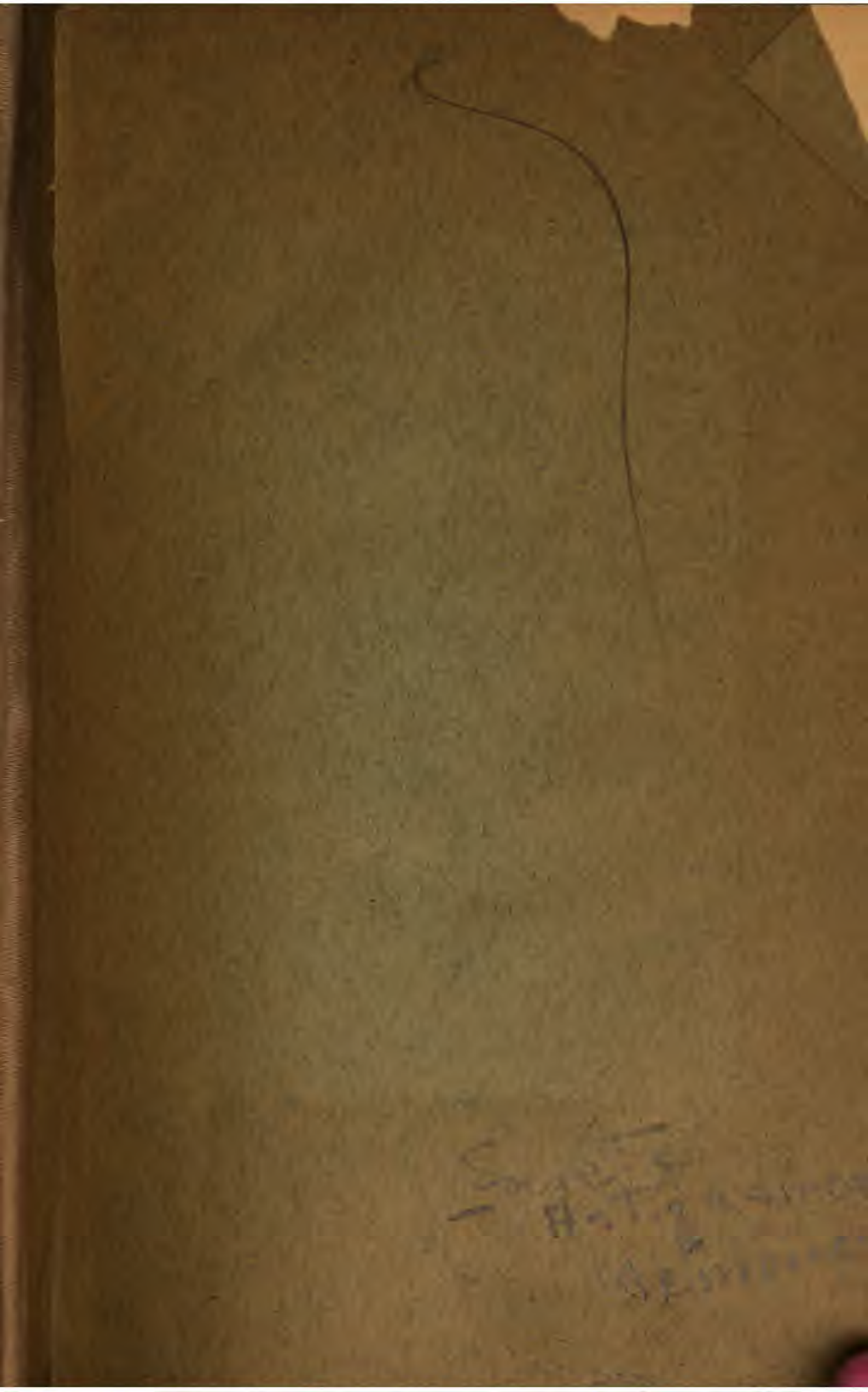




MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

PARIS,

Arthus BERTRAND, rue Hautefeuille;
BOSSANGE frères, rue de Seine;
PONTHIEU, Palais-Royal;
RENOUARD, rue de Tournon;
RAPILLY, passage des Panoramas;
TREUTTEL et WURTZ, rue de Bourbon.

EN PROVINCE,

Alençon.	Poulet-Malassis.	Granville.	Seyty.
Avranches.	Quesnel.	Lisieux.	Renault. — Tissot.
Bayeux.	Le François. — Nicolle.	Le Havre.	Chapelle.
		Honfleur.	Dubois-Gervais.
Coutances.	Voisin.	Rouen.	Frère. — Renauld. — Vallée.
Dieppe.	Marais fils.		
Évreux.	Deshaye dit Lalonde.	Rennes.	Molliex.
		Saint-Lô.	veuve Gaumont.

LONDRES,

TREWTEL et WURTZ. — BOSSANGE.

T. CHALOPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

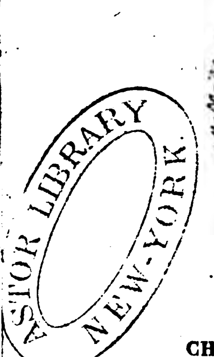
MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Année 1825.





CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DES ANTIQUITÉS NORMANDES, 6 LIVRAISONS IN-8°., ORNÉES DE 42 FIG.; DES ARCHIVES DE LA NORMANDIE; DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, PAR ORDERIC-VITAL, 4 VOL. IN-8°.; ET D'UN GRAND NOMBRE D'OUVRAGES ET DE DESSINS RELATIFS A CETTE PROVINCE.

M DCCC XXV.



CIRCULAIRE

DE M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE, A MM. LES MEMBRES TITULAIRES DE CETTE SOCIÉTÉ.

Messieurs,

L'empressement que l'élite de nos concitoyens apporte à se faire inscrire sur la liste des membres de la société des Antiquaires de Normandie ; les nombreux et importants mémoires que cette compagnie a déjà publiés ou reçus, concernant les monuments et les souvenirs des divers points de la province, attestent suffisamment que sa création était un besoin de notre époque, et que le but et l'utilité en ont été compris sur le champ. Néanmoins son organisation, entièrement différente de celle de nos anciennes sociétés savantes n'est pas encore généralement connue, et plusieurs objets de ses recherches sont restés peu familiers à quelques-uns de ses correspondants. C'est pourquoi nous avons pensé que des explications sur ces deux

points pourraient n'être pas inutiles. Puissent celles dans lesquelles nous allons entrer achever d'imprimer à nos travaux toute l'unanimité et l'activité désirables, en éclairant et rassurant les membres et les candidats, que le défaut de renseignements ou une timidité mal fondée empêchent d'y prendre part !

Les sociétés savantes, créées jusqu'à ce jour sur quelques points de la Normandie, avaient pour principal objet de conserver les lumières acquises, d'en répandre le goût, de rapprocher et réunir par les liens d'une douce confraternité tous les hommes voués à l'étude d'une branche quelconque de l'immense domaine des lettres, des sciences et des arts. La plupart datent du milieu du siècle dernier, époque où les sciences physiques, mathématiques et économiques étaient encore dans leur enfance et peu cultivées dans notre province. Les sciences historiques même ne trouvaient guère chez nous que dans les cloîtres de l'ordre de St.-Benoit, des hommes qui voulussent bien se consacrer franchement à la recherche de leurs mystères. Aucune des connaissances humaines n'avait encore acquis ce langage technique et rigoureux qui en a si puissamment favorisé de nos jours l'accroissement et la diffusion; aucune d'elles n'occupait ou n'intéressait guère qu'un petit nombre d'habitants

de nos villes principales : tous leurs amis pouvaient donc s'entendre, et trois à quatre enceintes assez étroites suffisaient pour les contenir. Mais dans des réunions composées d'éléments si hétérogènes, la littérature et la poésie, dont le charme est accessible à tout le monde, durent naturellement obtenir une grande préférence et faire régner ce caractère timide et stationnaire qu'elles-mêmes présentaient alors. Quelque objet qu'on traitât, il fallut, pour captiver des oreilles indifférentes, soigner plutôt la forme que le fonds, et se garder de toute recherche poussée un peu loin comme du plus dangereux écueil. L'art d'écrire avec élégance et agrément, devint la principale condition de toute admission, et particulièrement de tout succès académique. On composa plus de rapports que de mémoires ; on parla beaucoup et on imprima peu. Si cette direction des compagnies savantes était peu propre à favoriser les progrès des connaissances, elle offrait au moins l'avantage, précieux à cette époque, de les entourer du seul attrait qui pût alors appeler sur elles l'attention générale. Créées pour conserver et rapprocher, plutôt que pour produire, ces sociétés ont dignement rempli leur mission et puissamment contribué à disséminer parmi nous des germes qu'il était réservé à une autre génération de voir éclore.

Un grand changement s'est opéré. De violentes commotions, en même-temps qu'elles ébranlaient toutes les existences, ont fait pénétrer le goût des recherches et des études sérieuses sur tous les points du territoire aussi bien que dans toutes les classes éclairées de la société. Les regards de l'homme studieux, trop long-temps perdus dans le vague ou dirigés vers des rives étrangères, se sont enfin reportés sur le territoire natal. Chacun a voulu connaître avant tout les productions, les monuments, les souvenirs de sa patrie. Le mot de Cicéron : *Nosce patriam, posteà viator eris*, est devenu la devise universelle. Mais après les destructions que le vandalisme révolutionnaire vient d'exercer autour de nous, les travaux historiques et archéologiques étaient ceux dont le besoin devait se faire le plus promptement et le plus universellement sentir. Dépouillés de la majeure partie du brillant héritage qu'avaient accumulé nos aïeux et que nos pères ont trop négligé, nos soins et notre amour se sont naturellement portés avec plus d'ardeur vers ce qui nous en reste. Déjà sur tous les points on rougit d'ignorer l'histoire de notre noble Normandie, de mieux connaître la généalogie des Atrides que celle de nos Ducs, d'être plus ver-

sé dans les secrets des arts de la Grèce que dans ceux de cette architecture chrétienne qui para jadis notre contrée de ses merveilles. Chacun cherche à sortir de cet état, à rassembler dans sa bibliothèque les feuillets encore épars de nos annales, à sauver de la destruction quelque document ou quelque tradition historique, à se rendre compte des événements dont le coin de terre qu'il habite fut le théâtre, des édifices que la main de nos pères y avait élevés. C'est pour régulariser, pour fortifier ce généreux mouvement que la Société des Antiquaires de Normandie a été instituée. Il ne s'agit plus ici de conserver sur quelques points et pour un petit nombre d'adeptes un dépôt de connaissances acquises, mais d'arracher au néant et à l'oubli, par des efforts prompts et unanimes, tout ce qui n'a pas encore péri des monuments et des souvenirs attachés à notre sol. Il faut que tous les amis du nom Normand se lèvent comme un seul homme pour accomplir cette sainte entreprise; les divisions arbitraires du territoire, les anciennes formes académiques ne sauraient y être prises en considération. Quiconque habite la Normandie et s'intéresse à sa gloire, doit venir avec nous prendre part aux travaux, comme il sera admis à profiter

des résultats. Ce qu'on est convenu d'appeler assez improprement l'éloquence académique, loin d'être nécessaire, sera exclu d'études assez importantes et assez positives pour se recommander par elles-mêmes à l'intérêt des amis du pays ; et comme « ils sont toujours assez doux à l'o- « reille, les mots qui font battre le cœur, » personne n'aura besoin de recourir à des lieux communs de rhétorique pour captiver les suffrages de ses collaborateurs ; mais chacun leur devra le tribut de tout ce que la contrée qui l'entoure, les circonstances dans lesquelles il est placé et ses propres recherches lui fourniront d'objets qu'il trouvera dignes d'être signalés à l'attention publique.

Il ne sera donc plus permis à la modestie ou à la paresse de se retrancher derrière d'humbles protestations pour se refuser à faire partie de la Société ou de coopérer à ses travaux. Sans doute cette coopération ne pourra être la même pour tous les Membres. Beaucoup de nos Confrères n'ont ni assez de loisirs, ni assez de matériaux fournis par des études antérieures ou par des livres qu'ils puissent consulter, pour nous donner des mémoires de longue haleine. Aussi n'est-ce pas là ce que la Société a voulu leur demander, mais seulement les indications

qu'il leur sera possible de recueillir sur ce qui existe autour d'eux, parce que quelque concises, quelqu'incomplètes que, puissent être ces indications, elles suffiront pour éveiller l'attention et amener plus tard des observations tout à fait satisfaisantes. C'est donc en vain, nous le répétons, qu'on objecterait qu'on n'a pas l'habitude d'écrire pour des Sociétés Savantes. Dans la civilisation avancée où nous avons le bonheur de vivre, il n'est personne qui ne soit en état de rédiger d'une manière intelligible au moins une note de quelques lignes, et la moindre offrande en ce genre sera toujours reçue avec intérêt et reconnaissance.

C'est encore une excuse fort ordinaire que d'alléguer qu'on manque de guides et de renseignemens pour se diriger dans les recherches archéologiques, ou bien que le pays qu'on habite est entièrement stérile sous ce rapport. Nous conviendrons, en effet, que jusqu'ici on a tellement négligé l'étude de la portion la plus féconde de nos antiquités, qu'il était difficile pour les personnes qui ne pouvaient s'en instruire dans des livres imprimés à l'étranger, d'en concevoir l'importance et le charme. Mais déjà cette lacune a été remplie de la manière la plus heureuse par un de nos confrères

(M. de Caumont) dans les Mémoires imprimés de la Société. Grâce à son utile et précieux travail, les Normands n'auront plus besoin d'aller chercher de l'autre côté de la Manche des flambeaux quelquefois assez peu sûrs pour éclairer leurs antiquités monumentales du moyen âge : un simple regard jeté sur les planches jointes à son ouvrage, suffira pour faire connaître les caractères de l'architecture de chaque siècle, et pour mettre à portée de juger du mérite des objets semblables que l'on rencontre. La lecture attentive des autres Mémoires publiés par la Société, fournira de même à chacun de nous des matériaux utiles pour l'accomplissement de la tâche qu'il se trouverait avoir à remplir, et lui suggérera l'idée d'observations analogues auxquelles il n'aurait peut-être pas songé. Les grands travaux archéologiques exécutés depuis vingt ans autour de nous par nos respectables et savants confrères, MM. de La Rue, Rever, de Gerville, et dont la plupart forment des corps complets de doctrine, ceux qui sont déposés dans les Mémoires de nos Académies et dans les *archives annuelles* de la province, les ouvrages de MM. Depping et Capefigue sur la partie la plus obscure de notre histoire, ce qui nous concerne dans celui de M. Thierry, la traduction

d'Ordéric Vital, la chronique de Robert Wace, les ouvrages descriptifs de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux, de nos confrères MM. de Laquerière, Léchaudé et de Jolimont, sont autant de ressources précieuses que chacun de nous pourra exploiter avec le plus grand profit, et qui manquaient à nos devanciers. Dans le cas même où il ne s'y trouverait rien d'applicable à l'objet particulier que l'on aurait en vue, circonstance qui doit arriver bien rarement, on pourra toujours consulter les officiers du bureau ou ceux de nos confrères qui offriront quelque point de contact, soit par leur voisinage, soit par la nature des objets dont ils se seront particulièrement occupés. Enfin, nous croyons devoir rappeler à nos Correspondants qui seraient arrêtés par des difficultés de ce genre, que dans les notes qu'on leur demande il s'agit bien moins de se livrer à des hypothèses et des explications plus ou moins plausibles, que de décrire avec clarté et exactitude les objets qu'ils auront sous les yeux. Des faits bien décrits et bien constatés, voilà ce qu'il y a de plus précieux dans le domaine de l'archéologie comme dans celui des autres sciences : le reste viendra quand il pourra. Une fois qu'une observation est enregistrée dans un dépôt public, elle ne peut plus périr, et il se

trouvera tôt ou tard quelque savant pour s'en emparer et en faire jaillir une lumière inattendue. Moins elle sera noyée dans des commentaires et des argumentations oiseuses, et plus elle sera facilement mise en valeur. La noble science que nous cultivons n'a que trop long-temps, comme beaucoup d'autres connaissances humaines, été en proie à cet étalage d'érudition, à cette manie de tout expliquer, à qui le fait le plus douteux suffisait pour amener les conjectures les plus importantes et les plus audacieuses. Ce n'est que de nos jours qu'elle a repris toute sa dignité en se débarrassant de tout ce vain attirail, pour ne plus procéder que sur des faits rigoureusement observés.

Quant à cette autre allégation, que le pays qu'on habite est entièrement stérile sous le rapport des antiquités, elle ne saurait avoir que bien peu de valeur, tant qu'elle ne sera pas avancée par un observateur consommé; et le plus souvent elle n'atteste que le peu d'attention et d'expérience de celui qui s'en sert. Bien loin de l'admettre, nous croyons pouvoir affirmer au contraire qu'il n'existe point en Normandie de canton où dans une lieue de rayon on ne trouve quelque trace d'antiquités ou d'emplacements romains, quelque fait à recueillir pour l'histoire

de la province ou pour celle des arts. En supposant même qu'il n'y eût rien à consigner pour le moment, le soc du laboureur ou la pioche du terrassier ne peuvent-ils pas d'un moment à l'autre mettre au jour les objets les plus précieux et les plus imprévus ? Et combien de trésors de ce genre n'ont passé dans le creuset du fondeur que faute d'une voix amie pour en réclamer la conservation, pour en signaler l'existence ! Mais que l'on commence par se mettre au courant des études archéologiques, et l'on ne rencontrera point de plaine si nue, de décombres si informes, d'église de campagne si chétive, qui ne puissent fournir la matière d'une observation. L'énumération que nous allons tâcher de faire en quelques pages des richesses que chaque coin de terre peut recéler achevera, nous l'espérons, de mettre cette vérité dans tout son jour.

Les premiers en date des monuments existants sur notre sol, sont ceux qui sont désignés sous le nom de Celtiques ou Druidiques. On doit y rapporter les pierres levées ou *menhirs*, les pierres superposées les unes aux autres ou *dolmens*, les pierres formant des portiques, les pierres rangées en cercle, les pierres branlantes et quelques autres combinaisons de matériaux informes et d'une grande dimension. Notre con-

frère, M. Vaugeois, de Laigle, s'est particulièrement voué à l'étude et à la description de ces monuments, sur la destination et l'histoire desquels on a bien peu de renseignements. Dans les endroits où il en existe ils sont ordinairement l'objet de traditions et de dénominations plus ou moins bizarres, qui en faciliteront la recherche et qu'il est important de recueillir.

On doit rapporter à la même époque et rassembler avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, les monnaies gauloises, dont quelques-unes portent des noms de lieu, et dont les plus inexplicables, dans l'état actuel de la science, peuvent néanmoins être utiles, ne fut-ce que pour constater la situation de l'art monétaire dans nos contrées avant l'invasion romaine. Notre confrère, M. Lambert, de Bayeux, a rassemblé un grand nombre de ces monnaies, et se propose d'en faire incessamment l'objet d'un mémoire.

On rencontre assez fréquemment en Normandie des hachettes de pierre ou de cuivre, qui appartiennent encore à la période la plus reculée de notre histoire. Leur destination et la manière dont on s'en servait sont restées fort obscures. On n'en doit pas pour cela apporter moins d'ac-

tivité à les conserver et à noter toutes les circonstances de leur découverte.

Les Tombelles ou *Tumuli*, éminences factices en pierres ou en terre, paraissent avoir été un genre de sépulture commun aux gaulois, aux francs, aux saxons et aux scandinaves ; il est indispensable d'en constater l'existence et la situation précise ; et quand on pourra pratiquer des fouilles, tous les objets qu'elles présenteront devront être enregistrés avec une grande exactitude, afin de parvenir à quelques données précises sur le peuple qui les a élevées. Deux mémoires de MM. de Gerville et Feret de Dieppe, qui paraîtront dans le prochain volume de la société, fourniront des modèles de ce genre d'exploration, et en feront apprécier tout l'intérêt.

Les camps et les *oppida* ou enceintes fortifiées des gaulois, sont encore des monuments d'une grande importance, restés trop long-temps confondus sous la dénomination populaire de camps de César, avec les autres terrains retranchés établis par les armées romaines ou par celles des divers peuples qui se sont disputés notre sol jusqu'aux guerres de la ligue inclusivement. En attendant qu'un examen complet et approfondi ait mis à portée de distinguer avec certitude ce qui appartient à chaque siècle et à chaque nation,

dans les nombreuses enceintes de ce genre que nous possédons, le premier soin à prendre est de faire connaître l'existence de celles que l'on rencontre, d'en fournir au moins un plan visuel avec quelques données sur leur capacité, leur direction et les mouvements du terrain (quand on ne pourra en faire lever le plan et le profil par un arpenteur, ce qui vaudrait beaucoup mieux), de recueillir enfin les traditions locales qui s'y rattachent, quelque extravagantes et insignifiantes qu'elles puissent paraître. Il faudra encore tenir compte des grands chemins et surtout des voies romaines qui y tendraient, ou sur le bord desquels ils auraient été placés, ainsi que des emplacements d'anciennes villes ou d'anciens monuments qui en seraient voisins. Quand on voudra les examiner plus à fond, il sera bon d'y pratiquer des fouilles et de tenir un journal exact de ce qu'elles feront découvrir. Les recherches de nos confrères, MM. de Gerville, sur le camp de Quintus Titurius Sabinus, et les autres camps du département de la Manche, Schweighanser sur l'oppidum gaulois de la montagne de Sainte-Odile, près Strasbourg, et Feret sur le camp de Braquemont, près de Dieppe, seront les meilleurs guides à consulter dans ces recherches.

La période romaine est celle qui nous fournit les objets les plus diversifiés, les mieux étudiés jusqu'à ce jour, et les plus intéressants sous le double rapport du bon goût dont ils portent ordinairement l'empreinte, et des procédés curieux de fabrication qu'ils nous révèlent. Les recherches peuvent porter ici sur un si grand nombre de points, qu'au lieu de chercher à en établir la liste, nous aimons mieux renvoyer pour les détails aux ouvrages de notre respectable et savant confrère, M. Rever, sur la statue antique et les monuments de Lillebonne, et sur les résultats des fouilles du vieil Évreux. C'est seulement ainsi qu'on prendra une idée de l'étonnante variété d'objets d'art, de meubles, d'ustensiles romains qui se rencontrent dans notre sol; des faits piquants que les plus frustes d'entre eux peuvent offrir à un observateur judicieux, et éclairé; de la loyauté, de l'activité et des connaissances de tout genre que demandent ces recherches. Nous nous contenterons de dire qu'en fait d'antiquités romaines rien n'est à négliger : médailles, pierres gravées, statuettes, bas-reliefs, cachets d'oculistes, urnes, tombeaux, inscriptions, ornements, armes, ustensiles, poteries, verreries, marbres, bains, aquéducs, constructions de toute espèce, etc... Il faut tout indiquer

et au moins communiquer autant que possible à la Société les objets portatifs pour qu'elle les fasse dessiner ou mouler. Nos confrères, MM. Rever, de Gerville, Langlois, Duchevreuil, Asselin, Lambert, se sont particulièrement occupés d'antiquités romaines, et pourront être consultés par leurs voisins sur le mérite des découvertes de ce genre qu'ils auraient faites.

Nous avons déjà parlé de la nécessité de faire connaître tous les camps existants dans notre contrée et attribués pour la plus grande partie aux romains. Une étude soignée des voies romaines, près desquelles on se trouvera placé, n'est pas moins indispensable. Très-faciles à reconnaître par la profondeur de leur encaissement, elles sont désignées dans nos campagnes sous le nom de chemins perrés, comme les camps romains le sont ordinairement sous le nom de catelets ou chatelets. Ce n'est que lorsqu'à l'aide de ces observations partielles, on aura établi une carte routière romaine de la province, qu'on pourra fixer définitivement la position de plusieurs établissements antiques, restés incertains jusqu'ici. La recherche de ces établissements est encore l'une des portions les plus importantes des travaux de ceux de nos confrères, que la situation de leur domicile mettra à portée d'y con-

courir. Presque toujours ils sont annoncés par un grand nombre de décombres et de monuments funéraires ; cependant il ne faut pas perdre de vue quand on trouve ces décombres et ces monuments, qu'à moins d'être très-multipliés comme à Lillebonne, au vieux Lisieux et au vieil Évreux, ils ne constituent pas à eux seuls des témoignages suffisants de la présence d'un chef-lieu de cité ou autre station importante ; les romains ayant répandu ces objets avec leur profusion ordinaire jusqu'au fond des campagnes. Les constructions romaines sont faciles à reconnaître de toutes celles qui les ont suivies par leurs pierres de taille de petit appareil, à face extérieure carrée, placées par assises régulières, et surtout par les chaînes de briques qui de place en place y séparent les assises. Ces briques sont beaucoup plus longues, plus larges et plus minces que les nôtres. Comme (au moins chez nous) elles se trouvent toujours dans les murailles romaines et ne se trouvent point ailleurs, leur présence dans un lieu suffit pour attester que les romains ont passé par là, et pour éveiller l'attention sur les autres objets qu'on pourrait rencontrer aux environs. On ne saurait trop exactement noter et porter sur une carte à grand point les moindres découvertes de ce genre. En général les

positions géographiques devraient autant que possible être rapportées à la carte de Cassini, de manière qu'on pût toujours les retrouver au moyen de cette carte.

Les colonnes milliaires sont encore d'une grande importance géographique, surtout quand on a le bonheur de les rencontrer sur place, comme cela est encore arrivé il y a peu d'années aux environs de Bayeux. Il ne faut pas s'étonner si on les trouve enfouies quelquefois à d'assez grandes profondeurs, les premiers pontifes chrétiens ayant usé de ce moyen pour faire cesser les pratiques superstitieuses dont elles étaient l'objet.

On trouve très-fréquemment dans nos campagnes et même dans des lieux aujourd'hui tout à fait inhabités, des quantités considérables de tombeaux formés d'une auge de pierre ou de plâtre, munie d'un couvercle de la même matière. Ces tombeaux dont la plupart ont été fouillés, renferment ordinairement plusieurs squelettes. Lorsqu'ils sont intacts, le dernier squelette est placé régulièrement, et les autres ossements sont amoncelés à ses pieds. Malheureusement tous ces cercueils sont chez nous dépourvus d'inscriptions et de bas reliefs, de manière qu'ils ne fournissent aucunes données précises, et qu'il n'y a guères d'autres indices que le voisinage d'un lieu

consacré et sur-tout la direction vers l'orient qui puissent faire reconnaitre s'ils sont chrétiens. On y trouve quelquefois des petits pots remplis de charbons, des médailles et autres objets. Ce genre de sépulture paraît avoir été employé dans nos contrées depuis le second siècle de l'ère chrétienne, jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge. Le même cercueil servait successivement à plusieurs membres de la même famille, et même on y introduisait quelquefois frauduleusement des morts étrangers, comme nous l'apprenons d'un canon du IIIe. concile de Macon. Ces tombeaux, de la présence desquels on trouve des traces dans le nom de quelques communes, se rencontrent sur un grand nombre de points de la Normandie, et y sont amoncelés quelquefois en quantités innombrables. On peut consulter à ce sujet le traité du savant abbé Lebœuf sur les anciennes sépultures. (*Dissert. sur l'hist. ecclés. et civile de Paris, etc....., in-12. Paris, 1739.*)

Ces cercueils nous fournissent une transition toute naturelle pour arriver aux monuments des premiers siècles du Christianisme dans nos contrées. Nous comprendrons sous ce nom tous ceux qui sont antérieurs à l'invasion Normande, et qu'on pourrait subdiviser en Romains, Méro-

vingiens et Carlovingiens. Ils sont malheureusement fort rares chez nous, non que nos premiers pasteurs ou cénobites aient apporté moins de soin à en élever qu'ailleurs, mais parce qu'ils y ont été plus en butte aux ravages des barbares, aux reconstructions postérieures et à ce besoin de détruire qui existait chez nous même avant l'époque du vandalisme révolutionnaire. La crypte de St.-Gervais à Rouen, est peut-être le seul monument ecclésiastique de la période Romaine, dont l'existence ait été constatée authentiquement en Normandie jusqu'à ce jour. Ce n'est guère que dans nos villes épiscopales qu'on peut en chercher d'autres avec quelques chances de succès. Quant aux constructions Mérovingiennes ou Carlovingiennes, on peut en rencontrer non-seulement dans les mêmes endroits, mais aussi dans les monastères dont la fondation remonte à ces âges reculés, et dans les lieux consacrés de temps immémorial à quelque saint des premiers siècles ou habités par lui ; et c'est l'une des recherches les plus intéressantes à faire pour combler, autant que possible, une grande et importante lacune existant jusqu'à ce jour dans l'histoire monumentale de la province.

Quant aux constructions civiles, palais, rem-

parts, etc. . . . , nous n'en connaissons point qu'on puisse rapporter avec confiance à cette période ; mais nous n'engageons pas moins nos confrères à nous signaler celles qu'ils croiraient avoir reconnues. C'est encore dans les villes épiscopales, dans les premiers monastères et sur-tous les lieux où ont existé des demeures de nos premiers Rois qu'il faudra les chercher. Malheureusement ces habitations ont été en petit nombre dans notre province, malgré le goût des monarques Mérovingiens pour les bords de la Seine. Dans la liste des palais et des métairies royales, cités par Mabillon et les éditeurs de Ducange, il n'y a guère que six noms que nous puissions revendiquer ; encore appartiennent-ils tous à la Haute-Normandie. Ce sont *Nelfa* (Néaufle près Gisors), *Sterpiniacum* (Etrepagny), *Pistæ* (Pitres), *Rotoialum* (le Vaudreuil) *Vetus Domus*....., et *Arelaunum*, dans la forêt de Brotonne.

Les monumens du Ier. siècle de la domination Normande, ne sont guère moins rares chez nous que ceux dont nous venons de parler. Outre que l'attente de la prochaine fin du monde décourageait partout les constructeurs ; il ne fallut pas moins d'un siècle pour rasseoir dans notre province la société entièrement boule-

versée, et pour faire entrer dans l'esprit des nouveaux propriétaires des idées de fondation de monuments durables, si éloignées de leurs mœurs avides et vagabondes. Cependant il y eut quelques reconstructions d'églises et de monastères dans le Xe. siècle. Mais le plus souvent elles furent bientôt remplacées par les édifices plus magnifiques du siècle suivant, et lors même qu'on les respecta, il est difficile de les reconnaître d'une manière satisfaisante, faute de caractères précis pour les en distinguer.

C'est à partir de cette époque jusqu'à la séparation de la Normandie d'avec l'Angleterre, que l'architecture ecclésiastique et militaire enrichit notre province de ses plus nombreux et de ses plus curieux monuments, de ceux qui précédèrent l'introduction de l'ogive, qui en furent contemporains ou qui la suivirent immédiatement. Nous n'essaierons point de reproduire ici les caractères assignés par M. de Caumont avec tant de justesse aux divers styles qui se succédèrent pendant ces deux siècles. Nous aimons mieux renvoyer à son ouvrage et aux planches qui l'accompagnent. Nous nous contenterons de dire que toutes les fois qu'on rencontrera une église ou un château remontant à cette période, d'après les règles posées par notre confrère,

il faut les signaler et n'épargner aucuns soins pour en constater la date précise, qui pourra être utile non seulement pour l'histoire monumentale de la province, mais encore pour la solution de l'une des plus grandes questions qui puissent exercer les recherches des amis de nos antiquités nationales : la fixation précise de l'époque où parut pour la première fois chez nous, cette légère et brillante architecture si improprement appellée gothique.

Les monumens des XIIIe. et XIVe. siècles, époque de sa plus grande splendeur dans notre contrée, méritent d'être étudiés avec les mêmes soins, et présentent déjà plus de prise aux recherches. Dans le XVe. siècle, on se plaira à suivre les dernières modifications qu'a subies cette merveilleuse création des arts du moyen âge, les premiers pas de l'architecture classique à sa rentrée sur un sol où elle avait déjà pénétré, et les concessions que se firent mutuellement ces deux écoles rivales, jusqu'à ce que dans le siècle suivant l'une des deux achève d'étouffer l'autre sous un luxe d'ornements, moins heureusement approprié, peut-être, à la destination de nos temples ; mais qui, plein à la fois de grâce, de richesse et d'audace, étonne et séduit nos yeux, lors même qu'il blesse un goût sévère.

C'est par les monuments du siècle de la renaissance que se terminent nos Antiquités ecclésiastiques ; les constructions des XVII et XVIIIe. siècles, imitations récentes d'un type étranger, ne nous offrant plus ce caractère religieux, ce double intérêt de vénération et de curiosité qui s'attache pour nous aux moindres débris des âges précédents.

La plupart de nos anciennes églises offrent des dimensions colossales et un tel luxe de détails, que nos sociétés actuelles, avec leurs richesses et leurs arts perfectionnés, ne pourraient elles-mêmes sans des dépenses énormes et long-temps prolongées, subvenir aux frais de pareilles constructions; en butte, d'ailleurs, aux fléaux atmosphériques, aux ravages des incendies, aux atteintes même de la fureur guerrière qui ne les respecta pas toujours, elles eurent besoin de fréquentes restaurations dans lesquelles on s'astreignit rarement à reproduire scrupuleusement leur plan primitif. Les églises d'un seul jet sont donc fort rares chez nous, et dans l'examen que l'on fait de chacune d'elles, il faut soigneusement distinguer la part de chaque style et de chaque siècle ; toutes les fois qu'une date certaine pourra être rattachée à chacune de ces constructions, il est indispensable de l'établir.

Rien n'est plus propre que cette analyse à faire faire des progrès à notre histoire monumentale et à former le jugement de ceux de nos confrères qui voudront s'y livrer. Nous leur conseillons de ne visiter aucune église sans chercher à se rendre compte de l'époque de chacun des travaux d'art qui s'y sont opérés, et nous croyons pouvoir leur affirmer que cette étude ne tardera pas à leur présenter autant de charme que d'utilité. Les objets de détail, et surtout les corbeaux, modillons, trèfles, quatre-feuilles et autres ornemens en relief ou en creux, formant la corniche extérieure ou intérieure, sont d'une grande utilité dans ce genre de recherches et devront être figurés, ou tout au moins décrits avec exactitude.

Un nombre prodigieux d'observations de détail peuvent se rattacher à nos églises. Nous nous contenterons de citer ici parmi les objets sur lesquels elles porteront, les sculptures, les inscriptions, les tombeaux, les vitraux, les châsses et reliquaires, les ornemens ou vases sacrés remarquables par leur antiquité, leur forme ou leur matière.

Les sculptures sont d'une grande importance pour l'histoire de l'art et des traditions religieuses, quelquefois même sous le rapport iconographique. Elles méritent d'autant plus d'être

signalées et recueillies, qu'elles remontent à une époque plus éloignée, ou qu'elles offrent les traits de quelque personnage historique ; ou bien encore, qu'elles se distinguent par le mérite ou la singularité de leur exécution. Elles aident puissamment à constater l'époque d'une construction, quand elles en sont contemporaines.

Les inscriptions qui offrent des données historiques ou chronologiques bien autrement précises, ne doivent pas être recueillies avec moins de soin. Plus elles sont anciennes, plus elles offrent de prix sous le rapport palæographique : il n'en est pas une parmi celles qui sont antérieures au XIVe. siècle, qui ne mérite à ce seul titre d'être relevée. Les plus importantes pourront être moulées en plâtre et déposées sous cette forme dans la collection de la Société pour y servir à l'établissement d'un cours de palæographie Normande. Les autres devront au moins être relevées au moyen d'un procédé très-facile et très-peu dispendieux, qui consiste à les couvrir de papier *Joseph* sur lequel on promène un morceau de coton saupoudré de mine de plomb en poudre. Lorsque les caractères sont saillants, il se détachent en noir sur le fond du papier qui reste blanc. Dans le cas contraire, ils se détachent en blanc sur le fond du papier qui reste noir. Ce procédé pourra être employé

avec le même succès pour toutes les sculptures de peu de relief.

Les tombeaux, outre le double intérêt des sculptures et des inscriptions, en offrent un bien plus positif et plus touchant encore, qui les recommandera suffisamment à l'attention de nos confrères, sans que nous ayons besoin de l'analyser. Qui de nous, en découvrant l'endroit où repose la dépouille du plus ignoré de nos devanciers, en contemplant les soins pris pour nous avertir qu'un être semblable à nous dort en ces lieux du sommeil de la tombe, n'éprouve le besoin d'en consigner le souvenir ? Et combien ce besoin n'est-il pas plus vif encore quand quelque célébrité, quelques faits historiques, quelques émotions particulières peuvent se rattacher à ces pieuses explorations ?

Les vitraux colorés, ces ornements brillants et fragiles des temples et des demeures de nos ancêtres, fournissent matière à un grand nombre d'observations, par la perfection de la couleur ou du dessin, par les dates précieuses qu'ils peuvent renfermer, par les inscriptions et détails de costume, enfin, par les traditions plus ou moins curieuses et bizarres auxquelles se lient les objets représentés. Il est important de suivre toutes les révolutions de la peinture sur verre

depuis les vitraux du XIIIe. siècle (les plus anciens qui existent à notre connaissance en Normandie) jusqu'au XVIIe. Un excellent mémoire sur cet art, publié en 1823, par notre confrère, M. Hyacinthe Langlois, est le meilleur guide que nous puissions indiquer à ceux de nos concitoyens qui n'en ont pas encore fait l'objet d'études spéciales.

Les châsses et reliquaires dont malheureusement un bien petit nombre a échappé aux grandes époques de destruction qui ont affligé notre province (l'invasion des peuples du Nord, les guerres de la ligue et la révolution), offrent aux amis de la religion et des antiquités, d'inappréciables monuments des croyances et chefs-d'œuvre des arts à la date où ils ont été fabriqués. Les détails qu'on trouvera dans le prochain volume de nos mémoires, sur la châsse de Saint-Taurin d'Évreux, donneront une idée de la magnificence, de l'élégance et des faits curieux de plusieurs genres que ces objets peuvent présenter. Les ornements et vases sacrés, lorsqu'ils sont remarquables par leur antiquité et les souvenirs qui y sont restés attachés, ou qu'ils portent l'empreinte du brillant siècle de la renaissance, ne méritent pas moins d'être observés et décrits. Il n'y pas jusqu'à des cloches qui ne puissent quelquefois

fournir la matière d'une observation, par leur ancienneté, leur origine ou les inscriptions qu'elles portent.

L'architecture civile et militaire a éprouvé les mêmes révolutions que l'architecture religieuse, et ses monuments plus rares, plus mutilés encore par les générations intermédiaires, n'en doivent être explorés qu'avec plus de soin. Les savantes recherches de notre confrère, M. de Gerville, sur les châteaux du département de la Manche, sont le meilleur modèle que l'on puisse offrir de la direction à donner aux recherches qui les concernent, et nous dispenseront de toutes explications de détails à ce sujet. Nous nous contenterons de dire qu'il n'y a point de motte de fief qui ne doive être citée et ne puisse fournir l'emplacement encore incertain de la demeure de l'un des conquérants de l'Angleterre. Que sera-ce quand nous y trouverons le luxe élégant du XVIe. siècle, si fécond en productions des arts, (et qui a fourni à notre confrère, M. de la Quérière, le sujet d'un livre si instructif) ou ce qui vaut mieux encore, quelques-uns de ces souvenirs d'honneur et de chevalerie attachés aux châteaux des âges précédents? Ici comme dans les monuments religieux, les observations de détail peuvent porter sur une multitude d'objets divers,

dont la plupart sont communs aux deux genres de constructions. Tels sont entre autres les briques et pavés faïencés, genre de décoration peu remarquée jusqu'ici, mais dont notre savant confrère, M. de La Rue, nous a révélé tout le charme et tout l'intérêt dans un chapitre de ses essais sur la ville de Caen. Tels sont surtout les écussons, qui doivent être recueillis avec le plus grand soin, toutes les fois qu'ils ont échappé à la proscription révolutionnaire, et qui sont presque toujours pour les archéologues éclairés les *signatures* les plus claires et les plus authentiques qu'ils puissent rencontrer. L'étude de ces ingénieux moyens de reconnaissance beaucoup trop négligée depuis long-temps, doit être reprise par tous les amis de nos antiquités, et offrira à leurs investigations les plus puissants secours. Ceux d'entre eux qui ne seraient pas encore familiarisés avec ce genre de connaissances, si facile d'ailleurs à acquérir, doivent au moins noter et copier avec une exactitude scrupuleuse tous les écussons qu'ils rencontreront dans leurs recherches. Mais il n'est point d'ami du nom Normand qui ne doive être versé dans l'étude du blason, ne fut-ce que pour reconnaître au besoin les armoiries de nos preux dans toutes les contrées où la victoire les a portées.

Les antiquités palæographiques manuscrites ne

demandent pas des soins moins actifs et moins immédiats que les antiquités monumentales. On ne saurait penser sans effroi à toutes les causes de destruction et de dispersion qui poursuivent des objets si frèles. L'humidité des lieux où ils sont renfermés, la négligence des propriétaires ou dépositaires, l'avidité des marchands de parchemin, le zèle souvent peu éclairé des voyageurs, et mille autres circonstances font disparaître chaque année une grande partie des trésors que nous ont laissés les guerres de religion et la révolution. On ne saurait donc trop se hâter pour en assurer la connaissance et la conservation. Parmi ces manuscrits nous placerons au premier rang les chartes et les cartulaires, qui nous fournissent sur l'histoire et la topographie du moyen âge, d'innombrables détails que rien ne saurait remplacer quand ils ont été perdus. Un grand nombre de ces pièces ont été brulées ou dispersées au moment de la destruction des monastères. Une partie de ce qui a échappé aux premières fureurs révolutionnaires pourrit dans les greniers des sous-préfectures, ou des chefs-lieux d'anciens districts. Le reste est entassé dans les archives départementales et municipales, souvent assez mal tenues, au moins pour ce qui concerne ces objets tout à fait étrangers aux intérêts contemporains. Les

chartriers des familles ont pour la plupart été détruits en même temps que ceux des communautés ; cependant on en a sauvé quelques-uns. Toutes les fois qu'on rencontrera une pièce de ce genre, on devra tâcher de la mettre à l'abri de la destruction en la plaçant dans quelque dépôt public, et surtout dans la collection de la Société, ou en prendre copie, ou tout au moins en signaler l'existence et en indiquer sommairement le contenu. Les sceaux ne doivent pas être conservés et examinés avec de moindres soins, et comme les chances de destruction sont encore plus nombreuses pour eux, il sera indispensable d'en prendre un dessin exact, quand ils appartiendront à une époque éloignée, et d'en décrire les inscriptions et écussons quand ils seront d'une date récente. Les sceaux de nos ducs se rencontrent bien rarement dans un état de conservation satisfaisant, et seront dans ce cas d'un très-grand prix.

Les manuscrits pouvant servir à l'histoire civile, ecclésiastique, monumentale, littéraire, ou généalogique et héraldique de la province ou de quelqu'une de ses parties, sont après ceux dont nous venons de parler, les plus intéressants à signaler, conserver et copier. D'autres renferment des ouvrages poétiques, littéraires ou scientifi-

ques de nos devanciers, des chants de ces trouvères Normands, dont l'histoire, fruit des longs travaux d'un respectable et savant confrère, est si impatiemment attendue. D'autres encore se recommandent par leur ancienneté, par la beauté des vignettes et de l'écriture, ou par le luxe et les soins apportés à leur confection. Quelques-uns enfin offrent les dernières traces de rites curieux, de pieuses croyances qui avaient cours au moyen âge, et dont ils peuvent seuls nous fournir la clef. Il n'en est aucun qui ne doive être soigneusement conservé, examiné et connu. Les premières productions de l'imprimerie dans notre province, les livres normands d'une grande rareté, ont droit aux mêmes soins, ainsi que les ouvrages, dissertations, factums, etc., où quelque point d'histoire locale se trouve discuté. Beaucoup de ces livres et de ces manuscrits, provenant des bibliothèques des monastères, sont encore entassés dans les chefs lieux des anciens districts, où il faudra en faire la recherche (1).

(1) Depuis long-temps on éprouve le besoin d'une bibliothèque historique normande, rédigée d'après le plan de la bibliothèque historique de France, et dans laquelle soit indiqué tout ce qui a paru de relatif à l'histoire ou à la description soit de la province, soit de quelqu'une de ses parties. Nous avons le bonheur de pouvoir annoncer que cette utile et pénible tâche sera prochainement accomplie (au moins pour ce qui concerne les livres imprimés) par notre confrère M. Edouard Frère, de Rouen.

Nous placerons à part, à cause de son haut intérêt, une classe de souvenirs plus propres peut-être qu'aucuns autres à entretenir dans les cœurs Normands et le sentiment de l'honneur national et l'amour de la gloire et de la vertu. Ces souvenirs sont ceux des hommes célèbres ou dignes de le devenir, à quelque titre que ce soit, que chaque portion du territoire peut révendiquer. C'est une obligation rigoureuse, c'est un pieux et touchant devoir, que de rappeler et d'étendre la mémoire de tous ceux de nos devanciers qui ont mérité d'être signalés à la reconnaissance ou à l'imitation de la postérité. Un jour, peut-être, au moyen des matériaux de ce genre qui lui seront adressés, la société se trouvera-t-elle à portée d'entreprendre la publication d'une *Biographie Normande* (1).

Pour que cet inventaire de nos ressources historiques et descriptives, qui devient plus indispensable de jour en jour, acquière toute la perfection désirable, il sera nécessaire que MM. les membres de la société fournissent à notre jeune et zèlé bibliographe l'indication des objets rares de ce genre qu'ils posséderaient ou dont ils auraient connaissance. Il est à regretter que M. Frère ait exclu de son travail les documents manuscrits. Nous désirons vivement que quelque ami de l'histoire de Normandie s'occupe le plutôt possible de remplir cette lacune et nous présente le tableau de tout ce qui en existe, non-seulement sur les divers points de la province, mais encore hors de son enceinte.

(1) Nous croyons ne pouvoir trop nous empresser de consigner ici cette idée qui nous paraît extrêmement heureuse; elle

Il est une troisième classe d'antiquités qui ne sont gravées ni sur la pierre ni sur le parchemin ou le papier, mais seulement dans la mémoire des hommes, et qui demandent à être recueillies et consignées avant qu'elles aient achevé de s'évanouir. Nous voulons parler de toutes ces traditions, de tous ces souvenirs, de toutes ces superstitions locales, que dans le silence des âges précédents les pères transmettaient religieusement à leurs enfants, mais qui se perdent tous les jours au milieu du tumulte et de l'activité d'une civilisation avancée. Parmi ces récits, il en est qui peuvent mettre sur la voie de faits importants ; ceux mêmes qui paraisssent les plus inutiles ou les plus extravagants doivent encore être recueillis, ne fut-ce que pour servir à l'histoire des croyances et des superstitions populaires. Certaines parties des départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche sont particulièrement riches en ce genre. Nous espérons que bientôt

nous est fournie par un compatriote qui promet de concourir lui-même à l'illustration de la province et d'un nom déjà cher à la compagnie. Nous pensons avec lui que les hommes éminents par leur mérite ou leurs fonctions que notre patrie compte encore en ce moment avec un juste orgueil au nombre de ses enfants, devraient être cités avec le même soin et réunis chaque année dans les mémoires de la société en un seul faisceau de gloire contemporaine, qui ne pâlirait devant celle d'aucune autre partie du royaume.

deux de nos confrères exploiteront sous ce rapport l'arrondissement de Vire, et offriront un modèle de ce qui pourra être fait ailleurs de semblable. Les chansons historiques ou ballades locales, qui se lient de si près à cette partie de nos recherches, devront être recueillies avec le même soin, ainsi que leurs airs. Nous rapprocherons encore de ce chapitre les coutumes singulières, que l'uniformité toujours croissante de nos mœurs détruit graduellement, les pélerinages accompagnés de cérémonies bizarres, les pratiques locales d'une piété peu éclairée.

Il est encore deux genres de services que chacun de nos confrères peut rendre à la Société des Antiquaires et à ses concitoyens : le premier consiste à composer et publier des notices historiques sur les lieux de quelque importance qu'ils habitent ou dont ils sont voisins, ou bien à rectifier et mettre au niveau de l'esprit de critique et de recherches de notre siècle celles qui qui existeraient déjà, de manière à ce que l'antiquaire ou le voyageur, en arrivant sur un point quelconque de notre province, puissent en peu de moments se mettre au courant des évènements dont il a été le théâtre, des familles auxquelles il a appartenu, des monuments qu'il renferme avec la date de leur construction et le nom des fon-

dateurs, des hommes distingués qu'il a produits ou dont il renferme les cendres, et enfin de tout ce qui peut y piquer la curiosité du savant ou y faire battre le cœur de l'ami du pays. Les essais de notre respectable confrère, M. l'abbé de La Rue, sur la ville de Caen, sont le modèle le plus accompli de ce genre d'écrits. Nous sommes loin de demander à nos confrères des ouvrages historiques et descriptifs locaux de ce mérite; mais nous leur ferons considérer comme un devoir de leur position l'obligation de rédiger quelques notes ou de rectifier et redresser celles qui existent déjà, concernant la commune, le canton ou l'arrondissement qu'ils habitent, et nous pensons que tous ceux qui voudront bien vouer une portion de leurs moments à l'accomplissement de ce devoir auront bien mérité de la science et de leurs concitoyens (1). Le tact particulier aux Normands suffira pour les avertir que ces renseignements doivent renfermer le plus de faits, de noms et de dates sous le moindre volume possible, et qu'il ne s'agit là ni d'amplifications de collége, ni de lieux communs d'érudition; que sur-

(1) Nous apprenons avec grand plaisir que les arrondissements de Falaise et de Vire vont être l'objet d'excellents travaux de ce genre, dans lesquels ils seront, si nous osons parler ainsi, considérés sous toutes les faces.

tout rien ne serait plus déplacé que de vouloir donner une histoire de France, à l'occasion de telle petite ville de Normandie, comme on vient encore de le faire tout récemment. Ce n'est point ce qu'on sait déjà souvent mieux que l'annaliste local qu'on veut trouver dans de pareils ouvrages, mais ce qu'on ne pourrait apprendre qu'après de longues recherches sur les lieux. On concevra facilement aussi que les annales de Domfront ou de Condé-sur-Noireau ne doivent pas avoir la même étendue que celles de Rouen ou de Caen.

Les patois en usage dans quelques portions de notre territoire, les expressions, désinences, prononciations, tournures de phrase, allusions ou proverbes locaux forment encore l'un des traits les plus marquants de la physionomie de chaque contrée, et mériteraient à ce titre seul d'être compris dans nos recherches, quand même cette étude ne fournirait pas de puissants secours à l'histoire de la langue française en général, à l'interprétation de nos vieux auteurs, et même à la délimitation des diverses races aujourd'hui réunies sur notre sol et tendant de plus en plus à se confondre. C'est encore dans les départements de la Basse-Normandie qu'on trouvera le plus de matériaux pour ce genre de

recherches, long-temps négligé parmi nous. On ne saurait trop applaudir aux soins qu'a pris notre confrère, M. Pluquet, pour exploiter le plus complètement possible, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, l'arrondissement qu'il habite.

Ceux de nos confrères qui reculeraient devant un pareil travail, ou chez lesquels il existerait déjà, pourraient rendre à notre histoire des services de détails encore fort précieux, en se livrant à l'examen des lieux mentionnés dans notre histoire, et placés dans leur voisinage. La plupart de nos anciens historiens ont écrit en latin. Les noms français ont eux-mêmes subi d'assez graves altérations depuis cinq ou six siècles, pour qu'on ait souvent beaucoup de peine à retrouver les emplacements qu'ils indiquent. La connaissance du terrain est d'ailleurs indispensable pour la parfaite intelligence des récits de sièges et de batailles. Toutes les fois donc qu'on se trouvera placé dans des circonstances favorables pour ce genre de critique, on devra s'empresser de l'exercer, et de transmettre à la Société le résultat de ses recherches.

Enfin, les Membres de la Société que des voyages empêcheront de concourir à l'exploration de notre sol, pourront encore prendre

une part active et utile à nos travaux, en cherchant dans les archives et dans les bibliothèques, les titres, manuscrits et livres imprimés qui intéresseraient la province ; dans les monuments, des faits et des dates propres à jeter du jour sur l'histoire de nos arts ; dans les annales des pays qu'ils parcourent, les souvenirs qui se rattacheraient à quelque personnage, à quelque famille que notre patrie puisse revendiquer. Sans parler des nombreux services de ce genre que sont appelés à nous rendre nos confrères dans les pays environnants ou dans le glorieux patrimoine conquis par nos pères de l'autre côté de la Manche, dans les archives et bibliothèques anglaises et parisiennes, nous rappellerons que jusque dans la Calabre et la Sicile, jusqu'au fond de l'Orient on peut trouver la noble empreinte des pas des guerriers Normands, des monuments élevés par eux, des populations qui ont conservé le souvenir de leurs noms, ou qui se glorifient de posséder leurs cendres ; nous citerons dans la bibliothèque publique de Lyon, l'ouvrage historique du sieur de Courcy, gentilhomme Normand (1), et dans celle du Vatican, le manuscrit du *Draco Normanni-*

(1) Voyage de Millin dans le midi de la France, tom. 1. p. 436.

cus (2), qui attendent en vain depuis si longtemps que des mains Normandes viennent les feuilleter.

Tel est, Messieurs et chers confrères, le tableau bien abrégé et bien incomplet des objets que la Société recommande particulièrement, mais non exclusivement aux recherches de ses membres. Chacun d'eux restera libre de se livrer d'ailleurs à toutes les explorations, à toutes les discussions que lui suggéreront son zèle et les circonstances particulières dans lesquelles il se trouvera placé. Le denier de la veuve sera accueilli avec intérêt et reconnaissance, comme l'offrande du riche. Les plus expérimentés, et surtout les Membres du bureau, se feront un devoir et un plaisir d'assister de leurs conseils tous ceux de leurs confrères qui les réclameront, de revoir les mémoires qui leur seraient soumis, d'indiquer les sources auxquelles on pourra puiser. La Société espère pouvoir compter, après ces explications, sur votre coopération active à ses travaux et se félicitera d'être à portée de citer, dans sa prochaine séance publique, votre nom parmi ceux qu'elle recommandera à l'estime et à la reconnaissance de tous les enfants de la Norman-

(2) Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale, tom. VIII, p. 297.

die, de tous les amis des sciences historiques.

Agréez, je vous prie, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle je suis,

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AUGUSTE LE PRÉVOST,

Directeur de la Société.

P. S. Nous devons encore signaler d'une manière particulière, 1°. les meubles, ustensiles, armures et autres objets pouvant fournir quelques données sur les mœurs publiques et privées, l'industrie et les arts du moyen âge; 2°. les monnaies, et surtout celles de nos Ducs, que leur rareté rend si précieuses.

Composition du bureau pendant le cours de l'année 1825.

MM.

LE PRÉVOST (AUGUSTE), membre de la société des antiquaires de Londres, de la société royale des antiquaires de France, de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la société linnéenne du Calvados, des sociétés d'agriculture de Caen, Rouen, Évreux et Bernay; *directeur*, à Rouen, rue de Buffon, n°. 22.

DE MONTLIVAULT (le comte), conseiller d'état, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, préfet du département du Calvados, chevalier des ordres de St.-Louis, de la légion d'honneur, de Malte, de St.-Maurice, etc., membre de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société royale d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.; *président*, à Caen, hôtel de la Préfecture.

DE MAGNEVILLE, membre de l'académie royale de Caen, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.; *vice-président*, à Caen, rue Guilbert, n°. 12.

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'académie de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.; *secrétaire général*, à Caen, rue des Chanoines, n°. 11.

DE CAUMONT, avocat, secrétaire de la société linnéenne du Calvados, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de l'académie de Nantes, de la société linnéenne de Lyon, etc.; *secrétaire-adjoint*, à Caen, rue des Carmes, n°. 22.

LANGE, docteur en médecine, membre de l'académie et de la société de médecine de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados, etc.; *trésorier*, à Caen, Quai Vendeuvre, n°. 68.

Composition de la commission d'impression pendant l'année 1825.

MM.

Auguste **LEPRÉVOST**, *directeur*; le comte de **MONTLIVAULT**, *président*; **DE MAGNEVILLE**, *vice-président*; **PATTU**, *secrétaire général*; **DE CAUMONT**, *secrétaire-adjoint*; **LANGE**, *trésorier*; **LÉCHAUDÉ**, **LAIR**, **DESHAYES**, **ROGER** et **ROBERGE**, *membres titulaires*.

Liste de MM. les membres titulaires et correspondants de la Société des Antiquaires de la Normandie, qui ont été nommés depuis la publication du premier volume.

TITULAIRES.

MM.

BITOUZÉ-D'AUXMESNILS (à Saint-Lô), géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, membre de la société linnéenne du Calvados.

BOUDENT (à Avranches), receveur particulier, membre du conseil général du département de la Manche.

MÉMOIRE

Sur les antiquités de la ville d'Eu, et de son territoire; par M. L. ESTANCELIN, *inspecteur des forêts, régisseur du domaine de Mgneur. le duc d'Orléans, membre titulaire de la Société.*

(Lu à la séance du 4 février 1825.)

Les nombreux débris d'antiquités romaines trouvés depuis quelques années dans le voisinage, et même dans le territoire dépendant de la ville d'Eu, ne laissent pas le moindre doute sur l'existence d'une cité dont le nom s'est perdu, dont la situation avait été tout à fait oubliée, et dont la tradition même ne conserve aucune trace.

On avait beaucoup de motifs pour croire que cette ville était ancienne, et qu'elle existait antérieurement au temps où furent fondées toutes les villes voisines, Dieppe, Abbeville, Saint-

Valery ; mais le premier auteur qui en parle, est Flodoard dans son *Chronicon rerum inter Francos gestarum*(*Castrum juxtà mare situm nuncupatur Auga*). Il en parle comme d'une cité existante en 925. Bien qu'à diverses époques des savants se fussent évertués à chercher des monuments celtiques ou romains pour constater son antiquité, leurs recherches étaient demeurées infructueuses ; leurs assertions dénuées de preuves étaient réduites à des conjectures qui s'étaient évanouies devant la critique. Dès-lors l'antiquité d'Eu ne paraissait pas remonter au-delà de l'établissement des Francs dans les Gaules. Ses murailles, sa fameuse porte de l'empire, son prétendu temple druidique, qui n'est autre chose qu'une cave dont la voûte a pour tout mérite une solidité parfaite, sont des constructions qui n'ont rien de romain.

Jusqu'à présent ceux qui avaient entrepris de donner à cette ville une illustration antique, s'étaient bornés à chercher leurs preuves dans l'intérieur des murailles actuelles ; c'est pour cela qu'ils n'avaient rien trouvé. Il nous était réservé de faire des découvertes qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'emplacement d'une ancienne cité, dont la destruction doit avoir occasionné la création de la ville actuelle qui lui a succédé.

Il en a été d'Eu comme de la plupart des villes anciennes détruites au IVe siècle. Les habitants échappés au fer des barbares, ne retrouvant que des monceaux de ruines à la place de leurs habitations, se créèrent de nouvelles demeures dans le voisinage de leurs pénates, et dans la situation qui leur parut la plus convenable. Ce que les historiens contemporains nous apprennent de la manière dont les Germains ravagèrent les Gaules, confirme cette probabilité. *Universas Gallias pervagatur*, dit Grégoire de Tours, lib. I., cap. XXXII, en parlant de l'expédition de Chrocus, *cunctasque ædes quæ antiquitùs fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit.* Dans plusieurs autres passages le même annaliste peint les ravages des barbares par des expressions non moins fortes: *Incendunt, diruunt atque subvertunt, solo adæquarunt.* Nous sommes donc fondés à croire que la ville d'Eu n'existe dans sa position actuelle au plus que depuis le VIe siècle: mais nous allons produire des témoignages suffisants pour démontrer qu'elle existait long-temps avant dans une autre partie de son propre territoire.

Le territoire de la ville d'Eu s'étend beaucoup plus loin que les remparts qui ceignent cette ville. Le gouvernement municipal qui y était établi

depuis l'an 1151, s'exerçait encore au XVe siècle sur la paroisse de Ponts-et-Marais : une portion considérable de terrain située au-delà de cette commune en relève encore aujourd'hui. C'est dans cette enclave que nous avons trouvé la position d'une ville, dont il est impossible de méconnaître l'existence.

A une demi-lieue environ, au sud-est de la ville d'Eu, est un bois nommé le Bois-l'Abbé, contigu à la forêt du comté d'Eu, dont originairement il faisait partie. Ce bois est situé, partie sur un plateau élevé, dominant les plaines de Normandie et de Picardie, partie sur le coteau bordant la gauche de la vallée où coule la rivière de Brêle : ce coteau s'étend de l'est au nord. C'est dans ce bois et dans la partie de forêt qui le touche, sur une étendue d'environ deux cents hectares, que nous avons fait les découvertes dont nous allons rendre compte.

Il y a quelques années que, parcourant le Bois-l'Abbé, je vis en beaucoup d'endroits, des monticules plus ou moins élevés dont je fus curieux d'examiner l'origine. Je remarquai que le bois qui croissait sur ces petites élévations ne prospérait point et s'élevait peu. Examinant la nature du sol, je fus étrangement surpris d'apercevoir à la surface, dans la terre remuée par les taupes,

des fragments de divers matériaux, parmi lesquels se trouvaient des morceaux de marbre poli. Je ne doutai point dès-lors que ces monticules ne continssent des débris d'édifices. Je pris des informations, et j'appris qu'il y a environ quarante ans, en traçant une route à travers le Bois-l'Abbé, des ouvriers trouvèrent un mur épais au-dessus duquel était une large pierre, couverte de caractères que ces mêmes ouvriers mutilèrent; c'en était assez pour m'inspirer le désir de fouiller ce terrain.

Dès l'ouverture de la première tranchée, on ramena des fragments de tuiles, de briques et de ciment. On atteignit, à deux pieds de profondeur, une muraille solidement construite, ayant quatre pieds d'épaisseur. On déchaussa cette muraille jusqu'à sa fondation qu'on ne trouva qu'à neuf pieds sous terre. Elle est formée de chaînes successives en briques longues de onze à douze pouces, sur six à sept de largeur, et d'un pouce et demi à deux pouces d'épaisseur, et d'assises de pierres dont le parement est régulièrement de cinq pouces en carré; le mortier est composé de gravier de mer et de chaux: il est si dur que le pic l'entame avec peine.

Je me déterminai à suivre cette muraille pour connaître son prolongement et le dessin de l'édi-

fice. On mit entièrement à jour la face de l'ouest, qui de ce point à l'angle nord, est de quarante pieds de longueur et construite d'une manière semblable. De l'angle nord à celui de l'est, la muraille ne nous présenta plus le même genre de construction : nous trouvâmes une assise d'énormes pierres de taille, formant le soubassement des constructions supérieures. A dix pieds de distance régnait un autre mur, dont il ne subsiste plus que des parties de fondations ; ces parties, situées à des distances irrégulières, pourraient faire penser que le péristyle de l'édifice était de ce côté, et que les portions de murs ne sont que les fondements de colonnes ou piliers qui soutenaient un entablement. J'ai donc considéré cette partie comme un péristyle, et c'est ainsi que je la dénommerai. L'intérieur et les approches de ce péristyle se sont trouvés encombrés d'énormes fragments de pierres qui formaient probablement la corniche de l'entablement. Plusieurs de ces fragments ont trois et quatre pieds de largeur. Les sculptures en sont d'un bon goût, et présentent des ornements assez variés, tels que palmettes, rosaces, feuilles d'acanthe ; sur les métopes sont des boucliers et des épées en sautoir ; sur l'un d'eux est le bâton augural.

Vis-à vis cette façade, du nord à l'est, règne un autre mur parallèle; je l'ai suivi, et il m'a présenté le même système de construction. Mes moyens ne m'ayant pas permis de tenter de déblayer tout le tertre pour mettre à jour le payé de l'édifice, je me suis borné à faire çà et là dans l'intérieur, des fouilles verticales plus ou moins larges: elles m'ont donné les résultats suivants:

1°. Des débris amoncelés dans le plus grand désordre, composés de fragments de briques, de pavés, et de tuiles de diverses espèces, *Imbrices tegulæ cum marginibus*.

2°. Une grande quantité de morceaux de marbres de toutes couleurs, de porphyre, de granit, débités en petites lames minces. J'ai remarqué plusieurs espèces de marbres rares et précieux, tels que le verd et le jaune antique, le marbre de Carrare, plusieurs brèches, des morceaux de stuc avec des moulures. Tous ces fragments, de grandeur et de forme irrégulières, paraissent avoir été incrustés contre des murs ou sur des pavés, et avoir formé ce que les anciens appelaient *opus reticulatum*. Les compartiments en étaient probablement partagés par des bordures ou encadrements en marbre noir de deux à trois lignes de largeur.

3°. Des fragments de poteries en terre plus

ou moins fine, rouge et grise, de diverses nuances; ils portent quelques ornements moulés, parmi lesquels on distingue des Aigles éployées. Je n'ai trouvé que deux petites urnes en terre (*campana*) à peu près entières, mais sans dessins, sans inscriptions et sans couvercle; une lampe en terre, formée par un canal ou tuyau circulaire qui a trois ouvertures pour les mèches.

4°. Des morceaux de verre en lames assez épaisses, qui paraît avoir été coulé plutôt que soufflé.

5°. Des morceaux solides d'un placage de ciment, épais de deux à trois pouces, sur lequel on a appliqué une couleur rouge ou verte, dont on ranime aisément l'éclat en la frottant. Cette couleur paraît avoir été appliquée sur une couche blanche qui avait été polie.

6°. Des morceaux de fer et de cuivre très-oxidés.

7°. Une petite Lionne en bronze, d'un fort bon travail; cette Lionne est couchée : elle était attachée à une branche de fer qui doit avoir été scellée dans un mur; c'était probablement un ornement intérieur.

8°. Quelques médailles en petit bronze, dont deux de Constantin et une de Valentinien II :

la dernière a été trouvée dans la couche supérieure des débris.

Ces fouilles verticales ont fait connaître le pavé de l'édifice ; il est fait exactement comme le prescrit Vitruve. Sur un blocage de matériaux qui paraissent avoir été écrasés à la massue, est une aire composée de trois couches distinctes, formant ensemble une croute épaisse de quatre à cinq pouces. La première couche est composée de pierres et de tuiles concassées en petits fragments anguleux (c'est le *ruderatio*). Sur cette couche en est une autre qui paraît formée d'un ciment un peu grossier (c'est le *stratumon*) ; et par dessus ce second lit en est un troisième, formé d'un ciment beaucoup plus fin, dans lequel paraissent de petites pierres incrustées qui ont été polies (c'est le *pavimentum*). Cette aire devait être impénétrable à l'humidité, puisque après tant de siècles elle est saine et ne se détache que par larges morceaux. Pour bien connaître le plan de l'édifice et découvrir ce que renferme le monticule formé par les débris, il faudrait en faire l'enlèvement complet, entreprise dont les frais seraient très-considérables, si l'on en juge par ceux que j'ai faits pour en explorer un tiers.

Les travaux les plus fructueux ont été faits dans le péristyle ; nous y trouvâmes au milieu d'une terre noire, grasse et fétide, un assez grand nombre de médailles, des ornements en bronze, des débris d'instruments en fer, dont plusieurs, quoique rongés par la rouille, représentent encore des portions de lames d'épées romaines; des tessons provenant d'urnes de différentes formes; des ossements humains, dont quelques-uns semblaient avoir passé par le feu : le tout était confondu pêle-mêle dans la terre, à une profondeur de deux à trois pieds au-dessous du sol de l'édifice. Il semblerait que cette accumulation de médailles, de vases, d'armes, de meubles à divers usages, au milieu des ossements humains, aurait eu pour origine une inhumation spontanée de tous les objets dont nous allons donner la description.

Les médailles sont romaines et gauloises. Parmi les médailles romaines il y en a plusieurs d'Auguste, ayant pour revers un autel, avec l'exergue : PATER PATRIÆ. ROM. ET AUG. Cette médaille a été parfaitement décrite il y a peu d'années par M. Artaud de Lyon. Il en a été trouvé plusieurs exemplaires en moyen et grand bronze, d'une conservation parfaite; une seule médaille de Nismes, COL. NEM. ; plusieurs de Tibère et de Caligula; huit ou dix de Néron,

avec différents revers; une de Domitien; deux ou trois de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien, dont une très-belle a sur le revers une allocution militaire avec l'exergue : EXERCITUS RHÆTICUS; et une multitude des trois Antonins et des femmes de cette famille. Il n'a été trouvé que deux médailles en argent, une de Tibère, et une de Trajan.

Les médailles gauloises sont en grande quantité, mais pour la plupart indéchiffrables. L'empreinte de plusieurs montre un cheval très-mal dessiné; sur d'autres on voit un bœuf la tête basse, assez bien fait, avec le mot CIRMANUS, et sur le revers la tête d'un jeune homme, à cheveux bouclés.

J'ai recueilli plusieurs fragments de lames droites qui paraissent avoir été tranchantes des deux côtés, un bout de fourreau en cuivre, un reste de poignée d'épée, et des ustensiles qui consistent en agraffes, épingles à cheveux, en cuivre et en argent, anneaux de toute espèce. On a trouvé aussi une patère en cuivre, de dix pouces de diamètre, et des clefs en bronze.

Telle est la description abrégée des différents objets trouvés dans la fouille du principal monument, assis sur le point culminant du plateau; il dominait de nombreux édifices dont on retrouve partout les fondations sur le penchant de la colline. Tous les tertres qui s'y trouvent recou-

vrent d'anciennes murailles. Les fouilles imparfaites que j'y ai fait exécuter m'ont procuré quelques médailles et des tessons de poterie, mais aucuns fragments de marbre.

L'archéologue rencontre souvent dans une dénomination vulgaire, une étymologie qui le conduit à des découvertes intéressantes ; c'est ce qui m'est arrivé. A la distance d'environ 300 pas, et à l'est du principal monument, par conséquent, en face du péristyle, est une petite élévation qui, dans le pays, est appelée *la tête des Cateliers*. Depuis long-temps le bois m'avait empêché de distinguer la véritable forme de cette éminence. J'avais cependant fait faire quelques fosses qui mirent à nu des murailles, mais aucun objet qui m'engageât à continuer mes recherches ; je me réservai à les reprendre quand le bois serait abattu. C'est alors que j'aperçus une levée régulière de forme elliptique, consistant en deux rampes en pente douce, élevées d'environ 15 à 20 pieds. Déjà je savais que le noyau de ces rampes était en maçonnerie : plus je considérai ce monument, plus je lui reconnus la forme d'un amphithéâtre. Je fus confirmé dans cette opinion par plusieurs savants qui vinrent visiter cette découverte. Le déblai de cet amphithéâtre, dont la longueur actuelle est de 240 pieds, et

la largeur, y comprise celle de la crête des gradins, à peu près de 200, présentait trop de difficultés et de dépenses pour que je l'entreprisse. Je me bornai donc à fouiller le revers extérieur du côté du nord. Je trouvai une muraille composée de couches alternatives, de briques romaines et de moëllon. Dans les déblais, on trouva une petite médaille de Tibère, en argent. Je regrette d'avoir été privé des moyens d'exhumer un monument aussi important : on doit croire qu'il n'én reste plus que les fondations ou le noyau de la maçonnerie ; mais il serait toujours utile d'en connaître le plan, et peut-être, dans l'arêne, découvrirait-on des objets intéressants.

Sur la pente du coteau, au dessous et à 300 toises de l'amphithéâtre, l'on trouve sous terre çà et là, dans toutes les parties du bois, des restes de murs et des amas de divers matériaux : dans le fond du vallon, à l'entrée de la forêt d'Eu, il y a un tertre composé des mêmes ruines ; les fouilles que j'y ai faites ont montré d'épaisses murailles qu'on ne pourrait découvrir sans faire des frais considérables.

Je ne bornai pas mes recherches au terrain couvert par le bois. Je les continuai dans la vallée de la Brêle, sur la gauche de laquelle est le Bois-

l'Abbé : mon but était de découvrir où devait traverser la chaussée romaine, dite *chaussée Brunehaut*, située sur la rive droite de la Brêle, pour aboutir à l'établissement important dont je viens de décrire les vestiges. Cette chaussée se retrouve au-dessus du village de *Beauchamp*, où l'un de ses embranchements se détache, et se perd à l'ouest du Bois-l'Abbé. Partant de cette observation, je traçai par aperçu le cours de cette chaussée, et guidé par mes conjectures, j'en trouvai les restes sur la rive gauche de la rivière, ainsi que l'endroit où avait été le pont. Cette chaussée se rendait de Beauchamp à Bouvincourt., où elle traversait la vallée. J'en ai suivi les traces dans une pièce de terre relevant de la commune de Marais, et elle devait aboutir à l'endroit où sont situées les ruines.

Il restait à déterminer si ces édifices évidemment de construction romaine avaient composé une cité, quel était le nom de cette cité, et de quelle époque devait dater une destruction tellement complète, que la tradition même n'en avait transmis aucun indice. Il fallut donc recourir aux recherches historiques et compulser les titres du moyen âge.

Je trouvai le passage suivant dans la charte de donation du Bois-l'Abbé, dont Jean, comte

d'Eu, aumôna l'abbaye d'Eu, en 1190 : *Dedi et concessi ecclesiæ beatæ Mariæ de Augo, et canonicis ibi Deo servientibus, pro amore Dei et pro animâ meâ*, etc., *istam partem forestiæ meæ quæ est à monte Furcarum usquè ad vicum quæ descendit à monte Bewlui.* C'est dans cette partie de forêt que sont compris tous les monuments antiques.

Ainsi dès le XIIe siècle la main du temps s'était appesantie sur ces ruines, et les bois les dérobaient aux regards.

Jàm silvæ steriles et putres robore trunci
Assaraci pressère domos et templa Deorum
Jàm lassâ radice tenent . . . .
. . . . etiam periêre ruinæ.

Lucan. Lib. IX.

L'accumulation des matériaux qui composaient les édifices, n'a pu se couvrir partout spontanément au IVe ou Ve siècle, d'une couche de terre végétale suffisante pour en dérober à l'œil jusqu'aux moindres vestiges, et pour faire croître des arbres. Mais il est facile d'expliquer la cause de cette destruction presque complète. Ainsi que je l'ai déjà dit, les habitants échappés au fer des

barbares, trouvant à leur retour leurs maisons rasées et renversées de fond en comble, durent abandonner des lieux devenus inhabitables, pour se créer de nouvelles demeures dans le voisinage, comme on le remarque dans beaucoup d'autres villes des Gaules qui succédèrent aux villes romaines, notamment à Lisieux, Évreux, etc. Les ruines de l'ancienne ville devinrent une vaste carrière que l'on exploita avec avantage.

Conclusion. La description que je viens de donner de ces découvertes inspirera au lecteur la même pensée que j'ai conçue. En voyant l'étendue et l'importance des ruines, l'espèce et la situation des matériaux dont étaient formés les édifices, les médailles, les armes et les ustensiles que j'ai trouvés; il ne pourra méconnaître les vestiges d'une ville, sinon construite tout à fait, au moins singulièrement accrue par les Romains. Ce n'est pas la seule cité détruite de fond en comble, dont le hasard a révélé si tard l'existence.

Il reste à constater si quelques itinéraires, quelques historiens ou quelques chroniques font mention des ruines que nous avons décrites.

Le seul itinéraire ancien de ces régions, est la table Théodosienne. On voit sur cette carte une route qui de *Juliobona* se dirige sur *Bononia*;

delà elle passe par *Gravinum*, puis par une *Mansio* anonyme, située sur les bords de la mer, que Danville place entre Veules et Dieppe, précisément dans le lieu où notre honorable confrère, M. Solicoff, vient de faire d'intéressantes découvertes. De cette station, la route ne pouvait prendre une autre direction sur Bononia, que celle du littoral, d'où néanmoins quelques difficultés locales devaient l'obliger à s'écarter en divers endroits. Par exemple il n'est pas vraisemblable qu'on ait choisi l'emplacement où est la ville actuelle de Dieppe, pour traverser la vallée, parce qu'il est indubitable qu'alors la mer pénétrait à une lieue dans les terres. Il est donc présumable que le passage de cette vallée a dû être établi à une distance de la mer, telle que l'action du flux fût moins sensible. Nous ne trouvons d'autre passage que la chaussée établie de temps immémorial sous le château d'Arques.

En effet, Arques existait bien avant la ville de Dieppe. Son château qui, comme la plupart des forteresses de ce genre qui ont succédé aux *oppida* des Gaulois, avait dû servir à la défense de ce passage important. Dans cette hypothèse, la route vers Bononia aurait donc passé par Arques : de là pour se rendre à Boulognes, sa direction la conduisait à travers des plaines situées entre

les rivières d'Eaulne, d'Yères et de Brêle, précisément au point où nous avons fait nos découvertes ; on a vu que de ce point, cette route devait se lier avec les voies romaines qui traversent encore le Vimeux.

Ces inductions ne sont sans doute pas des preuves ; mais pour qui connaît le pays, elles ne sont pas sans quelque poids.

Si nous recourons aux témoignages historiques, ils nous donnent plus que des probabilités ; ils confirment l'existence d'une ville, et nous en apprennent le nom. Sur la rive droite de la rivière de Brêle, en face du coteau où sont les nombreux débris des édifices que nous avons décrits, à la seule distance de la longueur de la vallée, est un village nommé *Aoute*, qui dans les plus anciens actes n'a d'autre dénomination que *Augusta*.

Adrien de Valois cite une ville appelée *Augusta Villa Ambianorum*. « Auctor de vitâ « sancti Salvii Ambianorum episcopi, villam Au« gustam in Vinemaco positam memorat, quam « Salvio piissimo antistiti Theodoricus Franco« rum rex præ cætera dedit. » Adrien de Valois n'hésite pas à prononcer que cette *Augusta*, située *in pago Vinemaco*, est le *Bourg-d'Ault*, et il s'appuie sur ce qu'au chap. XXII de la vie

de St.-Valery, il est dit : « Locus qui dicitur « Augusta juxtà Auvæ fluvium. » La preuve que donne ce commentateur nous sert à combattre sa propre assertion, et à rétablir la vérité. En effet, *Augusta juxtà Auvæ fluvium* ne peut être le Bourg-d'Ault, qui en est éloigné de deux lieues, mais bien Aoute qui est sur cette rivière, et dès-lors bien *juxtà fluvium*.

Que de raisons donc pour trouver dans nos découvertes, les restes d'une ville dont le nom était *Augusta* (l'Augusta villa Ambianorum). Le village d'Aoute, seul resté de l'ancienne *Augusta*, aura conservé son nom qui se sera corrompu, comme le nom du mois d'Auguste, dont on a fait août. La même corruption du mot Augusta nous fournit aussi l'étymologie probable du nom que la ville d'Eu porte en latin *Augum*, *Auga*.

En admettant notre système sur la transplantation des habitants d'Augusta, à l'endroit de leur territoire où ils établirent leurs nouvelles demeures, n'est-il pas naturel de penser qu'ils durent donner à leurs nouveaux pénates le nom de leur cité natale ? Ainsi ils auront appelé Augusta leur nouvel établissement, dont par la corruption du langage on aura fait Auga, Augum, comme d'Augustodunum on fit plus tard

Autunum. Nous livrons cette étymologie à l'examen de la critique.

Objets antiques découverts dans la forêt d'Eu et aux environs.

Après avoir trouvé et décrit cette ancienne ville, il nous reste à parler des découvertes que nous avons faites depuis plusieurs années, dans diverses parties du territoire que nous attribuons à ce peuple. Les plaines, les forêts, les rivages de la mer nous ont fourni des témoignages irrécusables du séjour des Romains, et si dans la plupart de nos découvertes c'est le hasard qui nous a servi, nous devons croire que plus tard il en procurera de nouvelles.

D'importants et utiles travaux exécutés dans la forêt d'Eu, pour la confection de dix lieues de routes et de chaussées, ont appris que le sol renferme des fondations d'anciens édifices : leurs dimensions, la nature des matériaux grossiers qui les composent, et l'absence du ciment me portent à croire que ces constructions pourraient être d'origine gauloise. Elles m'ont présenté des faces de 30, 40 et 60 pieds, sur une largeur à peu près de quinze ou dix-huit pieds dans œuvre; il n'y a dans toutes qu'une seule entrée. Ces espèces de maisons se rencontrent en divers endroits

dans toute l'étendue de la forêt d'Eu, mais plus particulièrement sur le point culminant entre les vallées d'Yères et de Brêle. On en trouve trois ou quatre dans une étendue de quelques hectares, et d'autres à une distance plus éloignée. On peut conjecturer qu'elles formaient ce que les anciens ont entendu par les *vici*, qui étaient selon Dulaure, dans son savant mémoire sur les lieux d'habitation des gaulois, des hameaux composés de maisons éparses, couvertes en paille. Auprès de toutes ces ruines il existe des mares très-anciennes qui ne sèchent jamais.

On a trouvé dans beaucoup de ces constructions des petites meules en poudingue siliceux, dont on faisait usage pour la trituration des grains : elles ont dix ou douze pouces de diamètre, et sont percées d'un trou à leur centre. Auprès de quelques édifices on a recueilli également plusieurs médailles; parmi celles qui m'ont été remises, je n'ai vu que des Antonins.

La découverte de médailles la plus importante que l'on ait faite, ces dernières années, dans la forêt d'Eu, a été près du hameau de Romesnil : un ouvrier, en piquant la terre pour chercher des cailloux, brisa une urne qui contenait au moins quinze cents médailles en petit bronze ; elles étaient de Constantin et de sa famille, offrant

une grande variété de revers : il y avait dans le nombre beaucoup de médailles de Rome, URBS ROMA, avec la louve et les deux jumeaux, et de Constantinople avec une victoire ailée, et le mot ESIS au bas.

Dans la plaine entre Eu et Criel, un laboureur trouva, il y a peu de temps, une urne qu'il brisa, dans laquelle étaient environ cent cinquante médailles en grand bronze, la plupart d'une belle conservation. Ce sont des *Adriens* et des *Antonins*.

Il y a deux ans, des ouvriers travaillant la terre près de Woignarue et du Bourg-d'Ault, sur le bord de la mer, trouvèrent une grande quantité de médailles d'argent du plus bas aloi : elles sont toutes du Bas-Empire. J'ai remarqué parmi les différents revers, des *Posthumes* avec l'exergue NEPTUNO REDUCI, et MONETA AUG.

On avait déjà trouvé à diverses époques des médailles romaines dans le même lieu où il existe aussi des murailles souterraines ; comme je n'y ai pas fait de recherches, je ne puis en rien dire ; mais il est important de remarquer cet endroit qui, plus tard, pourrait servir de point de ralliement aux conjectures encore flottantes que l'on forme sur la position de l'*Emporium* de la gauche

de la Somme, que bien des raisons physiques nous font placer à peu près de ce côté. En effet, diverses routes, dites *chaussées Brunehaut*, dont il subsiste encore des portions dans les plaines du Vimeux, semblent tendre vers ce lieu. Il est d'ailleurs probable que la Somme avait autrefois son embouchure du côté où sont aujourd'hui les marais de Cayeux, parce qu'une cause physique encore subsistante tend à encombrer du côté de l'ouest, l'embouchure de toutes les rivières de la Manche. Cette cause, savamment développée par M. Lamblardie, dans son excellent mémoire sur les galets, ne permet pas le plus léger doute sur l'encombrement de tout le littoral, depuis *Woignarus* jusqu'à la pointe du *Hourdel* : ainsi auraient été effacées jusqu'aux traces de l'établissement maritime qui devait avoir existé dans cette partie.

D'après des témoignages aussi nombreux, aussi authentiques, réunis dans le territoire et le voisinage d'Eu, on ne peut contester que les Romains n'eussent fondé dans cette contrée, des établissements très-importants. Nos découvertes, les monuments que nous produisons, établissent suffisamment ce fait ; mais quel était le nom de ce pays et du peuple qui l'habitait? Nous nous efforcerons plus tard de résoudre cette importante

question, qui a été bien imparfaitement traitée jusqu'ici. Heureux si ce premier travail mérite l'intérêt du corps savant auquel j'ai l'honneur de le présenter et de le soumettre, comme un tribut de mon amour pour mon pays et de mon dévouement à son illustration.

RECHERCHES

Sur les Abbayes du département de la Manche, adressées en 1821 à M. ESMANGART, *alors préfet;* par M. DE GERVILLE.

(Lues dans les séances du 12 novembre et du 2 décembre 1825, du 6 janvier et du 3 février 1826.)

LE département de la Manche comprend à peu près les anciens diocèses de Coutances et d'Avranches. Avant la révolution ces deux diocèses contenaient quinze abbayes, douze d'hommes et trois de femmes.

En faisant la nouvelle circonscription de la France, l'assemblée constituante ôta au diocèse de Coutances l'abbaye de Saint-Sever, qu'elle réunit à l'évêché de Bayeux; d'un autre côté, elle priva celui-ci de l'abbaye de Cerisy, qu'elle donna au district de Saint-Lô, ce qui établit compensation.

Depuis plusieurs siècles ces maisons religieuses avaient été un des ornements du pays. Leurs églises, dont la construction remontait en grande

partie au temps de la conquête de l'Angleterre et de la domination des ducs de Normandie, rendaient témoignage de la richesse, de la magnificence et de la piété de leurs fondateurs. C'étaient, après la cathédrale de Coutances, les plus beaux édifices de la contrée. Ces témoins muets pourront aider à décider si les siècles de leur origine furent aussi barbares qu'on l'a prétendu. Leurs ruines donneront du temps qui est à peine écoulé une idée bien différente.

Depuis onze ans voilà la seconde fois que le gouvernement demande des détails sur l'ancien état de ces établissements, et sur leur état actuel. J'en donnai quelques-uns en 1810 à un de vos prédécesseurs ; mais depuis cette époque leur destruction s'est opérée avec tant de persévérance et de rapidité, que la plupart sont devenus méconnaissables.

Vous n'attendez pas de moi que je vous rappelle combien ces maisons furent utiles au temps de leur fondation ; combien l'opinion de leur utilité fut générale durant plusieurs siècles ; comment le relâchement et le désordre s'y introduisirent. Des détails de ce genre appartiennent à l'histoire. Je dois me borner à des renseignements sur les monastères du diocèse de Coutances ; sur leur établissement ; sur la construc-

tion de leurs principaux bâtiments ; sur ce qu'ils sont devenus depuis la révolution ; et à donner un précis de leur histoire, en indiquant les sources où l'on peut puiser des détails plus étendus.

Je commencerai ma revue par le nord du département. Je la terminerai par l'ancien diocèse d'Avranches. Je ne m'occuperai pas du Mont-Saint-Michel ; ce lieu offre la réunion d'une forteresse et d'un monastère. J'y reviendrai sous peu de temps ; j'en donnerai des détails assez étendus, avec ceux que je prépare sur les anciens châteaux de l'arrondissement d'Avranches.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

ABBAYE DE CHERBOURG.

Avant la révolution il n'existait qu'une abbaye dans l'arrondissement de Cherbourg ; c'était une des moins considérables du département.

Elle fut fondée vers 1145, par l'impératrice Mathilde, mariée en secondes noces à Geoffroy Plantagenet, Comte d'Anjou, et mère de Henri II, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre. L'église et les principaux édifices furent construits sous le règne de celui-ci.

Algare, évêque de Coutances, fut particu-

lièrement chargé du soin de former la congrégation religieuse du nouveau monastère. Il y fit venir des chanoines réguliers Augustins de l'abbaye de Saint-Victor de Paris (1).

Il ne serait pas impossible de faire remonter à Guillaume-le-Conquérant l'origine de ce monastère ; mais je n'ai pas le temps de me jeter dans la discussion d'un point de critique chronologique, pour savoir si le nom de l'abbaye (*de voto*) remonte au vœu de l'ayeul ou de la petite-fille, ou à tous deux (2). Ce qu'il y a de plus important pour mon travail, c'est de vous parler des constructions primitives, et les principales eurent lieu sous le règne de Henri II (3).

Si l'on en croit Jonas, second abbé de cette maison, il serait difficile de concevoir un lieu plus triste, plus stérile que ne l'était alors l'abbaye de Cherbourg.

Hic terræ steriles et vinea nulla superstes.
Silva caret foliis; desunt sua pascua pratis (4).

(1) Gall. Christian. Tome XI, col. 940.., Neustr. pia, page 813. — Voir à la bibliothèque Royale (Colbert. mss. de Boze, n°. 1028 et 29) un cartulaire de l'abbaye de Cherbourg, écrit vers 1230.

(2) V. Gall. Christ. *ibid.*

(3) V. Gall. Christ. et Neustr. pia ubi sup.

(4) Gall. Christ. *ib.* col. 941. — V. à la bibliot. Roy. *ib.* n°. 1028, un extrait de l'élégie de Jonas.

Quelle différence aujourd'hui! Les arbres qui entourent l'emplacement de l'abbaye ont un beau feuillage, et les pâturages adjacents sont si fertiles, que leur valeur annuelle s'élève jusqu'à 300 fr. l'arpent métrique.

D'ailleurs, tout changea bientôt de face: peu d'années après la mort de Jonas, Hosbern de la Heuze, connétable du roi Henri II, et gouverneur de Cherbourg, fit faire à cette abbaye de très-beaux bâtiments; il y passa le reste de sa vie, s'y fit recevoir chanoine peu de jours avant sa mort et l'enrichit de dons considérables (1). L'église fut dédiée quelques années avant la mort de ce seigneur, en présence du Roi d'Angleterre (2).

Environ un siècle après la dédicace de cette église, la flotte angloise de Yarmouth (*nautæ geremuthenses*) fit une descente à Cherbourg, la ville fut pillée et brûlée, l'abbaye fut particulièrement maltraitée et dépouillée alors (3).

Dans toutes les guerres entre la France et l'Angleterre, durant le XIVe et le XVe siècle, cette abbaye eut particulièrement à souffrir. Située hors de l'enceinte des fortifications de la ville,

(1) Robert de Monte, Contin. Sigeberti ad ann. 1184.

(2) Roger de Hoveden, ap. Savillii Collect., p. 350.

(3) Walsingham in Edwardo 1°. Ap. Cambden Collect., p. 64.

elle fut toujours la proie du plus fort ou du premier occupant. Elle fut extrêmement ravagée pendant le siége que les anglois mirent devant Cherbourg, en 1417 et 1418. Ce siège dura dix mois, et l'abbaye fut constamment occupée par les assiégeants (1).

L'église qu'ils avaient détruite fut rebâtie après l'expulsion des anglais, et consacrée (2) le jour de St.-Michel 1464, par Jean, évêque de Janopolis, coadjuteur de Coutances.

Ce monastère essuya de nouveaux désastres, en 1758, que les anglais vinrent descendre à Urville, et s'emparèrent de Cherbourg (3).

Il n'existe plus rien ou presque rien de l'église de l'abbaye de Cherbourg. Elle fut démolie au commencement de la révolution. Depuis long-temps cette maison réduite à un petit nombre de religieux subsistait à peine. Au commencement de la révolution, l'abbatiale servait de résidence au duc de Beuvron, lieutenant-général de la province. Elle est aujourd'hui convertie en arsénal. L'habitation des religieux avec les bâtiments qu'on y a ajoutés est devenue l'hospice de la marine.

(1) Le Fèvre de St.-Remy, mss. apd. Le Laboureur, Ch. VI.
(2) *Reconciliata.* Gall. Christ. XI. Col. 943.
(3) Rapport d'un témoin ocul., communiqué par M. Demons.

On voit avec plaisir que cet édifice n'a pas été détruit, et qu'il a été approprié à une destination d'utilité publique, aussi rapprochée de son institution primitive que les temps ont pu le permettre, et que les fondateurs n'auraient pas désapprouvée s'ils eussent vécu de nos jours.

Cet hôpital est considérable et administré avec soin. Ses bâtiments sont tout à fait modernes; il n'y reste des constructions du XVe siècle que le chapitre et le réfectoire ; celui-ci est devenu l'église de l'hospice ; il est bien conservé, mais il ne présente rien de remarquable.

Ce monastère était situé dans un lieu bas et uni près de la mer, à un quart de lieue de la ville, sur la route de Querqueville. On n'y voyait ni monumens, ni tombeaux curieux.

Le cardinal de Bayanne, ancien vicaire-général du diocèse de Coutances, mort depuis peu d'années, en a été le quarante-troisième et dernier abbé.

Dans les anciens actes, cette abbaye est appelée communément *abbaye du Vœu,* nom qui lui était doublement acquis par le vœu du conquérant et par celui de Mathilde.

Non loin de son emplacement il existe une chapelle du même nom, rendue depuis peu au culte, et restaurée par les soins de M. l'abbé

Demons, ancien curé de la ville de Cherbourg, qui en a écrit l'histoire, et qui vient de la rappeler de nouveau à son origine, en la consacrant aux *vœux* des ouvriers de la marine et des bons habitants de Cherbourg. Leurs vœux, ceux de la France sont exaucés. Touchées des sentimens, de l'amour et des vœux ardents des restaurateurs de cette chapelle, leurs altesses royales, Madame la duchesse d'Angoulême et Madame la duchesse de Berry, ont daigné adresser depuis peu au vénérable chapelain qui s'est rendu l'organe de tous les vœux, une lettre extrêmement flatteuse, et des ornements brodés de leurs mains, pour l'usage de la chapelle du Vœu.

M. d'Anneville, ancien conseiller au parlement de Normandie, que la Société des Antiquaires s'honore de compter parmi ses membres les plus recommandables, adressa à cette occasion les vers suivants à M. l'abbé Demons :

Hic Regina, potens, Mariâ auspice, *voverat* aram.
Ara fuit ! sed adhuc omnia fausta manent.
Nobile Borbonides jubet instaurare sacellum,
Vota renascuntur sollicitæque preces.
Plebs miratur opus, donum regale sororum,
Quanto est in pretio religiosa manus !

Quæ facilem *votis* se præbuit ara superstes,
Jure tenet nomen quod fuit ante suum.

En terminant cet article, qu'il me soit permis de me féliciter de compter parmi mes amis le vénérable octogénaire qui fit ces vers, et de faire des vœux pour que l'histoire de l'abbaye de Cherbourg soit écrite par l'auteur de celle de la chapelle. La ville de Cherbourg n'a pas un meilleur citoyen, ni un homme plus capable de transmettre ses annales à la postérité.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

ABBAYE DE VALOGNES.

Cet arrondissement contenait trois abbayes, deux d'hommes et une de femmes, toutes de l'ordre de St.-Bénoît. Je commence par celle de femmes qui était située dans la ville du chef-lieu, et qui était connue sous le nom de *Notre-Dame de Protection*.

Nos abbayes de femmes étaient les moins considérables du département. Celle-ci fondée à Cherbourg, en 1624, par Jean de Tourlaville, fut transférée à Valognes peu d'années après sa fondation (1).

(1) Gall. Christ. XI. Col. 934. — Voir le cartulaire mss. de cette abbaye, aux archives départementales.

Ce couvent fut érigé en abbaye le 25 janvier 1646. Les lettres d'érection signées de la Reine-Mère, sont contre-signées *Mazzarini*. C'est ainsi que le fameux cardinal Mazarin signait alors.

Six abbesses avaient gouverné cette maison quand le onzième volume du *Gallia Christiana* parut. Depuis ce temps jusqu'à la révolution il y en a eu cinq autres.

Voilà encore une maison religieuse dont on n'a pas à déplorer la destruction. Celle-ci a été convertie en un hospice pour la ville de Valognes. Ce nouvel établissement a même conservé un enclos assez considérable.

Consacrées à l'éducation des filles, les religieuses de cette abbaye n'avaient jamais cessé de se rendre utiles. Celles qui ont survécu à la révolution se sont réunies, pour la plupart, sous la conduite de Mme Du Mesnildot, une d'entre elles. Etablies dans l'ancien couvent des Capucins, dont elles ont fait l'acquisition, elles y ont formé un établissement nombreux, qui devient chaque jour plus avantageux à la société.

Voici une copie de l'inscription qui est gravée sur la première pierre du couvent de Valognes :

« En l'an de Nostre-Seigneur MDCXXXV, le « XXIII de may, le pape Urbain séant ; Louis « XIII régnant ; Léonor de Matignon, évêque

« de Coutances ; Charlotte de La Vigne, pre-
« mière abbesse (1).

« J'ai été placée en l'honneur et gloire de « Dieu, de la très-sainte Vierge et du glorieux « père St.-Benoist, pour pierre fondamentale, « par noble dame Madelaine de La Vigne, dame « d'Emondeville et Ozeville, épouse de noble « seigneur Jean de Tourlaville, seigneur dudit « lieu, et sœur de ladite abbesse. »

Jamais les revenus de cet établissement ne furent considérables. Pour subsister en grand nombre les religieuses avaient besoin de pensionnaires ; mais cette ressource ne leur manqua jamais.

ABBAYE DE MONTEBOURG.

Voilà une seconde abbaye qui aurait des droits à faire remonter son origine jusqu'à Guillaume-le-Conquérant ; mais ni celle-ci, ni celle de Cherbourg n'annoncent la libéralité de ce prince. C'est sous le règne de ses enfants, et particulièrement

(1) Ceci semble contredire les lettres de 1646, dont j'ai parlé plus haut. Il faut qu'il soit survenu des difficultés qui nécessitèrent une nouvelle érection ; car ces deux pièces sont authentiques.

sous celui de Henri Ier, qu'il faut rechercher les auteurs de la richesse de l'abbaye de Montebourg.

Une puissante famille de barons Anglo-Normands, celle des Reviers, alliée de très-près à Guillaume-le-Conquérant (1), a tellement contribué à la dotation, à la construction et à l'augmentation de ce monastère, que plusieurs Reviers portent dans des chartres et sur des inscriptions contemporaines, le titre de fondateur (2).

Les seigneurs de cette famille portaient presque tous les mêmes noms de baptême (Baudouin, Richard ou Guillaume). Cette conformité de prénoms cause souvent une grande confusion. Mais ce qui embarrasse le plus celui qui cherche à les distinguer, c'est que les noms n'étaient souvent alors que des *surnoms* (3) qui chan-

(1) Baudouin de Meules, un des ancêtres des Reviers, épousa Albereda, nièce de ce prince. V. la généalogie de cette famille, par sir Richard Worsley, dans son histoire de l'île de Wight.

(2) Je possède le couvercle du sarcophage de Richard de Reviers, un de ceux qui furent inhumés à l'abbaye de Montebourg. On y lit ces mots : RICK DE REVIERS FVNDATOR. Le reste est effacé.

(3) Leurs *surnoms* ici vous deuny,
Com je les trovai en escrit;
Car des vrays noms force n'y a.
Brompton, prologue de la liste de la conquête.

geaient très-fréquemment. Ainsi, par exemple, Baudouin qui suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, s'appela d'abord de Briosne (de Brioniis); bientôt il prit le surnom de Meules (de Molis), qui ne tarda pas à faire place à celui de Reviers (de Redveriis).

De nouvelles seigneuries en Angleterre lui firent prendre de nouveaux noms ou surnoms, ceux d'Exeter (de Excestica), de seigneur de l'île de Wight (Dominus insulæ Vectæ), de comte de Devon (comes Devoniæ), furent souvent donnés indistinctement et en même temps à la même personne. Le surnom de Vernon, ajouté ensuite à ceux de plusieurs seigneurs de cette famille, vint mettre le comble à la confusion; de sorte qu'à moins de la plus grande attention et d'une étude approfondie, on risque à chaque instant de les prendre les uns pour les autres.

En donnant une généalogie très-détaillée de cette famille dans son histoire de l'île de Wight, le chevalier Richard Worsley a fait cesser bien des incertitudes; mais comme il s'est attaché particulièrement à la branche qui posséda l'île de Wight, il ne faut pas s'attendre à y retrouver tous les noms de ceux qui ont eu des rapports avec l'abbaye de Montebourg. Ainsi, par exemple, je n'y vois pas un Richard de Reviers qui mourut

en 1107, et fut inhumé à cette abbaye. « Richar-
« dus verò tumulatus est apud Montisburgum
« in Normanniâ. Dicitur autem hic Richardus
« illud condidisse cœnobium, eò quod fratri suo
« Baldwino multùm auxiliatus sit in construc-
« tione ejusdem abbatiæ. » Ce passage est d'un
auteur contemporain (1).

Les anciennes constructions de ce monastère furent faites sous la direction de Roger, premier abbé, qui en 1093 assista à la mort de Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances (2).

Pendant qu'il était abbé, le roi Guillaume-le-Roux (et non Guillaume-le-Conquérant, comme l'ont dit les auteurs du *Gallia Christiana*) donna en faveur de l'abbaye de Montebourg, une des premières chartres que nous ayons dans le cartulaire. La signature d'Anselme, archevêque de Cantorbéry, prouve que cet acte ne peut être antérieur à l'an 1093.

S'il y a ici une erreur dans le *Gallia Christiana*, il n'en est pas moins vrai qu'à la rigueur on peut faire remonter jusqu'au Conquérant, l'origine de l'abbaye de Montebourg. J'ai entre les mains une chartre de Henry II, qui le prouve

(1) Orderic. Vital. Liv. XI. apd. Normann. script. p. 833. Neust. pia. p. 672.

(2) Gall. Christ. XI, col. 927.

invinciblement. En faisant l'énumération des dons de ses prédécesseurs, ce prince y dit : *Ex dono Willelmi regis qui Angliam acquisivit.*

J'ai pensé qu'il était nécessaire de rétablir un point sur lequel il y a une grande confusion dans le *Neustria pia* et le *Gallia Christiana*. Mais quoiqu'il en soit, c'est principalement à la famille des Reviers qu'il faut rapporter les premières constructions et la plupart des grandes donations.

Richard de Reviers frère de Baudouin, neveu du Conquérant, prit avec le premier abbé l'inspection des travaux qui se firent sous le règne de Guillaume-le-Roux, et sous celui de Henri Ier; il mourut en 1107.

Ce seigneur était en grande faveur auprès du roi Henri qui, à sa considération, donna au monastère de Montebourg le marché du lieu et les trois foires qui s'y tiennent encore à la Chandeleur, l'Ascension et la mi-Août. Cette donation est confirmée par Henri II, son petit-fils. On voit dans la chartre de confirmation, que je possède, ce passage qui le prouve : « *Ex dono* « *Henrici avi mei, Villam de Montisburgo* « *cum mercato et nundinis.* »

Entre autres donations de ce Richard-de-Reviers, je trouve celle de deux prieurés en

Angleterre, celui de *Loders* dans le comté de Dorset, et celui d'Exmouth dans le Devonshire, qui vient de donner le titre de pair de la Grande-Brétagne à un fameux amiral, sir Edward Pellew (1).

A ces donations en Angleterre, les Reviers, seigneurs de l'île de Wight, ajoutèrent celle du prieuré d'Apuldercombe, résidence actuelle d'un héritier de sir Richard Worsley, historien de cette île, qui donne des détails sur cette concession.

Le roi Henri Ier étant mort en 1135, deux concurrens se disputèrent sa succession. Ce furent Geoffroy Plantagenet, son gendre, et Étienne de Blois, son neveu. Baudouin de Reviers, comte de Devon, prit le parti du premier, et fut en Angleterre un des plus grands ennemis d'Étienne; celui-ci l'emporta. Baudouin, après avoir perdu ses principales forteresses, et entre autres le château d'Exeter, fut obligé de s'enfuir en Normandie (2).

Il s'y occupa beaucoup de l'abbaye de Montebourg. L'église de ce monastère, qui avant la

(1) V. Hutessins, Dorset et Polwhele, Devon.

(2) Ric. prior Hagulstad de gestis Stephani apud Twysden col. 313. Beauties of England. Devon. Worsley: hist. of the isle of Wight.

révolution était la plus vaste et la plus remarquable de la presqu'île du Cotentin, fut achevée et en grande partie construite par ses soins.

Cette église fut consacrée en 1152, par Hugues, archevêque de Rouen, Rothalde, évêque d'Evreux, et Richard (de Bohon), évêque de Coutances; en présence de Henri, duc de Normandie, qui peu après devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II (1).

Ainsi que plusieurs églises de cette époque, celle de l'abbaye de Montebourg offrait le mélange de l'architecture romane et de l'ogive. Elle contenait plusieurs tombeaux des Reviers et des Vernons. Ils ont été détruits durant la révolution (2).

Je découvris il y a environ dix ans, au milieu des débris de l'église, le couvercle du tombeau de Richard de Reviers, celui qui mourut en 1107. Le bout d'inscription qui me le fit reconnaître était assez faiblement gravé pour avoir échappé à l'attention des curieux; mais les Vandales avaient été plus clairvoyans, car ils ont enlevé avec le ciseau une partie de cette inscription. Un

(1) Gall. Christ. col. 873 et 926. — Neustria pia, page 673.

(2) Dans la chapelle du chapitre il y avait neuf tombeaux; celui de Richard de Reviers, fondateur, et ceux de deux des premiers abbés, Roger et Guillaume, étaient les plus remarquables. Mss. de Boze, Biblioth. Colbert., n°. 1028.

non en 1329, comme le disent les éditeurs du *Gallia Christiana* (1). Jusqu'à ce temps les habitants de Montebourg avaient assisté à l'office divin dans l'église de l'abbaye.

Richard, vingt-deuxième abbé, prêta serment en 1418, à Henri V, roi d'Angleterre, maître de la Normandie. Au temps de son successeur, Guillaume Guérin, la province repassa sous la domination française. Il rendit hommage à Charles VII, en 1451. Le même fit faire le cartulaire de cette abbaye et une copie du livre des évangiles, en 1452 ou 53 (2).

Guillaume d'Estouteville, nommé par le Roi en 1466, fut le premier abbé commendataire.

Guy de Montmirail, vingt-sixième abbé, nommé vers 1492, et mort en 1538, fit allonger la nef. Son cœur fut enterré au milieu de cette nef, qu'il avait trop allongée pour qu'elle fût en proportion avec le chœur et la croisée. En 1526 il avait résigné le titre d'abbé à Charles Le Boucher d'Orsay.

En 1718, l'hôpital de Montebourg fut fondé par François de Carbonnel de Canisy, trente-quatrième abbé. Le même établit aussi à Montebourg des missions d'Eudistes qui y ont été

(1) Gall. Christ. col. 923.
(2) *Ibid.*

faites tous les dix ans jusqu'à la révolution (1).

Ange François de Talaru, évêque de Coutances, a été le dernier abbé de Montebourg. Il avait fait de l'habitation des religieux, un lieu de retraite pour les prêtres âgés et infirmes de son diocèse. Cet établissement, formé en 1774, a duré jusqu'à la révolution. Depuis l'introduction de ces prêtres invalides il n'y eut plus de moines à Montebourg.

La maison abbatiale est la seule qui subsiste; elle n'a rien de remarquable.

A la bibliothèque royale (Colbert), parmi les manuscrits de M. de Boze, n°. 1028 ou 9, on voit un acte de 1311, relatif à une contestation entre Robert Suhard et Guillaume de Bracourt, qui réclamaient le droit de garder la porte de l'abbaye après la mort de l'abbé. Le premier l'emporta. Il est parlé de ce procès dans le *Gallia Christiana*, col. 928.

Parmi les anciens monuments funèbres de la chapelle du chapitre, on remarquait une inscription beaucoup plus moderne sur une lame de cuivre, qui annonçait qu'on y avait inhumé le 3 septembre 1672 le cœur de Jean-François de Reviers, chevalier, issu des fondateurs de

(1) Gall. Christ. col. 929 et 30.

l'abbaye. Les armes gravées sur ce cuivre étaient d'argent à six losanges de gueules. Ces armes sont tout-à-fait différentes de celles des Reviers gravées dans l'histoire de l'île de Wight, par le chevalier Richard Worsley, pag. 50, pl. 1re.

ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

La conformité des noms de baptême a jetté de l'incertitude sur les premières années de l'abbaye de Montebourg. L'histoire de celle de Saint-Sauveur a des commencements tout aussi difficiles à débrouiller, et c'est par la même raison.

Dans la famille de ceux qui l'ont fondée ou dotée, trois au moins portèrent le nom de Néel durant le XIe siècle; celui qui, en 1002, défit les anglais près de Barfleur; celui qui, en 1047, leva l'étendard de la révolte contre le duc Guillaume (le bâtard), et fut vaincu par ce prince au Val-des-Dunes; celui enfin qui mourut à Saint-Sauveur en 1092 (1).

Auquel des trois faut-il rapporter la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur? Tous ont pu contribuer à l'origine du monastère; mais elle est peut-être antérieure à tous les trois.

(1) Will. Gemet. de Ducib. Normann. liv. 4, cap. 4. Will. Malmesbury apd. Saville et Bouquet. Orderic-Vital apd. Duchesne. — Gall. Christ. XI, instrum. col. 222.

En 998, Richard II, descendant de celui auquel le duc Rol avait donné les domaines de Saint-Sauveur et de Néhou, fonda une collégiale dans son château de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1). Le premier des Néels qui lui succéda augmenta encore cet établissement.

En 1049, un autre Néel supprima la collégiale du château et fonda à sa place une abbaye de Bénédictins (2).

Après la conquête d'Angleterre, ce monastère fut beaucoup augmenté, il était trop à l'étroit dans l'enceinte du château. Il fut transféré en 1067 au lieu où il a depuis ce temps toujours subsisté. L'acte de cette translation existait aux archives du château. Roger, frère du fondateur, commença les bâtiments(3) *Abbatiam inchoavit.*

En mourant, l'an 1092, le dernier Néel de Saint-Sauveur laissa une fille très-jeune, unique héritière de ses vastes domaines. Plusieurs années après la mort de son père elle épousa Jourdain Tesson, et lui apporta en mariage, parmi d'autres biens, la baronnie de Saint-Sauveur.

De Jourdain Tesson elle eut trois fils, Raoul,

(1) Archives du château de Saint-Sauveur.

(2) Neustria pia, p. 541.

(3) Gall. Christ. XI, col. 922. — Neustria pia, ubi sup. Cartulaire mss. p. IV.

Roger et Jourdain. Par une chartre sans date, mais certainement postérieure à 1150, on voit que Jourdain Tesson, sa femme Lætitia, et leurs trois fils, assistèrent à la consécration de l'église de l'abbaye (1). On trouve dans le *Neustria pia* une partie de cet acte.

Raoul Tesson vivait encore en 1188. Mathilde (ou Jeanne), sa fille et unique héritière, épousa en 1198 Richard d'Harcourt qui, par ce mariage, devint possesseur de Saint-Sauveur (2).

Quoique l'église fût consacrée depuis longtemps, elle n'était pas encore terminée. Les armes d'Harcourt sont à la voûte méridionale de la croisée. Ainsi cette église fut le travail successif de trois grandes familles, de Roger et de Néel le jeune (junior), de Jourdain Tesson avec ses fils, et des Harcourt. On peut encore distinguer le travail le plus ancien au portail occidental et à la nef, celui de la seconde moitié du XIIe siècle, et enfin celui des Harcourt à la partie où sont leurs armes. Nous verrons bientôt combien ces travaux d'une époque de tranquillité eurent besoin d'être réparés et restaurés dans la suite.

(1) Cartul. Sti. Salvatoris, p. 7. — Neustria pia, p. 541. — Laroque, hist. de la maison d'Harcourt.

(2) Gall. Christ. XI, col. 943; et *ibid.* instrum. dioc. Constant. col. 252.

Les Harcourts qui possédèrent paisiblement le domaine de Saint-Sauveur jusqu'au milieu du XIVe siècle, firent de grands biens et de grandes augmentations à l'abbaye. Le cartulaire est plein des chartres qu'ils donnèrent en faveur de cette maison (1); les principales sont celles de Jean d'Harcourt, en 1254, 5, 78, et celles de Robert, d'abord archidiacre, puis évêque de Coutances : celles-ci vont depuis 1290 jusqu'en 1300.

Dans une des chartres de cet évêque, il est parlé de la chapelle du château qu'on appelait encore la *vieille Abbaye* (*quæ vetus Abbatia dici solet*).

Après plus de deux siècles de tranquillité et d'accroissements progressifs, l'abbaye de Saint-Sauveur éprouva une longue suite de désastres et de misère. Robert d'Harcourt qui avait tant fait pour elle, mourut en 1315. Son neveu Geoffroy se révolta contre Philippe de Valois, amena les Anglais dans sa patrie, et la couvrit de deuil et d'horreurs.

Ce seigneur, après avoir débuté d'une manière brillante dans la carrière des armes, tourna contre son pays ses talents et son courage. Il

(1) Cartulaire mss. sur vélin, p. VIII, IX et X.

livra aux Anglais son château de Saint-Sauveur ; ils en firent une place d'armes importante. Sa nombreuse garnison désola toute la Basse-Normandie.

Après la fatale bataille de Poitiers, Geoffroy d'Harcourt, maître de la campagne, faisait avec cette garnison le siège de Coutances, quand l'armée envoyée par le Régent et les états du royaume le fit abandonner cette entreprise ; forcé de combattre contre des troupes supérieures, Geoffroy fut vaincu et tué ; mais il avait donné le château de Saint-Sauveur au Roi d'Angleterre. Un traité désavantageux à la France (le traité de Brétigny) confirma cette donation ; une garnison anglaise fut mise dans ce château : le fameux Jean Chandos en devint possesseur, il le fortifia avec beaucoup de soin, il fit détruire l'abbaye dont le voisinage pouvait lui nuire (1), elle fut abattue par ordre du Roi Édouard III.

En examinant les ruines actuelles de l'église, on voit qu'elle ne fut pas entièrement détruite; mais elle souffrit beaucoup.

Ce fut probablement alors que disparurent les monuments des fondateurs. Pierre Langlois qui en était alors abbé, mourut en 1376 (2).

(1) Rymer.
(2) Gall. Christ. col. 924.

Depuis ce temps jusqu'en 1450, l'abbaye fut dans une détresse qui ne lui permit pas de songer à se relever de ses ruines. Thomas Le Bégard, dix-neuvième abbé, et Denis Loguet, son successeur, qui vivait encore en 1394, obtinrent de la cour de Rome l'exemption des Annates (1).

En 1422, l'official de Valognes fut chargé de faire une enquête pour constater les pertes que l'abbaye avait essuyées durant les guerres entre la France et l'Angleterre. Cette enquête faite par ordre des états de Normandie, assemblés à Vernon, avec la permission du duc de Bedford, est une pièce historique très-curieuse. C'est un rouleau de parchemin qui a vingt pieds de longueur (2); je ne puis que l'indiquer et en extraire rapidement les faits qui ont rapport à mon sujet.

Silvestre de La Cervelle, évêque de Coutances; Yvain de Galles, et Bertrand du Glesquin (*sic*), étaient avec l'amiral Jean de Vienne, chefs de l'armée qui assiégea Saint-Sauveur, en 1375.

« Quelques années avant le siège, les Anglais « avaient fait détruire l'abbaye et les bâti- « ments voisins, de peur que les Français

(1) Gall. Christ. col. 924.
(2) Aux archives du département.

« ne s'y logeassent pour les incommoder....
« Des religieux de Saint-Sauveur se retirèrent
« d'abord à l'abbaye de Cherbourg, ensuite à
« Jersey, où ils avaient quelques revenus, d'au-
« tres étaient allés chercher dans des monastères
« étrangers une subsistance qu'ils ne pouvaient
« trouver dans le leur.... A leur retour, l'abbé
« et ses religieux avaient trouvé leur maison en
« ruines.... A l'époque de l'enquête, malgré tous
« leurs efforts et toute la dépense qu'ils avaient
« pu faire, ils étaient encore contraints de cé-
« lébrer l'office divin dans le réfectoire.... Les
« Anglais en garnison dans le château, y avaient
« emporté jusqu'à des pierres de taille de l'ab-
« baye pour les lancer avec leurs machines (*ab*
« *ingenis*) contre les assiégeants.... Les moines
« et l'abbé qui s'étaient retirés à Jersey, avaient
« été forcés d'abandonner cette retraite, parce
« que le roi d'Angleterre y avait fait séquestrer
« leurs biens.... Les premiers moines qui re-
« vinrent à l'abbaye y avaient fait construire un
« appentis contre un mur, ils y faisaient du
« feu pour leur cuisine et couchaient sous des
« voûtes, *et jacebant sub certis voutis quæ*
« *adhuc superfuerant*.... Un des témoins dé-
« pose qu'il ne leur restait pas alors de quoi
« acheter un morceau de viande, *undè eme-*

« *rent peciam mutonis vel aliarum car-*
« *nium....* Durant le siège les Français allu-
« mèrent contre une des tours du château un
« feu si violent qu'ils la détruisirent (*funditùs*
« *eversa*), et que le feu fit fondre plusieurs
« cloches neuves que les Anglais y avaient ap-
« portées. Une de ces cloches tenait six bois-
« seaux mesure de Saint-Sauveur (*quarum*
« *una habebat sex buccellos ad mensuram*
« *Sancti Salvatoris*). »

Après l'expulsion des Anglais, Jean Caillot, nommé abbé en 1451, fit restaurer le monastère ; les murs et une partie de l'église subsistaient encore. Il est facile de s'en convaincre en examinant les ruines actuelles. On voit aisément que les arches de la nef près de la croisée, furent refaites alors. On y ajouta des ornements et des accessoires étrangers à l'architecture primitive.

Depuis ce temps jusqu'à la révolution, l'église de l'abbaye de Saint-Sauveur n'offre plus de changements qui méritent d'être rapportés.

On y trouvait beaucoup moins de monuments et de manuscrits que dans les autres maisons religieuses du département. J'ai indiqué le temps où les tombeaux des fondateurs ont dû disparaître. Quant aux manuscrits, ils furent enlevés

par Charles de Montchal, abbé depuis 1639 jusqu'en 1651 (1). Cependant l'enquête dont j'ai parlé subsiste aux archives du département, avec une belle copie sur papier du livre noir ou cartulaire de l'abbaye.

Suivant le Catalogue des abbés, donné dans le XI[e] volume du *Gallia Christiana* (2). M. du Quesnoy, évêque de Coutances, était le quarante-troisième. M. de Choiseuil, très-jeune encore, et parent du premier ministre, fut nommé à sa place; il y resta très-peu de temps. M. de Nicolaï, évêque de Béziers, son successeur, occupait encore cette place au commencement de la révolution.

Il n'y avait plus alors de religieux. Les derniers étaient morts successivement depuis la moitié du siècle dernier. Cinq prêtres séculiers avec le titre *d'habitués*, étaient chargés de faire l'office et d'acquitter les fondations.

Depuis quelques années les ruines de l'église ont été dessinées par différentes personnes: par M. Langlois de Longueville, qui a fait lithographier son dessin; par M. Cotman, dessinateur anglais, pour faire partie de son grand ou-

(1) Gall. Christ. col. 926.
(2) Col. 923 à 26.

vrage intitulé *Architectural antiquities of Normandy*, qui a paru il y a peu de temps et par M. Dennys Herbert, fils d'un général Anglais, qui demeure à Valognes. Enfin, j'ai fait dessiner le côté dont la lithographie est jointe à cette lettre.

La démolition des bâtiments de l'abbaye est avancée, elle serait probablement terminée, si la vente des matériaux et surtout des pierres de taille était aussi prompte à Saint-Sauveur qu'à Montebourg.

L'église bâtie en forme de croix et avec des bas-côtés dans toute sa longueur, avait à peu près les mêmes dimensions que celle de l'abbaye de Montebourg. Elle était entièrement voûtée. J'ai déjà parlé de son architecture dans une autre lettre (1).

Vers la fin du XVe siècle, on avait ajouté une chapelle au bas du chœur vers le midi. Cette addition cadrait mal avec le dessin primitif.

La maison des religieux est détruite. L'abbatiale subsiste encore. Tout est dans un triste délaissement.

Ces ruines sont sur la route de La Haie-du-

(1) Cette lettre est imprimée dans le volume publié l'an dernier par la Société des Antiquaires, p. 103.

Puits, à la sortie de Saint-Sauveur, dont elles sont si rapprochées qu'on a balancé si on ne convertirait point l'église de l'abbaye en église paroissiale.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

ABBAYE DE BLANCHELANDE.

A une lieue et demie, au midi de Saint-Sauveur, au levant de la route de la Haie-du-Puits, on voit dans une vallée spacieuse, peu profonde et entourée de bois, entre les paroisses de Varanguebec, Lithaire et Neuf-Mesnil, les ruines de l'abbaye de Blanchelande, fondée dans le XIIe siècle pour des chanoines de l'ordre de St.-Norbert, communément appelés Prémontrés.

C'est ici un des monastères sur lequel j'ai donné des détails en 1810. Une grande partie de ces anciens monuments subsistait encore. Je les signalai à celui de vos prédécesseurs qui m'avait demandé des renseignements. En songeant que pour le prix de la pierre brute on eût pu alors acheter tout ce que ce monastère et celui de Hambye contenaient de précieux pour l'histoire de l'art et des costumes, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe, on ne peut s'empêcher de dé-

plorer l'insouciance du gouvernement et de l'administration, alors même qu'elle avait l'air de prendre beaucoup d'intérêt à ces monuments.

Vous possédez encore à la préfecture les détails que je donnai en 1810 ; vous pouvez vous convaincre que ce n'est pas ma faute si ces antiquités n'ont point été conservées. J'appelais l'intérêt public sur ces morceaux qu'on laissait détruire en pure perte. J'annonçais que les propriétaires les vendaient au plus vil prix : je disais qu'il était très-urgent de les arracher à une destruction prochaine et inévitable. Aucunes mesures ne furent prises pour les sauver ; et deux ans ne s'étaient pas écoulés avant que tout eût disparu.

Les deux plus précieux de ces monuments étaient les tombeaux de Richard de La Haye, fondateur de l'abbaye, et de Mathilde de Vernon, sa femme, dont les statues, couchées sur leurs tombeaux, avaient le costume de la fin du XIIe siècle. Leurs épitaphes gravées aussi en caractères contemporains méritaient toute l'attention des amateurs de la paléographie du moyen âge. Il en existe des copies dans le *Neustria pia*.

L'abbaye de Blanchelande avait d'abord été fondée à un quart de lieue de la place où sont

aujourd'hui ses ruines. L'emplacement primitif s'appelle *Broquebœuf*. On y a depuis ce temps fondé un prieuré qui était devenu indépendant de l'abbaye.

Au commencement on s'était contenté d'une chapelle de bois et d'une habitation bâtie à la hâte (1). Mais bientôt ces bâtiments provisoires firent place à l'église qui subsista jusqu'à la révolution et dont on voit encore les restes.

Cette église considérable (moins cependant que les deux précédentes) fut consacrée en 1185, par Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, la 31e année du règne de Henri II en Angleterre.

Une statue de ce Roi bienfaiteur de Blanchelande, y existe peut-être encore; c'est un morceau curieux de la sculpture de ce temps. Le prince y est assis en habits royaux, couronné et tenant son sceptre de la main droite. Je crois qu'on pourrait retrouver ce morceau dans les broussailles, au pied du bâtiment des religieux. Je l'y ai vu peu de temps avant la restauration.

Henri II était en grande vénération à l'abbaye de Blanchelande, parce que Richard de La Haye,

(1) Gall. Christ. XI, col. 945 et 946. — Neustr. pia, p. 842.

fondateur de ce monastère, était particulièrement aimé de ce prince, qui lui avait donné les titres de Connétable et de Sénéchal de Normandie.

Outre les anciens monuments qu'on voyait autrefois dans une collatérale du chœur de l'église, il y avait une grande quantité d'épitaphes de différents abbés, dont la principale était celle de François de Troussey, évêque *in partibus* de Porphyre, et coadjuteur de Coutances, qui mourut en 1614. On peut en voir la copie, donnée ainsi que celle de plusieurs autres inscriptions recueillies dans l'église de Blanchelande, par les auteurs du *Neustria pia* et du *Gallia Christiana* (1).

Joseph Zongo Ondedei, nommé abbé en 1649, est extrêmement maltraité dans les mémoires de Retz, comme favori et *âme damnée* du cardinal Mazarin.

On retrouve un abbé régulier, nommé en 1748, à Blanchelande. C'était le frère du célèbre abbé Prévost, un de nos meilleurs romanciers, auteur de plusieurs ouvrages historiques, tels que l'histoire de Guillaume-le-Conquérant et la grande Histoire générale des Voyages, traduc-

(1) Neustr. pia, p. 845. — Gall. Christ. col. 947.

ducteur de plusieurs ouvrages anglais, et entre autres d'une partie de l'histoire d'Angleterre de Hume. Son frère, abbé de Blanchelande, y mourut en 1765; il était le quarante-troisième abbé. Son successeur, M. de Talaru, fut le dernier.

Au commencement de la révolution, il y avait à Blanchelande quatre religieux gouvernés par un prieur.

L'église, sans bas-côtés, avait une croisée entre le chœur et la nef. Le clocher était sur la partie septentrionale de cette croisée. La flèche en charpente qui la terminait est entièrement détruite. La partie en pierre subsiste encore. Le reste a été démantelé de la manière la plus effroyable. Il n'existe plus ni jambages ni encoignures : toutes ces parties étaient en pierres de taille qu'on a arrachées avec plus de violence que de précaution. Il ne reste que des lambeaux de murs crevassés (Voyez la planche qui représente les ruines de cet édifice (1)).

Bâtie entièrement dans la dernière moitié du XIIe siècle, cette église présentait quelques morceaux d'étude, mais peu d'ensemble et de ré-

(1) Cette lithographie a été faite en 1824, d'après un dessin de M. Langlois de Longueville.

gularité. Les abbés n'avaient point de monuments curieux sur leurs tombeaux, mais seulement des épitaphes dont quelques-unes, en vers latins, n'indiquaient pas mal le goût et le style du temps où elles avaient été faites. Celle de François de Troussey, dont je vous ai déjà parlé, gravée sur un monument du temps de la restauration des arts en France, pouvait aussi servir à prouver la renaissance des belles-lettres.

Vue extérieurement, la maison des religieux offre l'aspect d'une habitation moderne, régulière et assez considérable; mais elle avait plus d'apparence que de solidité. Intérieurement, la dégradation en est très-avancée ce qui fait peine à voir.

La maison de l'abbé est un peu mieux conservée. Elle est habitée par le garde du possesseur actuel. Tous ces bâtiments étaient modernes.

Les bâtiments des fermiers paraissent plus anciens. On entrait dans la cour par de grandes portes à ogives étroites et élevées.

La vue de l'ensemble des bâtiments de l'abbaye n'est belle qu'à une certaine distance. Les terrains qui l'environnent et qui s'élèvent graduellement sont très-pittoresques, particulièrement quand on arrive du côté de Saint-Sauveur,

et qu'on peut voir les ruines du château de Lithaire dans le lointain.

Je n'ai pu retrouver le cartulaire de cette abbaye. Je possède seulement quelques copies du titre primitif et des dénombrements des propriétés de l'abbaye, faits dans les XIVe et XVe siècles. Mais il existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale (Colbert, n° 1027 ou 1028) une table raisonnée du cartulaire de Blanchelande, rédigée en 1271. Cette table contient 96 pages in-folio.

Au dehors des cours de l'abbaye, on voit les restes d'un pavé ou chaussée en pierres très-grosses, d'un grès quartzeux, et tellement lisse que les chevaux ne peuvent passer dessus sans danger. C'est à cela sans doute qu'est due la longue durée de cette chaussée, qui a près d'un demi quart de lieue de longueur, et qui s'étend du nord-ouest au sud de la terre de Blanchelande.

J'en ai vu une semblable sur la route de Saint-Sauveur à La Haye-du-Puits, et qui passe tout près de l'enclos de l'abbaye de Saint-Sauveur. On a senti l'inconvénient de ces gros quartiers de pierre. On vient de les remplacer par du grès cassé suivant la manière commune, ce qui a rendu cette route beaucoup plus praticable.

ABBAYE DE LESSAY.

Jusqu'à présent, si l'on excepte l'abbaye de Valognes, fondée et bâtie au milieu du XVIIe siècle, nous n'avons vu que des ruines ou de nouvelles constructions à la place des abbayes que nous avons cherchées. Celle qui va nous occuper, peut nous donner une idée plus complète de ce qu'étaient ces établissements avant la révolution. Lessay nous offre la réunion d'une vaste église du XIe siècle et d'une belle habitation moderne, presque aussi entières qu'avant la révolution. Et ce qu'il y a encore de plus heureux et de plus rare aujourd'hui, nous ne sommes point forcés d'examiner à la hâte, nous avons l'assurance que ces objets intéressants seront conservés.

Cette abbaye est située à deux lieues au midi de Blanchelande, au milieu du bourg dont elle porte le nom, sur le chemin de Saint-Sauveur à Coutances, dans un terrain bas et marécageux où la mer monte dans les hautes marées.

Lorsque je donnai il y a onze ans des renseignements sur ce monastère, je n'eus à regretter que la perte d'un monument curieux, celui qui ornait le tombeau d'Odon Capel, un

de ses fondateurs. Cette perte ne pouvait pas être réparée. Depuis ce temps, je n'en ai pas eu de nouvelle à déplorer.

Les ancêtres du fondateur de Blanchelande, possédaient la baronnie de La Haye-du-Puits, au milieu du XI[e] siècle. Celui qui fonda l'abbaye de Lessay et qui possédait alors cette baronnie s'appelait Richard Turstin-Halduc. Sa femme, appelée par quelques auteurs Mimel ou Muriel, eut beaucoup de part à cette entreprise ; mais leur fils Odon Capel s'en occupa tellement, que des auteurs contemporains, et entre autres Guillaume de Jumièges, lui attribuent particulièrement cette fondation et surtout la construction de l'église (1).

Plusieurs circonstances contribuèrent à la riche dotation de l'abbaye de Lessay ; la parenté assez rapprochée des fondateurs avec le duc Guillaume ; les grandes concessions qu'ils obtinrent en Angleterre ; leurs alliances avec les premières familles du pays ; et surtout le zèle d'Odon Capel, que Guillaume de Jumièges cite parmi les plus magnifiques constructeurs de ce temps où les Nor-

(1) At ecclesiam Sanctæ Trinitatis Exaguii Eudo cum Capello fecit. Will. Gemetic. lib. VI. De gestis Normannorum, cap. 22. Gall. Christ. col. 917. Neust. pia, page 817.

mands se signalèrent tant par leur ardeur à bâtir des églises (1).

Dans l'acte de fondation et parmi les plus anciennes chartres de l'abbaye, je vois les noms des plus illustres barons Normands et Anglo-Normands, les Saint-Jean, les La Haye, les Especk, les Bohon, les Briqueville, les Aubigny, etc.

Robert de La Haye, neveu d'Odon Capel, fit à ce monastère des donations très-considérables dans le diocèse de Chichester. Guillaume et Robert de Saint-Jean ses descendants les confirmèrent en 1187 (2). Le prieuré de Boxgrave dans le comté de Sussex, était, pour ainsi dire, le chef-lieu de ces concessions. Ce prieuré après être long-temps resté dans la dépendance de l'abbaye de Lessay, eut le sort commun de tous les prieurés étrangers en Angleterre. Fondé dans un temps où la Normandie et ce royaume avaient un même souverain, il fut réuni à la couronne d'Angleterre, quand notre province cessa de lui appartenir, ou plutôt quand de longues guerres entre deux nations ennemies ne permirent plus

(1) Unusquisque optimatum certabat in prædio suo ecclesias ædificare. G. Gemet. *Ibid.*

(2) Gall. Christ. col. 917, et inter instrum. dioc. Constant. col. 233.

aux Rois de France et d'Angleterre d'avoir des sujets neutres (1). On voit qu'il fut un des derniers qui conserva la jurisdiction *transmarine*. Jean de Juniers, vingt-troisième abbé de Lessay, nomma encore en 1398, Guillaume, religieux de son abbaye, au titre de prieur de Boxgrave (2).

L'abbaye de Lessay possédait encore les dîmes et le droit de présentation aux cures de plusieurs autres paroisses en Angleterre, et entre autres à Karleton, dans le diocèse de Lincoln et de Hantonette, au bord de la Tamise. Tanner dans sa *Notitia Monastica*, et l'auteur de l'ouvrage Anglais, intitulé : *Alien Priories* (3), donnent à ce sujet tous les détails qu'on peut désirer.

On trouve rarement aujourd'hui une église aussi ancienne, aussi vaste et aussi uniforme que celle de ce monastère. Rien ou à peu près rien n'y paraît changé depuis le temps de la fondation, et quoiqu'elle ait beaucoup souffert dans le XIVe siècle, les réparations ont été faites avec tant de goût qu'on les confond souvent avec le travail primitif.

En parlant de ces réparations faites par Guil-

(1) Tanner : Notitia Monastica Sussex : History of alien priories ; Beauties of England : Sussex.

(2) Gallia Christ. col. 920.

(3) V. aussi Neust. pia p. 617, et Gall. Christ. col. 919 et 20.

laume-le-Roy, nommé abbé en 1385, les auteurs du *Gallia Christiana* pourraient porter à croire qu'il a commencé la construction de l'église (1). La seule inspection de cet édifice suffit pour se convaincre qu'il n'a pu y faire que des réparations. Elles furent terminées par Guillaume de Guéhebert, qui fut abbé depuis 1423 jusqu'en 1440. Les expressions dont se servent les auteurs du *Gallia Christiana*, ne sont pas de nature à faire cesser l'erreur que je viens de signaler. On serait tenté de croire qu'ils ont voulu dire que cet abbé termina la construction commencée par Guillaume-le-Roy (*Basilicam absolvit*) (2).

Ces passages m'ont d'autant plus frappé, qu'en parlant des réparations faites à peu près dans le même temps à la cathédrale de Coutances, les mêmes auteurs s'étaient servis d'expressions convenables, et qui ne laissaient aucun doute à leurs lecteurs (3).

Ces réparations furent faites surtout à la voûte de la nef où l'on voit plusieurs écussons, dont quelques-uns appartiennent aux abbés qui les firent faire.

(1) Ecclesiam inchoasse dicitur col. 920.

(2) *Ibidem*.

(3) Premier volume des Mém. de la Soc. des Antiq. de Normand., p. 161.

J'y ai distingué les armes de Thieuville, qui existaient aussi avant la révolution sur le tombeau de Guillaume de Guéhebert. Cela prouve que cet abbé appartenait à l'ancienne famille de Thieuville, qui avait déjà donné deux abbesses à Caen, un évêque à Avranches et un à Coutances. Cette famille possédait effectivement alors la seigneurie de Guéhebert.

Les ravages des Anglo-Navarrois et surtout ceux de la garnison de Saint-Sauveur, commandée par Géoffroy d'Harcourt, en 1356, avaient été particulièrement funestes à l'abbaye, et nécessité ces réparations, que le malheur des temps fit ajourner jusqu'à la fin du règne de Charles V. Continuées sous celui de Charles VI, elles ne furent terminées que sous la domination des Anglais (1).

Généralement les cathédrales et les églises des abbayes étaient consacrées long-temps avant d'être terminées ; celle de Lessay au contraire le fut plus d'un siècle après sa fondation, et ce qui me surprend le plus, c'est que toute son architecture atteste le XI[e] siècle, et retrace l'antique et massive simplicité que j'ai observée dans la nef des églises de Cérisy et de l'abbaye de

(1) Renseignements particuliers.

Saint-Étienne de Caen. Cependant on voit dans le *Gallia Christiana* que cette dédicace fut faite en 1178, par Rotroü, archevêque de Rouen, et Richard de Bohon, évêque de Coutances (1).

Je n'ai pu retrouver la cause de ce long intervalle, mais il est évident, à la première inspection de cette église, que rien ne fut changé à son architecture primitive. Aujourd'hui encore on peut la citer comme le modèle le plus entier de cette sévère simplicité, qui distingue en Normandie les constructions ecclésiastiques de Guillaume-le-Conquérant.

Je ne puis parler sans les plus grands regrets de la perte du monument élevé à la fin du XIe siècle, sur le tombeau d'Odon Capel, un des fondateurs, mort en 1098. Il y était représenté avec la chappe et le chaperon, tels qu'il les portait à l'église de Lessay. Ce morceau, en pierre de Caen, qui était remarquable par la fidélité du costume, et pouvait donner une idée exacte de l'état de la sculpture sous les règnes de Guillaume-le-Roux et de Henri Ier, a été indignement mutilé par les agents du propriétaire de l'abbaye, et employé à la cons-

(1) Col. 873.

truction d'un pont que la mer a détruit au bout de très-peu d'années.

On a vu jusqu'à la révolution un laïque vassal de l'abbaye, représenter ce fondateur à l'office de l'église, le jour de la Trinité, revêtu d'une chappe antique, couronné de fleurs, portant à la main droite un bâton de chantre surmonté d'un bouquet, tenant de la main gauche une clochette, et ainsi costumé, porter à tout l'office patronal la chappe du milieu; et assurément ce n'était pas de sa part une redevance gratuite. Elle était payée par une assez grande étendue de terre. Le dernier qui a figuré ainsi est encore vivant, et s'appelle Nicolle.

Les maisons de l'abbé et des religieux subsistent et sont parfaitement conservées. Elles furent construites au milieu du siècle dernier. Sous le rapport de la solidité, de l'ensemble et du bon goût, c'est dans ce genre ce que nous avons de mieux dans le département.

En 1337, Jean de Courcé, dix-huitième abbé, fit bâtir l'église paroissiale de Sainte-Opportune-de-Lessay, et délivra ainsi l'abbaye du fardeau de la paroisse (1). Nous avons vu (2) qu'un abbé de Montebourg en avait fait autant à la même époque.

(1) Gall. Christ., col. 920.

(2) Sup., p. 8.

Leonor de Matignon, évêque de Coutances, trente-septième abbé, vivait encore quand on imprima le XI[e] vol. du *Gallia Christiana*. M. de La Ville lui succéda, et fut remplacé en 1774 par M. de Durfort, qui était encore abbé au commencement de la révolution.

Hugues de Morville, évêque de Coutances, avait dédié, en 1228, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Lande, à Lessay (1). C'était la plus belle du département. Son clocher en flèche élevée se voyait à une grande distance. Cette chapelle, entièrement démolie en 1793, fut remplacée par une *Montagne et un Autel de la Raison*, qui indiquent encore le lieu où elle exista.

Malgré les plus grandes recherches, je n'ai jamais pu retrouver le cartulaire ni aucun des anciens registres de ce monastère.

Cinq à six religieux peu réguliers, sous la conduite d'un prieur, formaient en 1790 toute la population de cette maison. Leur expulsion n'a certainement pas été un mal pour la Société. Plût à Dieu que la révolution n'en eût pas fait de plus grands !

(1) Gall. Christ. XI, col. 879.

ABBAYE DE COUTANCES.

A peu près dans le même temps que l'abbaye des Bénédictines de Valognes se formait, il s'en établissait une du même ordre à Coutances, également pour des femmes, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges.

Ces deux maisons avaient entre elles beaucoup de rapports. L'une et l'autre tirèrent leurs premières religieuses de l'abbaye de Vignatz, près de Falaise; comme les religieuses de Valognes, celles de Coutances n'eurent jamais que de faibles revenus, et comme celles-là elles n'en eurent pas moins une nombreuse congrégation. Depuis leur établissement jusqu'à la révolution, elles se rendirent constamment utiles à la société.

L'abbaye de Coutances eut pour fondatrice Mathilde de Malherbe, veuve de François de Sarcilly de Brucourt. Son origine remonte à l'an 1633 (1).

Ce ne fut d'abord qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Vignatz. En 1660 ou 61, ce prieuré fut érigé en abbaye (2). Charlotte-Sco-

(1) Gall. Christ. XI, col. 935. — Demons, hist. mss. de Coutances.

(2) Gall. Christ., et Demons, *ibid.*

lastique Carbonnel de Canisy fut la première abbesse.

Les revenus de cette maison étaient alors si faibles que, malgré la plus stricte économie, l'abbesse se trouvait hors d'état de bâtir une maison convenable pour son logement et celui de ses religieuses, et la misère menaçait d'anéantir cet établissement, lorsqu'en 1730, Mme de Montfarville lui fit une donation de 30,000 l., qui servirent à bâtir la maison dont on voit encore les restes.

M. de Matignon, évêque de Coutances, posa la première pierre de ce bâtiment en 1731. Peu de temps après la maison fut habitée. Mme de Saint-Germain de Gonfreville était alors abbesse.

Au moment de la révolution, ce monastère était gouverné par Mme Houel de La Roche-Bernard.

La majeure partie de ce couvent a été convertie en tribunal de première instance de l'arrondissement de Coutances. Il n'avait rien de remarquable, et cela n'est pas surprenant; ce n'est pas dans le XVIIe ou le XVIIIe siècle qu'il faut chercher les grandes libéralités des anciens monastères, leurs immenses revenus, leur magnificence et le zèle prodigieux pour les grandes constructions ecclésiastiques.

ABBAYE DE HAMBYE.

A cinq lieues au sud-est de la ville de Coutances, à une demie-lieue du bourg et du château de Hambye, au pied d'un côteau couvert de bois, dans la vallée de la rivière de Sienne, on trouve les ruines de cette abbaye de Bénédictins, celle de tout le département qui conservait le plus grand nombre de tombeaux et de monuments du moyen âge.

Elle devait son origine à une famille de barons nombreuse et considérable en Angleterre et en Normandie (1). Guillaume Paisnel, son fondateur, descendait de Raoul, un des seigneurs qui aidèrent le Duc Guillaume à acquérir le titre de Conquérant, et fut récompensé par de grandes concessions dans différents comtés du pays conquis, et entre autres par celle de quarante-cinq seigneuries dans celui d'York, dont il était sheriff au temps de la confection du grand registre, ou livre censier d'Angleterre, connu sous le nom de *Domesday Book*. Fouques, son fils, fonda dans le comté de Buckingham l'abbaye de New-

(1) Gall. Christ. XI, col. 931. — Neust. pia, p. 821. — Banks's extinct baronage, t. I, v. Pagenel.

port, près d'une ville à laquelle il a donné le nom de Newport-Paganel (1).

La fondation de l'abbaye de Hambye eut lieu vers 1145, à peu près dans le même temps que l'impératrice Mathilde fondait celle de Cherbourg. On trouve l'acte de cette fondation dans le cartulaire, dont je possède une ancienne copie, dans le *Neustria pia* et dans le *Gallia Christiana* (2). Guillaume Paisnel la fit en présence de ses quatres fils, Hugues, Fouques, Thomas et Jean. Algare, évêque de Coutances, par les conseils duquel le monastère fut fondé, signa cet acte avec eux. Sa signature sert à déterminer l'époque. On datait rarement les actes alors. Algare mourut en 1150.

Pendant le temps qui s'écoula entre la mort de ce prélat et la fondation de l'abbaye, il en vit achever la majeure portion. Ces parties qui subsistent encore en ruines, peuvent servir à faire reconnaître le travail de ce temps. La grande porte de la cour, qui conduisait à l'église, est bordée d'un cordon de *têtes de clou*, ornement commun encore dans la première moitié du XII[e] siècle. On voit aussi sur cette porte un

1) V. Tanner's Notitia Monastica : Buckingham-shire.

(2) Neustria pia, p. 821. — Gall. Christ., col. 951 ; et instrum., col. 241.

écusson aux armes de Paisnel (d'or à deux fasces d'azur à neuf merlettes de gueules).

La nef de l'église est indubitablement du temps du fondateur. Ses fenêtres ainsi que celles de la croisée, sont étroites et longues, comme on en faisait souvent alors. Une colonne au nord de la croisée est encore romane; mais ici en général l'ogive est bien plus commune qu'à Montebourg, et même qu'à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Le clocher est placé au centre de l'église; il est soutenu par des colonnes de forme hexagone. Cette forme, qu'on prendrait d'abord pour rhomboïdale, est d'un effet singulier.

Le chœur, quoique rebâti au commencement du XVe siècle, ne présente plus qu'un monceau de décombres. Je le vis encore entier il y a quinze ans. Après celui de la cathédrale de Coutances, qu'on avait cherché à imiter, c'était incontestablement le plus élégant du diocèse. Des colonnes cylindriques, légères et élevées, entouraient le sanctuaire comme à la cathédrale; des bas-côtés régnaient dans toute son enceinte; plusieurs chapelles en couronnaient la partie orientale.

Au milieu du travail de Jeanne Paisnel on distinguait encore quelques traces de l'architecture primitive. Les tombeaux de la famille des

fondateurs étaient régulièrement placés dans des entrecolonnements autour du chœur, et dans les chapelles autour du sanctuaire, en dehors des bas-côtés.

Parmi ces tombeaux, un des plus curieux, et le mieux conservé se voyait dans un entrecolonnement au bas du chœur, du côté de l'évangile. Le monument qu'on avait élevé sur ce tombeau représentait un guerrier couché, les mains jointes sur la poitrine, en costume militaire. Attaché avec une courroie au bras gauche son écu pendait sur la cuisse; j'y distinguai les armes des Paisnel très-nettement gravées.

Mais de tous ces tombeaux, le plus intéressant était celui de Jeanne Paisnel, qui avait fait reconstruire ce chœur. Elle y était inhumée au milieu avec son mari, Louis d'Estouteville, le chef héroïque des braves qui avaient défendu le Mont Saint-Michel contre les Anglais en 1424. Je vis encore ce tombeau il y a quinze ans. Le couvercle en cuivre avait été enlevé durant la révolution; mais il y restait encore une grande pierre tumulaire plate, avec leur épitaphe marginale en français, que je lus alors, mais que je n'eus pas le temps de transcrire.

Il ne serait peut-être pas encore impossible de retrouver cette pierre tumulaire, la plus

grande de ce genre que j'aie vue dans le département. Quand on pense qu'elle couvrait les restes de celle qui avait reconstruit à ses frais tout ce chœur magnifique, mais surtout le corps de ce guerrier généreux qui, plutôt que de subir un joug étranger, sacrifia la plus belle fortune de la Normandie; qui fut le chef des défenseurs du Mont Saint-Michel; qui conserva cette forteresse à son prince légitime au milieu d'un pays occupé pendant trente-deux ans par les Anglais; il me semble qu'on ne devrait pas regretter la peine d'en faire la recherche.

C'était, autant qu'il m'en souvient, un morceau de pierre de Caen, long de sept à huit pieds, et large d'environ trois. Il se retrouverait assez probablement; car il n'était guère susceptible d'une autre destination.

La même pierre fut prodiguée à la restauration de cette portion de l'église. Quand on songe aux difficultés du transport dans un pays éloigné des grandes routes, des rivières navigables et de la mer, on conçoit aisément que les frais de cette entreprise ont été énormes (1).

(1) Parmi les matériaux qui servaient à faire la voûte de ce chœur, il y avait une grande quantité de tuf brun d'une texture poreuse et grossière, tout à fait différent du tuf blanc ou jaunâtre qui fut jadis employé aux voûtes de plusieurs de nos grandes

Quoique d'une importance et d'un revenu bien inférieur aux abbayes de Montebourg, de Lessay et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, celle de Hambye avait une église tout aussi grande. Cela vient probablement de ce que la paroisse de Hambye est une des plus considérables et des plus populeuses du département, de ce que l'église de la paroisse n'existait pas au temps de la fondation de celle-là, et surtout de ce que les richesses et la magnificence des fondateurs ont été assez considérables pour faire face aux besoins de la commune et à ceux du monastère.

Après l'église, le chapitre était le bâtiment le plus curieux de l'abbaye. C'était encore l'ouvrage de Jeanne Paisnel, à laquelle ce monastère devait à peu près tout ce qui y existait de grand et de beau au moment de la révolution.

Les autres bâtiments étaient au-dessous du médiocre. Dans aucune abbaye du département je n'en ai vu de plus insignifiants.

églises, et surtout à celle de l'abbaye de Blanchelande, et à faire ces sarcophages qui se trouvent dans plusieurs de nos cimetières et sur quelques autres points du département. J'avais trouvé les carrières d'où l'on tirait celui-ci au bord de la rivière de Sève entre Périers et Carentan, et j'avais présumé que celui de Hambye venait d'un lieu plus voisin. Après plusieurs années de recherches, je l'ai enfin trouvé près de la Taute à Bohon, et à Sainteny, dans le voisinage de l'église. La grande route de Carentan à Périers forme à peu près la limite entre cette espèce et le tuf blanchâtre.

Dans le *Gallia Christiana* on trouve la liste de trente-neuf abbés, dont M. de Scépaux était le dernier.

A l'époque de la révolution, M. de La Prune-Montbrun, nommé en 1771, était encore abbé. De son temps le monastère cessa d'avoir des religieux. Quelques prêtres séculiers furent chargés de faire l'office et d'acquitter les fondations.

Cette maison était réellement située (suivant l'expression du *Gallia Christiana*) *ad radices montis*. On avait coupé à pic le pied du coteau pour y bâtir l'église.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

ABBAYE DE CÉRISY.

En perdant l'abbaye de Saint-Sever, qui faisait jadis partie du diocèse de Coutances, le département de la Manche a acquis celle de Cérisy, qui fut autrefois beaucoup plus importante. Aujourd'hui même, malgré les ravages de la révolution, Cérisy conserve sa prééminence. Son église, bâtie en belle pierre de Caen, offre encore un grand et beau morceau d'architecture du XI[e] siècle.

Aussitôt que la tourmente révolutionnaire a

commencé à se calmer, l'église de l'abbaye de Cerisy est devenue paroissiale. Elle a très-peu souffert, et nous pouvons nous flatter de la posséder presqu'aussi entière que nos ancêtres. On doit cependant regretter que le malheur des temps et l'insuffisance des revenus communaux aient forcé à détruire le superbe prolongement de la nef qui, avant la révolution, servait d'église paroissiale. Aucune église du département n'offrait alors une aussi belle réunion de modèles des deux espèces d'architecture, qu'on a long-temps désignées sous les noms de *Gothique ancien* et de *Gothique moderne*.

Le chœur, la croisée et l'ancienne partie de la nef, sont presque entièrement du XIe siècle. Le prolongement occidental qu'on vient de détruire était probablement du XIVe. Le tout réuni formait la plus longue église du département.

Un monastère dédié à St.-Vigor, sous la première race de nos rois, avait existé dans la paroisse de Cerisy, depuis le VIe jusqu'au IXe siècle, pendant lequel il fut détruit par les Normands.

Vers l'an 1030, Robert, Duc de Normandie, y fonda une nouvelle abbaye qu'il dota richement (1).

(1) Titres particuliers de l'abbaye, communiqués par l'ancien prieur. — Hermant, hist. des évêques de Bayeux, p. 48 et 49;

Ce duc étant mort en pélerinage, Guillaume, son fils, continua les constructions de ce monastère d'une manière digne de la magnificence de son père (1) ; il donna des ordres pour y faire rapporter les restes de ce prince. Ces ordres ne furent exécutés qu'en partie, le corps de Robert fut inhumé en Apulie (2).

L'église de l'abbaye de Cerisy mérite toute l'attention des connaisseurs. On en trouve peu d'une époque aussi certaine, et encore moins qui, avec une date assurée et d'aussi grandes proportions, remontent à la première moitié du XI[e] siècle.

En comparant cette église avec celle de Lessay et la nef de celle de l'abbaye de Saint-Étienne à Caen, on voit que pendant les deux tiers de ce siècle il n'y eut aucun changement bien marqué dans l'architecture. C'est partout la belle et sévère simplicité qui caractérise les constructions de Guillaume-le-Conquérant.

Voici les proportions de l'église de Cerisy, prises par M. Le Courtois, alors curé de cette

— Gall. Christ. col, 408 et 413. — Neustr. pia, p. 409 et seqq. *Ib*. Cart. fundationis mss.

(1) Guill. Gemet. Monach. de Ducib. Normann. lib. V. cap. XIII.

(2) Dumoulin, Hist. de Normandie, ann. 1035.

paroisse, nommé depuis curé du Canton de Saint-Pierre-Église.

Longueur du chœur intérieurement.	64 pieds.
Idem de la nef actuelle y compris la croisée	85
Épaisseur du mur derrière le maître-autel	6
Idem du mur de séparation entre l'église actuelle et celle qui est détruite.	4
Longueur totale de l'église actuelle .	159 pieds
Longueur intérieure de l'église détruite	88
Longueur totale avant la démolition.	257 pieds

Largeur du chœur de l'abbaye qui n'a point de bas-côtés . . .	30 p. 6 ps.
Idem de la nef avec les bas-côtés.	70
Épaisseur des côtières de la nef (chacune ayant 8 pieds) .	16
Longueur intérieure de la croisée, environ.	120
Hauteur sous clef de la voûte. . .	64

Les connaisseurs regrettent beaucoup le portail à ogives de l'église détruite. Quelques années

l'entrée à l'ouest, de tours ou flèches, comme on en voit à la cathédrale et à Notre-Dame de Saint-Lô. D'énormes colonnes qu'on remarquait aux deux côtés de l'entrée me portent à le croire, mais ce projet n'eut pas d'exécution.

Quoiqu'il en soit, il est clair qu'on avait compté sur l'église démolie pour faire le complément de celle de l'abbaye; la nef de celle-ci est maintenant devenue beaucoup trop courte et hors de toute proportion avec le reste du bâtiment.

Le seul clocher qui ait existé est celui qu'on voit encore au centre de la croisée. Celui-là même a éprouvé bien des vicissitudes. Dans son état actuel (1) il n'a rien de remarquable; mais les colonnes qui le soutiennent prouvent qu'il a été ou qu'il a dû être beaucoup plus considérable. On voit par le *Gallia Christiana* qu'il a été plusieurs fois endommagé par la foudre. Des renseignements particuliers apprennent qu'il l'a été encore différentes fois depuis l'impression de cet ouvrage, et notamment le 15 avril 1766. Une flèche en charpente très-solide qui surmontait ce clocher fut entièrement brûlée, et les cinq cloches fondues, sans que la voûte du chœur en parût ébranlée.

(1) V. la figure ci-jointe.

En 1811 ou 1812, la foudre occasionna encore de nouveaux dommages à l'église. La fabrique n'ayant pas le moyen de les réparer, se détermina à faire démolir l'ancienne église paroissiale. Avec le prix des matériaux les réparations furent payées, et pour prévenir de nouveaux accidents, on fit placer un paratonnerre sur le clocher.

Le chœur seul de cette église est voûté. La charpente nue de la toiture de la nef et de la croisée fait un mauvais effet dans ce vaste bâtiment.

Le chevet qui termine au levant la voûte du chœur est à peu près perpendiculaire au grand autel. Cette partie de la voûte est travaillée avec beaucoup de goût et de soin. Si l'on excepte la cathédrale de Coutances, je ne connais dans le département aucun rond-point qui soit plus élégant. Dans son état actuel l'église est encore trop grande pour la paroisse. La partie détruite lui donnait des dimensions convenables. J'ai fait la même observation à l'église de Saint-Fromond, au bord de la Vire. Cette église, aussi bien que celle de Cerisy, servait autrefois aux religieux et à la paroisse. Son prolongement a eu le même sort que celui de Cerisy : il n'existe plus, mais il est facile de voir que l'église actuelle fut bâtie

après cette nef, tandis qu'à Cerisy le prolongement de la nef était postérieur.

Laurent Le Clerc, qui fut abbé de Cerisy, depuis 1472 jusqu'à la fin du XVe siècle, avait d'abord été prieur de Saint-Fromond (1). On croit qu'il fit bâtir l'église actuelle de cette paroisse : de là probablement la conformité qui existe entre cette église et celle de Cerisy. Le même abbé fit bâtir la chapelle de l'abbaye.

La révolution n'a détruit à Cerisy ni tombeaux, ni monuments remarquables. Le premier fondateur mourut à la croisade, et fut inhumé loin de son pays. Le duc Guillaume, qui termina l'ouvrage commencé par son père, fut enterré à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

Je n'ai point retrouvé les anciens cartulaires de l'abbaye; mais mon excellent ami, M. Auguste Le Prévost, de Rouen, m'a communiqué un ancien cartulaire en parchemin, contenant parmi plusieurs chartres de différents diocèses de la Normandie, celle de la fondation de l'abbaye de Cerisy, beaucoup plus complète que celle qui a été citée par l'auteur du *Neustria Pia*, pages 451 et 452. Cette chartre fut confirmée par Henri Ier, petit-fils du duc Robert, en

(1) Gall. Christ. II, col. 412.

l'année 1120, à Barfleur, très-peu de jours avant le terrible naufrage qui fut fatal à la famille de ce prince et à plus de cent seigneurs de sa suite, car elle est datée du onzième des calendes de décembre. Beaucoup de biens qui furent donnés par cette chartre à l'abbaye de Cerisy, avaient appartenu à une abbaye située dans le Cotentin, au bord de la mer (celle de Nanteuil ou de Saint-Marcouf), dont l'origine remontait au VIe siècle, et qui avait été détruite dans le IXe par les pirates Normands.

L'habitation des religieux de Cerisy et celle de l'abbé étaient des bâtiments modernes, construits avec goût et solidité. Il n'en reste plus que l'abbatiale, et même celle-ci est menacée d'une démolition prochaine.

Le général Songis en avait fait sa demeure pendant quelques années. Celui qui la possède maintenant ne l'habite pas et paraît décidé à ne pas la conserver.

La liste des abbés commence à la fondation. Almoduc, qui fut le second, mourut en 1033 (1).

Warin, son successeur, assista à la dédicace de la belle église de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, en 1066.

(1) Gall. Christ. II, col. 409.

Thomas qui est marqué le vingt-septième dans le catalogue du *Gallia Christiana* (col. 411.), plaida, en 1408, la cause de la duchesse d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. En 1424, il permit aux cordeliers qui vinrent quelques temps après s'établir à Valognes, de se bâtir un couvent dans une des îles Saint-Marcouf. Les Anglais étaient alors maîtres de la Normandie depuis plusieurs années.

Richard Sabine gouvernait le monastère, quand notre province repassa sous la domination française. Il fut un des premiers à prêter serment au Roi Charles VII. Il bâtit le cloître de l'abbaye en 1470.

Laurent Le Clerc, originaire de Litry, paroisse voisine de Cerisy, lui succéda en 1472. Nous avons vu qu'il avait fait bâtir la chapelle de l'abbaye et la majeure partie de l'église de Saint-Fromond (1).

En 1565, pendant qu'Antoine d'Apchon était abbé, la foudre endommagea beaucoup le clocher et la nef de l'église. Nous avons parlé de semblables accidents arrivés fréquemment à cet édifice.

(1) Gall. Christ. col. 412.

Le clocher fut encore consumé par les flammes en 1684 (1).

En 1566, au mois de janvier, Charles d'Humières, évêque de Bayeux, vint à l'abbaye de Cerisy. Il y passa huit jours, et rétablit le grand autel, que les calvinistes avaient détruit en 1562. Ils y avaient fait bien d'autres dommages qu'il fut impossible de réparer. La même année ils ravagèrent presque toutes les grandes églises du département (2).

Germain Habert fut nommé abbé en 1630. Il est auteur de la vie du cardinal de Berulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire. Il mourut à Cerisy, en 1654, et y fut inhumé au milieu du chœur. Son tombeau fut recouvert d'une lame de cuivre.

Il eut pour successeur un prélat bien plus fameux; ce fut le cardinal Mazarin (3).

Le dernier abbé de Cerisy, Paul d'Albert de Luynes, nommé d'abord évêque de Bayeux, ensuite archevêque de Sens, et enfin cardinal, posséda cette abbaye pendant plus de soixante ans. Il mourut en 1788, et fut inhumé dans

(1) Gall. Christ. col. 412.

(2) Hermant. Hist. des évêques de Bayeux; Neustria pia page 435.

(3) Gall. Christ. col. 413.

la cathédrale de Sens, à côté du Dauphin, fils de Louis XV, et père de Sa Majesté aujourd'hui régnante. Après sa mort, l'abbaye de Cerisy tomba en régale. Elle y était encore au commencement de la révolution, qui anéantit tous les monastères de France.

A cette époque il se trouvait à Cérisy sept religieux, y compris le prieur. Un grand relâchement s'était introduit dans ce monastère, ainsi que dans presque toutes les abbayes d'hommes du département. Celle-ci était la plus riche du diocèse actuel de Coutances.

Voici à peu près la proportion du revenu de nos principaux monastères : en supposant que Cérisy valait 100, le revenu du Mont-Saint-Michel était de 60, celui de Savigny de 52, de Montebourg 48, de Lessay 36, de Saint-Sauveur 28, de Cherbourg et de Saint-Lô 24, de Hambye 18.

Ordéric Vital, qui écrivait cent ans après la fondation de Cerisy, prouve qu'en fondant ce monastère, vers 1030, le duc Robert ne fit que suivre l'exemple de ses prédécesseurs......... *Patrum suorum sequax, Cerasiensem abbatiam instaurare cœpit* (1). Ce passage fait

(1) Ordéric Vital. Livre 3. Hist. Eccl.

remonter la ferveur des Normands et leur ardeur pour bâtir des églises et des monastères beaucoup plus haut que Guillaume de Jumièges et Guillaume de Malmesbury ne sembleraient l'indiquer. J'ai eu souvent occasion de parler de ce zèle inoui de nos ancêtres. Je crois devoir réunir ici les passages des trois historiens presque contemporains que je viens de citer. Voici ce que dit d'abord Guillaume de Jumièges C. 22. : « In « illis diebus (peu d'années avant la conquête) « maxima pacis tranquillitas fovebat habitantes in « Normanniâ et servi Dei à cunctis habebantur in « summâ reverentiâ. Unusquisque optimatum « certabat in prædio suo ecclesias fabricare. »

Voici ensuite ce qu'en dit Orderic-Vital :

« Barones Normanici principum suorum tan- « tum fervorem ergà sanctam religionem vi- « dentes, imitari affectârunt, et ad simile opus « se suosque pro salute animarum excitârunt. « Unus alium in bono opere festinabat præire, « eleemosynarumque largitate digniter superare. « Quisque potentum se derisione dignum judi- « cabat, si clericos aut monachos in suâ pos- « sessione ad Dei militiam rebus necessariis non « sustentabat (1). »

(1) Ad ann. 1040 apd. Duchesne Collect. Norm. Script. p. 460.

Nous avons vu ce qui se passait en Normandie, d'après le rapport de deux religieux Normands. Un écrivain anglais de la même époque vint nous apprendre que ce zèle de nos compatriotes ne se ralentit pas en Angleterre, après qu'ils en eurent fait la conquête. « Religionis normam « in Angliâ usquequâque emortuam adventu suo « suscitarunt (*Normanni*). Videas ubique in « villis ecclesias, in vicis et urbibus monasteria, « novo ædificandi genere, consurgere ; recenti « ritu patriam florere, ita ut sibi periisse diem « quisque opulentus existimet quam non aliquâ « præclarâ magnificentiâ illustret (1). »

M. Cotman, dans son grand ouvrage sur la Normandie (pl. 97), a donné une vue intérieure de l'église de Cerisy. La lithographie ci-jointe la représente extérieurement.

ABBAYE DE SAINT-LO.

En 1810, je donnai à un de vos prédécesseurs des renseignements sur cette abbaye. Ils doivent être à la préfecture, avec ceux où je donnais à M. de Vanssay des notes sur l'architecture des églises et des détails particuliers sur

(1) Will. Monach. Malmesb. de Reg. Lib. 3. apd. Savill. collect. p. 57.

l'ancienne église de ce monastère (1). Pendant que je m'en occupais, M. Cotman dessinait et gravait le portail de cette église et les parties les plus curieuses de ses chapiteaux, de ses corbeaux et du médaillon qu'on voit encore au bas de la nef extérieurement vers le midi (2).

Il me reste peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit de cette église, dont M. Cotman a saisi et dessiné avec un rare discernement les parties les plus intéressantes. Ce discernement se fait surtout remarquer dans son dessin du portail occidental, où il s'est arrêté tout justement à la partie qui cessait d'être ancienne et qui se terminait par des dents de scie, et, sans avoir besoin des renseignements qui sont donnés par l'historien de la ville de Saint-Lô (3), et par l'auteur du *Neustria Pia*, il a bien vu que les trois fenêtres à lancettes qui surmontent ce portail, et généralement parlant, plusieurs détails de la partie supérieure de l'église, étaient d'une époque bien plus moderne que le reste (4).

Parmi les chapiteaux qui décorent les colonnes

(1) La plupart de ces notes sont dans les mémoires de la Société des Antiquaires de 1824, p. 86 à 88.

(2) Architectural antiq. of Normandy, pl. 87 et 88.

(3) Hist. manus. de Saint-Lô, par M. de Billy, curé du Mesnil-opac. Neustria Pia, p. 838.

(4) V. Cotman Architect. Antiq., p. 87 et 88.

de l'intérieur du chœur, M. Cotman a aussi très-bien choisi les plus curieux et les plus singuliers. Comme il n'en a pas donné l'explication, j'ai cru devoir joindre ici une note des sujets qui sont représentés, autant que j'ai pu les comprendre, et sans garantir mon explication (1).

1°. St.-Éloi assis, tient de la main droite un marteau. Une enclume est devant lui.

2°. Le Diable représenté par une espèce de grand singe debout, fait rôtir un homme embroché sur un brasier ardent.

3°. Un chasseur à cheval (probablement St.-Hubert), un lévrier et un cerf. Le costume de ce chasseur est assez remarquable.

4°. Le pesement des ames. Une balance dont les deux bassins sont remplis de corps humains. D'un autre côté un ange debout, de l'autre une main sortant d'un nuage, semble appuyée sur la balance. Le côté de l'ange est le plus léger.

Ces bas-reliefs peuvent servir à donner une idée de la sculpture sous le règne de Charlemagne et des sujets qu'on représentait le plus fréquemment à cette époque.

Si nous quittons un moment l'église de Saint-Lô, pour examiner le reste des anciens bâtiments qui dépendaient de l'abbaye, nous trouverons

(1) Voyez dans l'atlas les figures qui représentent ces chapiteaux.

une réunion tout à fait incohérente. S'ils offrent quelques détails curieux, leur ensemble n'en est pas moins du plus mauvais goût. Tout est entassé, tout est discordant; toutes les parties de cette réunion indigeste sont sans le moindre rapport entre elles. Doit-on en être surpris, quand on pense qu'on y retrouve le travail de dix siècles, qui ont vu les ravages des Normands, des protestants et de la révolution.

Les parties les plus anciennes de ce ramas informe de bâtiments sont les plus rapprochées de l'église actuelle. Les détails d'architecture Romane les plus dignes de l'attention des connaisseurs sont dans une grande cave ou cuisine voûtée près de l'angle méridional de la cour.

Les têtes des trois chevaliers Tesson, Bacon et Percy, qui furent décapités en 1344, retrouvées quatre siècles après dans le sanctuaire de l'église de l'abbaye, offrirent au milieu du siècle dernier des curiosités d'un autre genre, et qui excitèrent alors l'attention publique, beaucoup plus que ne l'auraient pu faire tous les plus beaux détails sur l'architecture du moyen âge. Ces trois têtes portaient une plaque de fer au dessous du menton, traversée par une broche du même métal, qui passait au travers du crâne et avait été courbée à l'extrémité, de manière

à pouvoir être accrochée à des anneaux de fer sur la porte de la ville. Une de ces têtes, avec tout l'appareil dont je viens de parler, se trouvait au commencement de la révolution parmi les raretés du cabinet de Sainte-Geneviève, à Paris. Si elle y était encore, il serait facile de l'y retrouver. M. l'abbé Le Chevalier, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, est né dans l'arrondissement de Coutances. Tous les habitants du département de la Manche qui visitent sa bibliothèque ont infiniment à se louer de sa complaisance à faciliter leurs recherches.

L'église de Sainte-Croix servit d'abord en commun à l'usage des chanoines (genovefains) et à la paroisse; au commencement du XIIIe siècle, une église séparée fut construite pour l'abbaye : elle formait le prolongement du chœur de l'église actuelle. Elle a été détruite durant la révolution; mais si quelquefois, comme il paraît que l'on en a l'intention, on se déterminait à accroître l'église de la paroisse, c'est incontestablement dans la même direction qu'on devrait faire des augmentations; car, par ce moyen on ne dénaturerait point cet antique monument, et l'on aurait en outre l'avantage de retrouver des parties de voûtes calculées pour un prolongement futur, comme elles l'ont été pour s'adapter sur l'église détruite.

Il est incertain s'il y a eu des abbés à Saint-Lô avant l'épiscopat d'Algare, qui commence en 1132 et finit vers 1150. Ce qu'il y a de constant, c'est que cette communauté fut desservie par des chanoines, long-temps avant cet évêque qui, mécontent de leur conduite, les chassa avec l'autorisation du pape Innocent II, et les remplaça par d'autres qu'il tira de Sainte-Barbe-en-Auge, sous la conduite d'un supérieur nommé Guillaume (1).

Leur premier abbé s'appelait Théodoric. Il avait d'abord été prieur de la collégiale de Mortain. Il signa en qualité de témoin deux chartres de l'abbaye de Hambye, vers 1145. Son nom se retrouve encore à une chartre de l'église de Bayeux, de l'année 1159, ce qui prouve une erreur dans les titres de l'abbaye, qui le font mourir en 1151, probablement à cause de l'omission d'une X à la date de MCLXI.

Guillaume de Martainville était abbé en 1174, quand Reginald de Bohon, évêque de Bath, consacra l'église de St.-Thomas, à Saint-Lô, en présence de Richard de Bohon, évêque de Coutances (2).

(1) Neustria Pia, p. 836. Gall. Christ. col. 935 à 40. Billy, Hist. de Saint-Lô, mss.

(2) Cet évêque de Bath ne se trouve pas mentionné dans l'ouvrage de Godwin, intitulé : *De Præsulibus Angliæ*.

Cet abbé assista aussi à la dédicace de l'église de Blanchelande, en 1185. Son successeur, Guillaume Mantel, était à celle de l'abbaye d'Auney, en 1190.

Guillaume Molay, qui lui succéda, était abbé en 1202, quand Vivien, évêque de Coutances, et Guillaume, évêque d'Avranches, dédièrent la nouvelle église de l'abbaye (c'est celle qui a été détruite durant la révolution) Jean-sans-terre était encore souverain de la Normandie (1).

Jacques Vautier, trentième abbé, suivant les uns, et trente-unième suivant d'autres, fit refaire le cloître et une partie du chœur. L'auteur du *Neustria Pia* a copié deux inscriptions qui attestent ces reconstructions.

M. d'Halebert, nommé par le Roi, en 1737, était abbé quand on imprima le volume du *Gallia Christiana*. M. de Brandis, son successeur, a été le dernier abbé.

Ceux qui veulent faire des recherches plus particulières sur cette abbaye, dont je n'ai point retrouvé le cartulaire, peuvent consulter l'histoire civile et ecclésiastique du diocèse de Coutances, par M. l'abbé de Billy. Les manuscrits autographes de ces deux ouvrages fort étendus,

(1) Gall. Christ. col. 936. Neust. Pia, p. 808.

appartiennent à M. Bonté Martinière, membre du conseil général. Il en existe plusieurs copies dans le département, et une copie contemporaine de l'auteur dans la bibliothèque publique de la ville de Caen.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel qui formait en même-temps un établissement religieux et militaire, un lieu très-fameux de pélerinage, et le monastère de toute la Normandie le plus riche en manuscrits du moyen âge, mérite seule presque autant de détails que toutes les autres abbayes du département. J'ai cru devoir la réserver pour figurer avec les châteaux de son arrondissement.

Les deux abbayes qui nous restent dans cet arrondissement étaient moins considérables que la plupart des monastères d'hommes dont je vous ai parlé. Elles occuperont dans cette lettre une place proportionnée à leur importance.

ABBAYE DE MONTMOREL.

(Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de France).

Le nom de ce monastère semblerait indiquer une position élevée ; cependant il était situé dans une vallée au confluent de deux rivières (la Selune et le Beuvron), dont les débordements inondaient fréquemment les terrains adjacens et surtout le jardin du couvent.

Il est difficile de croire qu'on ait pu donner le nom de Mont à un lieu aussi bas, et je croirais volontiers avec les frères De Ste.-Marthe et l'auteur du *Neustria Pia* (1), que le berceau de Montmorel fut d'abord plus élevé, et que pour l'avantage de la proximité de l'eau on fonda l'abbaye au lieu où elle a toujours subsisté jusqu'à la révolution. Je sais que cette opinion a été combattue par les auteurs du onzième volume du *Gallia Christiana* ; mais les raisons qu'ils donnent ne me semblent pas incompatibles avec l'assertion contenue dans le *Neustria Pia*.

Qoiqu'il en soit, l'emplacement actuel de cette

(1) Neustr. Pia p. 879. — Gall. Christ. col. 535. vol. XI.

abbaye était à trois lieues au midi d'Avranches, et à une demi-lieue du bourg de Ducey.

Le titre de fondateur a été le sujet d'une grande contestation entre deux familles de l'Avranchin, les Subligny et les du Homme. L'une et l'autre avaient des droits à ce titre. Dans les premiers temps du monastère, ces deux familles rivalisèrent de zèle pour le doter et l'augmenter. Ruallon du Homme et Jean de Subligny lui donnèrent à l'envi l'un de l'autre la majeure partie des biens qu'elle possédait; cependant il paraît que Jean de Subligny et ses descendants eurent la plus grande part (1) à ces largesses, et qu'ils donnèrent la place où l'on bâtit l'abbaye; mais ce qui jette du doute sur les prétentions des descendants de Jean Hascouet de Subligny et de Ruallon du Homme, c'est que celui-ci avait sur le terrain donné par l'autre, des droits et des redevances dont il fit cession en faveur de l'abbaye.

Dans le XVe siècle les prétentions réciproques de ces familles dégénérèrent en animosité et en voies de fait. Guillaume du Homme, abbé depuis 1406 jusqu'en 1441, fit composer le nécrologe de l'abbaye; il y donna à Ruallon du

(1) Neust. Pia. *ibid.* Gall. Christ. col. 536.

Homme le titre de fondateur, ce qui déplut extrêmement aux descendants de Hascouet de Subligny. Quelque temps après Guillaume du Homme étant mort, sa famille le fit inhumer au milieu du chœur, avec un monument somptueux; mais ce qui acheva d'outrer les Subligny, ce fut la ceinture funèbre aux armes de du Homme, que les parens du dernier abbé firent mettre autour du chœur avec cette inscription : *Les seigneurs du Homme sont fondateurs de Montmorel.* Alors leurs adversaires ne gardèrent plus de mesure. Dix ans après la mort de cet abbé, madame de Saint-Pierre, née de Subligny, fit ôter le tombeau du milieu du chœur, effacer la ceinture funèbre et peindre sur la principale fenêtre du chœur les armes qu'on y voyait encore au milieu du siècle dernier (1).

Les Anglais étaient maîtres de la Normandie quand Guillaume du Homme mourut. Ils l'avaient perdue quand madame de Saint-Pierre fit ôter le tombeau : cela pourrait aider à expliquer la violence avec laquelle cette voie de fait fut commise, et le silence que gardèrent ceux qu'elle offensait.

Aujourd'hui les armes de Subligny ont disparu

(1) Gall. Christ. XI, col. 536.

avec l'église qui est entièrement détruite. C'était une des moins anciennes que nous eussions parmi celles de nos monastères. Elle avait été construite au commencement du XVI[e] siècle par Jean et Julien Eschart, qui furent abbés successivement. Le dernier mourut en 1521. Ils avaient en outre bâti le cloître et la plus grande partie de l'abbatiale, qui sert aujourd'hui d'habitation au fermier.

Sous l'épiscopat d'Achard, qui commença en 1161 et finit en 1171, Montmorel n'était qu'un prieuré gouverné par Raoul, venu, ainsi que l'évêque, de Saint-Victor de Paris. Les grandes donations faites par Hascouet de Subligny et par Ruallon du Homme, permirent d'ériger ce monastère en abbaye. Raoul qui l'avait gouverné comme prieur, en fut institué le premier abbé, par Richard, évêque d'Avranches, successeur d'Achard.

Le nécrologe de Montmorel donne aussi à cet abbé le titre de fondateur. « *Prima Octobris,* « *obiit Radulfus Abbas, hujus loci fundator* « *et incola primus.* »

Il est certain que Raoul forma la congrégation religieuse et fonda la première église; mais il

(1) Gall. Christ. XI. col. 536.

est aussi indubitable qu'il ne fut pas fondateur de l'abbaye.

Outre la qualité de vrais fondateurs qui appartient à Ruallon du Homme et à Jean de Subligny, ils portèrent aussi le titre de chanoines de Montmorel : l'un est appelé dans le nécrologe *Canonicus professus*, l'autre *Canonicus ad succurrenda* (1).

Il n'y avait à Montmorel aucun monument curieux. Son église était du dernier gothique et n'offrait rien de remarquable. Les colonnes et les encoignures étaient d'un granit grossier et le reste d'un grès schisteux, tiré du voisinage de cette maison.

Les bâtiments de l'abbaye étaient à l'extrémité de la paroisse de Poiley. Sur cet emplacement, on n'était séparé de la commune de Ducey que par la Selune, qui d'un côté servait de clôture au jardin.

Ce monastère n'était pas plus riche en manuscrits et en souvenirs historiques qu'en monuments de l'art. Jusqu'à présent je n'ai pu retrouver le cartulaire ni même me procurer aucun aveu ou dénombrement de ses possessions : je suis forcé de me borner à l'indication des ren-

(1) Gall. Christ. XI, col. 536 et 7.

seignements qu'on peut puiser dans mes sources ordinaires (1).

En 1364, pendant que Montmorel était gouverné par Robert de Brécey, seizième abbé, les troupes Anglo-Navarroises se saisirent de ce monastère et s'y retranchèrent. Bertrand du Guesclin les en chassa, et persuadé qu'elles y étaient entrées par connivence avec les religieux, il condamna l'abbaye à une forte amende; mais ayant ensuite reconnu que l'ennemi y était entré de force, il en remit le paiement.

Pendant près d'un siècle, depuis la mort de Henri II (de France) jusqu'à celle de Louis XIII, les Montgommery, possesseurs du château de Ducey voisin de l'abbaye de Montmorel, lui firent beaucoup de mal, en séquestrant ou pillant ses biens, en exerçant une influence funeste sur l'élection des abbés, et en favorisant le relâchement de la discipline. On sait que ces seigneurs étaient chefs du parti des protestants en basse Normandie. On trouve dans presque toutes les grandes églises du département des traces des ravages qu'ils y firent, surtout en 1562.

En 1721, l'abbaye de Montmorel fut donnée à un prélat dont le dévouement est au-dessus

(1) Gall. Christ. XI. col. 535 à 40. — Neust. pia, p. 879 et 80.

de tous les éloges, à ce digne évêque de Marseille, qui, durant la terrible peste dont sa ville épiscopale venait d'être affligée, donna des preuves d'un courage extraordinaire et d'un héroïsme que la religion seule peut inspirer.

Why drew Marseille's goog Bishop purer breath
When nature sicken'd and every gale was death ?

Pope.

Les ruines de Montmorel n'offrent rien d'intéressant. L'histoire du monastère ne l'est pas davantage. Il a eu trente-trois ou trente-quatre abbés, dont M. de Pontevès fut le dernier.

ABBAYE DE LA LUSERNE.

Si on en croyait le nécrologe de l'abbaye de la Luserne, aucune autre n'aurait eu plus de fondateurs. Dans un extrait de ce registre que donne l'auteur du *Neustria pia* (pag. 795), je trouve au moins une douzaine de personnes auxquelles on donne ce titre qu'elles ne méritent certainement pas toutes. Ce n'est pas la première fois que j'aie eu occasion de remarquer que la flatterie ou la reconnaissance ont souvent porté les religieux à métamorphoser le titre de bienfaiteurs en celui de fondateurs de leurs monastères.

Les commencements de celui-ci sont faibles et embrouillés : ce fut d'abord un simple prieuré dont les bâtiments étaient tout à fait insignifiants; les premiers religieux changèrent plusieurs fois de place avant de pouvoir le fixer. En voici à peu près l'histoire primitive tirée des archives de l'abbaye (1).

En 1143, Hasculph de Subligny, frère de Richard, évêque d'Avranches, donna le terrain nécessaire pour l'établissement de quelques religieux. Guillaume Heiron y fit venir d'Ardenne, près de Caen, deux moines (chanoines réguliers) qui, avec leur chef, nommé Gilbert, fondèrent un prieuré de l'ordre des Prémontrés, dans le bois de Courbefosse. Hasculph de Subligny leur donna une chapelle située dans le même lieu. Il y ajouta avec le consentement de l'évêque d'Avranches, qui lui en avait donné le conseil, quelques terres, un moulin et des dîmes dans la paroisse de la Luserne.

L'évêque confirma ces donations et consacra leur église la même année.

Tancrède gouverna ce petit couvent en qualité de prieur. Il mourut l'année suivante. Son

(1) Neustr. pia, page 793.—Gall. Christ. Dioc. Abrinc. col. 556, 7.

successeur Tescelin, eut le titre d'abbé (1); mais le monastère n'en était pas plus riche. Sa position dans le bois de Courbefosse était désagréable. Tescelin la quitta, accompagné de ses religieux, au mois d'octobre 1145. Ils formèrent un nouvel établissement dans la vallée du Thar, au bord de la rivière. Le même évêque d'Avranches les y introduisit.

Trop conforme à leur chétive situation, leur nouvelle église fut une chapelle de bois, dont le même évêque fit la dédicace.

Quelques années après Tescelin meurt : Ansgot est nommé pour le remplacer. Quatre ans après son installation, aussi peu satisfait de sa nouvelle position près du Thar, que son prédécesseur l'avait été de celle de Courbefosse, il remit au fondateur en présence d'Achard, évêque d'Avranches, et de Richard, archidiacre de Coutances, les biens qu'il avait aumônés à l'abbaye. Celui-ci les transféra à l'évêque Achard, qui en fit don à Guillaume de Saint-Jean, à condition de fonder un nouveau monastère, dont les seigneurs de Saint-Jean auraient le titre de fondateurs, titre qu'abandonnaient ceux de Subligny.

(1) Gall. Christ. col. 537. — Ejusd. instrum. Dio. Abrinc. Neust. pia, p. 793.

En conséquence de cet arrangement, Ansgot et ses religieux vinrent se fixer en 1162, au lieu où depuis ce temps l'abbaye de la Luserne a toujours subsisté.

Guillaume de Saint-Jean, Olive sa femme, et Robert son frère, concédèrent le terrain où le monastère fut définitivement bâti; ils confirmèrent les donations faites antérieurement par Hasculph de Subligny, et y ajoutèrent la donation de l'église de Saint-Jean-le-Thomas, avec différents autres revenus dans les diocèses d'Avranches et de Coutances et même en Angleterre (1).

L'église actuelle fut fondée en 1164. Hasculph de Subligny et Guillaume de Saint-Jean présentèrent la première pierre qui fut posée par Achard, évêque d'Avranches, et par Ansgot alors abbé (2).

Au mois de décembre 1178, le jour St.-Thomas, apôtre, Richard, évêque d'Avranches, successeur d'Achard, consacra la nouvelle église et y introduisit les religieux (3).

(1) Les descendants du fondateur subsistent en Angleterre : leurs principales branches sont celles de Bletsoe et de Bolinbroke. Leur berceau est à Saint-Jean-le-Thomas, près d'Avranches, et non aux environs de Rouen, comme l'a dit le dernier éditeur du pairage de Collins (sir E. Brydger), tome VI, page 42.

(2) Neust. pia, p. 794. Ex codic mss. abbatiæ. — Gall. Christ. XI. col. 482.

(3) *Ibid.*

Comme on le voit, la construction de cette église a une date certaine entre 1164 et 1178. Elle appartient entièrement au règne de Henri II. J'ai été surpris d'y trouver beaucoup de traces de l'architecture Romane. Le portail occidental en offre encore un modèle très-bien caractérisé, ainsi que différentes parties du cloître ; tandis que le reste et notamment le clocher sont de cette architecture étroite qui indique particulièrement la fin du XIIe siècle.

Les bâtiments de cette abbaye sont assez bien conservés. M. Gallien, propriétaire actuel, a mieux aimé les rendre utiles que de les détruire, il y a établi une filature de coton. Les travaux qu'il y a faits sont dignes d'attention et d'éloges.

Située dans une vallée humide, au bord du Thar, cette abbaye est environnée de coteaux couverts de bois, qui au premier aspect et surtout en arrivant du côté de Granville, par Saint-Léger, offrent une charmante perspective. La vue plonge sur les bâtiments du monastère qui semblent adossés à de riantes collines. Je ne connais guères de lieux dans le département qui offrent une réunion plus intéressante de perspective et d'anciens souvenirs.

Ceux qui voudraient étudier l'architecture du moyen âge en Normandie, auraient ici un cu-

rieux morceau d'étude des derniers temps de la lutte entre l'arche semi-circulaire et l'ogive. Le portail occidental et le clocher sont de bons modèles de l'une et de l'autre.

Les monuments les plus précieux de cette abbaye étaient le tombeau du fondateur, Guillaume de Saint-Jean, et du bienheureux Achard, évêque d'Avranches, qui prit une part très-active à sa fondation. En visitant, l'abbaye je n'ai retrouvé ni l'un ni l'autre. Je crois cependant que la pierre tumulaire de ce dernier n'est pas perdue. Elle était du côté de l'épître, entre le chœur et l'entrée du cloître. On lit dans le *Neustria pia* (1) les épitaphes contemporaines de ces deux personnages qui ont si bien mérité de ce monastère. Celle d'Achard peut donner une assez triste idée de la poésie latine du XIIe siècle, cependant je la préférerais à celle que Robert Cenalis, évêque d'Avranches, dans le XVIe siècle, a voulu y substituer (2). Assurément les vers de celui-ci sont meilleurs, mais ils n'ont pas la couleur contemporaine de l'ancienne épitaphe: *Stat sua cuique dies !* Au surplus, il peut se faire que ni les vers du XIIe siècle ni ceux de

(1) Pag. 794 à 96.
(2) Gall. Christ. XI, col. 481.

Cenalis n'aient jamais été gravés sur la pierre tumulaire, où l'on avait, je crois, mis simplement cette courte inscription :

Hìc jacet Achardus Episcopus cujus charitate dotata est paupertas nostra.

Guillaume de Saint-Jean, parent des fondateurs de Lessay et de Hambye, avait épousé la fille de Raoul de Fougères, fondateur de l'abbaye de Savigny.

On trouve dans le *Gallia Christiana* le catalogue de trente-six abbés de la Luserne.

Ansgot, au temps duquel l'église fut construite, a été abbé pendant quarante-neuf ans. Il résigna à cause de son grand âge (1).

Au commencement du XIVe siècle, Robert, dixième abbé, fit rebâtir une grande partie de la maison ; il fit faire et placer la grosse cloche dans la tour de l'église.

Sous Raoul le Clerc de la Lande d'Airon, quatorzième abbé (depuis 1324 jusqu'en 1370), durant les guerres avec les Anglais et les Navarrois, l'abbaye eut beaucoup à souffrir. Jean du Rocher de la Meurdraguière (ou de Gavray), qui lui succéda, fit réparer l'église et le clocher. Les expressions du *Neustria pia* porteraient

(1) Col. 557 à 563.

presque à penser qu'on les refit entièrement : «*Re-*
« *ædificata turris usque ad summitatem ec-*
« *clesiæ et porta usque ad summitatem navis*
« *ecclesiæ.* » Alors il est probable que les pierres de taille furent numérotées, car rien ne fut changé. L'architecture primitive fut scrupuleusement conservée, ce qui arrive rarement dans les grandes réparations.

A la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], pendant que Gilles de la Mouche était abbé, la chapelle de la Vierge avait été augmentée par les seigneurs de la Rochelle, paroisse voisine, et la chapelle de St.-Jean par Raoul de Beauchamp, chevalier. Ces deux chapelles étaient à la droite du chœur.

Philippe Badin, né à St.-Pierre-l'Anger, tout près de la Luserne, gouverna l'abbaye depuis 1407 jusqu'à 1452. Pendant ce temps il vit la Normandie sous le joug des Anglais, qui l'abandonnèrent de son temps après 35 ans de possession. Cet abbé était savant et vénérable. Il fut également considéré par les Français et par les Anglais. Ceux-ci le choisirent pour poser la première pierre de Granville, en 1440. Dix ans après, il vit le souverain légitime remonter sur le trône de France.

Malgré les malheurs du temps il récouvra, restaura et même augmenta cette abbaye.

La grosse cloche qui avait le nom de Notre-Dame, fut cassée en 1532, au passage du Roi François Ier., et refondue en 1535, par les soins de Jean de Pirou, et de quelques autres religieux. François de la Guiche était alors abbé.

François Caignon, vingtième abbé, mort en 1520, fit restaurer l'abbatiale. Un de ses prédécesseurs, Richard de Laval, né à Montmartin, près de Coutances, avait fait faire en pierre la porte d'entrée de la cour et les arches du cloître, qui auparavant étaient en bois.

Réné Jourdain, vingt-sixième abbé, quoique commendataire, fit faire de grands travaux à ce monastère. En 1594, il fut extrêmement maltraité par les calvinistes qui l'emmenèrent prisonnier à Pontorson. Il s'échappa de leurs mains et alla mourir à la Rochelle. Il avait été vingt ans abbé, et avait gouverné paternellement le monastère.

Je n'ai pu me procurer le cartulaire de la Luserne. Dans le *Neustria pia* on voit facilement qu'il y en avait un, et que l'auteur de cet ouvrage en avait pris communication. On y voit même que Thomas Barbou (1) de St-Denis-le-Vêtu, qui mourut en 1333, avait fait faire

(1) Neustr. pia, p. 799.

le rôle des revenus de cette maison. *Quidam magnus rotulus de redditibus hujus monasterii qui multum insequitur rotulum fratris Roberti Morelli qui factus fuerat anno* 1294 *et* 95. Il serait bien à désirer qu'on pût retrouver ce rôle.

En indiquant la source des renseignements qu'on peut se procurer sur la Luzerne, je ne dois pas omettre l'ouvrage intitulé : *Dissertatio de Blanca-Landa et de Lucerna Joannis Colombi*; Lyon 1660, in-4°, qu'on peut voir aussi à la page 47 et suivante des Opuscules de Colombi; Lyon 1668, in-f°.

En 1790, l'abbaye de la Luserne était en régale. Il y avait cinq à six moines d'une conduite qui ne rappelait pas le temps de la fondation de ce monastère.

L'état actuel des bâtiments est aussi satisfaisant que les temps l'aient permis. Quelques parties intérieures de l'église sont dégradées ou défigurées, mais l'ensemble existe ; il est passablement entretenu.

Les bâtiments plus récents le sont mieux. L'habitation des religieux est appropriée à différents usages pour la filature de M. Gallien, qui a même ajoûté de nouvelles constructions, et qui a su tirer un parti avantageux de la rivière,

en faisant venir, par le moyen d'un aquéduc, une quantité d'eau suffisante pour faire tourner une grande roue, au moyen de laquelle la mécanique est mise en mouvement.

L'abbatiale, maison tout à fait moderne, sert de résidence à ce propriétaire. Il a fait disposer les jardins avec goût. Dans la belle saison c'est une habitation agréable, mais l'humidité la rend souvent incommode, surtout dans l'hiver et durant les débordements du Thar.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

ABBAYE BLANCHE.

C'est ici la plus ancienne abbaye de femmes que nous eussions dans le département; mais quoiqu'elle remontât à l'époque de la ferveur, elle n'en était pas plus riche. Sa médiocrité vient-elle de ce que le fondateur ne put s'en occuper long-temps, ou de ce que ses biens furent confisqués quand il fut pris à Tinchebray, peu de temps après l'avoir fondée, et emmené en Angleterre où il passa le reste de ses jours?

Quoiqu'il en soit, l'abbaye Blanche n'était pas plus riche que les deux autres monastères de filles dont j'ai parlé, et dont l'origine ne remontait qu'au XVII[e] siècle.

Elle fut fondée l'an 1105. Guillaume, Comte de Mortain, neveu de Guillaume-le-Conquérant, était extrêmement riche quand il la fonda. Il possédait en Normandie les plus grands domaines du comté de Mortain, et en Angleterre le titre de comte de Cornouailles avec trois cent quarante seigneuries.

Il paraît que l'église de ce monastère fut commencée dès l'année de la fondation de l'abbaye, et que rien ne fut épargné pour en faire un édifice digne du fondateur ; mais l'année suivante celui-ci ayant pris le parti de Robert, fils aîné du Conquérant, contre Henri, Roi d'Angleterre, celui-ci passa en Normandie, livra bataille à son frère, le défit et le prit. Le comte de Mortain partagea la captivité de son prince : ses biens furent confisqués ; mais il paraît que celui qui en obtint la concession fit terminer cette église, qui est une des plus grandes et des plus belles de l'arrondissement, et porte tous les caractères de l'architecture du règne de Henri Ier.

L'auteur du *Neustria pia* est tombé dans plusieurs erreurs en parlant de ce monastère (1) : 1°. il le met dans le diocèse de Coutances, tandis qu'il était dans celui d'Avranches ;

(1) Neust. pia, p. 840.

2°. Il en rapproche la fondation jusqu'à l'an 1155, et semble relever l'erreur de ceux qui disent 1105, bien plus véritablement que lui, puisque le comte de Mortain ne fut pas en Normandie après l'an 1106, et qu'il mourut en 1132;

3°. Il introduit un évêque de Coutances comme jugeant une contestation entre l'abbaye de Hambye et celle de Mortain, tandis qu'il est constant que Hambye seule dépendait de ce siège.

4°. On veut dans cet ouvrage que cette abbaye n'ait été qu'un prieuré, quoiqu'il demeure constant qu'il y a eu plusieurs abbesses.

Les auteurs du *Gallia Christiana* (1) relèvent ces erreurs en partie. L'acte de fondation se trouve d'ailleurs dans le *Spicilège* de d'Achéry (2), et parmi les pièces justificatives du *Gallia Christiana* (3). Cet acte contient des donations en Angleterre.

On peut voir dans le *Gallia Christiana* les noms de trois abbesses de cette maison, depuis la fondatrice jusqu'en 1170. On y a joint la liste de quelques prieures. Isabelle du Saussay de Claids, la dernière sur cette liste, gouverna

(1) Gall. Christ. XI. col. 555.
(2) Acherii spicil. tome XIII, p. 298.
(3) Instrumenta dioc. Abrinc. col. 109.

ce couvent depuis 1604 jusqu'en 1631; elle travailla beaucoup à rétablir les bâtiments, et surtout l'église, qui avait extrêmement souffert durant les guerres de religion. Grâce à ses soins, Henriette de Quélain qui lui succéda, fut dans le cas de faire restituer à ce monastère le titre d'abbaye qu'il avait cessé de porter (1).

Madame de Lesquen était abbesse de Mortain au commencement de la révolution.

Ce couvent a été converti en hospice pour la ville de Mortain (2). L'habitation de l'abbesse et des religieuses se ressentait de la médiocrité de ses revenus; mais l'église qui fut bâtie par le fondateur et par ses successeurs Robert de Vitie et Étienne de Blois, répond à l'idée qu'on a de la richesse de ces seigneurs, dont le dernier devint roi d'Angleterre.

Après les églises de Savigny et de la collégiale de Mortain, celle de l'abbaye Blanche est à peu près la seule de l'arrondissement qui mérite l'attention des connaisseurs.

On y retrouve les traces de cette lutte entre l'arche semi-circulaire et l'ogive, qui distingue particulièrement la première moitié du XII[e] siècle.

(1) Gall. Christ. XI. col. 556.

(2) Depuis le temps où j'écrivais cette lettre, l'abbaye Blanche est devenue un petit séminaire diocésain.

Elle n'a pas extrêmement souffert de la révolution. Depuis quelques années elle est rendue au culte. Malheureusement elle sert à un établissement trop pauvre et trop précaire pour suffire aux frais de l'entretien.

Elle est à un petit quart de lieue de Mortain, tout près de la grande route de Vire et d'Avranches, dans un terrain peu fertile et plein de rochers.

Il n'y a ni tombeaux ni monuments ; mais on y voit encore les restes d'un petit cloître contemporain de la fondation.

ABBAYE DE SAVIGNY.

Parmi les abbayes du département, je n'en trouve aucune dont les titres au premier rang soient plus évidents que ceux de Savigny. Sans doute depuis le retour de la Normandie à la France les revenus de Cerisy furent plus considérables. Comme forteresse, comme objet de fameux pélerinages et comme dépôt de manuscrits nombreux et curieux, le Mont Saint-Michel eut une importance particulière ; mais dans la hiérarchie monastique, la première place appartenait incontestablement à Savigny.

Les commencements de ce monastère furent

si faibles qu'on en date communément la fondation de l'an 1112 ; cependant il existait antérieurement à 1105, puisqu'en fondant (1) l'abbaye Blanche, Guillaume, comte de Mortain, reconnaît expressément que Vital était dès ce temps abbé de Savigny. *Adjuvante fratre Vitali tunc temporis abbate Savigniensi.* J'ai prouvé dans l'article précédent que la chartre du comte de Mortain ne pouvait être postérieure à 1105 ou 6.

Les auteurs du *Neustria pia*, et du *Gallia Christiana* sont d'accord sur ce point (2). Vital, chapelain du comte de Mortain, avait établi un monastère à Savigny dès le commencement du XIIe siècle. Au temps de l'historien Orderic Vital, son biographe et son contemporain (3), on voyait encore les ruines des premiers bâtiments de l'abbaye.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny (p. 5) on trouve l'acte de sa fondation, par Raoul de Fougères, différent de celui que donnent les auteurs du *Gallia Christiana* (4), mais de la même date ; il est suivi dans le cartu-

(1) Ex Acherii spicilegio. tom. XIII, in-4°, p. 298.

(2) Neust. pia, p. 676. — Gall. Christ. XI, col. 541.

(3) Dans le huitième livre de son histoire ecclésiastique, Ordéric donne particulièrement la vie du bienheureux Vital. Cette vie est insérée dans les Bollandistes, au 7 janvier.

(4) Instrum. dioc. Abrinc. col. 110.

laire, de la confirmation du roi Henri I[er]. On voit, chose assez rare à cette époque, la déclaration que fait ce roi d'avoir souscrit cette confirmation de sa propre main et d'y avoir fait apposer son image. *Ego Henricus Rex.... Manu meâ subscribo et presentem paginam imagine meâ consigno* (1).

Dans le même cartulaire on voit qu'en 1150, Henri, comte de Fougères, confirme les donations faites par son père Raoul, au monastère de Savigny. Parmi les témoins qui signèrent cet acte de confirmation, je trouve le nom de Geoffroy de Châteaubriant, *de Castellò Briencii* (2).

Henri de Fougères se fit religieux de Savigny la même année. Il rapporte cette circonstance dans la même chartre (3).

A la même feuille du cartulaire on trouve une chartre de son fils Raoul. C'est probablement la conformité de son nom avec celui de son ayeul qui a induit en erreur l'auteur du *Neustria pia* pour le temps de la fondation de l'abbaye Blanche de Mortain (4), et ce qui rend

(1) Cartulaire, p. VI[e] recto.
(2) *Ibid.* fol. X et XI.
(3) *Ibid.* p. XI.
(4) V. supr. p. 40.

cette erreur excusable, c'est que souvent les descendants de ceux qui avaient fondé des abbayes prenaient aussi le titre de fondateurs (1).

La première église de l'abbaye de Savigny, commencée par Vital, en 1112, n'était pas encore terminée quand il mourut. Elle fut achevée en 1124, par Geoffroy, son successeur, et consacrée par les évêques voisins, Turgis, évêque d'Avranches; Richard, de Coutances; Richard, de Bayeux; Jean, de Séez; et Hildebert, du Mans (2).

Cependant le monastère prenait chaque jour de nouveaux et rapides accroissements; il formait successivement de grandes et de nombreuses colonies dans les états du roi Henri Ier, qui l'affectionnait et le protégeait spécialement. Ses successeurs, Étienne de Blois et Henri II, ne l'affectionnèrent pas moins. Le Maine, la Brétagne, la Normandie, la Touraine, l'Angleterre, le pays de Galles et l'Irlande se remplissaient de monastères de sa dépendance. L'église commencée par Vital ne répondait plus à l'importance que cette abbaye avait acquise depuis cinquante ans. Josse, neuvième abbé, jetta en 1173 les fondements de celle dont nous voyons les rui-

(1) V. Neustria pia, p. 677.

(2) Gall. Christ. col. 544.

nes; il voulut lui donner une supériorité proportionnée à celle que l'abbaye avait acquise sur la plupart des autres.

Devenue mère de plus de quarante maisons de l'ordre de Citeaux, l'abbaye de Savigny voyait assister à son chapitre général les nombreux députés de tous les monastères de sa dépendance, dont plusieurs venaient des extrémités de l'Angleterre et de l'Irlande (1).

Est-il étonnant après cela que l'abbé Josse ait voulu construire une église digne de figurer parmi les cathédrales de Normandie.

Pendant une partie du temps de la construction de cette nouvelle basilique (2) Josse envoya ses moines à l'abbaye de Barbery, une des dépendances de la sienne (3).

Une seconde église, celle de Sainte-Catherine, se construisait en même temps à Savigny. Elle fut dédiée en 1181, et Simon, alors abbé, y fit apporter l'année suivante les restes de la dépouille mortelle du bienheureux Vital et de Geoffroy, les deux premiers abbés, avec ceux

(1) V. l'appendice n°. 1, à la fin de cette lettre.

(2) C'est le nom que les auteurs du Gall. Christ. donnent à l'abbaye de Lessay, et certainement celle de Savigny le méritait bien davantage. — V. col. 920 : Basilicam inchoavit, Basilicam absolvit.

(3) Acherii spicil. tom. VIII, in-4°, p. 278.

d'Adeline sœur de Vital, prieure de Mortain; de deux religieux de Savigny, Pierre et Hamon; et d'un moine appelé Guillaume, morts en odeur de sainteté, et qui étaient en grande vénération dans le voisinage et dans l'ordre de Citeaux. Cette église de Sainte-Catherine subsista encore très-long-temps. Claude de Bellay, cinquantième abbé, y fut inhumé (1).

Je fais particulièrement mention de cette église, parce qu'on l'a souvent confondue avec celle de l'abbaye; elle paraît avoir été considérable. Les auteurs du *Gallia Christiana* se servent encore du mot *Basilica* (2), et ce mot, qu'il ne faut peut-être pas toujours prendre à la rigueur, indique néanmoins une grande église.

Celle de l'abbaye qui nous occupe ne fut dédiée qu'en 1220: les consécrateurs furent Robert Poulain, archevêque de Rouen; Guillaume d'Ostilly, évêque d'Avranches; Robert des Abléges, de Bayeux; Hugues de Morville, de Coutances; et Gervais, de Séez (3).

D'après des mesures prises avec soin par Guillaume Liégard, prieur de Savigny, au milieu

(1) In æde Sanctæ Catharinæ nunc diruta. — Gall. Christ. col. 551.

(2) *Ibid.* Col. 547.

(3) *Ibid.*

du siècle qui vient de s'écouler, voici les proportions de ce bâtiment :

Longueur intérieure (*intràparietes*) 247 pds.
Largeur *idem*. 80
Hauteur de la voûte sous clef, plus de 70

J'ajouterai à ces mesures celles que je pris, mais trop à la hâte, en 1819. La croisée avait environ 130 pieds de longueur intérieure.

Au centre de cette croisée, entre chœur et nef, se trouvait le clocher surmonté par une flèche en charpente, et qui s'élevait à 200 pieds.

Ce clocher est entièrement détruit, mais on en trouve des imitations plus ou moins imparfaites à plusieurs églises de l'arrondissement de Mortain. J'en ai remarqué à Villechien, à Notre-Dame-du-Touchet, à Moulines et à Savigny-le-Vieux.

Malgré les soins qu'on a pris pour faire de cet édifice un monument digne d'une des mères de l'ordre de Citeaux ; il y en avait plusieurs de plus vastes, de plus curieuses et de plus finies parmi les églises abbatiales de la Normandie.

Sous le rapport de l'architecture, celle de Lessay a toujours été bien plus digne d'être étudiée que celle de Savigny. Est-ce à l'époque de la construction de celle-ci, est-ce à la difficulté de travailler le granit, qu'il faut attribuer son infériorité sous beaucoup de rapports ?

Quoiqu'il en soit, ce n'était pas seulement l'église, mais l'ensemble des bâtiments de l'abbaye, qui annonçaient le monastère le plus considérable du département.

Même dans son état actuel, la réunion de ces bâtiments donne encore à une certaine distance une grande idée de ce qu'ils furent autrefois. Au premier aspect on croit voir encore un grand monastère. Le curieux qui veut aller plus près, qui veut étudier les détails, est bientôt détrompé ; il n'a plus devant les yeux que le triste spectacle d'une destruction très-avancée, d'un anéantissement prochain : ce n'est plus que le squelette informe d'un grand établissement.

Hormis le clocher, les principales parties de l'église subsistent encore, mais dans le plus misérable état de dégradation. Tout ce qni pouvait servir d'ornement a disparu ; les pavés ont été enlevés ; les pierres du sanctuaire n'attendent que des acheteurs.

Ce monastère présentait un groupe imposant de bâtiments dans une vallée à l'entrée d'un bois étendu. Il était situé aux anciens confins de la Normandie, du Maine et de la Brétagne : d'après la division actuelle de la France, il se trouve

encore à la frontière de trois départements, Manche, Ile-et-Villaine et Mayenne.

Le besoin de signaler les cartulaires de Savigny que j'ai retrouvés, me force d'abréger les détails que je pourrais vous donner sur la liste des abbés de ce monastère, bien plus nombreuse que celles des autres, mêmes les plus anciens. On peut consulter celle qui se trouve dans le onzième volume du *Gallia Christiana* (1).

Les quatorze premiers abbés s'occupèrent beaucoup des anciennes constructions, de l'organisation primitive et des règlements intérieurs. Il paraît qu'au temps de Vital et de son successeur les religieux suivaient la règle de St-Benoît. Serlon lui-même, qui leur fit prendre celle de Citeaux, avait été, ainsi que son prédécesseur, moine de Cerisy, et conséquemment bénédictin. Le changement ne fut introduit qu'en 1147 ou 1148.

En 1562, année où presque toutes les grandes églises de Normandie furent pillées par les calvinistes, l'abbaye de Savigny fut extrêmement maltraitée. Ils massacrèrent César de Brancas qui venait d'être nommé abbé, détruisirent

(1) Col. 542 à 52.

l'orgue, brûlèrent la charpente de l'église, emportèrent les cloches et les vases sacrés qui étaient d'une grande richesse, et pillèrent le trésor (1).

Claude du Bellay, abbé depuis 1588 jusqu'en 1609, s'occupa beaucoup à réparer les dommages considérables que l'église avait essuyés dans cette circonstance, et fit reconstruire une partie des bâtiments. En mourant il légua de fortes sommes pour continuer ces travaux. Il fut inhumé dans l'église de Ste-Catherine (2). Son épitaphe, qu'on peut voir dans le *Gallia Christiana*, est une servile imitation de celle de Raoul de Thieuville, évêque d'Avranches, mort en 1292. Il est surprenant qu'au commencement du XVIIe siècle, à une époque où le goût de la bonne latinité dominait, où l'on écrivait, pour ainsi dire, mieux en latin qu'en français, on n'ait pas été tenté de faire une bonne épitaphe, et qu'on se soit contenté d'en singer plattement une, que le temps seul de sa composition pouvait faire excuser (3).

Ordéric Vital, moine de Saint-Évroult, historien presque contemporain de la fondation de

(1) Gall. Christ., col. 550.
(2) *Ibid* col. 551.
(3) V. Gall. Christ. XI, col. 487 et 551.

Savigny, parle en termes magnifiques des puissants effets de l'éloquence du bienheureux Vital, premier abbé de ce monastère. Suivant cet auteur bien connu (et qui va le devenir encore davantage, grâces aux travaux de M. Louis Dubois et de mon excellent ami M. Auguste Le Prévost (1)), rien ne résistait à ses prédications : le peuple, les grands, les rois étaient également entraînés par son éloquence irrésistible; une foule immense accourait pour l'entendre; tout le monde se retirait touché; tous se convertissaient (2).

L'éloquence de Serlon, quatrième abbé, est également vantée par un historien contemporain (3) dont voici les paroles : *In diebus illis*

(1) Directeur actuel de la société des Antiquaires de Normandie.

(2) Reges igitur reverebantur illum : plures turbæ manicabant ut audirent verba ejus. Quæ postmodum auditis ab illo latenter actis facinoribus lugubres et confusæ redibant à facie ipsius. Omnis ordo intrinsecùs pungebatur ejus veridicis allegationibus; omnis plebs contremiscebat coràm illo ad correptiones ejus et uterque sexus rubore infectus verecundabatur ad improperia illius. Nuda quippè vitia manifestè premebat et occultorum conscios probrosis redargutionibus stimulabat : sic nimirùm superbos athletas et indomitos vulgi cætus plerumque comprimebat atque locupletes heras *sericis vestibus et canusinis pellibus delicatè indutas* trepidare cogebat. V. tout ce passage dans Orderic Vital, lib. VIII, apd. Duchesne, Normann. script. p. 715 et seq.

(3) Apd. Acherii spicileg. édit. in-4°., tom. X, p. 374.

præerat in domo Savigniensi vir venerandus nomine Serlo, valdè litteratus et cujus eloquium audientibus erat acceptabile super mel et favum.

Ne semble-t-il pas que cet auteur a voulu peindre un des derniers successeurs de Serlon, Massillon, abbé de Savigny depuis 1741 jusqu'en 1742? Je n'ai besoin que d'indiquer ce grand homme, il est au-dessus de tous les éloges. Aujourd'hui les sermons de Vital ne sont plus connus. Ceux de Serlon, recueillis par un savant religieux (D. Bertrand Tessier), seraient à peine lus par les plus infatigables amateurs du moyen âge, tandis que ceux de Massillon seront admirés aussi long-temps que le goût de la saine éloquence ne sera point éteint; mais si l'avantage du mérite réel appartient incontestablement à l'évêque de Clermont, le succès des prédications n'est pas moins décisif en faveur de ceux qui le précédèrent dans le XIIe siècle comme abbés de Savigny. De leur temps l'Angleterre et la Normandie, après une longue suite de désastres, étaient rentrées dans l'ordre, mais les cœurs saignaient encore: St-Bernard, Vital et Serlon les trouvèrent retrempés par le malheur. Tous leurs auditeurs étaient disposés à sentir le besoin et à goûter les avantages de la religion.

SUPPLÉMENT.

Cartulaire de Savigny.

J'ai promis quelques détails sur ce cartulaire, et l'indication des principaux monastères qui reconnaissaient cette abbaye pour *mère*. Je vais tâcher de remplir cet engagement.

Pendant une tournée que je fis dans l'arrondissement de Mortain, en 1819, M. le sous-préfet voulut bien me permettre de faire des recherches dans les archives de la sous-préfecture. Parmi des manuscrits dont personne ne s'était occupé depuis qu'ils furent jettés pêle-mêle dans les dépôts du district, je reconnus deux volumes in-folio en vélin, bien écrits et bien conservés. L'un était le cartulaire de Savigny et me sembla être du XIIIe siècle, il contenait la copie collationnée des titres de propriété du monastère, les chartres de fondation, de donation, et de confirmation, depuis 1112 jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Toutes ces chartres y sont arrangées avec beaucoup d'ordre, celles des Rois d'Angleterre et des souverains pontifes y sont beaucoup plus longues que les autres, parce qu'elles contiennent

l'énumération de toutes les donations qu'elles confirment.

Les chartres des seigneurs, des évêques et des bienfaiteurs y sont disposées généralement dans l'ordre des diocèses où les donations furent faites. Ce sont principalement ceux d'Avranches, de Coutances, de Bayeux, du Mans et de Rennes. Les donations faites dans plusieurs diocèses en même temps ont aussi une division séparée intitulée : *de diversis episcopatibus*.

Je suis entré dans ces détails parce qu'ils peuvent servir à donner une idée des autres cartulaires. Toutes les autres abbayes du département avaient chacune le leur formant en général un volume in-folio, écrit avec soin sur vélin, et rendu authentique par un *vidimus* ou *inspeximus* du Roi. Ils étaient communément connus sous les noms de livre noir, rouge, vert, pelu, etc., suivant la couleur ou l'espèce de leur couverture. La majeure partie de ces cartulaires est égarée, mais si les autorités administratives voulaient en ordonner la recherche, je suis convaincu que plusieurs se retrouveraient.

Outre celui de Savigny, j'ai vu ceux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg, de Hambye (celui-ci sur papier)

ceux du Mont-Saint-Michel, le livre noir de Coutances, et le livre vert d'Avranches.

Avec le cartulaire de Savigny, je trouvai à la sous-préfecture de Mortain un autre registre du même genre, mais d'une date très-postérieure. Il contient l'indication des dépendances de l'abbaye à l'époque où il fut écrit. Les quatre vers suivants qui sont en tête de ce volume indiquent celle où il fut donné au monastère par Louis d'Estouteville, quarante-cinquième abbé.

Lodocus antistes, *Regum de stirpe duorum*
Estotevilla veteri cognomine dictus
Me dedit hic mille quingentis et tribus annis
Quatuor et lustris, passi post funera Christi.

Cette date de 1523 s'accorde parfaitement avec le temps où Louis d'Estouteville fut abbé de Savigny (1).

Dans ce livre l'état des monastères qui dépendaient de Savigny, est écrit avec un grand luxe de dorures, sur une feuille de vélin quatre fois plus grande que le format du registre. Il commence ainsi:

+ In nomine patris et filii et spiritus st[i] amen.

Anno Domini MCXII, fuit exordium Savi-

(1) Gall. Christ. col. 550.

gniacensis abbacie. Item anno Domini MCXLVII, Dominus Serlo abbas Savignacensis dedit ordini Cistercensi cum omnibus abbaciis ad se pertinentibus et hoc fecit in manu B. Patris nostri Bernardi, Clarevall. in presentiâ B. Patris Eugenii et omnium abbatum ordinis Cistercensis.

Hec sunt nomina abbaciarum que egresse sunt de Savigneio et de egressis sunt egresse.

PROPRIE FILIE.

Abbacia de Bello becco (Bolbec), in Normanniâ. A. D. 1118.

Abbacia de Vallibus-Serney (Vaux-Serney), in Gallia, eod. anno.

Abbacia de Furnesio, in Anglia (Furness, Lancashire), 1120.

Abbacia de Fulcardi monte (Foucarmont), in Normanniâ, eod. anno.

Abbacia Sancti Andree-de-Goufer (St.-André-de-Goufer), in Normanniâ, eod. anno.

Abbacia de Neth in Wallia (Neath; Glamorganshire), eod. anno (1).

(1) M. Rus, auteur d'un ouvrage récent, intitulé : *Topographical and historical survey of South Wales*, a commis une erreur qu'il importe d'autant plus de rectifier que son ouvrage est plus recommandable. Il dit à la page 718 de cet ouvrage, que l'abbaye de Neath dépendait de Savigny, ce qui est exact ; mais il ajoute, ce qui est une erreur, que l'abbaye de Savigny était *près de Lyon*.

Abbacia de Galloceio, in Andegaviâ. A D. 1120.

Abbacia de Auveria, in Andegavia. A. 1131 (de la Bussière).

Abbacia de Quarrera (Quarr, isle of Wight), 1137.

Abbacia de Fontanis (Fontaines), in Turoniâ, eod. anno.

Abbacia de Cumbamara (Cumbermere; Staffordshire), A. D. 1133.

Abbacia de Longo-Villari (Longvillers), in Boloniensi. A. D. 1135.

Abbacia de Bildewas (Bildwas; Chester), in Angliâ, eod. anno.

Abbacia de Stratfordia in Angliâ (Essex), eod. anno.

Abbacia de Buephestriâ (Buchfestein; Devon), in Angliâ. A. D. 1136.

Abbacia de Coqueshal (Coggeshall Essex), in Angliâ. A. D. 1137.

Abbacia de Bellalanda (Bellelande; York), in Angliâ. A. D. 1138.

Abbacia de Veterivilla (Vieuville), in Britanniâ. A. D. 1144.

Abbacia de Barbereio (Barbery), in Normanniâ, 1140.

Abbacia de Campaniâ (La Champagne) in Cœnomanniâ, 1188.

ABBACIE MONIALIUM.

PROPRIE FILIE.

Abbacia alba de Moritonio (Abb. Blanche de Mortain), in Normanniâ.
Abbacia de Villaribus-Caniveti (Villers-Canivet), in Normanniâ.
Abbacia de Monceio (Moncey), in Turoniâ.

Ici se termine le premier degré de la postérité de Savigny (*proprie filie*). J'avais cru pouvoir donner aussi le second degré de cette filiation; mais il faudrait encore en indiquer trente-trois, et chaque article est plus long que les précédents, car il contient la désignation des premiers monastères d'où ceux-ci (*Neptes*) tiraient leur origine. Je me contenterai donc de dire que sur ces trente-trois il y en avait plusieurs en Angleterre et en Irlande.

Les auteurs du *Gallia Christiana* et celui du *Neustria Pia* (1) ont aussi donné chacun leur liste de ces monastères qui provenaient de Savigny, mais elles sont très-incomplettes. Cependant, si on veut se donner la peine de les conférer entre elles, on peut connaître une

(1) Gall. Christ. col. 552. Neustria pia, pag. 683.

grande partie des détails que j'eusse pu donner d'après la liste manuscrite.

Sur des feuilles volantes, parmi les manuscrits de M. Boze, à la bibliothèque du Roi, n° 1028 ou 29, on peut voir quelques figures des monuments de l'église de Savigny, tels qu'ils furent donnés vers 1700.

Sur une autre feuille on voit une espèce de figure en forme d'arc, et des dessins de tombeaux qui étaient placés dans le sanctuaire.

NOTICE

Sur deux bas-reliefs trouvés à Rouen, par M. JUSTE-HOUEL, *avocat*, *membre de l'Académie royale de cette ville, titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie.*

(Lu à la séance du 6 janvier 1826.)

On voit à Rouen beaucoup de maisons décorées de bas-reliefs en bois : elles ont été pour la plupart décrites dans l'ouvrage de M. de la Querrière ; mais parmi ces monuments du XVIe siècle, un des plus remarquables est la maison de M. de Chancé, rue de la Grosse-Horloge, n° 115.

Plusieurs dessinateurs avaient publié des ornements de cette maison ; le principal était encore inédit et même caché. En effet, une vaste enseigne dérobait deux bas-reliefs en bois, dont l'un a un mètre quatre-ving-dix centimètres de longueur et cinquante centimètres de largeur,

l'autre deux mètres ving-deux centimètres de longueur et soixante centimètres de largeur.

Un établissement de messageries s'est formé dans cette maison : alors on a enlevé l'enseigne dont nous avons parlé, et l'on a découvert les deux bas-relifs ; ils étaient pleins de poussière, les creux étaient remplis de plusieurs couches de peinture; il eût été difficile de reconnaître même le sujet qu'ils représentaient. Le fils du propriétaire me les a donnés, j'ai enlevé la peinture, j'ai mis le bord à nud, j'ai prié mon ami, M. Duboulay, architecte de la ville, de les lithographier, et j'en offre la description (1).

Ces bas-reliefs sont en cœur de chêne. Plusieurs parties sont frustes : ainsi au nº I, toute la partie supérieure du premier personnage, à l'extrême gauche, est enlevée, et il en est de même du torse du deuxième et de l'encolure du premier cheval au nº II, les cuisses du second personnage à droite sont enlevées. Le lithographe a restitué ces différentes parties.

Le sujet est facile à reconnaître : c'est la fable de Phaëton. L'auteur du bas-relief n'est point allé chercher dans Hésiode, dans Euripide, dans Lucien, dans Philostrate, des inspirations ou

(1) La lithographie qui se trouve dans l'atlas est de M. Le Mure, lithographe de la Société des Antiquaires.

des traditions, il a simplement suivi les métamorphoses d'Ovide.

Phaëton eut une querelle avec Epaphus; celui-ci lui contestait son origine : Phaëton s'en est plaint à la nymphe Climène, sa mère, fille de Thétis et de l'Océan ; elle lui a donné le conseil d'aller trouver Apollon. Celui-ci lui dit de former un souhait, et pour prouver à Phaëton qu'il est son fils, il jure par le Styx de l'accomplir aussitôt. On sait quel fut ce souhait. Phœbus conduit son fils vers son char, ouvrage de Vulcain. La description du char est exprimée par Ovide en vers riches et harmonieux. L'Aurore ouvre les portes ; les Heures attèlent les coursiers ; Apollon place les rayons sur la tête de son fils et lui donne ses conseils :

Medio tutissimus ibis.

C'est-là que commence le premier bas-relief.

Neu te dexterior tortum declinet in anguem.

Phaëton monte. *Occupat ille levem juvenili corpore currum.* Les quatre chevaux sont Pyrocis, Eous, Æthon, Phlegon.

Mais la vue du scorpion fait pâlir le téméraire Phaëton ; il abandonne les rênes ; elles touchent la croupe des chevaux et les excitent. Tout est

en désordre. *Ambusta nubila fumant; corripitur flammis ut quæque altissima tellus;* la terre se plaint à Jupiter :

> At pater omnipotens.....
> Intonat et dextra libratum fulmen ab aure
> Misit in Aurigam.

L'Éridan le reçoit.... Les sœurs de Phaëton sont changées en arbres, et Cycnus, son ami, est métamorphosé en cygne. *Fit nova Cycnus avis.*

On voit à gauche du deuxième bas-relief les sommets de la terre en feu.

S'il faut parler du style de cet ouvrage, il indique évidemment l'école de Jean Goujon. Plusieurs des élèves de ce maître se répandirent sans doute dans les provinces, et au moment où la ville de Rouen, après les premières guerres de religion, se livrait à l'industrie, elle appela les artistes de tous les genres, et notamment les sculpteurs.

En général les parties inférieures des personnages sont d'une bonne anatomie quoiqu'un peu longues. Le corps renversé sur le char est vraiment admirable. Le vaisseau que l'on voit dans l'Éridan est du goût antique le plus pur.

Quel est positivement l'auteur de ces sculptures? C'est une recherche dont nous nous occupons maintenant, et nous espérons découvrir son nom. Quoiqu'il en soit, ces bas-reliefs ont un vrai mérite, et maintenant peu d'artistes en France sauraient travailler le bois avec autant de goût et de succès.

Nota. Les parties que nous avons désignées à droite et à gauche se trouvent du côté opposé dans la gravure.

TROISIÈME MÉMOIRE

Sur les Thermes antiques de la ville de Bayeux; par M. Ch. Éd. LAMBERT.

(Lu à la séance du 3 mars 1826.)

Nous n'aurons point inutilement appelé l'attention de la société des Antiquaires de Normandie sur une circonstance favorable qui s'offrit dans le courant de l'année 1825, pour déterminer à faire de nouvelles recherches sur l'emplacement qu'occupèrent autrefois les Thermes Romains de la ville de Bayeux, si les résultats obtenus peuvent ajouter quelques connaissances aux découvertes précédemment faites. C'est dans ce but que, dans notre second mémoire sur cet ancien établissement, nous avions sollicité le concours des savants et des amis de leur pays, pour ne point négliger une aussi belle occasion d'ajouter encore quelques pages à l'histoire an-

cienne de notre province. La Société a noblement répondu à cet appel en votant des fonds pour être employés à de nouvelles fouilles dans la rue Saint-Laurent, dont le pavé avait besoin d'être renouvelé. M. Genas-Duhomme, sous-préfet, membre de la Société, voulut bien appuyer la demande faite auprès de M. le maire de Bayeux, pour obtenir l'autorisation nécessaire. Ce magistrat ne balança point à l'accorder dans l'intérêt de la ville.

C'est donc aujourd'hui que nous aurons à vous rendre compte des travaux faits à l'est de l'église paroissiale de Saint-Laurent, sous le sol même de la rue. Le plan que nous avons dressé lors des premières découvertes devra être remis sous vos yeux, avec les additions que les nouvelles recherches ont rendues nécessaires, afin que vous puissiez juger de l'ensemble des opérations faites en 1821 et en 1825.

Sur la fin du mois de juin 1825, on commença les travaux par l'ouverture d'une tranchée parallèle au mur du cimetière. A peine les pavés furent-ils enlevés que l'on trouva une aire en ciment rouge, faite comme toutes celles que nous avons vues dans ces ruines, de trois couches superposées; le fond assis sur un lit de cailloux jetés au hasard, et la partie supérieure, desti-

née à fixer le pavé, composée d'un ciment beaucoup plus chargé de tuileaux.

En prolongeant cette tranchée au-delà de la première porte du cimetière, nous arrivâmes à une épaisse muraille suivant une ligne droite au midi, et décrivant un cercle au nord. Après avoir exactement mesuré sa dimension et l'emplacement qu'elle occupait, il ne fut pas difficile de reconnaître dans cette construction la suite de la portion circulaire déjà découverte en 1821, et qui se trouve marquée A sur le plan. Mais ce qui parut extraordinaire fut la rencontre d'une seconde muraille décrivant un cercle sur ses deux faces, et éloignée de six pieds de la précédente. La face intérieure de celle-ci, vers le nord, était revêtue de beau marbre blanc, fixé sur deux fortes couches de ciment. Le pavé était composé de belles pierres de Caen bien ajustées, mais ayant toujours la forme d'un rectangle et de grandeurs inégales. Les bords en étaient taillés en biseau dans le dessous, afin de pouvoir mieux se joindre; son épaisseur était de dix-huit lignes, et le tout reposait sur une aire de ciment à trois couches. Ce pavé avait été enlevé et détruit dans la partie voisine du mur qui termine le chœur de l'église pour en établir les fondations.

On continua jusqu'à la fin du mois à suivre le pavé : on trouva dans les décombres ; des bouts de corniches, des fragments de placages en marbre blanc, et des tessons de poterie romaine, couverts d'un beau vernis rouge.

Le 1er. juillet, après avoir fait déblayer le pavé, on parvint, au-delà du mur du chœur de l'église, à découvrir un mur droit, ayant sa direction de l'est à l'ouest, revêtu de ciment, et plaqué en pierre de Caen. Ce ne fut qu'à force de patience et de coups redoublés que l'on parvint, dans l'après midi, à percer les trois couches de ciment qui formaient ce plafond. Le dessous n'offrit que des murs à nu, des éboulis de terre, et quelques cailloux détachés.

En poussant les recherches au-delà du mur transversal, on découvrit encore une autre partie de mur formant un angle avec ce dernier et ayant sa direction vers le nord ; ce mur ayant été coupé et détruit à trois pieds environ de distance, il devint inutile de faire de nouvelles fouilles dans cet emplacement, d'autant plus que le mur transversal de l'est à l'ouest avait été fouillé jusqu'au dessous des fondations et que les travaux n'avaient rien fait remarquer de particulier.

Cette partie se trouvant totalement explorée, il fallut se diriger du côté des maisons. En faisant une ouverture parallèle à la façade de ces maisons, on découvrit un mur dans la même direction, du nord au midi, se prolongeant vers la partie circulaire. Ce mur, épais de quatre pieds dans une partie de sa longueur, était revêtu, sur le parement intérieur, de grandes pierres de Caen fixées par deux couches de ciment. Vers le milieu il se trouvait traversé par un petit égout (marqué C sur le plan) de huit pouces de largeur également revêtu de ciment.

Le 5 du même mois, on retrouva l'angle par lequel ce dernier mur s'unit à celui formant retour et se joignant à la deuxième portion circulaire. Il ne s'agissait plus pour completter nos recherches dans cette partie, que de retrouver le premier cintre que nous connaissions par l'ouverture faite parallèlement au mur du cimetière et du chœur. Les fouilles dirigées sur ce point, firent découvrir l'angle et le mur formant retour qui se dirige en ligne droite à l'est sous les maisons. Cet angle est parfaitement bien bâti en pierres de Caen, et coupé par intervalles avec des assises de grandes briques. Le lendemain toute la grande partie circulaire fut complètement mise à découvert, et l'on remarqua que le mur venant du

nord au midi n'était point liaisonné avec celui formant retour, mais seulement joint par approche. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer ce singulier système de construction dans quelques autres parties de ces ruines, et nous voyons dans Vitruve qu'il recommande d'en user ainsi dans l'établissement des murailles et des tours des villes, et même dans toute autre circonstance où l'on aurait besoin d'une muraille fort épaisse; il est probable que par là on voulait éviter les déchirements qui se font quelquefois remarquer lors du tassement.

Ce fut dans la journée du 7 que l'on découvrit le grand aquéduc ou canal E., de trois pieds de largeur environ, qui avait sa direction du nord au midi. Le mur de la façade de la maison placée vis-à-vis l'église, repose sur l'un des murs de ce canal, dont la voûte était rompue et les pierres de tuf qui la composaient jettées dans le fond. La tête parementée, dans le mur à l'est, était bâtie en briques et disposée de la même manière que les autres aquéducs découverts précédemment. Ce canal, dont le fond était beaucoup plus bas que l'aire de la grande pièce B, servait à recevoir les eaux provenant du petit égout C, et par conséquent nous démontre que le grand emplacement B était encore un bassin, puisque

sa principale destination était de contenir de l'eau. La longueur totale de cette grande pièce, depuis l'extrémité de l'abside au midi, jusqu'au mur traversant la rue de l'est à l'ouest, est de trente-deux pieds. Sa largeur approximative est de trente-quatre pieds.

Le lendemain une ouverture faite devant la maison située au coin de l'impasse, derrière l'ancienne caserne, révéla l'existence d'une forte muraille dans une direction oblique, avec des assises de briques cimentées et une espèce d'aire formée de grandes briques et de ciment. Le bord de ce mur avait été arraché vers le milieu de la chaussée, et semblait par sa direction avoir fait partie de l'appartement polygone découvert en 1821, et coté D sur le plan.

Pour ne rien négliger de ce qui aurait pu nous donner de nouveaux renseignements, on crut qu'il ne serait pas inutile de faire une fouille au milieu du cul-de-sac ou impasse, derrière l'ancienne caserne : une tranchée ouverte jusqu'à six pieds de profondeur, présenta peu de débris de constructions antiques, le fond était une épaisse couche de marne bleuâtre ressemblant à la vâse des rivières. La sonde fit connaître que ce terrain se prolongeait encore à plus de quatre pieds. Dans la partie la plus voisine de la rue, on trouva

une assise de cailloux (silex) rangés à plat comme pour former un pavé, mais on n'y voyait rien autre chose. Deux fragments de marbre se trouvèrent sur cette espèce de pavé, l'un bleu, et l'autre blanc. Ce dernier avait été tellement roulé par les eaux, qu'il ressemblait extérieurement à un morceau de pavé d'Allemagne près de Caen.

Ces recherches nous conduisent naturellement à reconnaître que la rue actuelle, les maisons et l'église de Saint-Laurent, occupent maintenant l'emplacement d'un vaste monument Romain qui a fait jadis, n'en doutons point, le plus bel ornement de l'antique cité de *Næomagus*. Renversé par les barbares du Nord, qui dévastèrent notre pays au IVe siècle, ce n'est plus qu'au milieu des décombres et des ruines qu'il nous est permis de reconnaître aujourd'hui les vestiges des constructions des vainqueurs du monde.

Conclusion. En résumant les découvertes que les nouvelles fouilles exécutées dans la rue Saint-Laurent ont offertes, nous trouvons des éclaircissements certains sur la prétendue salle circulaire décorée du nom d'*Apodyterium* dans le plan de M. Surville. Cette salle, d'après les nouvelles recherches, devient tout simplement un corridor circulaire régnant autour de l'abside du grand bassin B, dont la dimension est en rapport avec

les principes posés par Vitruve. Ce corridor ou reposoir était destiné à contenir ceux qui attendaient que les premiers venus sortissent du bain pour y entrer. Nous reconnaissons dans l'emplacement B, la *Frigida-lavatio* ou la *Natatio*, bain froid, dans lequel on pouvait non-seulement se baigner, mais encore nager. Certainement il ne peut rester aucun doute à cet égard, lorsque nous voyons un emplacement de trente-deux pieds de longueur sur une largeur de trente-quatre, destiné à contenir de l'eau, environné de très-fortes murailles, cimentées et plaquées en pierres de Caen, avec un pavé de même espèce, et un petit égout vers le levant se déchargeant dans le canal E.

Ce lieu devait être décoré de colonnes en marbre de Vieux, si nous en jugeons par un fragment de fût qui a été trouvé dans les décombres. Ce fragment donnerait à la colonne dont il provient un diamètre de vingt-sept pouces, qui, en le comptant seulement à deux pieds, présenterait une hauteur de dix-huit pieds pour l'ordre ionique et vingt pour le corinthien, y compris la base et le chapiteau. On voit par-là que ces dimensions ne peuvent appartenir qu'à l'ordre extérieur sur lequel on n'avait eu aucune donnée lors des premières fouilles, et sous ce

rapport, les nouvelles recherches n'auront point été sans avantage.

Nos explorations terminées, nous avons de nouveau confié à la terre ces restes silencieux de l'antiquité, afin que les générations à venir puissent un jour interroger, comme nous l'avons fait nous-mêmes, ces débris de l'antique civilisation que la barbarie s'est efforcée d'anéantir.

Peut-être ne serait-il point inutile, avant de terminer ces observations, de faire remarquer ici une circonstance particulière du mémoire de M. Surville (1), sur le même objet qui nous occupe dans ce moment. On lit dans cet ouvrage, (page 43, note troisième), que les constructions trouvées sous les fondations de l'hôpital, ont été reconnues pour Romaines, par M. Lambert, qui en a conservé un dessin. Nous avons effectivement conservé un dessin de ces ruines, mais nous nous faisons un devoir, aujourd'hui que le travail de M. Surville est publié, de déclarer que cette assertion de sa part ne peut-être que le fruit d'une erreur, d'autant plus manifeste que rien dans ces fondations n'a pu autoriser une pareille opinion. Tout, au contraire, indiquait d'une

(1) Mémoire publié par l'Académie royale de Caen ; Chalopin 1824.

manière positive des constructions du moyen âge. Le peu de soin qui existait dans la maçonnerie et l'absence totale de briques en sont des preuves évidentes.

En soumettant cette remarque à la Société, nous n'avons pas eu l'intention de déprécier le travail de M. Surville, mais bien de signaler une erreur que lui-même se serait empressé de rectifier, s'il eût encore habité le pays.

MÉMOIRE

Sur la Pierre couplée de la forêt de Saint-Sever ; par M. VAUGEOIS, *membre de la Société royale des Antiquaires de France.*

(Lu à la séance du 3 février 1826.)

A trois lieues, au sud-ouest de Vire, département du Calvados, et à une lieue du bourg de Saint-Sever, dans un bois situé sur le territoire, de la commune du Gast, il existe une pierre que le peuple appelle *la Pierre couplée*, et que les uns regardent comme un monument du culte druidique, les autres comme un bloc placé là tout naturellement, et pareil à mille autres qui sont dans les environs.

A l'extrémité méridionale de la forêt de Saint Sever, on voit un hermitage dont la chapelle et les bâtiments existent encore. C'est un ancien prieuré où résidaient, avant la révolution, dix

à douze Camaldules (1). Il se trouve à un quart de lieue, au nord, de la pierre que nous allons examiner, et n'en est séparé que par la lisière de la forêt et par une vallée, au fond de laquelle coule un ruisseau qui porte ses eaux de l'est à l'ouest.

Au delà de ce ruisseau s'élève une côte alongée que le chemin laisse à gauche et que l'on tourne en montant. On quitte ensuite le chemin pour se diriger vers le sommet de la colline dont la pente assez rapide ne présente plus aucun sentier. On s'avance à travers une mousse épaisse et de longues bruyères, entre des sepées de chênes, dont les intervalles sont parsemés de fragments de granite. Plus haut on aperçoit entre les arbres des blocs énormes de cette roche, jetés pêle-mêle dans tous les sens sur le sommet de la colline, et près de ce sommet du côté du midi. Ces blocs détachés de

(1) Les Camaldules étaient une espèce d'hermites venus d'Italie, où ils avaient été réunis dès le commencement du XI[e] siècle, dans quelques solitudes de l'Apennin. Leur principal établissement était dans un lieu sauvage nommé *Camaldoli*, à dix lieues, au levant, de Florence. C'était de là qu'ils avaient pris leur nom. Un des articles de la règle que leur avait donnée leur fondateur *Romuald*, les obligeait de tenir leurs habitations éloignées des grandes villes, au moins à la distance de cinq lieues. Ils n'avaient en France que trois ou quatre maisons.

leur base, ou plutôt ces rochers (car un grand nombre présentent autant de surface qu'un grand édifice) s'étendent à perte de vue du côté du levant.

C'est au milieu de ces immenses débris que l'œil chercherait long-temps *la pierre couplée*, si on ne la lui indiquait; car elle n'offre à la première vue rien d'assez remarquable pour la faire distinguer.

La *Pierre couplée* est d'un granit gris-bleuâtre, à grain fin, très-compacte et très-beau. Sa direction sur la longueur, est du nord au sud. Elle est un peu inclinée vers le sud. Sa longueur (avant qu'elle fût coupée) était de trente-deux pieds.

Elle a dix pieds et demi de largeur moyenne.

Son épaisseur est de douze pieds et demi.

Le dessus présente une surface plane, mais inégale et irrégulière.

Il n'y a ni bassins, ni rigoles, ni enfoncements remarquables.

Des noms de curieux sont gravés sur cette face supérieure.

Cette masse énorme est soutenue en l'air par deux blocs d'une moindre dimension, placés au nord et au midi, et à sept pieds de distance l'un de l'autre.

Ces deux blocs, qui portent sur la terre sous l'épaisseur de la pierre principale, laissent entre eux, du côté de l'est, un intervalle ouvert de sept pieds de largeur.

Du côté de l'ouest, un troisième bloc, qui se trouve placé en travers, s'élève aussi sous la pierre; mais il s'en faut de quelques pouces qu'il n'y touche. Seulement, il est à remarquer que sa partie supérieure se termine en pointe, et qu'à ce moyen il existe de chaque côté entre ce bloc et les deux autres qui servent de supports, deux espaces vides, à peu près triangulaires; l'un de ces trous, celui du côté du midi, est suffisant pour y laisser passer un homme. Il s'en trouve de pareils sous un grand nombre de *dolmens*, ou autels druidiques; il est probable que ces ouvertures servaient à laisser entrer et sortir, sans qu'il fût aperçu, le Jongleur sacré qui parlait au nom de la divinité : il faut se rappeler ici que c'était dans la profondeur des bois, et à la faveur des ténèbres de la nuit que ces mystères s'opéraient.

Il résulte de la position de ces blocs, et de celle de la pierre qui est au-dessus, *une loge ouverte à l'est*, large de sept pieds, et qui a aujourd'hui quatre pieds huit pouces d'élévation à l'entrée, sur quatre pieds et demi de profondeur;

c'est-à-dire que l'ensemble présente exactement tous les caractères réunis du dolmen simple, d'un de ces autels druidiques que, depuis quelques années, on a reconnus en tant d'endroits, et que l'on ne remarquait pas auparavant, parce que l'attention ne s'était pas encore portée en France sur ces objets vénérés par nos pères.

Au dessus, et à peu de distance de la pierre, on en remarque une fort grosse et presque ronde, posée sur la face supérieure et horizontale d'une autre, et n'y touchant que par un point : on la nomme *la pierre branlante*. C'est sans doute d'après la tradition ; car aujourd'hui elle n'est pas *branlante* : il est possible qu'on en ait détruit l'équilibre par quelque mouvement forcé.

Maintenant que nous connaissons le monument qui nous occupe ; essayons de découvrir s'il a été placé là par les Druides pour servir à leur culte, ou si ce n'a jamais été qu'une masse insignifiante de la roche primitive qui fait le fond de la contrée, et dont les fragments en recouvrent la surface. C'est à l'admission de l'une de ses propositions que paraît devoir se réduire le résultat de l'examen ; à moins qu'une opinion intermédiaire ne vienne se placer entre des assertions tout-à-fait opposées, et qu'on ne puisse se croire fondé à dire qu'à

la vérité les Druïdes n'ont pas transporté ni élevé sur ses supports cet autel gigantesque, mais qu'il ont profité d'un accident de la nature, et des circonstances favorables à leurs vues que le hasard leur offrait.

Les hommes que les antiquités celtiques intéressent, et qui ont été à portée de voir et d'examiner plusieurs monuments druïdiques, ou seulement qui en ont lu les descriptions, ont bien dû reconnaître que les anciens habitants de l'ouest et du nord de l'Europe avaient su déplacer des pierres énormes et quelquefois les transporter à des distances considérables, puis les placer sur d'autres pour en former des dolmens, ou les relever, enfoncer la base dans la terre et leur donner une direction verticale pour en faire des *menhirs* et des *peulvans*, autres sortes d'objets consacrés à leur culte. On ignore de quels moyens mécaniques ils ont pu se servir pour élever *la Pierre de Silly* dans la forêt de Gouffern, près Argentau, *la Pierre du Champ-dolent*, près de Dol en Brétagne, *quelques unes des pierres de Carnac*, les divers monuments qui portent le nom de *roche aux Fées*, *le dolmen de la butte du sablon* dans le Perche, *celui de la forêt d'Evreux* près la perte de l'Yton, quelques-uns de ceux

du Maine, et du pays Chartrain, le *Stone-henge* d'Angleterre, *les lits des Géants* de l'Irlande, du nord de l'Ecosse et de divers lieux de la Scandinavie. Aussi les peuples ont-ils attribué le transport et l'élévation de ces masses à des géants, à des fées, à des êtres surnaturels dont les forces sont supposées hors de comparaison avec celles des hommes.

Mais quelques moyens physiques qu'aient eus nos ancêtres à leur disposition, il faut convenir ici qu'il paraît au dessus des forces humaines, aidées même de tous les secours de la mécanique, de transporter sur une pente rapide, et d'élever sur des supports, une pièce de granit de trente-deux pieds de long sur dix et demi de largeur et douze et demi d'épaisseur.

Il faut donc croire qu'elle a été placée là, et dans la position où elle se trouve, par la nature elle-même.

La pente *méridionale* de la longue colline sur laquelle j'ai appelé votre attention, est couverte de blocs de granit de toutes les grosseurs, sur une étendue de près d'une lieue de longueur: sur la pente qui regarde le nord, on n'en aperçoit pas. Au fond de la vallée, du même côté du sud, on fait des fouilles pour déterrer du granit que l'on exploite pour différents usages;

mais il est à remarquer que ce granit n'est pas en place : ce sont encore des fragmens renversés, amoncelés irrégulièrement, et recouverts d'un terrain de transport. Il paraît que cela s'étend au loin du côté de l'est, car de ce côté au dessus de l'extrémité de la vallée, on a ouvert des carrières d'où l'on tire des blocs que l'on trouve enfouis au dessous de la surface actuelle du terrain. Il existait donc une longue ligne de granit, une crête de montagne qui a été renversée toute entière du même côté, *à peu près comme l'on voit qu'il est arrivé aux longues lignes de la forêt de Fontainebleau.* Dans une des dernières révolutions du globe, un de ces grands courants qui en ont changé la surface, et qui probablement venait du sud-est, trouvant un obstacle dans les hauteurs granitiques au dessus desquelles s'élève aujourd'hui la forêt de Saint-Sever, a creusé au pied de ces granits la vallée du *Gast* et les vallons environnants ; et la crête de la montagne manquant d'appui s'est écroulée et renversée sur elle-même du côté d'où venait le courant.

On conçoit à présent que parmi toutes les combinaisons de position qui pouvaient résulter de la chute et du mouvement de tous ces blocs roulant pêle-mêle les uns sur les autres, le ha-

sard a pu faire qu'un fragment à surfaces planes se soit, en tombant sur la pente de la montagne, arrêté et appuyé sur d'autres, comme une table sur ses supports, et que l'espace resté vide entre ces pierres, ait présenté la forme d'une loge ouverte du côté du soleil levant.

On conçoit encore que les ministres du culte des Gaulois, à qui cette réunion de circonstances convenait, aient pu en profiter, tant pour s'épargner la peine d'élever eux-mêmes un autre monument, que pour frapper l'imagination de leurs sectateurs par la grandeur de celui-ci.

Je crois qu'il en a été ainsi, et que cette pierre du Gast (car on lui donne aussi ce nom à cause du bois dans lequel elle se trouve), quoique placée là par la nature, a été consacrée au culte druidique, et voici mes raisons.

D'abord la tradition l'annonce; et elle n'est point à négliger dans ces matières : il se trouve souvent dans les croyances populaires un fond de vérité que le flambeau de la critique peut aider à distinguer.

On a toujours regardé la pierre du Gast comme druidique; on l'a considérée avec une sorte de vénération, dont à la vérité on n'aurait pu se rendre compte, mais que l'on a consacrée en quelque sorte, et perpétuée en citant cette pierre,

en continuant à aller la voir, en se faisant une espèce de gloire d'y inscrire son nom comme sur un monument remarquable. Il est à observer qu'elle n'est pourtant pas, par elle-même, plus remarquable que celles qui l'entourent; on peut dire même qu'elle l'est moins, puisqu'il y en a de plus grosses, et qui reposent sur un terrain plus éminent, au sommet de la montagne, élevé de plus de trente pieds au-dessus d'elle. La tradition n'a donc pu signaler au hasard une pierre que ne distinguaient ni sa grosseur ni son élévation. Cette tradition, ces visites à la pierre, ne sont donc que le résultat des anciennes croyances, une continuation non raisonnée des anciennes habitudes.

Ce qui fit autrefois distinguer ce bloc de tous les autres, ce furent les circonstances de situation que nous avons remarquées, ce fut surtout sa position astronomique qui parut d'autant plus importante qu'ici elle était le produit du hasard.

Une autre circonstance que je ne dois pas omettre, c'est la proximité de l'hermitage. Celle-ci quoique moins concluante que les autres, est pourtant de nature à ajouter quelque poids à mes raisonnements. J'ai eu occasion de remarquer bien des fois que des chapelles, des monastères,

des lieux de pélerinage, encore très-fréquentés aujourd'hui, étaient dans le voisinage de monuments celtiques, ou leur avaient succédé ; qu'un grand nombre de ces monuments sont placés sur des terrains qui, avant la révolution, appartenaient à des moines ; que l'on avait profité des coutumes des peuples, de leurs réunions habituelles, et que les pratiques actuelles avaient été substituées aux anciennes dont on avait changé l'objet (1).

Je n'ai pu savoir depuis quand il y avait des moines ou des hermites dans la solitude de la forêt du Gast ; mais il ne serait pas plus surprenant de voir des solitaires chrétiens succéder ici aux druides qui vivaient aussi dans les bois, et être remplacés eux-mêmes par les Camaldules, que de voir au Mont-Belenus (aujourd'hui Mont-Saint-Michel) les Druides remplacés par des hermites chrétiens, qui le furent, à leur tour, par des chanoines, puis par des moines de St.-Benoît. La demeure des ministres du culte des Gaulois a pu être au même lieu où depuis ont habité les Camaldules.

(1) Je ne fais qu'indiquer ceci aujourd'hui : j'aurai occasion d'en fournir des preuves quand je donnerai une description générale des monuments celtiques de la Normandie.

De la pierre *couplée* on aperçoit l'hermitage, et de l'hermitage on pouvait voir ceux qui étaient sur la pierre *sacrée* : car c'est-là ce que signifie son nom, comme nous le verrons tout à l'heure.

Ce nom de *pierre couplée*, déterminant pour mon opinion, est celui sous lequel elle a été connue de tous temps, celui sous lequel elle est encore désignée dans le pays. J'ai pourtant entendu dire par quelques personnes qu'on doit l'appeller, non pas la pierre *couplée*, mais la pierre *coupée*, parce quelle l'a effectivement été, comme il est aisé de le voir. Sans doute elle a été coupée, mais elle ne l'a été que depuis peu ; et si ceux qui font l'objection avaient vu cette pierre, ils sauraient que la cassure en est encore fraîche, ainsi que les entailles qui ont servi à mettre les coins à l'aide desquels on l'a fendue en travers, pour en séparer le morceau de neuf pieds de long qui était en saillie du côté du midi. Cet œuvre de l'ignorance et de la cupidité a eu lieu en 1806 ou 1807 ; mais, grâce à l'administration, celui qui en fut l'auteur ne put en profiter.

Cette *coupûre*, dans tous les cas, n'expliquerait point pourquoi, auparavant, on parlait de cette pierre, pourquoi on allait la voir, pourquoi on y inscrivait son nom, pourquoi enfin on aurait donné le nom de *pierre coupée* à

celle-là seulement, tandis qu'on en coupe journellement dans cette contrée, où quantité d'ouvriers sont occupés toute l'année à tailler du granit.

Revenant maintenant à la dénomination de *pierre couplée* usitée dans le pays, quoique les habitants n'en connaissent pas la signification, disons qu'elle sert partout à désigner des monuments druidiques du genre de celui-ci. La terminaison *lée* surtout, est caractéristique : c'est un mot celtique qui signifie *pierre plate*, et par extension, *pierre plate sacrée*, parce que tous les monuments druidiques, à l'exception des *pierres branlantes*, sont faits de pierres plates différemment placées suivant la différence de leur destination. Le mot celto-breton *leach* et *lech*, a conservé dans le nord de l'Écosse une forme encore plus rapprochée de notre prononciation actuelle. Ils ont des *carn-leh* (pierres plates angulaires), des *cromleh* (pierres plates plantées en rond), etc. Voyez *William Borlace et Pennant, voyages dans les Hebrides et les Sorlingues*. Le beau dolmen que j'ai vu à la Ferté-Fresnel, et qui vient d'être détruit, se nommait aussi *la pierre couplée ;* j'en connais de ce nom dans le pays Chartrain ; d'autres y sont appelés *la pierre couverclée ;* le grand

dolmen de la forêt d'Évreux s'appelle *la pierre courcoulée*. Tous ces noms sont des mots composés : pierre *du creux*, pierre *de la ceinture*, etc. A Damville, département de l'Eure, on voit *la pierre lée*, ce qui signifie tout simplement *la pierre-pierre*. Ce pléonasme est venu de ce que le peuple ne connaissait plus la signification de la syllabe *lée*.

Ajoutez à tout ce que nous avons dit ci-dessus, le voisinage du ruisseau, qui faisait que ce monument, comme tous les autels druidiques, se trouvait à proximité de l'eau nécessaire aux sacrifices, et l'on s'arrêtera, je crois, à ce sentiment : que la *pierre* du Gast n'a point été, à la vérité, placée comme elle l'est, par les Celtes nos ancêtres, mais qu'elle n'en a pas moins servi aux pratiques de leur culte.

(*) OBSERVATIONS

Sur l'architecture Gothique, traduites de l'Anglais (1); par M. LANGE.

(Lues à la séance du 4 février 1825.)

La plupart des écrivains qui parlent des édifices anciens de l'Angleterre, et particulièrement des édifices religieux, les classent tous dans la commune dénomination de *Gothique*, sans avoir égard à la différence frappante du style de leur construction, et ils appliquent généralement cette

(*) Quelques aperçus intéressants sur l'architecture gothique, et les faits historiques que contient cette pièce, ont déterminé la Société à l'insérer dans ses Mémoires; cette faveur particulière a été accordée cette fois à une traduction, contre l'usage reçu par elle, de n'imprimer aucun mémoire déjà publié, soit en français, soit en langue étrangère.

(1) An historical description of the metropolitical church of Christ, Canterbury, 3e édit. 1799.

dénomination à tous les édifices qui ne sont pas entièrement conformes à l'un des cinq ordres d'architecture.

Les Antiquaires actuels les divisent, avec plus de raison, en Saxons, Normands et Sarrasins, ou cette espèce qu'on appelle vulgairement, mais improprement, Gothique.

M. Somner et beaucoup d'autres ont pensé que les églises saxonnes étaient pour la plupart construites en bois, et que le peu qu'il y en avait de construites en pierre ne consistaient qu'en murs perpendiculaires, sans piliers ni voûtes, dont l'art leur était, dit-on, totalement inconnu. Si cette conjecture avait quelque vraisemblance, elle pourrait être combattue par de respectables autorités ; car comment supposer que les Saxons aient ignoré une invention aussi utile que la voûte, lorsqu'ils en avaient vu plusieurs construites par les Romains, et dont quelques-unes ont subsisté jusqu'à nos jours. Deux restaient encore dans la seule ville de Cantorbéry, l'une dans la cour du château, et l'autre à la porte nommée *Riding;* mais elles ont été détruites pour servir à la réparation des routes. Or, il n'est pas croyable que, les ayant connues et en ayant remarqué l'utilité, les Saxons eussent négligé de s'en servir, ou qu'après les avoir employées,

ils en eussent abandonné l'usage. D'un autre côté, comme le constatent des autorités irrécusables, ils se procuraient des ouvriers du continent pour la construction de leurs principaux édifices à la Romaine, ce qui suffirait seul pour réfuter cette opinion erronée, et pour prouver en même temps que ce que nous appellons communément Saxon, est réellement de l'architecture Romaine. Celle-ci était pratiquée dans toute l'Europe, et elle continua de l'être par les Normands depuis leur arrivée en Angleterre, jusqu'à l'introduction du style qu'on nomme Gothique, qui n'eut lieu que vers la fin du règne de Henri Ier (1); en sorte qu'on ne paraît que très-peu ou même point du tout fondé à établir une différence entre l'architecture Saxonne et l'architecture Normande. On dit, il est vrai, que les constructions de cette dernière sont de dimensions plus grandes, tant en hauteur qu'en superficie; qu'elles sont de pierre tirée de Caen en Normandie, à laquelle les ouvriers accordaient une préférence marquée; mais ce n'était là qu'un changement dans les proportions et les matériaux, et non dans la manière de bâtir. La partie ancienne de la plupart des

(1) L'introduction de ce style en France est antérieure d'un siècle. Henri Ier, né en 1065, fut couronné le 5 août 1100, et mourut le premier décembre 1135.

(Note du traducteur.)

cathédrales d'Angleterre est de cette première fabrique Normande.

Les marques caractéristiques.de ce style sont : des murs très-épais, généralement sans contreforts ou arcs-boutants, des arcs, tant en dehors qu'en dedans, demi-circulaires, ainsi que ceux qui sont au dessus des portes et des fenêtres, soutenus par des colonnes très-solides ou plutôt très-lourdes, avec une base et un chapiteau en quelque sorte réguliers. En un mot, la simplicité et la solidité sont les traits frappants de cette construction. Néanmoins les architectes de ces temps-là s'écartèrent quelquefois de cette règle; leurs chapiteaux furent enrichis de sculptures en feuillages, ou même d'animaux, et leurs colonnes massives, décorées de petites demi-colonnes accolées, étaient entourées de rainures en spirale, ou recouvertes d'une espèce de lozange réticulaire. On voit un exemple de la seconde espèce dans la crypte de la cathédrale de Cantorbéry ; les deux autres espèces se rencontrent à Durham ; mais le plus beau modèle de ce genre existe dans les ruines du chœur, à Orford, en Suffolk. Leurs arcs aussi, quoiqu'en général sans ornements, en sont quelquefois surchargés, et notamment les arcs des portes principales. Il y a sur ceux-ci une profusion de sculptures diffi-

ciles à décrire, et qui semblent plutôt être le produit improvisé d'une imagination grotesque, que le résultat d'une intention particulière. Sur quelques-uns de ces arcs, on voit communément à la clef la figure de Dieu le Père ou de notre Sauveur, entourée d'anges, et au bas un mélange de feuillages, d'animaux fantastiques, quelquefois même de sujets indécents. C'est ainsi, à peu près, qu'est faite la grande porte de l'église de Barfestone, dans le Kent. L'idée de ces artistes paraît avoir été que plus ils réunissaient de petits sujets disparates, plus ils augmentaient la beauté de leur ouvrage. On ne peut nier cependant que la richesse extraordinaire de ces parties inférieures servait, par leur frappant contraste, à relever la simplicité du reste de l'édifice, chose qui manque aux édifices gothiques, dont les ornements, répandus sur toute leur surface, distraient et fatiguent l'attention au lieu de flatter l'œil. Ce n'est pas qu'il faille croire que tous les arcs saxons, qui portent des ornements, soient dépourvus de goût et de beauté; au contraire, il y en a beaucoup dans lesquels se montrent l'un et l'autre, comme dans l'église d'Ely, à l'extrémité orientale de celle de Barfestone, et à l'entrée de la salle où l'on recevait les étrangers, bâtie par l'archevêque Lanfranc dans le monastère de l'é-

glise de Christ à Cantorbéry (1). Ses petits piliers ou colonnes furent primitivement enrichis d'ornements ; mais l'un des doyens les fit tous impitoyablement détruire. Les écussons qu'on y voit sont remarquables, parce qu'ils n'étaient pas communément en usage lors de la construction de cette salle (2).

Dans le XIIe siècle, toutes les branches de l'architecture reçurent de grands perfectionnements. On peut véritablement appeler le siècle de l'architecture, celui où la fureur de bâtir fut plus forte qu'en aucun autre temps. Ce fut dans les premières années de ce siècle que la construction des maisons et des églises éprouva les plus marquantes améliorations, si nous en croyons Ordéric Vital, auteur contemporain (3). Les nouvelles cathédrales, les églises innombrables, les beaux monastères et autres établissements religieux qui s'élevèrent de toutes parts, attestent suffisamment la prospérité dont jouit l'Angleterre sous le règne de Henri Ier. Les moines de tous les ordres, au milieu de la paix et du bonheur, déployèrent la plus étonnante ardeur dans tout

(1) C'est le nom de la cathédrale.
(2) Grose's Antiq. vol. 1. pref. p. 567.
(3) Hist. Eccles. lib. 10. p. 788.

ce qui pouvait accroître la splendeur du culte. Le zèle animé des fidèles les portait à démolir partout les habitations et les églises pour les rebâtir plus belles. Ce fut ainsi que les anciens édifices élevés du temps d'Edgar, d'Édouard et d'autres rois chrétiens, furent abattus, et que d'autres plus vastes, plus magnifiques et d'une plus élégante architecture, furent construits à leur place pour la gloire de Dieu.

On sait combien le zèle religieux, de quelque côté qu'il se tourne, exerce d'influence lorsqu'il est porté à son dernier degré; il n'est donc pas inutile de montrer ici avec quel art le clergé et les moines, dans cette période, surent exciter la pieuse ardeur des Rois, des nobles et du peuple, pour construire et décorer des églises.

Joffred, abbé de Croyland, ayant résolu, l'an 1106, de rebâtir plus magnifiquement l'église de son abbaye, obtint des archevêques de Cantorbéry et d'York, une *Indulgence* qui remettait le tiers de toute pénitence imposée pour leurs péchés, à ceux qui contribueraient de quelque chose à la reconstruction de son église. Cette *Indulgence* ne fut pas adressée seulement au Roi et au peuple d'Angleterre, elle le fut aussi aux Rois de France, d'Écosse et à tous les autres Rois, comtes, barons, archevêques, évêques,

abbés, prieurs, recteurs, prêtres et clercs, ainsi qu'à tous vrais croyans en Jésus-Christ, riches ou pauvres, dans tous les royaumes de la chrétienté. Pour tirer le plus grand parti de cette *Indulgence*, Joffred envoya deux de ses moines les plus éloquens la prêcher en France et en Flandre, deux autres en Écosse, deux en Danemarck et en Norwége, deux dans la principauté de Galles, en Cornouailles et en Irlande, d'autres encore en différentes parties de l'Angleterre. Ce fut ainsi, dit l'historien, que les merveilleux bienfaits accordés à tous ceux qui participeraient à la reconstruction se trouvèrent publiés jusqu'aux extrémités de la terre; des trésors, des monceaux de métaux précieux parvenus de tous les pays au vénérable abbé l'encouragèrent à jeter les fondements de son église. Après avoir amassé pendant quatre années beaucoup de marbres de différentes espèces, tant du pays que de l'étranger, ainsi qu'une immense quantité de chaux, de fer, de cuivre et autres matériaux, il indiqua un jour pour la cérémonie de la fondation, à laquelle il attachait le plein succès de son projet. En effet, dans ce jour si long-temps attendu, qui était la fête des saintes vierges Perpétue et Félicité, on vit arriver en grand nombre à Croyland, des comtes, des barons, des chevaliers avec

leurs dames et leurs familles, des abbés, des prieurs, des moines, des religieuses, des clercs et des personnes de tout rang. Le pieux abbé commença par réciter des prières en versant des torrens de larmes sur le lieu des fondations. Alors chacun des assistants posa une pierre sur laquelle il mit ou une somme d'argent, ou une donation de terres, de dixmes, de patronages, ou une promesse de pierres, de chaux, de bois, de journées de travail, de charrois pour aider à bâtir l'église, après quoi l'abbé retint à diner toute l'assemblée composée de cinq mille personnes. On peut dire qu'elles méritaient bien cette courtoisie, car l'argent et les présents de différents genres qu'elles avaient déposés sur les pierres fondamentales auraient seuls été suffisants pour élever un magnifique édifice.

C'est par ces ingénieux moyens que le clergé sut inspirer aux Rois, aux nobles et au peuple un zèle si ardent pour ces pieuses entreprises que, dans cette période, presque tous les édifices sacrés de l'Angleterre furent rebâtis, et qu'il en fut fondé plusieurs centaines de nouveaux.

L'architecture sacrée des Anglo-Normands, au commencement de cette période, ne différa guère, dans son style et dans sa manière, de celle des Anglo-Saxons dont les églises étaient

en général simples, massives, basses et obscures; les arcs des portes et des fenêtres étaient semi-circulaires avec peu ou point d'ornements, quoique dans l'une et dans l'autre, il y ait quelques exceptions à faire, comme nous venons de le dire. Nos architectes, tous pris parmi les moines ou dans le clergé, surent, à force de pratique, perfectionner leur talent et leur goût. Ils parvinrent par degrés à composer des plans plus nobles, à construire des édifices plus clairs et plus élevés, avec une grande variété d'ornements. Ils formèrent ainsi ce style hardi et imposant d'architecture appelée, peut-être fort improprement, le gothique moderne. Il est assez vraisemblable que nos moines architectes furent amenés à ce style par les modèles qu'ils trouvèrent dans les pays étrangers, ou par les leçons de quelqu'un d'entre eux qui avait visité l'Italie, la France, l'Espagne ou l'Orient. Mais, sans vouloir entrer dans de vagues discussions sur l'origine de ce style d'architecture, il suffit d'observer que c'est sous le règne de Henri II (1) qu'il a commencé de paraître en Angleterre (2).

(1) Ce monarque, petit-fils de Henri Ier, monta sur le trône le 24 octobre 1154, et mourut le 6 juillet 1189.

(*Note du traducteur.*)

(2) Henry's hist. of Great Brit, vol. 3, p. 454-7.

Les marques qui constituent le caractère de l'architecture Gothique ou Sarrasine sont ses nombreux et saillants contre-forts, ses flèches élancées, ses fenêtres larges et ramifiées, ses niches décorées, ses belles statues de saints, les dentelures délicates de ses plafonds, et la profusion des ornements indistinctement répandus sur toute la surface de l'édifice. Mais ses caractères distinctifs particuliers sont de petites colonnes accouplées, des arcs pointus formés par les segments de deux cercles qui s'entrecoupent. Ces arcs, quoique mis en usage les derniers, sont évidemment d'une construction plus simple et plus ordinaire que les arcs semi-circulaires. Deux pierres plates inclinées et réunies au sommet, en constituent les principes; quelques branches fichées en terre à l'opposite les unes des autres et liées ensemble par le haut pour former le berceau, donnent exactement ce dessin. Au lieu qu'un arc semi-circulaire paraît être le résultat d'une intention plus réfléchie, en ce qu'il est composé de plus de parties, et il semble moins probable que le hasard seul eût pu donner l'idée d'employer des pierres taillées en coin pour former un plein cintre (1). Ce mode d'architecture qui,

(1) Grosse's Antiq. vol. 1., pref. p. 75.

avec quelques variations, eut la vogue pendant plus de trois siècles, a produit plusieurs édifices que l'on contemple encore aujourd'hui avec autant de plaisir que d'admiration (1).

(1) Henry's hist. Great Brit. vol. 3, p. 457.

SECOND MÉMOIRE

Sur les anciens châteaux du département de la Manche, adressé à M. le comte d'Estourmel, préfet de ce département; par M. DE GERVILLE.

(Lu à la séance du 3 avril 1826.)

L'ARRONDISSEMENT de Coutances est le plus étendu et le plus populeux du département : il nous fournira un nombre d'anciens châteaux plus considérable que les deux précédents réunis (1). Si parmi ceux-ci il ne s'en trouve pas qui aient l'importance de ceux de Cherbourg ou de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'ensemble, je l'espère, ne présentera pas moins d'intérêt que celui des châteaux de la presqu'île du Cotentin. J'entre en matière sans préliminaires.

(1) Voyez mon premier Mémoire dans le volume publié par la Société en 1824.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES,

Canton de la Haie-du-Puits.

Ce canton est contigu à celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le bourg dont il porte le nom est à près de trois lieues de Saint-Sauveur, vers le midi, et sur la route la plus directe de ce bourg à Coutances.

Avant de suivre cette route, nous allons nous écarter vers le couchant et prendre connaissance de deux châteaux tellement enclavés dans le canton de Saint-Sauveur, qu'ils ont au premier coup d'œil l'air d'en faire partie. Ce sont ceux de Pierrepont et de Canville.

36. Pierrepont. Cette paroisse qui a donné son nom à un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, est située entre les cantons de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Barneville et la Haie-du-Puits.

Dès le temps de Charlemagne et même de Pépin, Pierrepont avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Fontenelle. Deux abbés de ce monastère y moururent, l'un en 787, l'autre en 806 (1); mais nous n'avons pas à nous oc-

(1) Ex Chronic Fontanell. apd. Acherii spicil. in-4°., tom. 3, p. 231. — Gall. Christ. XI. col. 172.

cuper des abbés de Fontenelle ; je passe au compagnon de Guillaume-le-Conquérant.

Suivant les généalogistes Anglais il s'appellait Robert (1) ; il est assez probable qu'il suivit à la conquête Guillaume, comte de Varenne ; car il tenait des terres qui relevaient immédiatement de ce seigneur, peu de temps après la conquête, dans les comtés de Suffolk et de Sussex. Une paroisse de ce dernier comté a retenu son surnom de lui (Hurst Pierrepont); ses autres possessions étaient assez étendues pour devoir le service de dix chevaliers.

Un de ses descendants possédait dans le XIIIe siècle des terres considérables dans le comté de Nottingham, et entre autres la seigneurie de Holme, à laquelle il ajouta le surnom de *Pierrepont* (2).

Je ne suivrai pas plus loin cette famille en Angleterre, où elle a passé par tous les titres de baron, de vicomte, de comte, de marquis et de duc. Le comte actuel de Manvers, d'abord vicomte Newark, héritier du duc de Kingston, en est descendu.

(1) Liste de Holingshed dans St.-Allais, p. 248. Collins Peerage, éd. sir. E. Brydges, tom. V, p. 626. Debrett's Peerage 1816, p. 350. — Dugdale papers.

(2) Collins *ibidem*, Earl Manvers.

La même famille existe encore en basse Normandie, et particulièrement dans le département de la Manche, où elle a possédé jusque dans le XVII[e] siècle le berceau de ses ancêtres, qui est passé par des mariages dans les familles d'Osmond et de Briges. Elle a aussi possédé la baronnie des Biars, érigée en marquisat par Louis XIV, en faveur de Louis de Pierrepont, dont les services et ceux de ses ancêtres sont rapportés dans les lettres d'érection ; j'en possède une copie (1).

Les Pierrepont de Normandie se sont divisés en trois branches. Une a continué d'habiter la paroisse qui fut leur berceau ; une autre s'est fixée dans le diocèse de Bayeux, et la troisième a possédé la baronnie de Biars et la seigneurie de Saint-Marcouf. Bien que d'une même origine, leurs armes sont différentes : les premiers portent *pâlé d'or et d'azur de six pièces*, *au chef de gueules* ; les autres d'*azur au chef endenché d'or*. Les armes des Pierrepont d'Angleterre sont très-différentes ; mais cela est facile à expliquer. Le comte de Manvers descend des femmes. Son nom de famille est Meadows ;

(1) Ces lettres sont datées du mois d'avril 1690.

et en prenant le nom de Pierrepont, il n'a pas quitté les armes de sa famille (1).

Parmi les biens très-considérables que la famille normande a long-temps possédés à Saint-Nicolas-de-Pierrepont, je n'ai pas encore pu reconnaître d'une manière certaine l'emplacement du château primitif, qui était, dit-on, sur la ferme connue aujourd'hui sous le nom d'Écauzeville (2).

Suivant l'état des paroisses et des cures du diocèse de Coutances, dressé au milieu du XIIIe siècle, par Jean d'Essey, alors évêque de ce diocèse, il y avait deux cures à Saint-Nicolas-de Pierrepont; une était à la présentation de Robert de Pierrepont, l'autre à celle du Roi, ce qui me fait présumer qu'elle avait été confisquée par Philippe Auguste.

De toutes mes listes de la conquête, la seule où je trouve le nom de Pierrepont, est celle de Th. Talleur, citée par Holingshed, et après lui par St.-Allais (3). La raison de ce silence

(1) V. Collins et Debrett sup.

(2) Il serait possible qu'il eût été à Saint-Sauveur-de-Pierrepont, sur un lieu nommé le Castel-de-Montaban, où sont le nom et tous les accessoires d'un ancien château.

(3) Armorial de Normandie, page 248.

vient peut-être de ce que la famille fut sans titre long-temps après la conquête (1).

37. CHÂTEAU D'OLLONDE A CANVILLE. Il est indubitable qu'un seigneur de Canville était à la conquête d'Angleterre ; qu'il eut dans ce royaume des concessions très-étendues, et que sa famille joua un grand rôle dans ce pays jusqu'au règne d'Édourd II (2) ; mais comme il existe en Normandie deux paroisses de Canville ; on peut douter laquelle fut le berceau de cette illustre famille Anglo-Normande. Voici les raisons qui m'ont déterminé en faveur de celle qui fait l'objet de cet article.

Je trouve d'abord deux alliances entre les anciens Canville et des familles du canton de la Haie-du-Puits, où est située notre paroisse. Sous le règne de Jean-sans-terre, Richard de Canville épousa la veuve de Thomas de Verdun ; Gilbert, son père, avait épousé Nicole, fille aînée de Richard de la Haie-du-Puits (3). On doit penser naturellement que des femmes du

(1) V. Collins et Debrett's Peerage ubi sup.

(2) Masseville Hist. de Normandie, tom. I, p. 200. T. Talleur apd. Holingshed. — Collins Peerage, édit. de 1708, tom. II, p. 153.

(3) Collins ub. sup. Dugdale's Baronnage. — Bank's Extinct Peerage, tom. I, p. 99.

diocèse de Coutances, se marièrent dans leur pays plutôt que dans le pays de Caux.

Une autre alliance fortifie ma conjecture. Raoul d'Harcourt, qui vivait à la fin du XII[e] siècle, épousa Isabelle, fille et unique héritière de Richard de Canville (1). A cette époque la baronnie de Saint-Sauveur venait de passer dans la famille d'Harcourt (2). Canville est à une lieue de Saint-Sauveur, le voisinage milite encore ici en faveur de notre département. J'avoue que je suis encore réduit à des probabilités; en voilà déjà plusieurs; mais ce qui leur donne un très-grand poids, c'est qu'outre le château actuel d'Ollonde à Canville, qui remonte au XV[e] ou XVI[e] siècle, on trouve sur le même terrain la motte et l'emplacement d'un château antérieur, et qui remonte assez probablement au temps de la conquête. J'ai fait faire dans le département de la Seine-Inférieure, beaucoup de recherches pour savoir s'il existait à Canville en Caux, des restes d'un ancien château, ou au moins des traces de son emplacement; mon savant ami, M. Auguste Le Prévost, qui recherche les antiquités de la Haute Normandie, avec la plus infatigable per-

(1) Collins's Peerage by sir Egerton Brydges, tom. IV, pag. 432 et 3. — Laroque, maison d'Harcourt, tom. I.

(2) V. sup. art. Saint-Sauveur.

sévérance, et qui, par une complaisance particulière que je ne puis trop reconnaître, a bien voulu faire sur le Canville de la Seine-Inférieure, les recherches les plus attentives, est convenu qu'il n'a pu rien y découvrir de ce genre. Son témoignage est d'autant plus précieux, qu'il connaît parfaitement cette partie de la Normandie, et qu'il avait pensé qu'on pouvait avec probabilité y placer le berceau des Canville d'Angleterre.

Dans le registre des fiefs de Normandie, sous le règne de Philippe Auguste, on voit que le château d'Ollonde à Canville, relevait avant ce règne de la baronnie (*de honore*) du Plessis (1), dont le chef-lieu, comme nous le verrons bientôt, était très-voisin de celle de la Haie-du-Puits.

En citant le registre de Philippe-Auguste, il est indispensable de donner aussi quelques détails sur les Canville d'Angleterre et de Normandie, antérieurement à ce Roi.

Tandis que notre province était encore sous la domination des descendants de Guillaume-le-Conquérant, Gérard de Canville, qui joua un rôle important en Angleterre, où il avait de grandes possessions, avait aussi des seigneuries en Normandie.

(1) Lib. feodorum Domini Regis Philippi apd. Lib. nigr. episcop. Constant. feoda honoris de Litehare.

Gérard et Richard de Canville souscrivirent à Valognes, avec plusieurs seigneurs du Cotentin, une chartre du Roi Henri II, en faveur de l'abbaye de Savigny (1).

A la même époque, Gérard de Canville figure dans la liste des possesseurs de fiefs en Normandie, extraite du livre rouge de l'échiquier (2).

Robert de Canville est cité parmi les *chevaliers du Cotentin*, qui comparurent à Tours, en 1272 (3).

Si l'on veut connaître l'importance des Canville en Angleterre, on peut consulter les actes et les histoires du XIIe siècle. Le baronnage de Dugdale et les Pairages éteints de Banks et de Collins (4). Ceux d'Outremer portaient de sinople à trois lions passants d'argent armés et lampassés de gueules (5). Il est probable que ceux de Normandie, qui étaient les mêmes, avaient le même écusson.

Parmi les possesseurs du château d'Ollonde,

(1) Cartul. de Savign. episc. Constant. Cart. III.

(2) Apd. Ducarel, traduction française, page 240.

(3) Rolle cité par Laroque, traité du ban et arrière-ban, pag. 90.

(4) Banks, tom. 1, pag. 49.

(5) V. Aussi Beauties of England. Britton's Lincolnshire, pag. 607.

postérieurs à Philippe-Auguste, je trouve, en 1257, Thomas Néel, *filius Johannis militis*, qui confirme à l'abbaye de Saint-Sauveur, les donations faites par ses prédécesseurs et dépendantes de cette seigneurie.

Vers le milieu du XIVe siècle, Jeanne Bertrand, héritière de la baronnie de Briquebec, épousa Guillaume Paisnel, baron de Hambye et seigneur d'Ollonde (1).

En 1467, Franco, fille de Guy, baron de Mareuil en Angoumois, et de Philippe Paisnel, dame d'Ollonde, épousa Philippe d'Harcourt, et mourut sans enfants.

Jacques d'Harcourt, cinquième fils de Jean, seigneur de Bonnestable (2), qui mourut en 1550, avait épousé Élisabeth Bouchard d'Aubeterre, dame d'Ollonde, fille de Louis Bouchard (3), dit le chevalier sans reproche, et de Marguerite de Mareuil.

Depuis ce temps la branche d'Ollonde fut distincte du reste de la famille d'Harcourt; elle subsiste aujourd'hui dans MM. Amédée et Emmanuel d'Harcourt: le premier est Pair de France;

(1) Hist. des Grands Officiers de la couronne, tom. VI, p. 691.
(2) *Ibid*, tom. IV, pag. 140.
(3) *Ibid*, pag. 142.

l'autre, membre de la chambre des députés pour le département de Seine-et-Marne.

Ce qui reste d'habitable au château d'Ollonde est converti en une ferme, dont la construction remonte pour la majeure partie au XVI[e] siècle. Ce bâtiment, ainsi que ceux de ce temps, est plus pittoresque que commode à habiter; en arrière il est flanqué de tours carrées, qui semblent avoir été entièrement calculées pour la défense. Ces tours et leurs courtines qui forment des angles saillants et rentrants, me semblent plus anciennes que la maison manable; mais un peu plus loin on remarque plusieurs mottes ou élévations de terrain, qui formaient je pense l'emplacement du château primitif, dont on voit des pans de murs démolis et dispersés dans les fossés, qui sont encore profonds vers le couchant, et qu'on pouvait remplir d'eau très-facilement.

Au lieu d'une *motte* simple et conique, comme celles qui indiquent généralement la place des châteaux du moyen âge, et plus particulièrement ceux du temps de la conquête, on voit ici plusieurs petites élévations rangées irrégulièrement, et en apparence indépendantes les unes des autres. Seraient-ce les restes d'une ancienne enceinte ?

L'emplacement où existait cette forteresse est

sur une élévation à l'angle formé par la réunion d'un ruisseau à la petite rivière de *Gris ;* justement à la limite des arrondissements de Valognes et de Coutances.

A l'entrée de la cour vers le levant, on retrouve les restes de deux tours jadis destinées à en empêcher l'accès aux ennemis.

Le donjon, les tours de différentes formes qui composent une partie du château d'Ollonde, l'aspect peu commun de ces tours quarrées qui flanquent les derrières de l'enceinte, forment une réunion plus confuse que pittoresque. L'effet de l'ensemble est imposant, mais peut-être singulier et incohérent.

Je me suis procuré deux plans de ce château ; celui du cadastre, et celui qui fut levé il y a environ cinquante ans, pour M. le marquis d'Harcourt ; celui-ci contient plus de détails, et particulièrement l'indication des anciens retranchements.

58. CHATEAU DE VARENGUEBEC. Après nous être écartés de la route de Saint-Sauveur à Lessay, pour examiner un angle du canton de la Haie-du-Puits, qui semble devoir plutôt appartenir à celui de Saint-Sauveur ; revenons sur nos pas vers le levant et dans une paroisse limitrophe de l'arrondissement de Valognes. Le

château de Varenguebec est le premier où nous ayons à faire des recherches.

Ce château, jadis plus important que le précédent, n'offre pourtant pas un emplacement aussi curieux; mais les renseignements sur la suite de ses possesseurs sont bien plus abondants. Beaucoup de ses anciens titres subsistent encore au chartrier de Coigny; et plusieurs ouvrages imprimés donnent des détails sur ses seigneurs.

Raoul d'Évreux, seigneur de Gacé (Vacy où Vassy) et de Varenguebec, connétable de Normandie, était un des tuteurs ou gouverneurs du duc Guillaume, qui conquit l'Angleterre. Il remplissait les fonctions de cette charge difficile, environ trente ans avant l'expédition qui rendit son pupille le plus puissant Roi de l'Europe (1).

A cette époque mémorable la seigneurie de Varenguebec appartenait à la famille de Reviers, alliée de très-près à celle du conquérant. J'en ai parlé au chapitre de la baronnie de Néhou (2).

Dans le siècle suivant, Mathilde de Vernon (Reviers), dame de Varenguebec, épousa son

(1) Hist. des Grands Officiers de la couronne, tom. II, pag. 477. — Guill. Gemet. Lib. VII. Apd. script. Norman. Collect. pag. 268, 9, et Lib. VIII, cap. XVII. *Ibid*, pag. 301.

(2) V. Sup. n°. 9. — Grands Officiers de la couronne, tom. II pag. 491, 2, 79.

cousin Richard de la Haie-du-Puits. Ils fondèrent conjointement l'abbaye de Blanchelande et le prieuré de Saint-Michel-du-Bosc (1). L'emplacement de ces deux monastères fut pris sur le territoire de la seigneurie de Varenguebec.

En mourant ils laissèrent trois filles héritières de leurs vastes domaines ; Gillette, une d'elles, épousa Richard du Hommet, et lui apporta en mariage la baronnie de Varenguebec et le titre héréditaire de connétable de Normandie qui y était attaché.

Après avoir appartenu à plusieurs générations successives de la famille de Hommet, cette baronnie tomba une seconde fois en quenouille. Robert de Mortemer, qui mourut en 1277, la possédait au nom de sa femme Julienne (ou Nicole), une des héritières de Jourdain du Hommet (2).

A la mort de Robert de Mortemer, Varenguebec passa par Jeanne, sa fille, à son mari, Guillaume Crespin, maréchal de France, qui avait suivi le Roi St.-Louis à la croisade d'Afrique, en 1270.

(1) Gall. Christ. tom. XI, col. 945, 6. — Neustria pia, pag. 842 et seq.

(2) V. Sup. article de la Luthumière, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires, première année.

Le titre de connétable fut le sujet d'une grande contestation entre les trois filles de Jourdain du Hommet, mariées toutes trois. En 1294, il fut reconnu que ce titre appartenait à la baronnie de Varenguebec (1). Guillaume Crespin, fils de celui qui avait épousé Julienne du Hommet, mourut en 1330, ne laissant encore que des filles. Jeanne qui était l'aînée, se maria en 1334, à Guillaume de Melun, comte de Tancarville, et lui apporta entre autres seigneuries la baronnie de Varenguebec.

Pendant deux siècles, vous voyez que cette châtellenie passe cinq fois en quenouille. Le XIVe siècle n'était pas encore écoulé, et déjà une autre fille l'avait portée dans la famille d'Harcourt.

En 1381, Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, rendit au Roi l'aveu de ses fiefs, et entre autres de la baronnie de Varenguebec. Dans cet acte il prend le titre de connétable *héréditai* de Normandie (2).

Pierre, abbé de Blanchelande, rendit, en 1452, à Guillaume d'Harcourt, seigneur de Tan-

(1) Hist. des Grands Officiers de la couronne, tom. VI, p. 634.

(2) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt, pag. 4. *Ibidem*, pag. 716 et 17.

carville, connétable héréditál de Normandie, un aveu pour son abbaye.

Peu d'années après, Jeanne de Carbonnel, supérieure de Saint-Michel-du-Bosc, lui rendit aussi aveu pour son couvent, situé à Varenguebec, dont il représentait le fondateur comme possesseur de cette baronnie (1).

Jeanne d'Harcourt, baronne de Varenguebec, mourut sans postérité, en 1488, après avoir légué tous ses biens à François d'Orléans, comte de Dunois, son cousin (2).

Après ce temps et particulièrement depuis le commencement du règne de François I[er], jusqu'en 1563, cette baronnie fut possédée par la famille d'Orléans Longueville, et faisait partie du comté de Tancarville (3).

En 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, connétable héréditál de Normandie, donna cette seigneurie à François de Rothelin, son frère naturel, se réservant pour lui et ses successeurs les titres honorifiques tels que celui de connétable et les prérogatives qui y étaient attachées (4).

(1) Laroque Hist. de la maison d'Harcourt, pag. 718.

(2) Hist. des Grands Offic. de la couronne, tom. V, pag. 137.

(3) Archives de Varenguebec au château de Coigny.

(4) *Ibidem.*

En compulsant les archives du château de Varenguebec, j'ai trouvé dans presque tous les actes de ce siècle, Henri, ou Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, baron, haut justicier de Varenguebec, premier baron de Normandie, seigneur de Cretteville, Beuzeville, etc.

En 1695, suivant l'état de la généralité de Caen, dressé par M. de Foucault, intendant de cette généralité, la baronnie de Varenguebec appartenait à la duchesse de Némours et au marquis de Rothelin. En 1726, elle était encore au marquis de Rothelin (1).

Vers 1740, cette baronnie fut achetée par M. le comte de Coigny; elle fut peu de temps après réunie au duché de Coigny, dont l'érection se fit au mois de février 1747, en faveur de François de Franquetot, comte de Coigny, maréchal de France (2).

Depuis ce temps, la haute justice de Varenguebec avait été transférée à Coigny. En 1784, elle le fut de nouveau à Prétot, dont le duc de Coigny venait de faire l'acquisition. Elle y était encore au commencement de la révolution (3).

Sous le règne de Philippe-le-Bel, la baronnie

(1) Hist. des Grands Offic. de la couronne, tom. II, pag. 224.
(2) Je possède une copie imprimée des lettres d'érection.
(3) Archives de Prétot au château de Coigny.

de Varenguebec donnait la septième place à l'échiquier de Normandie, parmi les barons du Cotentin (1).

Je ne vois pas que le château ait jamais soutenu de siège ; il était situé à cinq cents mètres environ au levant de l'église, sur un terrain qui s'élève en pente douce de ce côté. On ne peut pas dire qu'il soit sur un terrain escarpé, ni qu'on ait particulièrement cherché à en rendre les approches difficiles, sinon peut-être du côté des douves et des étangs.

L'enceinte formait un parallellogramme assez spacieux, fermé de murs épais, flanqués de tours, dont il est encore aisé de reconnaître l'emplacement. La plus considérable de ces tours (probablement le donjon) était sur l'emplacement de la boulangerie actuelle.

Le bâtiment appelé la prison, qu'on voit encore au centre de l'enceinte, est bien plus moderne que le reste. C'était tout au plus une prison provisoire de la haute justice. Rien ne porte à croire qu'il ait été construit exprès pour une maison de détention.

Il y avait aussi dans cette enceinte une chapelle dédiée à St.-Gilles, dont il ne reste plus rien.

(1) Masseville, tom. III, pag. 44. — Laroque, Harcourt, page 160.

Tous les remparts sont démolis ; il en reste peu de traces hors de terre, mais on en peut aisément reconnaître la périphérie. D'ailleurs elle est bien figurée sur le plan de la paroisse, levé en 1754, qui se trouve au chartrier de Coigny, et dont M. Gallemand, receveur du château, a bien voulu me procurer un calque. Je le prie de recevoir ici tous mes remercîments pour l'extrême complaisance qu'il a mise à faciliter toutes les recherches que j'ai eu besoin de faire aux archives du château de Coigny.

Des maisons manables dont il ne reste plus qu'une habitation de fermier, formaient au levant une seconde enceinte contigue à la première : deux tours défendaient l'entrée de cette espèce d'avant-cour de la forteresse.

L'ancien siège de la haute justice n'avait rien de remarquable, il était au dehors de l'avant-cour, vers le levant, à une très-petite distance.

Nota. Il se trouve à une assez grande distance du château, sur la terre de l'Andruerie, au levant du bois de Limor, un tertre factice, nommé *la butte Bertrand*, qui peut avoir été un *Tumulus*, ou peut-être l'emplacement d'un château. J'ai cru devoir l'indiquer ici.

39. CHATEAU DE LITHAIRE. La commune où est situé ce château touche à Varenguebec, et contient même une partie des terres de Blanchelande et de Saint-Michel-du-Bosc.

Le château situé à la pointe d'une montagne, sur un emplacement d'où la vue est extrêmement étendue de tous les côtés, est aussi apperçu à de très-grandes distances et même des côtes de l'île de Jersey, qui en sont à près de dix lieues. Il n'en existe peut-être pas un seul dans notre pays qui soit plus connu des navigateurs de la Manche, et qui soit plus montré au doigt par ceux qui voyagent dans le Cotentin.

Mais quand en l'examinant de près on veut en assigner l'origine et en indiquer l'usage aux différentes époques de sa longue existence, il n'est pas facile de parler d'une manière bien assurée. Est-ce un château du moyen âge, n'est-ce pas plutôt le travail des Romains ? Voilà deux questions que j'ai entendu faire depuis mon enfance ; et je ne sache pas qu'on y ait jamais donné une réponse satisfaisante.

En vous en parlant aujourd'hui, je n'ai pas la prétention d'éclaircir toutes ces difficultés. Je vous rapportèrai seulement les faits et les renseignements peu nombreux que j'ai pu recueillir sur ce château, extrêmement rapproché de mon berceau et celui de tous que j'ai le plus visité et le plus examiné.

Est-il d'origine Romaine, Saxone ou Normande ? Est-ce une vigie ou corps-de-garde,

comme le croient les habitants du lieu ; est-ce un *castellum exploratorium* des Romains, ou un château fort du moyen âge qui aura servi pour la défense et l'habitation ?

En voyant la simplicité et l'uniformité de sa construction, ses murs droits sans accessoires, sans crénaux, sans machicoulis, sans corbeaux, sans toîture, sans saillie, tellement unis au sommet qu'on s'y promène facilement, mais sans parapets, d'une hauteur au dessous de la moyenne, mais d'une grande épaisseur, il est difficile de croire qu'il ait jamais pu exister une garnison entre quatre murs très-rapprochés; mais en voyant vers le midi deux portes ouvertes dans un mur assez épais, pour qu'on y ait pu pratiquer une espèce de galerie couverte, il est difficile de ne pas croire qu'on a eu l'intention d'y placer des factionnaires ou des *excubiatores* en petit nombre, dont la consigne était de *voir venir*, mais non d'attendre l'ennemi, ce qui s'accorderait assez avec l'idée de corps-de-garde que l'on a aux environs du château de Lithaire. Mais si c'était un *exploratorium*, à quelle nation appartenait-il ? L'épaisseur de ses murs, leur solidité, leur simplicité, leur position élevée, les cintres semi-circulaires des portes m'ont fait penser aux Romains; mais alors pourquoi n'y aurait-il ni briques,

ni pierres de taille ? En vérité, je n'en sais rien, et je ne puis que former des conjectures. Cependant je pencherais pour une origine Romaine, et le voisinage du Montcastre, dont la montagne de Lithaire est pour ainsi dire un poste avancé, me confirme dans cette idée.

Mais alors, me dira-t-on, pourquoi avec cette idée ai-je placé ce que je prenais pour un *exploratorium* Romain, parmi les châteaux du moyen âge ? A cette difficulté, que je me suis faite, je réponds que ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu le travail des Romains converti à l'usage de leurs successeurs, et que même dans le cas actuel il est constant, par des accessoires postérieurs, qu'on a converti le corps-de-garde de Lithaire en château du moyen âge.

L'enceinte du château forme un quarré long. Sa longueur extérieure du nord au sud est de cinquante pieds, sa dimension intérieure du même côté est de vingt-huit, ce qui donne vingt-deux pieds pour l'épaisseur des murs. L'autre côté E et O a vingt-cinq pieds dans œuvre et quarante-six extérieurement.

Le mur septentrional a été démoli par Philippe-Auguste, à ce qu'on croit : il en reste des masses de maçonnerie qui ont roulé jusqu'au pied de la

montagne, car elle est très-escarpée de ce côté ; d'autres sont restées en chemin.

Le mur méridional est entier, il a douze pieds d'épaisseur. Deux ouvertures ou portes à plein ceintre sont au milieu de ce mur. De ce côté, la montagne est encore très-escarpée, mais la descente est moins longue. Près de celle de ces portes qui est le plus au levant, on avait pratiqué dans l'épaisseur du mur un petit espace voûté, où les sentinelles pouvaient être à l'abri, et pourtant surveiller tout ce qui se passait au sud du château ; leur surveillance pouvait de ce côté s'étendre sur la mer entre Coutances et Portbail.

La hauteur des murs était d'environ vingt-cinq pieds ; il n'y a ni aux encoignures, ni aux portes, aucune pierre de taille. Tout est d'un grès quartzeux très-rude, qu'on trouve en abondance sur le lieu, et de la même nature que les rochers dont le sommet du mont est hérissé.

Aucunes fondations ne se retrouvent hors du bâtiment dont je viens de parler. Vers le S. O. on y a ajouté au pied de la montagne une enceinte en forme d'arc : ces travaux sont postérieurs, et je crois du moyen âge. Dans cette nouvelle enceinte il y avait jadis une chapelle dédiée à St.-Étienne. De tous les autres côtés on pouvait sans obstacle parvenir au pied des murs du château.

La tradition locale lui donne une origine Romaine. Tout me porte à croire que cette tradition est fondée, mais il n'en est pas moins constant que sous les ducs de Normandie, avant et après la conquête de l'Angleterre, le château de Lithaire était devenu chef-lieu d'une baronnie, qu'elle fut confisquée par Philippe-Auguste, et que plus de cent ans après cette confiscation, le château existait encore parmi les forteresses du pays où l'on faisait guet et garde.

Il est incontestable qu'un seigneur de Lithaire suivit le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre ; il est indiqué sur presque toutes les listes de cette expédition (1). On trouve aussi qu'après la conquête des concessions furent faites en Angleterre, à des seigneurs du nom de *Litheare*, ce qui est évidemment le même nom, car on l'écrit de la même manière dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste.

La tradition du pays et d'anciens actes que je n'ai pu me procurer, mais qui existent indubitablement, s'accordent pour faire croire que ce château fut démoli par Philippe-Auguste. L'auteur de l'histoire militaire des Bocains le dit

(1) Chroniq. de Normandie, chez le Mégissier. — Hollingshed, Masseville, Wace, roman de Rou.

positivement (page 139), mais il ne cite jamais ses garans.

Quoiqu'il en soit, il fut bien certainement confisqué par ce Roi; il n'est pas moins certain que la châtellenie de Lithaire était considérable. Le registre des fiefs de Normandie, rédigé vers 1208, le prouve : « Le Roi, y est-il dit, possède « par forfaiture (*per eschaetam* (1)) le château « de Lithaire, qui doit le service de deux che- « valiers et demi (2). »

Beaucoup de fiefs dépendaient alors de la baronnie de Lithaire (3) au temps de la confection du registre dont je viens de parler. Les principaux étaient ceux que possédaient Richard de Vauville, Richard des Moitiers, Robert Taillefer, Richard de Saint-Germain, dans la paroisse de Nay, Geffroy du Rotour, Guillaume Roges, Guillaume Le Fêvre, Guillaume de Prael ou de Préaux (*de Pratellis*), Gautier de Sainte-Mère-Église, Thomas de la Fière, Jean d'Anneville-en-Saires, Foulques de Commendal-au-Vicel, Henri d'Aboville, etc. (4).

(1) V. Eschaeta dans Spelman.

(2) Lib. 1. feodorum Domini Reg. Philippi apd. lib. nigrum mss. dioc. Constant.

(3) *Ibidem.*

(4) Lib. nig. feodorum penes nost. et à la fin de l'Hist. d'Harcourt, par Laroque.

J'avais pensé d'abord que la confiscation et la démolition du château en avaient occasionné la destruction absolue; mais je vois que dans le siècle suivant on y faisait encore le service militaire en temps de guerre. Voici ce que j'en trouve dans un rôle des fiefs du baillage de Coutances, rédigé en 1327, par ordre de Guillaume-le-Blond, grand bailly de Cotentin : « Guillaume « de Bruilly tient du Roi en la vicomté de Ca- « rentan, le fieu de Velye, à cause duquel il « doibt garder le chasteau de Lithaire, un jour « et une nuit en temps de guerre (1). »

Il y avait autrefois à Lithaire le siège d'une vicomté, qui fut transféré d'abord à Lessay, puis réuni au baillage de Périers.

Le comte d'Arundel, de la famille d'Aubigny, était possesseur du château de Lithaire à l'époque de sa confiscation. Sa mémoire est encore abhorrée dans la paroisse; on fait sur sa cruauté les histoires les plus incroyables, et auxquelles on n'eût probablement jamais pensé, si son parti avait été victorieux. *Væ victis!*

Au moment de la révolution, le domaine de la Couronne ne possédait plus à Lithaire que l'emplacement du château; une ferme considérable

(1) Je possède ce registre.

et qui en dépendait autrefois, avait été donnée aux Templiers. A l'époque de la destruction de cet ordre fameux, Philippe-le-Bel l'avait probablement aliéné à charge de redevances de service militaire au château, et de remplir les fonctions de *sergent fieffé de Lithaire*, que donne Montfaoucq à celui qui la possédait en 1463 (1) : il appartenait à la famille le Berseur, qui, dans le XVIIe et le XVIIIe siècles, possédait une seigneurie à Fontenay en Cotentin. On voit dans l'épitaphe d'un seigneur de cette famille, mort vers 1680, qu'il était commandant de Cherbourg et *seigneur de Lithaire* (2); c'est probablement de celui-ci ou de ceux de cette famille que la fiefferme de Lithaire avait pris le nom de Fontenay, qu'elle porte aujourd'hui. Je trouve dans des titres du XVIe siècle, que les Berceur avaient la seigneurie de Lithaire en 1570.

La position du château sur une montagne escarpée, hérissée de rochers et très-pittoresque, paraît avoir attiré l'attention d'un peuple antérieur

(1) V. la recherche de noblesse de Rémont Montfaoucq, éd. de M. Labbey de La Roque, pag. 79.

(2) Cette épitaphe est dans l'église de Saint-Marcouf en Cotentin, près de la porte de la sacristie. — Il est beaucoup parlé de cette famille dans l'histoire de M. Pâté, curé de Cherbourg, par M. Trigan.

aux Romains dans les Gaules. Il y a sur cette montagne une pierre mobile placée sur la pointe d'un rocher ; c'est l'espèce de monument druidique à laquelle on a donné le nom de *Logan.* J'en ai parlé dans un mémoire sur les monuments druidiques du département de la Manche (1).

On a trouvé entre le château et l'église et au village d'Amont-la-Ville, qui n'en est pas éloigné vers le sud, une grande quantité de machefer et les restes des fours dans lesquels on croit que le fer a été fondu. Il est certain que les Romains fondaient quelquefois le minerai de fer d'une manière assez imparfaite près de leurs établissements et même de leurs explorations (2). C'est un fait qui n'a pas échappé à l'attention des auteurs de l'ouvrage intitulé : *Beauties of England.* J'avais traité de fables tout ce que les hommes âgés de Lithaire m'avaient dit du fer qu'on fondait autrefois sur la montagne, avec du charbon de bois, et des fours ayant servi à cet usage, dont plusieurs d'entre eux avaient vu des restes presque entiers ; mais en lisant la description historique du comté de Durham, dans les *Beauties*, j'ai été très-frappé de la ressemblance

(1) Ce Mémoire est imprimé dans les archives annuelles de Normandie, de M. L. Dubois, ann. 1824.

(2) Reessurvey of south Wales Glanmorganshire, pag. 550.

qu'il y a entre la tradition de Lithaire et le passage suivant.

« At Whitchill near Chester the street is a blast « furnace which makes iron metal from iron-stone « dug out of pits in the neighbouring fells. These « fells have been very much worked for iron- « stone (*supposed by the Danes when they « were in possession of the kingdom*) as ap- « pears from the great quantity of scoria which « is found upon the fells..... *The method in « those times had been to melt the iron-stone « with charcoal* in a large smithy hearth called « a Bloomery and then in another hearth to melt « it down again and reduce it to bar iron for « all manner of country uses, and when *the « wood failed they removed their hearths to « where it was more plenty*, so that evidently « they must have blown their blomery bellows « lither by hand or with horses *or have known « the use of air furnaces as the most scoria « or cinder is found upon the high grounds « where no water could ve obtained.* Hut- « chinson Durham vol. 2, pag. 398; Britton « Beauties Durham pag. 188. »

Une ancienne famille noble du nom de Lithaire, subsistait encore naguères à Laune et à Vély, canton de Lessay; elle portait de *gueules à deux*

faces d'or, accompagnée de six croisettes de même. J'ignore quels rapports elle avait avec le château qui nous occupe, il y avait au moins celui du voisinage.

J'ai fait dessiner les ruines du château de Lithaire (voyez les planches de l'atlas).

40. BOLLEVILLE. Cette paroisse, située sur la route de la Haie-du-Puits à Pierrepont, a été le berceau d'un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant (1). Je n'ai encore pu retrouver l'emplacement de son château. Je signale ce lieu comme devant en contenir un.

Il y avait autrefois dans cette commune une maison de lépreux, fondée en grande partie par les seigneurs de la Haie-du-Puits. J'en possède le cartulaire, ou une copie sur vélin collationnée dans le XVe siècle.

Cette léproserie a été réunie à l'abbaye de Lessay, sous le nom de prieuré de Sainte-Madelaine de Bolleville.

Il y a dans la lande de Bolleville, quelques retranchements, mais rien ne porte à croire qu'ils aient appartenu à un château du moyen âge.

41. CHATEAU DE LA HAIE-DU-PUITS. La baronnie de la Haie-du-Puits qui remonte au par-

(1) Bolvyle, listes de Brompton et de Duchesne.

tage de la Normandie, ainsi que celles de Saint-Sauveur et de Briquebec, n'a d'annalles bien constantes et bien suivies que depuis la fondation de l'abbaye de Lessay, peu d'années avant la conquête. Turstin Halduc, fondateur de ce monastère, était baron de la Haie-du-Puits, ainsi que son fils Odon Capel, qui eut une part bien plus grande que lui à la dotation et à la construction de cette maison.

S'il était ici question de faire l'histoire généalogique d'une famille descendue des anciens ducs de Normandie, et alliée à tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre dans la province, d'une famille qui avait largement contribué à la fondation de beaucoup de monastères, qui pour son compte en a fondé ou doté plusieurs dans le diocèse de Coutances; qui s'est signalée à la conquête d'Angleterre, et a formé dans ce royaume bien des établissements civils et religieux, je pourrais vous faire un article très-étendu. Les historiens contemporains, les cartulaires, les baronages d'Angleterre, les histoires des comtés, celles de nos diocèses Normands en son remplies; mais ici je ne dois m'occuper que du château qu'ils habitèrent et de ceux qui le possédèrent après eux.

Au temps de la fondation de Lessay, les domaines de la baronnie de la Haie-du-Puits,

dans le Cotentin seulement, doivent avoir été très-considérables si l'on en juge par les donations que le fondateur fit à cette abbaye (1).

Son fils Odon (*cum capello*) lui succéda : nous avons vu, en parlant de nos monastères, quelle part il eut à la construction de l'église de Lessay. Guillaume-le-Conquérant le fit son sénéchal ; il est connu en Angleterre aussi bien qu'en Normandie, sous le nom latin d'*Eudo Dapifer*. Il eut de grandes concessions dans les comtés de Sussex, de Surrey, d'Essex et de Suffolk. Ce fut lui qui donna le prieuré de Beaute à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen (2). En qualité de grand sénéchal, il signa presque toutes les fondations considérables faites pas son souverain. Son tombeau se voyait encore au commencement de la révolution, dans l'ancien chapitre de Lessay, près du cloître ; j'ai dit ce qu'il était devenu (3).

Son fils (ou son neveu) Robert de la Haye, qui vivait au commencement du XIIe siècle, ratifia beaucoup de donnations faites par ses an-

(1) Gall. Christ. XI, instrumenta dioc. Constant. cart. X, col. 234. — Neust. pia, pag. 618 à 621.

(2) *Ibid*, inter instrum., col. 173.

(3) Mém. sur les abbayes du département, article Lessay.

cêtres, et entre autres celle du prieuré de Boxgrave, dans le comté de Sussex (1).

Outre ce Robert, il y en avait un autre du même nom qui, quarante ans auparavant, accompagna Guillaume à son expédition d'Angleterre (2). Je ne serais pas surpris que ce fût le frère d'Odon Capel, et le père de celui qui fonda le prieuré de Boxgrave.

Au milieu du XII[e] siècle, le château qui nous occupe appartenait à Richard de la Haie (3): il épousa sa parente Mathilde de Vernon, dame de Varenguebec, qui lui apporta en mariage le titre de connétable de Normandie; il était auparavant sénéchal de Henri II, Roi d'Angleterre. Nous avons vu qu'ils avaient fondé conjointement à Varenguebec, l'abbaye de Blanchelande et le couvent de Saint-Michel-du-Bosc. Leurs épitaphes, données par l'auteur du *Neustria pia*, (*verboBlancalanda*) marquent le temps de leur mort.

De leur mariage ils ne resta que des filles,

(1) Tanner's notitia monastica Sussex. — Shoberl Survey of Sussex, pag. 44, 5; mém. sur les abbayes du département de la Manche, voir Lessay.

(2) Masseville I, pag. 301. — Wace, Roman de Rou — Gall. Christ. XI, col. 917. Neustria pia, pag. 619.

(3) Richard et Raoul de la Haie étaient fils de Robert et de Mimel. V. Neustria pia, pag. 618 et 19. V. la note troisième au château du Plessis, infr.

Gillette l'aînée eut la châtellenie de la Haie-du-Puits, qu'elle porta en mariage à Richard, baron du Hommet, qui fut, ainsi que ses descendants, connétable de Normandie (1).

Leur petite fille, Julienne du Hommet, épousa Robert de Mortemer, qui prit le titre de connétable et mourut en 1277 (2).

Nous n'avons dans ce département aucune châtellenie qui, en tombant plus fréquemment en quenouille, se soit plus constamment conservée dans des familles Anglo-Normandes; celle de Mortemer est la troisième.

En parlant du château du Hommet, je vous donnerai des détails sur les barons qui en portèrent le nom. Les Mortemer tiraient le leur d'une baronnie de haute Normandie: Raoul de Mortemer eut un commandement à la bataille de Hastings, et ses successeurs furent très-puissants en Angleterre (3); mais revenons à ceux de la Haie-du-Puits.

Après les Mortemer (je ne sais pas précisément à quelle époque), un Campion devint pos-

(1) V. sup. l'art. Varenguebec.

(2) V. sup. à l'article de Varenguebec.

(3) Dugdales Baronage. — Collins Peerage, édit. de 1711, tom. II, part. I, pag. 211, 216, part. II, pag. 15 et 21. Banks Extinct. Baronage.

sesseur de la baronnie ; il en fut privé, en 1353, par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais. Ce prince la rendit ensuite à Mathieu, fils de Robert Campion, qu'il en avait dépossédé. Mathieu Campion mourut sans postérité, après avoir légué cette châtellenie à sa sœur Jeanne ; celle-ci épousa d'abord Henri de Colombières. François de Colombières, un de ses descendants, vendit le 29 juin 1491, la baronnie de la Haie-du-Puits, à Cristophe de Cérisay (1), seigneur de Vely, qui, peu de temps après, devint grand Bailly du Cotentin. Marie de Cérisay, sa fille unique, épousa Gaston de Brezé, seigneur de Montmartin qui, par ce mariage, devint baron de la Haie-du-Puits; Louis de Brezé, évêque de Meaux, était baron de la Haie-du-Puits en 1588 : il vendit cette baronnie à Jean de Magneville. Artus de Magneville, son fils, qui reconstruisit une partie du château, mourut vers 1616, et fut inhumé au haut du chœur de l'église paroissiale, où l'on voit encore son monûment dans une niche du côté de l'évangile (2).

En mourant, Artus de Magneville laissa trois garçons et trois filles. Gédéon, l'aîné de ses

(1) Hist. mss. des Grands Baillys du Cotentin, n°. LV.

(2) J'y ai copié son épitaphe en 1819.

fils (1) mourut sans postérité, en 1645; son frère Jacques lui succéda pour la baronnie de la Haie-du-Puits, qu'il vendit, en 1648, à Pierre-Louis Davy de Sortosville: celui-ci ne la posséda pas long-temps. Elle fut saisie en décret par Judith le Loup, veuve de Gédéon de Magneville, et adjugée en 1652, à Charles Martel, son second mari; mais après cette adjudication, Louis du Fay, président au parlement de Rouen, mari d'Anne de Magneville, la réclama au nom de sa femme. Françoise du Fay, sa fille unique, épousa, en 1689, Bruno-Emmanuel Langlois de Motteville, président à la chambre des comptes de Rouen, et la lui apporta en mariage; leur fils François Marie de Motteville, conseiller au parlement de Rouen, posséda après eux cette baronnie qui, en 1742, appartenait encore à Claude Bruno de Motteville.

Henri, marquis de Thieuville, l'acheta en 1759; mais dix ans après cette acquisition son fils, unique rejetton d'une des plus anciennes familles de la province, étant mort, elle fut revendue au marquis de la Salle, qui en était possesseur à l'époque de la révolution. Elle fut

(1) V. la recherche de Roissy. — La Chesnée des bois, dictionn. de la noblesse, article de la Haie. — Archives du château.

alors vendue par parties en conséquence des lois révolutionnaires.

Cette baronnie avait été érigée en marquisat par lettres patentes du 11 juin 1656, enregistrées au parlement de Rouen, en 1657, et l'année suivante à la chambre des comptes (1).

Les anciens Seigneurs de la Haie-du-puits avaient la sixième place à l'échiquier de Normandie parmi les Barons du Cotentin.(2)

J'ai fait dessiner et envoyé à la préfecture les ruines de ce château (3). Ces ruines sont sur un tertre assez élevé à l'entrée du bourg sur la route de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

En voyant l'état très-avancé de la décadence de ce château, on ne se doute guères qu'il a été habité il y a moins de soixante ans par ses possesseurs. Cependant rien n'est plus constant: madame la marquise de Thiboutot et madame d'Octeville, filles du feu marquis de Thieuville, y ont passé des étés entiers, et m'ont souvent donné des détails sur ce grand édifice, qui pouvait bien offrir un beau sujet pour le dessina-

(1) Archives du château.

(2) Masseville, hist. de Normandie, tome 3, p. 46.

(3) Elles viennent d'être dessinées de nouveau par M. de Caumont. (*Voyez l'atlas.*)

teur, mais qui n'en était pas moins une habitation fort incommode. Tout ou presque tout y avait été sacrifié au besoin de s'y défendre contre les ennemis, ou d'y réunir des assemblées très-nombreuses. De là ces tours, ces pavillons, ces crénaux, ces ponts-levis, ces corps avancés, l'énorme épaisseur des murailles, l'irrégularité des distributions intérieures ; de là cette immense salle qui occupait presque entièrement le rez-de-chaussée. Il était facile d'apercevoir que ceux qui l'avaient construit ou réparé avaient plus connu les guerres du moyen âge et les guerres de religion que les commodités de la vie. Ceux qui voient aujourd'hui de pareils édifices, ceux qui les habitent, ne songent pas assez qu'ils doivent leur bizarrerie apparente plutôt à la nécessité et à l'expérience qu'aux caprices de la mode.

Les parties les plus pittoresques du château étaient du temps des Magneville. Sur la porte principale on voyait leurs armes, et au-dessous de l'écusson, cette inscription en caractères du seizième siècle : *Artus de Magneville et Judith aux épaules, servez Dieu, honorez le Roi.*

Je n'ai pas connaissance de sièges soutenus par ce château. On sait que depuis 1418 jusqu'en 1450

les Anglais furent maîtres de la Normandie. Par des titres communiqués j'apprends que durant cette occupation la Baronnie appartenait au duc de Bedford. Le château est compté parmi les forteresses que le comte de Richemont reprit aux Anglais en 1449. (1)

La mémoire du Baron *Judion* (Gédéon de Magneville) n'est pas tout-à-fait perdue. Il figure encore beaucoup dans les anciennes traditions du bourg ; le nom de son père y est à peine connu, quoique son monument soit conservé, et son épitaphe très lisible.

La Haie-du-Puits relevait anciennement du comté de Mortain, avec titre de Châtellenie et de Baronnie entière. En 1399 la juridiction s'étendait aux paroisses de Montgardon, Angoville, Saint-Germain et Bretteville-sur-Ay, Saint-Symphorien, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Baudreville, Varenguebec, Neufmesnil, Mobec, Bolleville, Doville, Saint-Côme, Prétot, Saint-Jores, Vêly, Sainte-Opportune, Gatteville, Réville, Saulxemesnil, Morfarville, Gréville, Besneville et Saint-Maurice. Il y avait encore alors à la Haie-du-Puits deux marchés par semaine, le mercredi et le samedi. Il y a long-

(1) Hist. d'Artus, comte de Richemont par Gruel, p. 139.

temps que le dernier a été supprimé. Le revenu avait été beaucoup diminué par les donations faites dans les 11e, 12e et 13e siècles, par des partages entre sœurs et par des aliénations.

En 1700, M. Foucault, Intendant de la généralité de Caen n'en estimait plus les revenus qu'à 15000 f., et dans ce nombre il y avait une grande quantité de rentes seigneuriales.

Les Magneville portaient de *gueules à l'aigle à deux têtes d'argent.* Les Cerisay *d'azur au chevron d'argent à trois croissants d'or.*

42. OMONVILLE-LA-FOLIOT. Topographiquement parlant ce serait ici la place de Bolleville, que j'ai mis avant la Haie-du-Puits. Il est constant que cette paroisse est sur la route de la Haie-du-Puits; mais ces transpositions qui peuvent tout au plus donner un peu plus de peine à ceux qui cherchent sur la carte, n'ont besoin que d'être indiquées. Je m'empresse de le faire pour celle ci.

Au reste Omonville, la seule paroisse qui puisse nous ramener de ce côté, n'a pour attirer notre attention qu'un surnom attaché à la conquête. Ce surnom de *Foliot* suffit-il pour motiver la recherche d'un château, parce qu'il se trouve dans presque toutes les listes de cette

expédition?(1) Je sais que ce nom figure beaucoup en Angleterre et dans plusieurs des Cartulaires de Normandie. Il est clair que le surnom d'Omonville lui vient d'un Seigneur qui s'appelait Foliot. L'acte de fondation de l'abbaye de Lessay en fait foi : *Ex dono Rogerii Foliot . . . . Ecclesiam de Omonville.* (2)

Gilbert Foliot, Evêque de Londres (3) depuis 1163 jusqu'en 1187 fut un des plus actifs instruments du Roi Henri II contre St. Thomas de Cantorbéry. La douzième année du règne de Henry II, Robert Foliot déclara 15 fiefs de chevaliers que sa famille avait possédés en Angleterre depuis la conquête. (4) Plusieurs Seigneurs de ce nom, qui sont nommés dans le baronnage éteint de Bancks possédèrent des emplois considérables en Angleterre: Il est probable qu'ils étaient de la même famille que ceux du Val-de-Saire dont j'ai parlé aux articles de Barfleur, d'Anneville et de

(1) V. Brompton apud Angliæ script. et Duchesne si souvent cités.

(2) Neust. piâ p. 621. Gal. Christ. col. 237.

(3) Godwin de presulibus Angliæ, — Thierry, hist. de la conquête, tome 2, p. 412 et seqq. 431 — Tome 3, p. 51.

(4) Bancks extinct. Péérage tome I., p. 84. From. Dugdale. Il portait de gueules à la bande d'argent. — Une autre branche établie dans le comté de Dorset portait d'argent à trois pals de gueules au franc quartier. Senestre de gueules. Hutchins Dorset tome II. p. 463

Morfarville. Mais avaient-ils un château à Omonville, c'est ce que je n'ai pas encore pu vérifier, et ce qu'il n'est pas inutile de rechercher.

CANTON DE PERIERS.

43. Chateau du Plessis. Voici le second canton septentrional de l'arrondissement de Coutances. Nous joindrons à cette division celui de Lessay, quoique un peu méridional. Ceux de Saint-Malo, de la Lande et de Coutances, formeront la division du centre ; celle du midi sera composée des cantons de Montmartin-sur-mer, de Bréhal et de Gavray. De cette manière nous parviendrons facilement jusqu'aux limites de l'arrondissement d'Avranches.

Le château du Plessis est tout près du canton que nous venons de quitter. Le mont de Lithaire est au bout du Montcastre sur ce dernier canton. La majeure partie du Montcastre, vers le levant à un quart de lieue de Lithaire, dépend de la paroisse du Plessis.

Le château du Plessis, situé à une lieue, au levant de celui de Lithaire, a eu comme celui-ci une origine antérieure à la conquête; bien plus, il était démoli alors.

Au commencement du règne du duc Guillau-

me, il appartenait à Grimoult qui, vers 1046 (1). fut dans le Cotentin le principal agent d'une conspiration pour ôter au jeune souverain les états et la vie. On connaît les détails de cette conspiration, le danger que courut le prince au château de Valognes, où il faisait alors sa résidence, la victoire qu'il remporta au Val-des-Dunes sur le comte de Brionne et ses partisans, la fuite des chefs de ce parti, la prison et la mort de Grimoult *du Plessis*. Mais ce qui pourrait jeter de l'incertitude sur le château qui nous occupe, c'est que Grimoult possédait aussi dans le Calvados le château du Plessis-Grimoult, qui fut confisqué par le duc Guillaume, et où ce prince fonda un prieuré dont l'acte de fondation est remarquable par des expressions d'indignation et de courroux contre le dernier possesseur (2).

Il n'y a pas de doute que Grimoult possédait cette seigneurie dans le diocèse de Bayeux, mais il est également constant qu'il tenait aussi le chastel du Plessis entre *Coutances et Quérentan*. (3)

(1) Gall. Christ. XI. col. 441. instrum. col. 65 — Guill. Pict. apud Duchesne Nom. scrip. col. p. 179. — Guill. Gemetic, ibid. p. 275, chroniq. chez le Mégissier, p. 71, 72 et 73. Wace Roman de Rou.

(2) Gall. Christ. *ut suprà.*

(3) Chronique de Normandie. Le Mégissier p. 71 *verso.*

Le duc fit démolir les forteresses de ses ennemis. Grimoult mourut dans les prisons de Rouen vers 1048.

Depuis ce temps je ne vois rien qui me porte à croire que les fortifications du Plessis aient été relevées. Dans les chroniques et surtout dans les anciennes chartres en faveur de monastères et spécialement de l'abbaye de Lessay, je trouve les noms de quelques seigneurs du Plessis (1), mais nulle part il n'est parlé de leur château. Je n'oserais toutefois pas assurer qu'il n'a jamais été fortifié depuis le duc Guillaume.

Quoi qu'il en soit, son emplacement est considérable et très-pittoresque, surtout au midi à quelques pas au-dessus du moulin, en suivant la route de Coutances. C'est de ce point qu'il fut dessiné il y a quelques années par M. Cotman avec lequel j'étais. Mais comme il n'a pas publié la vue qu'il en avait prise, il a été de nouveau dessiné, et M. de Caumont compte

(1) Ex dono Turstonis Halduc et Eudonis filii ejus et concessione et confirmatione Roberti de Haiâ et mimel uxoris et Ricardi et Radufli filiorum eorum ecclesiam sancti Ermelandi juxtà Plesseium (la chapelle Saint-Ermeland) et decimam partis suæ de Manerio Plessei. — Ex dono Roberti de Haiâ ecclesiam Sancti Quirini de Plesscio. (l'égl. du Plessis.) Neust. pia p. 618 et 619.

publier ce dessin dans l'atlas du second volume des mémoires de la société des Antiquaires.

Nous avons vu que sous le duc Guillaume et ses fils la seigneurie du Plessis était aux fondateurs de l'abbaye de Lessay. Le livre rouge de l'échiquier va nous faire connaître ceux qui l'avaient sous le règne de Henry II : elle était alors aux Lahaie, *Radus de Haiâ duo milites et dimidium de honore de Plesseio.* (1)

En 1195, Philippe-Auguste était en possession dela châtellenie du Plessis et la donna avec d'autres terres à Richard de Vernon en échange pour le château de Vernon. (2) Mais au temps de la confection du registre des fiefs, le château du Plessis était au Roi de France : *honor de Plesseiz quem Rex tenet in manu suâ debet servicium quatuor militum* (3). Nous avons vu plus haut à l'article de Canville, que le château d'Ollonde était dépendant de la baronnie (*de honore*) du Plessis.

Depuis Philippe-Auguste la seigneurie du Plessis, devenue fief-ferme, avait perdu son impor-

(1) Lib. rubri Scaccarii penès nos, p. 2.
(2) Laroque hist. d'Harc. p. 186.
(3) Lib. feod. domini regis Philippi penès nos. p. 1.

tance. Elle fut concédée par Louis XIV aux ancêtres du duc de Coigny, qui alors possédaient déjà d'autres biens dans le Plessis. (V. l'arrêt de Courcy 1767.)

44. CHATEAU DE GORGES La paroisse de Gorges est contigue à celle du Plessis vers le midi. Un seigneur de cette paroisse était à la bataille de Hastings avec le conquérant. On trouve son nom sur presque toutes les listes. (1) Il obtint des concessions dans le pays conquis, où ses descendants devinrent très-puissants par le mariage de Raoul de Gorges avec une héritière de Morville, qui lui donna de grands biens, et entr'autres les seigneuries de Wraxall et de Bradpole dans les comtés de Dorset et de Somerset. Les Baronnages éteints d'Angleterre donnent, ainsi que les historiens des deux comtés dont je viens de parler, des détails très-étendus sur cette famille.

La quarante-septième année du règne de Henri en Angleterre, Raoul de Gorges fut fait gouverneur du château de Sherburn, puis Sheriff du comté de Devon et gouverneur d'Exeter;

(1) Listes de Brompton, Duchesne, Masseville, Collinson, Somerset, tome I., p. 154 et passim. Hutchins Dorset, tome II., p. 279 et seqq. jusqu'à 306.

son fils Raoul fut un des plus grands capitaines de son temps. La vingt-unième année du règne d'Edouard I, il fut fait maréchal d'une armée que ce Roi envoya en Gascogne, où les Français le firent prisonnier, au moment même où il était occupé à rendre la justice, *cùm sederet pro tribunali ad judicium faciendum* (1).

Je ne finirais pas si je voulais donner tous les détails sur l'illustration et la grande richesse de cette famille en Angleterre. D'un autre côté je ne serais pas moins embarrassé de vous dire ce qu'elle a fait en Normandie, où il n'est pas certain qu'elle ait subsisté depuis les confiscations de Philippe-Auguste. Tout ce que j'en ai pu trouver, c'est que le fief de Gorges relevait de la baronnie (*honore*) de Méautis, et qu'il fut saisi par Philippe-Auguste, au commencement du treizième siècle (2).

Dès le règne de St.-Louis, la paroisse de Gorges avait trois seigneurs et autant de cures, dont une était à la présentation de Robert de l'Epesse, une autre à celle du Roi, comme représentant le seigneur du fief confisqué sur Thomas de Gorges; la troisième avait été aumonée au chapitre de la collégiale de Mortain

(1) Henry Knyghton apud Twisden Angl. script. X. col. 2500.
(2) Lib. feod. reg. Philippi penès nos. p. 5.

par un seigneur de Camprond. Au commencement de la révolution, ces trois cures existaient et portaient les noms de l'Epesse, de Camprond et de Paris ou du Roi.

Les mêmes raisons qui empêchent de suivre les traces des seigneurs de Gorges en Normandie, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'au retour de la province sous la domination française, embarrassent également ceux qui veulent retrouver leurs châteaux. Je n'ai pu y rencontrer aucuns de ces emplacements qui, comme au Plessis, sautent pour ainsi dire aux yeux de ceux qui les cherchent : ici il semble qu'il y en a plusieurs.

Près de la chapelle Ste-Anne, à l'entrée du marais, on voit une enceinte en terre, assez semblable à celles de nos redoutes modernes, sans aucune motte ou tertre.

Un emplacement plus probable de château à Gorges se trouve au levant de la chapelle Sainte-Anne sur le lieu nommé le Câtelet de Gorges, situé près d'un pièce de terre de la ferme du Hommet appartenant à madame de Vauquelin, descendue des Camprond. La butte extrêmement entamée de ce Câtelet et peu reconnaissable, est située entre deux pièces, dont une s'appelle le Gardin-Potier et l'autre le Clos-Guerrier. La

place des fossés a été comblée et tellement applanie qu'on se doute à peine qu'il y en ait jamais eu.

D'un autre côté on prétend aussi qu'il y a eu jadis un château-fort à la grande ferme, nommée la Cour de Gorges, à une demi-lieue de là, vers le couchant et bien plus près de l'Eglise; on en indique même l'emplacement à l'endroit où existent les ruines du colombier de la ferme. Mais dans toutes ces indications je ne trouve rien de positif : de nouvelles recherches sont indispensables, et je crains qu'elles n'aient pas un succès complet.

Au surplus, il ne faut pas s'étonner si l'on trouve à Gorges des traces d'anciennes fortifications à plusieurs places différentes. Nous avons vu qu'il y avait plusieurs seigneurs (1) qui portaient le nom de la paroisse, et dont St.-Louis possédait les biens par confiscation, Robert de l'Epesse, chevalier, un des bienfaiteurs de l'abbaye de Blanchelande, et les Camprond. Il n'en faut pas davantage pour expliquer les différents retranchements de Gorges, et d'ailleurs en donnant cette explication comme plausible, je suis loin de dire qu'elle est incontestable.

46. CHATEAU D'AUBIGNY. La paroisse d'Au-

(1). V sup., page 238.

bigny est située à une lieue au levant du bourg de Périers ; c'est le berceau d'une famille très-puissante en Angleterre et en Normandie, pendant le temps que le Conquérant et sa postérité régnèrent sur ces deux pays. Depuis le retour de notre province à la couronne de France, les biens de cette famille en France, ont été réunis au domaine de la couronne ; mais en Angleterre elle n'a pas cessé d'être très-puissante et très-distinguée. Le premier Duc de la grande Brétagne (le Duc de Norfolk) se fait encore aujourd'hui honneur d'en être descendu.

Le seigneur d'Aubigny, qui accompagna le duc Guillaume à la conquête, était un des grands officiers du duché de Normandie. Dans presque toutes les listes de cette expédition il porte le titre de Bouteillier, que les auteurs Anglais traduisent en latin par celui de *pincerna* ou *buticularius*.

Après la conquête, le titre de grand Bouteiller d'Angleterre fut donné à celui qui l'avait été en Normandie. Guillaume d'Aubigny portait ce titre au couronnement de Guillaume-le-Conquérant à Westminster ; il reçut de grandes concessions dans le comté de Norfolk (1) : à peu près à la

(1) Will. d'Aubigny tenait une baronnie dans le Norfolk sous Henry II. Lib. nig. Scaccar., tome I., p. 286.

même époque (en 1177), Guillaume d'Aubigny fut créé comte de Sussex par Henri II, dans un conseil tenu à Northampton (1).

On trouve dans le baronage de Dugdale et dans les *pairages* d'Angleterre (2) de grands détails sur les seigneurs d'Aubigny dont les comtes de Huntingdon, ceux d'Arondel et le duc de Norfolk sont descendus. Je ne puis que vous indiquer ces sources. Les détails sur la famille d'Aubigny et sur la branche qui prit le nom de Mowbray sont si abondans qu'ils pourraient remplir des volumes. Voici le précis des principaux :

Parmi les grandes concessions faites à Guillaume d'Aubigny dans le comté de Norfolk, on cite entr'autres la seigneurie de Bokenham, à laquelle le titre de grand bouteillier était particulièrement attaché.

Un frère de Guillaume d'Aubigny figura aussi à la conquête de l'Angleterre : il s'appelait Niel. Il aida au conquérant à soumettre le Northumber-

(1) Roger de Houcden apud Savile, p. 329.

(2) Dugdale's Baronnage p. 109 et suiv. Collin's Peerage 1711, tome II., part. 2., p. 9 à 15 — Id. Earls of Sussex, tome II., part. 1., p. 325. — Id. Earls of Norfolk, ib. p. 234 et seqq. Banks Collins. id. Sir E. Brydges Dukes of Norfolk — V. Britton's topogr. of Norfolk p. Bloomfield Norfolk. Banks extinct. Baronnage, tome I., p. 7.

land. Cette branche joua un rôle important sous le règne de Guillaume I[er], et sous celui de Guillaume-le-Roux ; mais c'est surtout au règne de Henry I[er] qu'elle doit son illustration et son immense fortune. Guillaume d'Aubigny, surnommé *Breton* pour le distinguer de la branche des *Bouteilliers*, était à la bataille de Tinchebray avec Henry I[er]. Il y fit des prodiges de valeur, et fut en grande partie cause de la victoire décisive que Henry remporta (1). La prison du duc Robert et la conquête de la Normandie furent le fruit de sa bravoure. Son prince l'en récompensa très-largement ; il lui donna, en Angleterre seulement, plus de 300 seigneuries, dont la majeure partie avait été, sous le règne de son prédécesseur, confisquée sur Robert de Montbray, comte de Northumberland. Il mourut fort âgé sous le règne d'Etienne. Au commencement du règne d'Etienne il souscrivit une chartre donnée à Oxford par ce prince (2).

Un historien contemporain (3) appelle Néel et non Guillaume celui dont la bravoure assura

(1) Banks extinct. Péérage, tome II, p. 373 verbo Mowbray, dit qu'il possédait 120 fiefs de chevalier en Normandie et autant en Angleterre.

(2) Ric. Prior. Hagulsav. apud Tvysden col. 315.

(3) Rog. de Houeden apud Savili, p. 456. Banks 2. p. 373.

à Henry I[er] la victoire de Tinchebray. On pourrait facilement concilier cette différence ; mais le fait principal existe : ce n'est pas ici le lieu de faire une dissertation. Je crains que vous ne trouviez déjà mes détails trop longs sur les d'Aubigny d'Angleterre. Je vais les abréger autant que possible ; mais je ne dois pas omettre celui qui en 1142, était comte d'Arondel, qui avait épousé la veuve du Roi Henry I[er], qui reçut dans son château d'Arondel l'impératrice Mathilde, femme de Géoffroy Plantagenêt, quand elle vint en Angleterre pour faire valoir ses droits à la couronne (1).

On peut voir des détails sur la continuation de cette famille dans les ouvrages que je viens d'indiquer, dans le Baronnage de Dugdale, et particulièrement dans la dernière édition du Pairage de Collins par sir Egerton Brydges (2).

Je vous dois maintenant des renseignements sur l'état de cette famille en Normandie jusqu'au treizième siècle, à l'époque des confiscations de Philippe-Auguste ; et comme il existe dans notre province plusieurs lieux qui portent le nom

(1) Banks Earls of Sussex, Baronnage tome III., p. 695. — Collins, édit. 1711, vol. II., part. 1. p. 375. — Chronic. Normann. apud Duchesne collect. p. 978.

(2) Tome I. p. 50 et seqq.

d'Aubigny, je vais tâcher de fixer celui qui en fut le berceau. Il ne faut pas s'attendre à voir jouer à cette famille un rôle aussi important en Normandie qu'en Angleterre. Guillaume le Bouteillier d'Aubigny en Cotentin est cité parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen à l'époque de sa fondation (1).

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Lessay, je trouve Guillaume d'Aubigny et Roger son fils, qui lui donnent l'église et les dîmes de Feugères, paroisse limitrophe d'Aubigny, une partie de celles de Gefosses en Cotentin, une terre à l'Interville; tout ce que les fils de Ranulf Espec tenaient jadis de la baronnie (*de honore*) d'Aubigny à Laune et à Lastelle; la dîme de la foire Saint-Cristophe et du marché d'Aubigny (2). Toutes ces places sont voisines d'Aubigny; la foire Saint-Cristophe se tient encore sur un démembrement de la paroisse, et l'on sait que le marché d'Aubigny a été transféré à Périers.

Je vois dans Orderic-Vital, historien contemporain, qu'en 1138 le chef des partisans du Roi Etienne, dans le Cotentin, était le vicomte Roger, fils de Néel; que Renaud de Dunstanville, Baudouin de Reviers et Etienne de Magneville,

(1) Essais histor. sur la ville de Caen, tome II. p. 66.

(2) Gall. Christ. XI. instrum. col. 236. Neustr. pia p. 620.

chefs du parti contraire, l'attirèrent dans une embuscade où ils le tuèrent, et que peu après ceux de son parti usèrent de représailles contre Baudouin de Reviers, qui *paulò antè Rogerium Nigelli filium trucidavit* (1). Serait-ce Roger d'Aubigny ? alors il eût été d'un parti opposé à celui d'Arondel. (*V. suprà.*)

Quoique le nom d'Aubigny et celui de Montbray (qui sous les règnes d'Etienne et de Henry II sont le même) se trouvent plusieurs fois dans le livre rouge de l'échiquier, je n'y trouve rien de positif relativement au service que devait au Roi le château d'Aubigny ; mais le registre des fiefs de Philippe-Auguste est plus clair. On y voit qu'il devait au Roi de France le service de deux chevaliers et demi. On y apprend en outre qu'il était alors possédé par le comte de Ponthieu, *comes Pontivi* (2).

En 1216, Louis VIII, Roi de France, réunit au domaine de la couronne la seigneurie d'Aubigny *en Cotentin* (3). Philippe d'Aubigny avait quitté le parti de la France pour celui de Henry III, fils de Jean sans terre. Louis VIII

(1) Order. Vital. apud Norm. script. coll. p. 915 et 16.

(2) Lib. feodor. Philippi regis penès nos, p. 1 et 8.

(3) Velly hist. de France, tome IV. in-12. Duchesne, hist. d'Anglet., p. 123. Trésor des chartres de Normandie.

était d'autant plus mécontent que Philippe, après avoir été un de ses partisans en Angleterre, avait, par sa défection, accéléré la ruine du parti français dans ce royaume.

Avant cette confiscation il y avait à Aubigny un bourg dont le marché a été transféré à Périers, et des redevances considérables qui sont réunies au domaine de Saint-Sauveur-l'Endelin. Les archives du département, si on parvient à les mettre en ordre, fourniront, je crois, des détails curieux sur ce domaine dont Louis XII, quand il n'était encore que duc d'Orléans, avait fait rédiger un registre très-volumineux que j'ai vu naguères dans la vieille tour où sont entassés tous les titres du département.

Outre les biens donnés aux monastères par la famille d'Aubigny, elle avait fait aussi des donations considérables aux Templiers pour lesquels elle eut une prédilection particulière. C'est peut-être à ces grandes donations qu'il faut attribuer le peu d'importance des seigneurs d'Aubigny en Normandie, tandis qu'ils étaient si puissants en Angleterre. Voilà sans doute aussi pourquoi ils ne balancèrent pas entre la France et l'Angleterre quand il fallut opter.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pu encore retrouver dans la paroisse d'Aubigny l'emplacement du

château de ses anciens seigneurs. Serait-ce celui qu'on voit à une lieue, au levant de l'église, sur la commune du Mesnil-Vigot tout près de celle d'Aubigny ? Ce château qui paraît avoir été considérable est aujourd'hui connu sous le nom de château de Saint-Clair ; nom qui lui venait probablement d'une chapelle de Saint-Clair, détruite peu d'années avant la révolution (1).

On y voit un tertre conique factice et plus étendu que ne sont la plupart de ceux de ce genre que je connais dans le département. J'y ai remarqué des fondations de murs et surtout celles d'une tour circulaire. Ce château qui avait beaucoup de souterrains était environné d'un double fossé. Il y avait des ouvrages avancés vers l'église de Remilly. Ruiné et rasé comme il l'est, il peut encore donner l'idée d'un des plus grands châteaux à motte que nous ayons dans le Cotentin, et des moyens qu'on employait pour s'y fortifier. Du point de son emplacement la vue s'étend au loin au-delà des marais et sur le pays d'alentour.

J'ai vu quelque part que les familles d'Aubigny et de Bohon avaient une même origine. Mal-

(1) Registre des cures du diocèse dressé en 1737 penès nos. p. 81.

heureusement je n'ai pu retrouver le fondement de cette tradition. Je vois bien que Feugères, Aubigny, Bohon et Marchesieux figurent ensemble dans la fondation de l'abbaye de Lessay. Je trouve le lion d'Aubigny et de Montbray au prieuré de Bohon ; il est certain que la seigneurie de Saint-Cristophe d'Aubigny fut confisquée dans le XIIIe siècle sur un Bohon.

D'un autre côté les armes de Bohon gravées sur le fac-simile de la grande Chartre d'Angleterre sont tout-à-fait différentes de celles d'Aubigny - Mowbray qui sont de *gueules au lion rampant d'argent* (1), et celles de Bohon *d'azur à la bande d'argent* (2), *entre deux cottices de même et six lionceaux d'or, trois en chef et trois en pointe.*

Voilà bien de quoi faire une dissertation ; mais elle serait étrangère à mon sujet. Je me contenterai d'indiquer les confiscations de la seigneurie d'Aubigny faites par les Rois Philippe-Auguste et Louis VIII.

En 1250, le Roi était patron d'Aubigny (3), et en 1320, la cure de la paroisse fut donnée à la Sainte-chapelle de Paris par le Roi Philippe-le-Long.

(1) Banks extinct. baronnage, tome II. p. 373.
(2) Banks, tome 3. p. 354.
(3) Liv. noir de l'évêché Decan. de Piris.

CANTON DE LESSAY.

47. CHATEAU DE LAUNE. La paroisse d'Aubigny et le château de Saint-Clair sont presque à l'extrémité orientale de l'arrondissement de Coutances. Pour continuer notre revue de cet arrondissement, nous sommes forcés de revenir sur nos pas. Nous allons commencer le canton de Lessay sur un point où il s'avance entre les cantons de Périers et de la Haie-du-Puits.

Le château de Laune a donné son nom à une branche de la famille de Bricqueville, venue en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant.

Depuis la conquête d'Angleterre jusqu'au règne de Louis XIV, cette famille a possédé le château de Laune. Elle est trop bien connue pour que je sois obligé d'en aller chercher çà et là des membres épars, comme cela m'arrive trop souvent (1).

Mais ce qui m'a frappé, ce qui n'est pas bien connu, c'est que la branche établie en An-

(1) Dans l'histoire de la maison d'Harcourt, tome I. p. 111. et suiv., il y a beaucoup de détails sur la famille de Bricqueville. V. mes familles Anglo-Normandes p. 43 et 160. V. le dictionnaire de la noblesse par L. C. D. B. v°. Bricqueville. Les armes sont palé d'or et de gueules de six pièces. La branche de Bretteville porte d'argent à six feuilles de chêne de sinople 2, 3 et 1.

gleterre y a subsisté plusieurs siècles, et qu'elle y a porté le nom de *Laune* (de Alno), sans que les auteurs qui en parlent avec assez de détails, d'après des actes originaux, aient jamais soupçonné l'origine de ce nom (1).

Il ne faut pas s'étonner que les Anglais ne connaissent pas bien le nom de la paroisse de Laune, qu'il est permis à des étrangers d'ignorer; mais ce qui m'a réellement surpris, c'est qu'en parlant de ce château même qu'il a peut-être vu, l'historien contemporain du connétable de Richemont, Guillaume Gruel, son compagnon d'armes, qui eut peut-être une part active à la réduction des châteaux du Cotentin, n'ait pas su si celui-ci s'appelait *Laune* ou *Launay*.

Quoique cette ancienne forteresse n'ait été démolie que depuis 60 ans, le terrain a été si bien applani, qu'on n'en reconnaît plus l'emplacement. On a peine à concevoir quels étaient ses moyens de défense dans un terrain aussi bas et aussi uni.

Tout près du lieu où elle était, on a construit une habitation plus moderne, mais qui remonte encore au temps des Bricqueville. Elle n'a de remarquable que la grande épaisseur de ses murs,

(1) Collinson Somersetshire introd. p. 58, tome I. p. 76, 290, 422. — Scutag. apud Hutchins Dorset, tome I.

mais on y voit une tenture de tapisserie curieuse, à laquelle Molière a donné une espèce de célébrité. Cette tapisserie indiquée dans une de ses comédies (1) comme une vieillerie, se trouve ici très-fraîche et très-entière. Elle est suffisante pour la tenture du salon et d'une très-grande salle. En l'étudiant on peut se faire une juste idée des costumes de la fin du XVe siècle. Chaque sujet y est expliqué par des quatrains fort drôles, mais quelquefois un peu libres. Je suis heureux de pouvoir signaler cette singulière tapisserie trop peu connue, quoique Molière l'ait presque rendue classique. Plusieurs amateurs des antiquités du moyen âge, auxquels je l'ai indiquée, sont venus de fort loin la visiter. Tous s'en sont retournés contents, et ont regardé comme une nouveauté assez piquante un morceau qu'on citait, il y a 150 ans, comme une *anticaille* ridicule.

Par le registre des fiefs de Normandie, sous le règne de Philippe Auguste, il paraît qu'au commencement du XIIIe siècle, la châtellenie de Laune était une dépendance de celle de Moyon.

(1) Dans l'avare, act IIe scène première.

Robertus de Briquevill tenet indè (de Moyon) *Alnum per servicium unius militis apud Moyon* (1).

Les Bricqueville qui possédèrent jusqu'au XVIIe siècle la seigneurie de Laune, furent remplacés par M. de Rassent; celui-ci, par M. le Cordier, marquis de Lalonde, et par M. le président de Lalonde. M. Turgot, leur successeur, fit démolir l'ancien château-fort. Son fils a vendu ce qui restait de cette grande terre, à M. Lebrun, né dans une paroisse de cet arrondissement (Saint-Sauveur-l'Endelin), qui a joué, au commencement de ce siècle, un rôle très-brillant, et qui vient de mourir dans un âge très-avancé, avec le titre de Duc de Plaisance.

48. CHATEAU DE PIROU. A l'autre extrémité du canton de Lessay, au bord de la mer, on trouve les restes encore habités d'un château dont l'origine remonte au temps des premiers ducs de Normandie, et dont plusieurs des propriétaires ont appartenu à des familles qui suivirent le duc Guillaume à son expédition d'Angleterre. Je vais vous donner quelques détails sur ces familles.

La première est celle qui ne portait d'autre

(1) Penès nos, p. 7.

nom que celui de la paroisse, suivant un ancien usage que nous avons eu, que nous aurons fréquemment l'occasion de remarquer. Ces seigneurs figurent en Normandie parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Lessay, et en Angleterre, parmi les barons de ce royaume.

Voici un passage d'une des premières chartres de l'Abbaye de Lessay, qui peut faire connaître deux générations des anciens châtelains de Pirou. J'ai cru devoir le transcrire. *Ex dono Willelmi et Richardi de Pirou et ex concessione et confirmatione heredum eorumdem Radulfi de Pirou et fratrum ipsius, Gaufridi, Rogerii et Stephani ecclesiam de Pirou* (1). Les auteurs du *Gallia Christiana* rapportent cette chartre à l'an 1216; or, comme on voit que les hérititiers y confirment, il est assez probable que la première donation est du temps de la conquête. En tous cas, voilà bien au moins deux générations et six noms de seigneurs de la famille de Pirou que cet acte nous fait connaître.

La branche ainée posséda encore long-temps le château dont elle portait le nom; mais les branches cadettes existèrent encore plusieurs siècles

(1) Gall. Christ. XI, col. 917, — ibid inter instrum dioc. Const. Col, 236. Neustr. Pia, pag. 620.

après elle dans le Cotentin à Sainte-Mère-Eglise, dans l'arrondissement de Valognes, et à Montpinçon, dans celui de Coutances.

Pendant que la famille de Pirou florissait en Normandie, elle avait aussi des revenus considérables en Angleterre, dans plusieurs comtés, et notamment dans ceux de Devon et de Somerset. Sa principale résidence, dans le premier de ces comtés, porte encore aujourd'hui le nom de *Stoke-Pirou* (1). A la fin du XIII[e] siècle, Gilbert de Pirou possédait encore ce manoir auquel ses ancêtres avaient donné leur nom.

Après les seigneurs de Pirou, dont le nom de famille était celui de la paroisse, le château de Pirou fut possédé par les du Boys, dont les ancêtres avaient aussi aidé à conquérir l'Angleterre. Ceux-ci, dont les noms figurent dans le livre rouge de l'Echiquier, et dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, devinrent seigneurs de Pirou, par le mariage de Jean du Boys dit le Gascoin, avec Catherine de la Luserne, fille de Guillaume de Pirou et de Jeanne de Lahaye.

Cette nouvelle famille conserva la seigneurie de Pirou pendant près de trois siècles, sauf le

(1) V. Britton's Beauties of England. (Devon) et Collinson's hist. of Somerset, tom. 1, page 253 et tome 3, pag. 55.

temps où les Anglais, maîtres du pays, s'en saisirent pour punir celui qui en était possesseur, de son attachement à la France (1).

La famille du Boys avait aussi accompagné le conquérant en Angleterre; c'est à elle qu'il faut rapporter le nom de Boys, qu'on voit dans quelques listes de la conquête, et entr'autres, dans celle de Hollingshed.

Elle figurait en France, sous le règne de Philippe-Auguste, parmi les chevaliers bannerets (*milites ferentes bannerias*) de Normandie, dans la liste de ces chevaliers, donnée par Duchesne (2).

C'est aux Dubois qu'il faut rapporter à peu près tous les anciens travaux du château de Pirou, dont la famille de Vassy ne devint propriétaire que vers la fin du XVIIe siècle.

Celle-ci a seulement fait des distributions pour rendre plus habitable un ancien édifice dont on avait plutôt cherché à faire une forteresse qu'une demeure paisible comme elle le devint au temps de ses derniers habitans.

Ceux-ci, qui pouvaient aussi faire remonter l'origine de leur famille au temps des Ducs de

(1) Il est possible qu'il y ait eu à Pirou des seigneurs du nom de la Haye, à la fin du XIVe siècle. Généal. d'Anneville.

(2) Apd. Normann. script., p. 1031.

Normandie, vendirent, au commencement de la révolution, la terre et le château de Pirou, à M. Huguet de Semonville qui est aujourd'hui grand référendaire de la chambre des Pairs.

Ce château avait autrefois trois enceintes de murailles, toutes entourées de fossés pleins d'eau. Au centre de ces enceintes, on voit encore le donjon remarquable par l'épaisseur de ses murs, et jadis d'un accès difficile, à cause des ouvrages avancés et des larges fossés qui en défendaient les approches.

On y tenait autrefois, tous les samedis, un marché qui fut, il y a déjà très-long-temps, transféré au bourg de Lessay.

L'auteur de l'histoire militaire des Bocains dit, mais sans citer ses garans : que le château de Pirou fut pris, en 1370, par les troupes Anglo-Navarroises. Comme il copie généralement les manuscrits de M. Lefranc, cette assertion pourrait bien avoir quelque fondement. Il est au moins certain qu'il fut pris par les Anglais, au mois de mars 1418, et qu'ils le perdirent en 1449.

Dans un mémoire de Claude de Vassy contre les habitans de Pirou, en 1693, on voit que par lettres patentes du duc de Brétagne, données le 24 janvier 1449 (50), il est mandé au Bailly

de Cotentin, ou à son lieutenant, de remettre Thomas du Boys en possession et jouissance du château de Pirou usurpé par les Anglais.

Les anciens titres de la châtellenie font mention des grands bois qui entouraient jadis ce château. Le voyageur qui le voit maintenant au milieu d'une plaine nue, aride, et très-exposé aux vents de la mer, ne se doute pas qu'il y ait jamais eu une futaye étendue aux environs; cependant c'est un fait incontestable.

Il n'en est pas ainsi de celui sur lequel certains antiquaires ont prétendu fonder l'étymologie du nom de Pirou : ce nom, disent-ils, vient de la grande quantité d'oies (Pirots) sauvages qui revenaient régulièrement chaque année faire leurs nids dans les fossés du château. C'est un conte adopté d'abord par Vigneul de Marville (1), et qu'on est fâché de retrouver dans le dictionnaire celtique de Bullet. Si au lieu d'adopter sans examen une pareille fable, ce savant eût voulu suivre les règles qu'il avait établies, il eût pu trouver à ce mot une signification raisonnable et antérieure au conte absurde des *Pirots*.

On voit encore sous une remise du château deux petits canons d'une époque rapprochée de

(1) Mélanges d'histoire et de littérature.

l'introduction de l'artillerie dans la Basse-Normandie. Ces canons, d'un petit calibre, ne se chargeaient point comme on le fait aujourd'hui; mais par une espèce de porte à charnière près de la culasse. Le trou de la lumière était percé au centre de cette espèce de porte, et la cartouche se trouvait, sans bourrer, tout justement à sa place. Je présume qu'on ne tarda pas à sentir l'inconvenient de ces sortes d'ouvertures, et qu'elles furent bientôt abandonnées pour l'usage que nous avons aujourd'hui. Ces canons sont proportionnellement à leur calibre, d'une plus grande longueur que celle qui est depuis longtemps adoptée.

Les anciens seigneurs de Pirou portaient de *sinople à la bande d'argent.* Les armes des Dubois étaient *d'or à l'aigle de sable*, celles de Vassy sont *d'argent à trois tourteaux de sable.*

Une partie du château est encore habitée; M. Cotman, que j'accompagnais alors, l'a dessiné au mois d'août 1818; son dessin, qu'il avait l'intention de joindre au grand ouvrage sur la Normandie, n'a pas été publié, ou s'il l'a été, je n'en ai pas eu connaissance.

CANTON DE SAINT-MALO-DE-LA-LANDE.

49 CHATEAU DE GRATOT. La seigneurie de Grâtot a été possédée par des familles qui remontent au temps de la conquête d'Angleterre ; elle a été confisquée par Philippe-Auguste ; le château encore habité présente beaucoup de restes des temps où l'on songeait plus à se défendre contre des ennemis, qu'à recevoir des amis ; cependant j'ai si peu de chose à vous en dire, que j'ai balancé à le mettre au nombre de ceux dont j'avais à vous parler.

Par le registre des fiefs de Normandie, sous le règne de Philippe-Auguste, on sait que celui de Grâtot avait appartenu à la famille de Creully. *Ricardus de Croilly tenet tres partes feodi I militis de Gilleberto de Croilly antenato suo de quo Dominus Rex tenet apud Nicorp et Gouville et Gratot per eschaetam.*

Durant le même siècle, la seigneurie de Grâtot entra dans la possession de la famille d'Argouges, par le mariage de Guillaume d'Argouges (qui vivait encore en 1251) avec Jeanne de Grâtot.

Depuis ce temps jusqu'à une vingtaine d'années avant la révolution, cette seigneurie a subsisté dans la même famille, excepté pendant une partie

du XIVe siècle, qu'elle vint, probablement aussi par un mariage, dans celle du *Saussey*; mais dans le même siècle, elle redevint la propriété des d'Argouges qui la conservèrent près de 400 ans.

Le château fut bâti par cette famille. On y voyait naguères ses armes à deux places; un de leurs écussons y est supporté par deux sauvages, l'autre par deux lions léopardés qui appuient d'un côté l'écu penché, et de l'autre le casque. Le cimier est orné d'une demi-fée (jusqu'à la ceinture); les mêmes armes étaient aussi à plusieurs endroits dans l'église de Gratot.

L'écu penché me porte à croire que le château fut bâti à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

Les d'Argouges de Grâtot portaient *écartelé d'or et d'azur, chargé de trois quintefeuilles d'or, deux en chef, une en pointe* (1).

Les armes de du Saussey sont *d'argent semé d'hermines au sautoir de gueules.*

50. CHATEAU D'AGON. Voici une des communes dont nous avons une mention antérieure à la conquête d'Angleterre. Justement quarante ans avant cette fameuse expédition, elle appartenait

(1) Généalogie de la famille d'Argouges.

au duc Richard III qui, dans son acte de mariage (1), la donne en dot avec plusieurs autres seigneuries et châteaux du Cotentin, à sa femme Adèle, fille du roi Robert, *curtem suprà mare quæ dicitur Agons.*

Sous le règne de Jean Sans-Terre, ce prince voulant récompenser Guillaume-des-Roches qui lui avait cédé la charge de Sénéchal d'Anjou, lui accorda le droit d'avoir, dans sa seigneurie d'Agon, deux foires franches, l'une à la Pentecôte, l'autre à la Notre-Dame en septembre; chacune de ces foires devait durer huit jours : l'une d'elles fut transférée à Montmartin près de Coutances, l'autre à Géfosse. M. Lefranc, dont les manuscrits m'ont fourni ces détails, ajoute que ces foires sont devenues, l'une la foire de Caen, l'autre la Guibray. C'est ce que je n'ai pu vérifier, car il ne donne jamais ses garans; mais il est au moins constant que la foire de Montmartin devint la plus considérable du pays. A plus de trois lieues à la ronde, les anciens actes indiquent fréquemment le chemin de la foire de Montmartin. En 1327, cette foire relevait du Roi; plusieurs fiefs y devaient guet et garde, et notamment ceux de Carentilly, Saussey, le Mesnil-Omond

(1) Apd. Acherii Spicileg., édit. in-4°., tome VII, pag. 203.

(à Cenilly), Montchaton, Herenguerville et le fief de Say (1).

Voici, d'après un registre public, dressé en 1327 par le grand bailly du Cotentin, la note de celui qui possédait alors le fief d'Agon (2), « Guillaume Paens (Paynel) tient de M. Olivier « Paesnel chevalier, par parage, le fieu d'Agon « o toutes ses appartenances ou qu'elles soient « lequel M. Olivier le tient par hommage du « seigneur de Fougères, par un fieu de Haubert. »

En 1341, Guillaume Paisnel, seigneur d'Agon, comparut à la montre (revue) que fit Robert Bertrand, sire de Fauguernon (3).

Dès le commencement du siècle suivant, Bernard du Buret avait cette seigneurie (4).

Gautier de Silly épousa, en 1437, Collette, fille de Jean du Buret, seigneur d'Agon et de Querquebus, veuve de Jean Meurdrac (5).

Jusqu'à présent je n'ai pu trouver l'emplacement d'un ancien château à Agon.

51. TOURVILLE. Dans l'arrondissement de

(1) V. Le registre des fiefs de l'élection de Coutances, rédigé en 1327 V. mon gd. registre in-folio, p. 212.

(2) Ibid.

(3) Laroque, hist. d'Harcourt, p. 2055.

(4) Poulié de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Archives du dépt.

(5) Gds. offic. de la couronne, tome VIII.

Valognes j'ai déjà indiqué la place d'un château à motte à Tourville près de Montebourg. Si le berceau d'une ancienne famille, faiblement indiquée sur quelques listes de la conquête (1), est dans notre département, il est probable qu'il faut le chercher plutôt dans le canton de Montebourg que dans celui de Saint-Malo. Mais le Tourville, qui fait l'objet de cet article, a des titres qui le recommandent bien autrement à nos souvenirs. C'est la patrie du maréchal de Tourville, le plus grand homme de mer du siècle de Louis XIV. Sa vie appartient toute entière à l'histoire, et je n'en parle ici que pour signaler le lieu de sa naissance.

Les auteurs de l'histoire des grands officiers de la couronne (2) font remonter la famille du maréchal de Tourville à une époque reculée, ce qui pourrait autoriser ici la recherche d'un château ancien ; mais le berceau de ce grand homme absorbe toute l'attention. Content d'avoir signalé la patrie de ce héros dont le nom est si glorieux pour le département qui lui a donné naissance, j'ai cru devoir m'abstenir de toute recherche ultérieure.

52. SAINT-MALO-DE-LA-LANDE. Dans pres-

(1) Masseville, tome I p. 205. Hollingshed.

(2) Tome VII p. 428 et seqq.

que toutes les listes de la conquête (1) je trouve un Seigneur de Saint-Malo. Il est assez incertain si ce fut celui de Saint-Malo-de-la-Lande. J'en parle ici seulement pour engager à chercher dans cette paroisse s'il n'y a point de motte ou de câtel.

L'église n'offre rien de curieux ou d'ancien, mais elle peut avoir été rebâtie.

CANTON DE SAINT-SAUVEUR-L'ENDELIN.

53. MUNEVILLE-LE-BINGARD. Dans l'histoire du comté de Kent je trouve une famille Normande du nom de Muneville (2). Il n'y a en Normandie que deux paroisses qui portent ce nom. Elles sont toutes deux dans l'arrondissement de Coutances. Mais à laquelle faut-il rapporter le berceau de cette famille ? C'est ce que le câtel ou la motte décideront, quand on les aura trouvés ; mais jusqu'à présent mes recherches ont été inutiles. Les églises ne disent rien non plus. En 1250, le comte de Boulogne était patron de

(1) Brompton, Duchesne, Masseville.

(2) Brailey beauties of Kent, Hasted history of do.

Muneville-le-Bingard (1), et Muneville sur la mer dépendait de l'abbaye de Grestain.

Dans la première moitié du XVIe siècle, la prébende de Muneville à la cathédrale de Coutances était occupée par le fameux Buchanan, bien connu par ses ouvrages en prose et en poésie latine, mais beaucoup plus encore par son ingratitude et son infamie envers sa reine et sa protectrice, l'infortunée Marie Stuart. Les revenus de sa prébende étaient à Muneville-sur-la-mer.

54. Camprond. Cette paroisse a donné son nom à une famille très-ancienne en Normandie et en Angleterre, où elle possédait une seigneurie de Berling (2), qu'elle échangea, dans le XIIIe siècle, avec celle de Montaigu-la-Brisette, près Valognes.

On trouve à Camprond un ancien retranchement sur la hauteur appelée le Hutrel, et un autre dans le bois de Camprond, appartenant à M. de Vély; mais il est douteux que l'un ou l'autre marquent l'emplacement d'un château du moyen âge.

La seigneurie dépendait autrefois de la baronnie du Hommet : *Enguerannus de campo*

(1) Regist. suprà patronalibus Constant. dioc. penès nos.

(2) Généal. d'Anneville. Je crains que ce nom donné sans indication de comté ne soit estropié.

rotundo tenet inde (du Hommet) *feodum militis apud Loricium* (le Lorey) *et campum rotundum et alibi* (1).

Guillaume du Lorey était patron de l'église en 1250, suivant le registre des patronages dressé à cette époque par Jean d'Essey.

Les armes de l'ancienne famille de Camprond étaient *d'argent à la quintefeuille de gueules* (2).

CANTON DE COUTANCES.

55. Cambernon. Dans plusieurs listes de la conquête on trouve le nom de Cambernon (3). Une famille de ce nom s'établit en Angleterre au temps du conquérant et de ses successeurs, dans les provinces de Dorset et de Devon (4). Le lieu de la résidence des Cambernon dans le Devonshire s'appelait Modbury. Ils possédaient dans le même comté North Tauton et Inkworth près de Plimouth.

Dans son histoire du comté de Dorset (5), Hutchins, en parlant des Cambernon de Chil-

(1) Lib. feodorum Domini Regis Philippi.

(2) V. une note dans mon registre des paroisses, v° le Lorey.

(3) Brompton, Duchesne, Hollingshed.

(4) Britton's beauties of Devon.

(5) Tome I., p. 366.

dhay, indique leurs armes *de gueules au sautoir de Vair*; ceux de Modbury y avaient ajouté *douze billettes et un croissant d'or*.

Parmi les seigneurs qui portaient le nom de la paroisse, deux autres familles de la conquête possédèrent successivement cette seigueurie. Ce sont les Pirou et les Carbonnel. J'ai parlé naguères des premiers à l'article de la paroisse dont ils portaient le nom. Les autres figureront dans les arrondissements d'Avranches et de Saint-Lo, à Saint-James et à Canisy.

Le château actuel de Cambernon fut bâti au commencement du règne de Louis XIII. Son origine serait trop moderne pour en parler ici; mais je puis en outre indiquer ici l'emplacement du château primitif. Cet emplacement était dans un clos, près de l'église, nommé *la Motte*, et donné à l'école de la paroisse par M. de Martinvast, un des derniers seigneurs.

Dans le livre noir de l'échiquier, dont je dois une communication à l'obligeance de notre savant collègue, M. l'abbé de la Rue, je trouve la note suivante sur le Devonshire. Je la crois applicable aux Cambernons de ce pays. *Henricus de Campbern. tenet de Olivero de Tracy in Deveniâ VII milites. Rogerus de Camp. tenet de me VII milites. Lib. nig. Scaccarii, page* 122 *et* 123.

Courcy. Je ne fais ici mention de cette paroisse que pour détromper ceux qui pensent qu'elle est le berceau d'une famille Anglo-Normande distinguée et qui se trouve en Angleterre. Cette famille est originaire de l'arrondissement de Falaise, département dn Calvados.

VILLE DE COUTANCES.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de donner à cette ville une place dans le nombre de mes anciens châteaux. Connue des Romains sous les noms de *Cosedia* et de *Constantia*, cette ville a été fortifiée dans le moyen âge. Elle a été prise par les Normands, par Geoffroy Plantagenêt, par Philippe-Auguste, par Geoffroy d'Harcourt, par les Anglais, par le comte de Richemont, par Louis XI et par les Huguenots ; mais jamais je n'ai rien trouvé qui me porte à croire qu'elle ait eu un château.

Feu M. de Mons, dans ses recherches trop peu connues sur cette ville, parle bien d'un château *Pisquin* dont il existait de son temps, dont il existe encore une tradition vague ; mais il le rapporte aux Romains.

Quelques listes de la conquête indiquent un Gautier de Coutances dont un descendant fut

évêque de Lincoln. On sait qu'un Paisnel fit restaurer l'aquéduc de Coutances dans le XIIe siècle. Je vois bien (et c'est ce qui pourrait le plus donner l'idée d'un château) que, sous le règne de Philpppe-Auguste, Fouques Paisnel y en possédait un (1). Mais malgré cela, le judicieux historien de cette ville n'a pas cru qu'il y eût un château dépendant de Coutances. Son opinion m'a décidé : je conviens pourtant que l'opinion contraire n'est pas insoutenable.

CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER.

56. Orval. La paroisse d'Orval contiguë au territoire de Coutances, est la première qui se présente au midi de cette ville. Elle ne nous arrêtera pas long-temps.

Dans plusieurs listes (2) de la conquête, je trouve le nom d'Orval ; mais comme il y a en Normandie plusieurs paroisses de ce nom, je ne puis le rapporter d'une manière incontestable à celle qui nous occupe. Il est d'ailleurs certain qu'il existait à l'époque de la conquête un Re-

(1) Custodiam castri sui in Constantiâ. Lib. feod. Regis Philippi apud lib. nig. dioc. Constant.

(2) Masseville, vol. I p. 203 — Chron. de Normandie, chez le Mégissier, p. 111.

gnault d'Orval, qu'il souscrivit à l'acte de fondation de l'abbaye de Lessay (1), qu'il donna à ce monastère l'église *d'Orval près de Coutances : Ecclesiam sanctæ Helenæ de aureâ valle.* Or comme Orval a encore Ste.-Hélène pour patronne, comme l'abbaye de Lessay y a constamment possédé un prieuré, les dîmes et des terres, il me semble presque démontré que celui dont le nom est sur les listes, partit réellement d'ici.

Dans le livre rouge de l'échiquier on voit que, sous le règne de Henri II (duc de Normandie), Guillaume d'Orval devait à ce prince le service de deux chevaliers et demi (2), et pour son compte celui de six chevaliers, dans le Contentin.

Je ne trouve aucune mention du fief d'Orval dans le registre de Philippe-Auguste, mais il est certain qu'il fut confisqué et converti en fief-ferme.

Je ne connais pas l'emplacement du château. L'église est contemporaine de la fondation de l'abbaye de Lessay. Il y a sous le chœur une crypte ou chapelle souterraine.

(1) Gall. Christ. XI. instrum. Col. 227. 228 — Neustr. pia p. 619 et 620.

(2) Apud Ducarel.

56. Saussey. Paroisse contiguë à la précédente. Son seigneur était aussi à la conquête de l'Angleterre (1).

En 1250, un seigneur de Saussey portait encore le nom de cette paroisse, et y percevait une partie des dîmes (2).

Une famille ancienne (du nom de du Saussey) qu'on prétend avoir tiré son nom de celui de cette paroisse, mais qui alors ne devrait pas y ajouter *du*, porte pour armes *d'argent semé d'hermines sans nombre*.

Je ne connais point l'emplacement de l'ancien château de Saussey.

57. Trely. Brompton et Duchesne citent un Seigneur de Trely (*Traylis*) parmi ceux qui aidèrent à conquérir l'Angleterre (3).

Dès le XIIe siècle Richard Meurdrac était seigneur de Trely. Ses descendants possédèrent la même seigneurie pendant plusieurs siècles. Je parlerai plus amplement de cette famille à l'article de la Meurdraquière. Ici je dirai seulement le peu que je sais de celle qui a existé à Trely.

Le Baronnage éteint d'Angleterre cite deux barons du nom de *Traily* (4) : le premier qui

(1) Masseville I, p. 203. — chron. apud le Mégissier p. 111.
(2) Lib. nig. dioc. Constant.
(3) Brompton apud X scripf. Angl.
(4) Collins édit. de 1711, tome II part. II, p. 123.

vivait sous le règne de Henri I[er] s'appelait Geffrey. Il laissa un fils nommé Gautier dont la baronnie était composée de neuf fiefs de chevalier qu'il tenait de l'honneur de *Verdon* (Verdun). Après lui il n'est plus parlé de la famille parmi les barons Anglais.

Je n'ai pas encore réussi à trouver à Trely l'emplacement d'un château ancien.

58. QUESNAY. On lit dans le Baronnage de Banks que Raoul de *Kaineto* était à la conquête d'Angleterre ; qu'il eut pour fils Raoul et Guillaume ; que ce dernier fit prisonnier le Roi Etienne à la bataille de Lincoln ; que son frère aîné, possesseur de plusieurs seigneuries dans le comté de Dorset, y fonda le monastère de Tarent (1). Leurs armes, suivant Banks, étaient *vaire argent et azur à trois barres de gueules*.

J'ai trouvé d'autres possessions et peut-être d'autres branches de la même famille dans les histoires des comtés de Hertford et de Somerset (2). Les armes varient à chaque localité ; mais c'est chose commune en Angleterre, surtout sous les règnes des Plantagenêts.

(1) Banks extinct. baronnage, vol. I, p. 101 et 102. — Dugdale's baronnage vol. p. 427, 428. — Hutchins Doret, volume I, p. 110.

(2) Collins on Somerset shire, vol. II p. 376. — Topography of Hertfordshire.

Robert de Chesnet (*de Chesneto*) était évêque de Lincoln en 1147 (1).

Dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste (2) je vois qu'au commencement du XIIIe siècle, la seigneurie de Quesnay était en quenouille, et qu'elle devait au Roi le service d'un chevalier : *domina de Quesneto tenet Quesnetum per servicium unius militis.*

Il n'y a eu en Normandie qu'une paroisse de Quesnay ; elle est contiguë à celle de Trely. Elle est si petite qu'on l'a supprimée. L'église est pauvre, peu ancienne et insignifiante. Je n'ai pu retrouver dans cette commune les traces d'un ancien château. Cependant je ne désespère pas d'y réussir dans la suite, et j'ai cru devoir la signaler.

59. MONTCHATON. Depuis Orval nous avons inspecté, sur la rive droite de la Sienne, les paroisses qui peuvent offrir quelque chance de rencontrer des traces d'anciens châteaux ; nous allons maintenant examiner, sur l'autre rive, la partie méridionale du canton de Montmartin.

La première paroisse qui mérite notre attention est celle de Montchaton ; elle n'est séparée d'Orval que par la rivière de Sienne.

(1) Godwin, de presulib. Angl. — Britton's Survey of Lincolnshire.

(2) Apud lib. nig. Mss. dioc. Constant.

A l'époque de la conquête, la seigneurie de Montchaton était dans la famille des fondateurs de l'abbaye de Lessay. On voit par la chartre de fondation (1) que Turstin Haldnc et son fils Eudon Capel donnèrent à ce monastère l'église de Saint-Georges-de-la-Roque, *ecclesiam sancti Georgii de Rocâ*, et des terres dans l'autre partie de la paroisse, qui était alors plus particulièrement connue sous le nom de Monchaton avec la dîme de leur moulin et de leurs pêcheries.

Une confirmation du roi Henri I[er] prouve que la seigneurie de Montchaton appartenait aux barons de la Haie-du-Puits en 1126 (2).

Dix ans après cette confirmation, Henri I[er] n'était plus. Sa succession était disputée avec acharnement entre Geoffroy, comte d'Anjou, et Etienne de Blois. Raoul de la Haie suivit le parti de ce dernier ; celui du comte d'Anjou prévalut en Normandie vers 1141, et Raoul de la Haie qui avait long-temps tenu la campagne contre le vainqueur fut forcé de se retirer dans

(1) Neustr. pia p. 619. Gall. Christ. XI, col 226. instrum. dioc. Constant.

(2) Gall. Christ. XI. col. 917 et inter instrum. dioc. Constant. col. 236.

son château de la Roque à Montchaton (1), regardé alors comme imprenable.

Le comte d'Anjou victorieux vint l'y assiéger, et le réduisit à une telle extrémite, qu'il fut forcé de sortir de la forteresse avec une selle sur le dos, dans la posture la plus humiliante. Ces sortes de capitulations n'étaient pas alors très-rares : j'en pourrais citer plusieurs exemples (2).

L'attachement de Raoul de la Haye pour Étienne, venait en partie des alliances qui existaient entre la famille du comte de Blois et celle des barons de la Haie-du-Puits.

En 1174, Olive, fille du comte Étienne de Blois, mariée à Guillaume de Saint-Jean, et mère de Raoul de Fougères et de plusieurs autres fils, fit à l'abbaye de Savigny une donation qu'elle data de son château de Montchaton. Cet acte donne des détails généalogiques peu connus : j'ai cru devoir le transcrire ci-dessous (3).

(1) Renseignemens fournis en 1802 par M. Desmarest de Bavent, frère de M. de Montchaton.

(2) V. Guill. Gemet apud Duchesne, Norman. script. collect., p. 259.

(3) In nomine Sanctæ Trinitatis noverint universi fideles quod ego Oliva filia Stephani comitis et mater Dni. Radulfi Filgeriarum. Willelmo de Sto. Johanne marito meo et Radulfode Filgeriis cœterisque filiis unanimiter concordantibus, dedi et concessi abbatiæ

Au commencement du XIIIe siècle, Philippe-Auguste confisqua les biens des seigneurs de Saint-Jean; ceux de Montchaton, qui en faisaient partie, furent enveloppés dans la saisie décrétée contre tous les partisans du Roi Jean (1).

« Raoul de Breuilly, seigneur en 1284, suc-« cédait à Gautier-Dubois (*de Bosco*), qui avait « remplacé le seigneur de Saint-Jean, *lequel* « *avait forfait* sous Philippe-Auguste (2). »

La chartre du roi Philippe-le-Hardi donne, sur la confiscation, la valeur de la fiefferme et le nom des fieffermiers, des détails qui m'ont engagé à le transcrire ici. « Philippus Dei graciâ fran-« corum rex, notum facimus universis tàm pre-« sentibus quàm futuris quod cum in manu nostrâ « teneremus manerium de Montechatonis cum « terris omnibus .... pertinenciis ejusdem, et « omnes redditus et possessiones quas Gualterus « de Bosco tempore quo decessit tenebat in

Savignei in pptuam et puram elemosinam eccliam de Belinstonia ex integro cum oib. ad eam pertinentib. facta est hæc donatio apud Montem Chaton anno ab incarnatione Dni. MCXCIIII. Hujus donationis testes sunt Will. de Sto. Johanne maritus meus Galterius et Garinus capellani Hugo de Sto. Pancratio et multi alii. Cartul. Savignei de diversis epatib. Cart. IV.

(1) Lib. Féod. Philip. regis, penès nos, p. 8.

(2) Extrait d'un factum de M. Cabaret d'Othon, contre M. de Montchaton.

« Vicecomitatu Constantienni, pro defectu so-
« lutionis plegiorum dicti Galteri de debito in
« quâ ratione dicti Galteri nobis tenebatur nos
« predictum manerium cum terris et pertinenciis
« et predictos redditus et possessiones vendi-
« dimus et nomine possessionis in perpetuum
« concessimus Radulfo de Bruilly, militi baillivo
« nostro caleti et ejus heredibus sive successo-
« ribus et causam habentibus ab eo pro precio,
« septingentarum librarum turonensium penes
« nos jam positarum et solutarum Parisiis in
« solutum debiti in qua ratione dicti Galteri
« tenebatur: quod ut ratum et stabile permaneat
« in futurum presentibus literis nostrum fecimus
« apponi sigillum actum *Parrhisiis* A. D.
« MCCLXXXV mense X bris (1).

Après les Breuillys, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fut en possession du château de Montchaton; cette possession fut troublée par les partisans du roi de France Charles V. Un Thieuville prit cette seigneurie à fieffe du Roi de Navarre; il eut beaucoup à souffrir à cause de la haine que Charles-le-Mauvais avait excitée. Une requête présentée au roi d'Angleterre quand il fut maître de la Normandie, dans le siècle

(1) Voir mon répertoire in-folio, p. 209.

suivant, peut donner une idée des malheurs du château de Montchaton, pendant qu'il était au Roi de Navarre ; cette requête donna lieu à une information qui peut fournir des renseignements curieux sur cette époque, sur le château de Montchaton et sur l'établissement de celui de Regniéville. Au risque d'être un peu long, j'ai cru devoir vous transcrire cet acte intéressant.

« Information faite à Coutances, par nous « Robert Dyonis, lieutenant-général de noble « homme Hue-Spenser, bailly de Cotentin, « ainsi qu'il suit :

« Henry par la grâce de Dieu, roy de France « et d'Angleterre, à nos amés et féaulx, les gentz « de nos comptes, salut et dilection, recu avons « l'humble supplication de notre amé et féal « Jean de Guéhébert (c'était un Thieuville) « contenant comme d'ancienneté par aucuns de « ses prédécesseurs, eût été mis en fieffe par « le Roy de Navarre qui, lors était des terres, « fief et seigneurie de Montchaton..... Le manoir « dudit lieu a été ars et démoli par nos adver- « saires comme lors mouvoient guerre au Roy « de Navarre..... Ladite seigneurie est assise « près de Marais du Plain, du Mont-Saint-Michel « et Granville, occupée par nos adversaires, « pour lesquelles causes et diminutions icelle

« terre, n'ait valu et ne vaut pour le présent, « que trente livres de rente..... Item dit qu'en « ladite terre avait un beau manoir qui par « l'ordonnance du Roy qui lors était, fut abattu « à la requête de gentz du pays, et que les « édifices dudit manoir, comme pierres de Caen « et de tailles et autres choses furent portées à « l'édifice du chastel de Regniéville, appartenant « au Roy notre Sire, et n'y demeure qu'une « vieille salle qui, par occasion de la guerre, « a été arse deux fois. » Cette pièce est datée du sept janvier MCCCCXLV (1446) vu que l'année commençait à Pâques (1).

Jean de Thieuville était encore seigneur de Montchaton en 1458; son père s'appelait aussi Jean. Par mariage d'une fille de cette famille, cette seigneurie passa avec plusieurs autres à un du Saussey (2).

Je n'ai pas besoin de suivre plus loin les seigneurs de Montchaton; nous n'avons à nous occuper que de l'ancien château, et nous venons de voir qu'il était démoli quand la terre devint la propriété des du Saussey, et même au temps que les Anglais occupaient la Normandie.

(1) Voir mon répertoire in-folio, p. 209.

(2) Ibid.

Par des renseignements particuliers, on sait que la démolition du château de la Roque, se fit vers 1360, sur la demande des habitants du pays, de peur que le Roi de Navarre ne s'en saisît, et que les matériaux furent employés à augmenter et à renforcer le château de Regnié-ville (1).

Avant cette démolition, il y avait, dit-on (2), près du château de la Roque, un bourg de plus de quatre cents maisons.

Sa position était dans ce genre une des plus belles du département; il était sur une hauteur près du pont de la Roque et d'un bras de mer plus considérable autrefois qu'aujourd'hui; car il a été successivement diminué par les relais de la mer et les dépôts de la rivière. Je crois que l'enceinte extérieure de cette forteresse est d'origine romaine; elle est connue dans ce quartier, sous le nom de sangle du castel. L'étymologie du nom de Montchaton, le travail des retranchements en terre, sa position à l'embouchure de la rivière et justement près d'un pont auquel une tradition constante dans le pays, donne une origine Romaine, sa ressemblance

(1) Requête présentée au Roi, par M. Cabaret d'Othon, p. 46.
(2) Mss. de M. le Franc.

avec une enceinte du même genre, qui se trouve au-dessous de Caen, à l'embouchure de l'Orne, près du Bac du Port sur Benouville, tout me porte à croire qu'il y eut là, autrefois, un poste Romain. Ce ne serait pas la première fois que nous trouverions dans notre département, le mélange de retranchements de différentes époques : il y a des positions qui sont de tous les temps et de tous les peuples.

L'emplacement du château est très-escarpé, excepté vers le levant où l'on voit des traces de fossés ou de tranchées considérables. Les terres jetées vers l'intérieur y formaient un rempart très-élevé et très-épais.

Le château était au sommet de cette élévation; son enceinte paraît avoir formé un carré long, dont la largeur s'étendait du nord au sud. Je n'ai pu y retrouver la trace du puits; celui qui y était doit avoir eu une grande profondeur; la partie escarpée vers la rivière s'appelait la *poterne*.

Dans l'état des fiefs de l'élection de Coutances, rédigé en 1327 par G. Leblond, Bailly du Cotentin, je trouve l'article suivant qui parle du pont de la Roque et de la foire de Montmartin.

« Guillaume Corbet, écuyer, tient de Jehan

« Corbet, écuyer, en parage, et ledit Jehan
« tient du Roy, par hommage, un quart de
« fief de Haubert, à gage plège cour et usage
« à Montchaton; et rend ledit terrein au Roy
« N. S. VIII livres à la St-Michel, sur quatre des
« Vavasseurs, dudit tenement; et aussy s'il venait
« guerre au pays, ledit Guillaume ayderait à
« garder dix jours *la maître arche* du pont
« de la Roque, et aussy les hommes dudit
« Guillaume doibvent ayder à garder les foires
« de Montmartin. »

59. CHATEAU DE REGNIÉVILLE. Nous venons de voir que ce château était postérieur à celui de Montchaton; il n'en est pas parlé avant le milieu du XIVe siècle; son origine remonte à l'alliance du Roi de Navarre avec les Anglais, et à la nécessité de leur assurer sur nos côtes, différents points de débarquement.

Au commencement de ce siècle, la seigneurie de Regniéville appartenait à un Paisnel; son port était déjà très-fréquenté. Charles-le-Mauvais, sentant bien tout l'avantage qu'il en pouvait tirer, s'en saisit, fit fortifier le château, et ne négligea rien pour en faire une bonne forteresse.

Pour subvenir aux dépenses de ce travail, il mit sur les denrées qui entraient dans le port, et sur celles qui en sortaient, une taxe dont

nous avons encore le tarif (1), avec un état approximatif de la quantité de tonneaux de vin qu'on y apportait chaque année, et des importations ou exportations les plus communes à cette époque à Regniéville.

Les fortifications élevées par le Roi de Navarre ayant été détruites, les habitants demandèrent à être affranchis des taxés additionnelles qui pesaient sur leur commerce depuis plus de cinquante ans, et que le gouvernement les assujettît seulement aux droits payés dans les autres ports de cette côte, dont leur requête donne l'état.

La réponse du gouvernement n'est pas connue ; peut-être n'en existe-t-il pas. La démence de Charles VI lui permit rarement de s'occuper d'affaires, et l'état était rempli de divisions (2).

L'occupation de la Normandie par les Anglais, peu d'années après la demande des habitants de Regniéville, leur fit éprouver de nouvelles charges. Le port et les fortifications du château furent rétablis et ne rentrèrent qu'en 1449 sous la domination française. Le château est compté parmi les forteresses du Cotentin qui furent re-

(1) V. mon registre in-folio, p. 210.
(2) Ibid. mem. Mss. de M. le Franc.

prises par les troupes du comte de Richemont (1).

Depuis ce temps, la mer a successivement envahi l'emplacement de la ville de Regniéville (2), et enlevé pièce à pièce les fortifications du château. C'est particulièrement à une marée extraordinaire de 1630 (3), qu'on rapporte les plus grands ravages de la mer dans ce quartier. Quelques années auparavant, le château de Regniéville était encore regardé comme une forteresse; M. de Briqueville (de Piennes) qui en était possesseur, fut accusé d'intelligence avec les Anglais qui voulaient faire une diversion sur nos côtes pour faire lever le siége de la Rochelle, et d'avoir voulu leur livrer ce château (4). Justement à la même époque, son fils qui servait dans l'armée du Roi, fut tué d'un coup de canon; cet événement détourna l'orage dont sa maison était menacée, et fit cesser des poursuites déjà commencées d'une manière alarmante pour son château de Regniéville et pour lui.

Le donjon de ce château existe encore en grande

(1) Vie du connétable de Richemont, p. 138 et 9, Monstrelet, Chartier.

(2) Presque tous les anciens titres se servent du terme ville.

(3) Voir mon répert. in-folio, p. 210.

(4) Masseville, tom VI, p. 117.

partie ; il est d'une hauteur moyenne ; ses murs ont environ onze pieds d'épaisseur. Les bâtiments à usage d'habitation étaient encore, il y a cinquante ans, occupés par M. de Piennes, qui en était propriétaire. Ils avaient une enceinte particulière de murailles fort épaisses et fort élevées. Les enceintes extérieures occupaient une plus grande étendue de terrain que celles des autres châteaux-forts du pays.

Cette forteresse n'est point sur une élévation, ni dans une place dont on pût facilement inonder les approches. Les remparts sont détruits d'un côté par la mer. Le temps en a assez épargné les autres côtés, pour qu'on puisse suivre encore leur pourtour. On n'y voit plus de traces des fossés, hormis à l'enceinte intérieure.

J'y ai remarqué plusieurs souterrains voûtés qui ont, dit-on, servi de passage jusqu'à une grande distance ; mais ils sont si bas, qu'il est impossible de s'y tenir debout.

Au pied du donjon, on voit encore de grosses boules de marbre dont l'usage pour la défense des places au moyen âge, n'était pas inconnu. Si on en croit le Tasse qui, dans les détails historiques de son poëme, suit exactement les auteurs contemporains des Croisades, les Sar-

rasins du haut des murs de Jérusalem, en jetaient sur les chrétiens qui montaient à l'assaut.

Indi gran palle uscian marmoree e gravi (1).

Depuis quelques temps le propriétaire actuel a reconstruit quelques bâtiments autour du donjon; mais rien ne les garantit des ravages de la mer, contre lesquels l'église même n'est pas en sûreté.

La famille de Piennes, étrangère au département et à la Normandie, possédait la seigneurie de Regniéville et plusieurs autres entre Coutances et Granville, en conséquence d'une alliance avec l'héritière d'une branche des Paynels.

CANTON DE BRÉHAL.

En suivant la côte, ce canton est le plus méridional de l'arrrondissement de Coutances; il ne contient pas de châteaux considérables du moyen âge; mais on y trouve le berceau de plusieurs familles qui se rattachent à l'époque de la conquête, et qui ont joué un rôle distingué en Angleterre, aussi bien qu'en Normandie. Au chef-lieu du canton, à Briqueville-les-Salines, à Bréville, à Cérences, à Chanteloup, à la Meurdraquière, à Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, on peut retrouver les habitations des Paynels,

(1) Canto XVIII.

des Briquevilles, des Brévilles, des Carbonnels, des Chanteloups, des Montgomerys, des Meurdracs, des Pomeroys dont les noms figurent souvent dans le Domesday-Book et dans les registres du temps des Ducs de Normandie qui régnèrent en Angleterre.

60. CHATEAU DE BRÉHAL. Dès le temps des Ducs de Normandie, Foulques Paisnel possédait les seigneuries de Hambye et de Bréhal (1). J'avoue que c'est une bien faible indication, pour lui chercher un château ailleurs qu'au chef-lieu de sa baronnie ; mais l'antiquité de l'église antérieure à celle de l'abbaye de Hambye, m'a porté à croire qu'il y avait un seigneur particulier au temps de la conquête. Si ma conjecture est sans fondement ; si les curieux ne réussissent par mieux que moi à trouver ici l'emplacement d'un château, j'abandonne volontiers la prétention de grossir ma liste du nom de cette paroisse.

BRICQUEVILLE-LES-SALINES. S'il y a des doutes sur l'emplacement d'un ancien château à Bréhal, il n'y en a au moins pas pour celui de Bricqueville-sur-mer. Les ruines de cette forteresse sont visibles au loin, quoique sur un

(1) Lib. féod. Dni. Regis Philip. penès nos, p. 4.

terrain plat et qu'on a pu jadis inonder avec les eaux de la mer. Au commencement de la révolution, ces ruines étaient encore considérables ; aujourd'hui même elles sont assez évidentes pour qu'on puisse les retrouver sans en demander la place.

Je présume que ce château fut jadis le berceau de la famille qui en porte le nom, et dont je vous ai parlé à l'article du château de Laune (1) ; mais ceci n'est peut-être qu'une conjecture. Les plus anciens possesseurs dont j'aie une connaissance authentique sont les Paynels, barons très-puissants de cette contrée.

En parlant du château de Hambye (2), je donnerai des détails sur cette famille ; ici j'indiquerai seulement quelques-uns de ceux qui possédèrent Briqueville.

Je vois dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste qu'au commencement du XIII[e] siècle, Fouques Paynel le tenait du mont Saint-Michel, et devait le service d'un chevalier : *Fulco Paganellus tenet indè (de abbate montis). Briquevill, etc . . . . . . per servicium* I *militis* (3).

(1). V. sup., page 241.
(2) Infrà.
(3) Penès nos, p. 4.

Dans un état des fiefs de l'élection de Coutances, rédigé en 1327 par le grand Bailly de Cotentin, je vois que Gilbert de Malesmains avait alors cette seigneurie (1).

En 1388, Nicolas Paynel, seigneur de Briqueville, obtint du roi Charles VI le droit de relever son château, et il en rebâtit les tours (2). Il était fils de Fouques Paynel, troisième du nom, et d'Agnès de Chanteloup. Il épousa vers 1393 Jacqueline de Varenne, veuve de Raoul Tesson, seigneur du Grippon (3). Leur fils Jean, seigneur de Briqueville, fut père de Guillaume dont le fils Jacques se maria en 1465, et fut père d'un autre Jacques dont le fils aîné, seigneur de Briqueville, marié à Jeanne du Mesnildot, mourut sans postérité.

Nicolas Paynel, qui était seigneur de Briqueville en 1418, resta fidèle à la France. Henri V confisqua ses terres et son château, qu'il donna au comte de Huntingdon (4).

Par un mariage dans la famille Paynel, la seigneurie de Briqueville passa aux de Pien-

(4) Penès nos, p. 1.

(2) Mss. de M. le Franc.

(2) La Chesnée des Bois, verbo Paynel, branche de Bricqueville.

(5) Mss. de M. le Franc.

nes (1) qui la vendirent, en 1473, à Élisabeth de Montboucher, veuve de Jean de Montgommery. Son fils Jean de Montgommery la possédait en 1491. Elle fut vendue de nouveau en 1769 par madame la marquise de Thiboutot, née Montgommery, à M. Duprey de Coutances, dont la fille l'a portée en mariage à M. Abaquesney de Parfouru.

Les ruines du château de Briqueville sont sur un terrain plat près de la mer, au milieu des salines (il y en a plus de soixante sur ce point). Elles offrent particulièrement les restes de deux tours dont la démolition est très-avancée. Ces tours n'avaient ni crénaux ni machicoulis. Leur hauteur était à peu près de trente pieds. Je n'y ai vu ni tertre ni douves. Le propriétaire actuel, qui a pris l'emplacement à fieffe de M. de Parfouru, a tellement comblé les fossés, qu'on en devine à peine la place. L'enceinte était de forme carrée et contenait environ quarante ares. Je ne crois pas que ce château ait jamais pu soutenir un siège, quoiqu'il ne fût commandé d'aucun côté. Le nommé Godefroy, qui le fit démolir il y a 30 ans par les habitants qu'il mettait en réquisition, m'en a tracé le plan sur le sable. Il

(1) Généal. des de Piennes de Normandie.

m'a assuré qu'il en fit enlever plus de mille charretées de décombres.

L'enceinte était flanquée de quatre tours circulaires aux quatre angles.

Il faut avoir été sur l'emplacement de ce château pour se faire une idée du mouvement et de l'activité des innombrables voitures qui fourmillent dans ce havre et dans ceux de Lessay, de Portbail, du Pont-de-la-Roque et du mont Saint-Michel par un beau jour d'été. Ces havres sont les principales sources de la richesse agricole de notre département.

62. CHATEAU DE CERENCES. La cour de Cerences fut une de celles que Richard III, duc de Normandie, donna en dot à sa femme Adèle en 1026 (1). On voit par-là que Cerences faisait alors partie du domaine ducal de Normandie. Je ne trouve pas le nom de celui qui en possédait la seigneurie en 1066. Il n'est pas improbable qu'elle était encore une dépendance du domaine du duc Guillaume. Quelques personnes pensent cependant qu'elle en avait été distraite pour faire une partie de l'apanage du comte de Mortain, frère utérin de ce duc.

Dans le siècle suivant elle était possédée par

(1) Curtem quæ appellatur Cerencis suprà fluvium Senæ. Acherii spicil., tome VII in 4°, p. 203.

un seigneur du nom de Carbonnel, dont un ancêtre avait aidé à conquérir l'Angleterre.

Sous le règne de Henri II, il paraît qu'il y avait à Cerences deux fiefs de la dépendance du comte de Mortain : un était tenu par Hugues de Carbonnel ; l'autre par Olivier de Tracy : l'un et l'autre devaient service au comte de Mortain (1).

Dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, je trouve un Henri de Cerences qui devait service au château de Moyon (2).

En 1327, Alice de Courcy, veuve d'Olivier Paynel, tenait à Cerences, de Guillaume de Montfort, un quart de fief de Haubert, appelé le fief de la Guelle (3).

Je ne crois pas que ce fût là le principal fief de Cerences. Je présume qu'il était encore dans la famille de Carbonnel ; il y avait été auparavant ; il y fut long-temps après. Jean de Carbonnel, qui mourut en 1414 et qui fut inhumé dans la cathédrale de Coutances, était seigneur de cette paroisse (4). Henri de Carbonnel l'était encore en 1500.

(1) Lib. rub. Scaccarii penès nos, p. 3 et 4.

(2) Penès nos, p. 7 lib. feod. domini regis Philippi.

(3) Etat des fiefs de l'élection de Coutances en 1327, penès nos.

(4) Billy hist. Mss. du Cotentin, penès nos p. 131. — Laroque, hist. de la mais. d'Harcourt, p. 1154.

Depuis long-temps la seigneurie de Cerences appartenait aux mêmes propriétaires que celles de Briqueville et de Chanteloup. Bien des années avant la révolution, M. Duprey, lieutenant particulier au présidial de Coutances, les avait acquises de madame la marquise de Thiboutot ; elles ont passé par un mariage dans la famille de Parfouru.

Cerences est compté parmi les châteaux que Geffroy Plantagenêt prit en 1141 au parti d'Étienne de Blois : *ipse autem movens exercitum Cerentias venit, quo sine ferro recepto ad Bricatim (Avranches) civitatem venit* (1).

Jusqu'à présent je n'ai pu trouver d'une manière positive l'emplacement de ce château. Il existe dans la commune de Cerences, sur la route de Bourrey et de la Haie-Paynel, un lieu nommé *la Motte-Billart*, dont le nom est une espèce d'indication ; mais la tradition locale porte l'emplacement du *câtel* auprès de la rivière au sud du Bourg, non loin du petit Valencey, sur un tertre nommé *le Mont de souris.* D'un autre côté, M. de Parfouru, dernier seigneur de Cerences, m'a assuré que ce château

(1) Joh. maj. monast. gest. Gaufrid comit. Andegav lib. II p. 111. édit. Bochel.

était contigu à la grande rue par où l'on arrive de Bréhal, derrière l'emplacement des anciennes halles, tout près de l'église.

Les armes des Carbonnel, anciens seigneurs de Cerences, étaient *d'azur au chef de gueules, à trois tourteaux d'argent.*

63. Chanteloup. Je n'éprouve pas pour cette paroisse l'embarras où je me trouvais il n'y a qu'un instant. Le château de Chanteloup est parfaitement connu de tout le canton. Depuis long-temps c'était la principale résidence d'une famille considérable qui possédait plusieurs belles seigneuries, et entr'autres celles de Cerences et de Briqueville. Aujourd'hui même ce château n'a pas cessé d'être habité. Il offre la réunion d'une habitation moderne et d'une ancienne forteresse.

La suite des seigneurs de Chanteloup est d'ailleurs très-bien établie. Si nous avions à nous occuper particulièrement de ce château et de la liste de ses possesseurs, je crois qu'on pourrait le faire sans laisser de ces grandes lacunes qui sont si fréquentes dans mes recherches; mais je dois me borner à indiquer sommairement et à mettre sur la voie ceux qui voudront approfondir.

Dans quelques catalogues des Seigneurs qui

furent à la conquête d'Angleterre (1), je trouve un Cantelou : c'est évidemment le seigneur de la paroisse qui nous occupe. Il y a bien dans le canton de Saint-Pierre une commune de Canteloup; mais elle ne conserve ni anciennes traditions ni traces de château, tandis que celle-ci est pour ainsi dire historique.

Masseville (2) ne cite pas un seigneur de Chanteloup sur la liste de la conquête ; mais parmi ceux qui en 1096 allèrent à la croisade avec le duc Robert, fils du Conquérant, l'auteur de la vie de St.-Thomas de Chantelou (3) donne le nom de Guillaume à ce compagnon du duc Robert. Sa famille était établie en Angleterre où l'on voit figurer plusieurs seigneurs de son nom depuis la conquête jusqu'au temps où Mathieu Paris écrivait son histoire. Thomas qui fut d'abord chancelier de l'Université d'Oxford, devint évêque de Hereford, et occupa ce siège jusqu'à sa mort arrivée en 1282 (4).

La famille qui possédait des biens dans le comté de Dorset, et entr'autres Stokewood, y

(1) Brompton, Duchesne, Hollingshed.

(2) Hist. de Normand., tome I. p. 248.

(3) M. Rouault, p. 28.

(4) Matth. Paris hist. passim — Godwin de præsulibus Herefordiensib.

était venue des comtés de Hereford et de Worcester ; mais elle avait ses principaux établissements dans le comté de Warwick. Elle y avait donné son nom à la paroisse d'Aston-Cantilupe, chef-lieu de sa résidence (1). La plupart des Chanteloup d'Angleterre ont été inhumés au prieuré de Studely, auquel ils avaient fait de grandes donations (2).

On trouve encore dans le Pairage éteint d'Angleterre (3) de grands détails sur cette famille depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au commencement du XIVe. On y voit que Guillaume fut un des partisants du Roi Jean contre ses barons ; que Gautier, un de ses fils, fut évêque de Worcester ; que Thomas, son petit-fils, était évêque de Hereford (c'est celui dont M. Rouault a écrit la vie) (4) ; qu'il fut canonisé la trente-quatrième année du règne d'Édouard Ier, et que

(1) Hutchins Dorset, tome II, p. 465. Dugdale Warwicksh, tome II, p. 853.

(2) Dugdale, ibid.

(3) Collins éd. 1711, tome II, part II, p. 182. — Banks tome I, p. 50. ibid. p. 254.

(4) Il existe en Angleterre une autre vie du même : en voici le le titre : The life and gests of St.-Thomas Cantilupe Bishop of Hereford and sometime before lord chancellor of England extracted out of the authentique records of his canonisation as to the maine part anonymous. Matth. Paris, Capgeave Harpsfield and others. Collected by R. S. S. J. At Gant printed by Robert Walker 1674. V. Hearnes preface to C. Langtofts Chronic. p. 13.... 16.

sa famille s'éteignit en Angleterre, ou au moins cessa de figurer parmi les barons du royaume au commencement du XIVe siècle.

L'attachement de Guillaume Chanteloup au Roi Jean-sans-terre, pour lequel il abandonna le parti du prince Louis, fils de Philippe-Auguste, explique naturellement pourquoi sa famille cessa de posséder la seigneurie dont elle portait le nom. Cependant je vois qu'elle fut possédée par une femme de la même famille qui la porta en mariage à Fouques Paynel, troisième du nom, qui vivait en 1295. Les grands biens réunis des Chanteloups et des Paynels passèrent, par un autre mariage, dans la maison d'Estouteville (1) au commencement du XVe siècle.

A la fin du même siècle Chanteloup appartenait encore à un d'Estouteville. Après cette famille, il appartint pendant quelque temps aux Bouillés, parmi lesquels le plus remarquable était Regney de Bouillé, capitaine de cinquante hommes d'armes de l'ordonnance du roi Louis XIII. Jean de Montgommery possédait cette terre en 1655, et son fils Louis en 1691 (2). Madame de Thiboutot, héritière

(1) V. pour les détails mes familles Anglo-Norm. p. 115.

(2) Renseignements donnés par M. de Parfouru.

des Montgommery, la vendit au mois de décembre 1761 à M. Duprey, juge au présidial de Coutances, dont la fille l'a portée en mariage dans la maison de Parfouru, où elle a subsisté jusqu'à ce jour avec celles de Cerences et de Briqueville.

Le château de Chanteloup est compté parmi ceux que reprirent aux Anglais en 1449 les troupes du connétable de Richemont (1).

En 1594, il soutint contre M. Viques, chef des Ligueurs, un siège de plusieurs mois. Nicolas Fortin qui en était gouverneur fut annobli par le Roi Henri IV (2).

L'état actuel du château qui est encore habité par le gendre de M. de Parfouru, est tel, qu'on a peine à comprendre comment il a pu soutenir un siège de sept mois. Il n'est pas facile de croire qu'il ait été attaqué bien vivement.

Les armes des Chantelou, suivant un armorial tiré des archives de la cathédrale de Bayeux et cité par Dumoulin, hist. de Normandie, étaient *losangé d'or et de sable ;* celles

(1) Gruel. Vie du connétable, p. 132 à 139 — Monstrelet Chartier.

(2) Titres communiqués. Nicolas Fortin était de la paroisse de Cuves.

des Cantilupes d'Angleterre données par Banks tome I, p. 50 et 254 sont très-différentes ; mais ce n'est pas une raison pour les rapporter à une autre famille. Les anciennes familles Normandes en Angleterre y ont presque toutes changé leurs armoiries. Les armes des autres possesseurs se trouvent presque toutes dans l'histoire des grands officiers de la couronne.

64. LA MEURDRAQUIÈRE. Le nom de cette paroisse signifie incontestablement habitation de Meurdrac. C'est assez vraisemblablement le berceau de la famille de ce nom qui a été très-étendue et très-riche en Normandie et en Angleterre. Elle a possédé dans notre département les seigneuries de Trèly, de Contrières, de Lingreville, de Graignes, de Tribehou, de Grenneville, de la Meurdraquière, de Beauchamp, de Saint-Denis-le-Gast, etc.

Henri Meurdrac, disciple et compagnon de St-Bernard, fut nommé archevêque d'York en 1143, et mourut avec cette dignité en 1153 (1). Godwin, auteur protestant, dit qu'il fut mis au nombre des saints, et qu'il se fit des miracles à son tombeau.

(1) Godwin de prœsulib. Eborac. — Laroque, hist. de la mais. d'Harc., p. 1411. — La Chesnée des bois, art. Meurdrac.

Cette famille existait au temps de la conquête. Robert, fils de Murdrac, souscrivit à la confirmation des donations faites par le conquérant à l'abbaye de Saint-Évroult en 1080 ; il est nommé dans le Domesday-Book, parmi les possesseurs de terres en Angleterre, sous ce Roi.

Jusqu'à présent, je ne puis indiquer la place d'un ancien château à la Meurdraquière ; je ne puis même assurer qu'il y en ait jamais eu un ; mais dans le doute, j'ai cru devoir signaler cette paroisse comme un but de recherches.

65. SAINT-SAUVEUR-DE-LA-POMMERAYE. Si je donne des indications incertaines d'un château à la Meurdraquière, il est au moins constant que cette paroisse est la seule en Normandie qui ait un nom indicatif du berceau de Meurdrac ; mais nous n'avons pas même cette ressource, pour indiquer le point du départ des Pomerays qui, pendant long-temps, furent distingués en Angleterre et en Normandie ; car il y a dans notre Normandie, deux autres paroisses du nom de la Pommeraye, l'une dans le diocèse de Séez, l'autre dans celui de Rouen. Quoiqu'il en soit, je vais dire ce que je sais de cette famille, ne fût-ce que pour provoquer des recherches sur son berceau.

On trouve le nom de Pommeroy dans la liste de Brompton (1) et dans celle de Duchesne, et celui de la Pommeraye, qui est le même, dans le catalogue alphabétique de Hollingshed.

Voici un passage du livre rouge de l'échiquier, qui prouve que cette famille subsistait sous le règne de Henri II, et qu'elle possédait un château de la Pommeraye. *Henricus de Pomaria terciam partem mil. de feodo de Vado et tenet castrum de Pomaria .... de Rege* (2). Il y a dans ce passage la preuve de l'existence d'un château de la Pommeraye, et une forte présomption en faveur du département de la Manche, puisqu'il dépendait du baillage de la Heuze et de l'honneur de Mortain.

Par le Domesday-Book, on voit que sous le règne de Guillaume le conquérant, les Pomeroys possédaient en Angleterre plus de cinquante fiefs, et que la plupart étaient dans le comté de Devon, où Bury-Pomeroy était leur principale résidence (3). Ils subsistaient encore dans le même comté, sous le règne de

(1) Apd. Twysden collect. X script. — Apd. Norman. script. antiq.

(2) Traduct. de Ducarel, p. 233, de honore de mort. de bailliva de Hosa.

(3) V. Polwhele history of Devonshire — Beauties of Engl. Devon.

Henri VI, avec le titre de Barons du royaume. Banks, dans son premier volume du baronage éteint (4), donne la suite de cette famille, depuis Raoul, qui vivait sous le règne du Conquérant, jusqu'à Jean Pomerai qui résidait à Stokely-Pomeray, dans le comté de Devon.

Les armes des Pomerais d'Angleterre, suivant le même auteur, étaient *d'or au lion léopardé de gueules, armé et lampassé d'azur à la bordure dentelée de sable.*

CANTON DE GAVRAY.

66. Chateau de Ver. Ce canton, le dernier que nous ayons à parcourir dans l'arrondissement de Coutances, est un des plus stériles du département ; mais il n'en fournira pas moins une assez forte contribution d'anciens châteaux.

En allant de Bréhal à Gavray, on trouve au confluent des rivières de Sienne et d'Airou, la paroisse de Ver qui a fourni au moins un compagnon au duc Guillaume, quand il entreprît son expédition d'Angleterre.

Quarante ans avant la conquête, Ver faisait partie du domaine ducal : il est nommé parmi

(1) Pag. 162 et 63.

lès terres que le duc Richard III donna en dot à la fille du roi Robert (1); *curtem quæ dicitur Ver suprà fluvium Senæ.* Par le nom de la rivière de Sienne (Senæ), il est évident que ce ne peut être un autre Ver, comme on a voulu le faire entendre. Mais Ver, dans le diocèse de Bayeux, n'aurait-il point plus de droits à revendiquer le berceau de la famille qui, depuis la conquête jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, fut une des plus illustres de l'Angleterre? C'est ce que nous allons examiner.

On voit par le livre rouge de l'échiquier, que sous le règne de Henri II, Raoul de Ver devait le service d'un chevalier (*Radus de Ver* 1 *mil. in balliva de Gravreyo* (2).

Si le livre rouge laissait quelque doute entre l'arrondissement de Coutances et celui de Bayeux qui a aussi sa paroisse de Ver, toute incertitude serait écartée par le registre des fiefs de l'élection de Coutances, dressé en 1327 par le grand bailly du Cotentin, et par le livre des fiefs de Philippe-Auguste, rédigé vers 1208 (3)

(1) Apd Acherii spicil. loco sœpè citato. v. supr.

(2) Apud Ducarel, traduct., page 232.

(3) Radulfus de Thevilla Guillelmus de Ver, Agnès de Valencé et Guillelmus de Monte acuto debent servic. trium militum et

Par l'état des fiefs de l'élection de Coutances en 1327, je vois que la famille Louvel avait remplacé à Ver celle des anciens seigneurs ; que c'était un plein fief de Haubert, et qu'il devait service en temps de guerre, au château de Gavray.

Après les Louvel, le fief de Ver fut possédé par une autre famille également ancienne. Ces deux familles ont été distinguées en Angleterre aussi bien qu'en Normandie. Le juge intrépide qui eut le courage de faire arrêter et mettre en prison le prince qui devint si fameux sous le nom de Henri V, appartenait à la même famille que les Gascoins de Ver.

Ceux-ci n'ont cessé de posséder cette seigneurie que peu d'années avant la révolution : l'héritière de leur fortune épousa M. le Forestier de Mobec, dont le fils est maintenant propriétaire de cette terre.

La famille de Ver a subsisté en Angleterre bien plus long-temps qu'en Normandie, et avec bien plus d'illustration. Voici le précis de ce que j'en ai pu retouver :

dimid., ad custodiam Gavray. Lib. feod. Phil. Aug. penès nos p. 1. — En 1327, c'était un Louvel qui possédait Ver (plein fief de Haubert) : il devait toujours le service au château de Gavray. Penès nos.

Dans quelques listes de la conquête (1), le nom de Vere se trouve d'une manière incontestable ; dans quelques autres, il est dénaturé ou douteux. Quoiqu'il en soit, il est certain que le seigneur de cette paroisse était à cette expédition ; on sait même qu'il s'appelait Aubrey (Alberic), et ce nom de baptême a été, pour ainsi dire, héréditaire pour les aînés de la famille, qui n'a pas cessé d'être illustre en Angleterre, depuis la conquête jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, après avoir possédé pendant six cents cinquante ans le titre de comte d'Oxford, sans interruption (2). On trouve dans les pairages et les baronages d'Angleterre des détails étendus et curieux sur cette famille ; mais aucun des auteurs de cet ouvrage n'en a soupçonné le berceau (3). Cependant, sans le savoir, l'historien du comté de Somerset s'en est beaucoup

(1) Brompton, Duchesne.

(2) V. Norris Brewer Oxforsdhire, page 52 et suiv. — Collins peerage édit. de 1711, tome 2, part. 1, page 270 jusqu'à 279. Banks Baronage, vol. 3, pag. 582 jusqu'à 594.

(3) Un voyageur anglais de nos jours (M. Dibdin, dans son voyage bibliographique, page 202 et 3 du tome 2 de la traduction de M. Liquet) les fait venir de Granville. M. Dibdin voyage si légèrement, qu'il ne ne fait pas autorité quand il est question de renseignement positifs, même quand il parle de ce qu'il a vu.

approché, en disant que Geoffroy de Ver figurait à la conquête, parmi les chevaliers de Guillaume de Moyon (1).

Je trouve dans Orderic Vital, qu'en 1135, Robert de Ver conduisit en Angleterre le corps du roi Henri Ier (2).

L'année suivante, le même seigneur signa la chartre de joyeux avénement qu'Étienne de Blois donna à Oxford. Cette chartre est rapportée entièrement dans l'ouvrage intitulé: *gesta Stephani regis*, par un prieur de Hexham (3).

Je ne poursuivrai pas plus loin en Angleterre cette famille distinguée; cet article serait hors de proportion avec tous les autres. On peut en voir beaucoup de détails dans le baronage de Banks qui les suit depuis le règne du Conquérant jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, et qui en donne une très-longue généalogie (4). Leurs armes, suivant lui, sont *écartelé de gueules et d'or, une molette d'argent dans le premier canton.*

Suivant l'auteur de l'histoire généalogique

(1) Collinss on Somerset on hire.

(2) Ord. Vital. apd. Normann. script., p. 901.

(3) Hist. ric. prioris Hagulstad ap. Twysden X Angl. script. Col 314 et 315.

(4) Banks ub. supr. tome 3, p. 580 jusqu'à 595.

d'Harcourt, ces armes sont simplement *écartelé d'or et de gueules* (1).

Celles de Louvel sont *de gueules au griffon d'or*. La famille Gascoin de Ver portait *d'argent à trois feuilles de laurier en pairie de sinople, accompagné de trois molettes d'éperon de gueules*. M. le Forestier, propriétaire actuel, porte *d'argent au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules*.

Jusqu'à présent toutes mes recherches pour retrouver l'ancien château de Ver ont été infructueuses. Si celui qui portait le nom de cette paroisse à la conquête, eût été un de ceux qui figurent à peine sur la liste de la bataille, et qui ne reparaissent plus, je ne serais pas surpris d'avoir cherché inutilement un château qui n'a peut-être jamais existé; mais quand on songe que les seigneurs de Ver ont, dès le temps du conquérant, pris rang parmi les premiers Barons d'Angleterre, qu'ils ont été comtes d'Oxford pendant plusieurs siècles sans interruption, il est difficile de croire qu'ils n'ont pas aussi cherché à décorer leur berceau d'une manière proportionnée à l'importance extraordinaire qu'ils acquirent tout-à-coup en Angleterre.

(1) Hist. d'Harcourt, p. 1929 et 30.

D'un autre côté, s'ils n'avaient pas jugé à propos d'orner d'un château le lieu d'où leur famille tirait son nom et son origine, cela pourrait facilement s'expliquer. Peut-être, dirait-on, celui qui jouait à la conquête un rôle subalterne, puisqu'il y servait sous la bannière du seigneur de Moyon, ne se sera-t-il pas soucié de vouloir entrer en concurrence avec son ancien supérieur; peut-être aussi le service qu'il devait au château de Gavray ne lui permettait-il pas d'ériger château contre château, de chercher, pour ainsi dire, à éclipser son suzerain; peut-être les seigneurs de Ver n'avaient-ils réellement pas le droit d'y avoir un château pour leur propre compte. Quoiqu'il en soit, je n'y ai rien trouvé qui m'annonce l'emplacement d'un ancien château. S'il y en avait un, c'était probablement tout près de l'habitation actuelle du propriétaire: j'engage les amateurs à le chercher là plutôt qu'ailleurs.

L'Eglise de Ver est du XIIe siècle. La présentation de la cure appartenait autrefois au chapitre de la cathédrale de Bayeux, et se faisait par le chanoine qui possédait la prébende dite de Gavray. J'en parle ici, pour engager à rechercher l'origine de la donation au chapitre de Bayeux, de cette église, de celles de Gavray et du Mesnil-Amand: elle pourrait

jetter de la lumière sur l'histoire incertaine des anciens seigneurs de Ver.

Il existe près de Bayeux une autre commune de Ver. Il ne serait peut-être pas inutile de savoir si elle a toujours porté le même nom, et si celui qu'elle porte aujourd'hui ne lui serait point venu de ce qu'elle a été jadis possédée par une branche de la famille de Ver près de Gavray. Ce ne serait pas le premier exemple d'un pareil changement de dénomination: j'en citerais facilement plusieurs dans le moyen âge, et même à des époques très-rapprochées.

67. VALENCÉ. Je n'ai pu encore offrir que des doutes sur l'emplacement du château de Ver, et pourtant il n'est pas impossible qu'il y en ait eu deux dans le moyen âge. Sans affirmer qu'il ait existé dans la même paroisse une seigneurie de Valencé, qui devait service au château de Gavray; sans dire positivement que cette seigneurie a été le berceau des Valencé d'Angleterre, je vais donner les raisons qui m'ont engagé à le soupçonner.

1°. Il est certain qu'il a toujours existé dans la paroisse de Ver une terre qui porte encore le nom de Valencé, et que jusqu'à la révolution cette terre a été seigneuriale;

2°. Sous le règne de Philippe-Auguste, le

fief de Valencé devait au château de Gavray le même service militaire que celui de Ver (1) ;

3°. Il n'existe, dans les environs de Gavray, ni même en Normandie, aucune paroisse qui porte le nom de Valencé, et la seigneurie de ce nom située à Ver est la seule du même nom qui ait jamais dû le service militaire au château de Gavray.

Dans deux des plus anciennes listes de la conquête (2), je vois le nom de Valens qui, dans celle de Brompton, est joint par erreur avec celui d'île, de manière à faire Valensîle. Cette faute (d'impression probablement) n'a besoin que d'être signalée.

Dans un catalogue des seigneurs anglais qui ont figuré dans les anciens parlemens d'Angleterre comme barons, je trouve Aymer de Valence, pour les années 25, 27, 28, 30, 32, 33, 34 et 35 d'Édouard Ier (3).

Sous les règnes de Henri III, d'Édouard Ier et d'Édouard II, les comtes de Pembroke étaient

(1) Guillelmus de Ver tenet feodum 1 militis apud Ver ad servicium Gavray. — Agnes de Valance (sic) tenet feodum unius militis apd. Valance ad servicium Gavraii. Lib. feod. reg. Philip. penès nos, pag. 7.

(2) Duchesne, Normann. script., p. 1135. — Brompton ap. Twysden X angl. Script. Col. 965.

(3) Banks extinct baronage, tom. 1 index verbo Valence.

de la même famille. Elle posséda ce titre jusqu'à la mort d'Aymer de Valencé arrivée en 1323 (1).

Les armes des Valencé comtes de Pembroke, étaient *barré d'argent et d'azur à l'orle de merlettes de gueules* (Banks).

Sur la terre de Valencé à Ver, je n'ai trouvé aucune trace d'ancien château ; quelques personnes ont pensé que ce château a pu exister au bord de la rivière de Sienne, sur un tertre nommé le Mont-de-Souris ; mais cette opinion n'est pas sans une grande difficulté : c'est que le Mont-de-Souris, quoiqu'assez voisin de Valencé, est sur Cerences.

D'autres personnes ont soutenu qu'il était plutôt sur la route de l'église de Ver à celle du Mesnil-Amand, près d'une hauteur nommée la *Roque-Beziers*, appartenant à M. Grilton de Valencé. Ceci semblerait en contradiction avec la carte du diocèse et celle de Cassini. Quoi qu'il en soit, on voit encore des restes de maçonnerie sur cette élévation escarpée, et qu'on remarque à une certaine distance comme un assez bon emplacement de château.

68. Chateau de saint-denis-le-gast. De Ver nous passons près de Gavray pour aller chercher, au nord du canton, les châteaux de

(1) Ib. tom. 3, page 600 et seqq.

Saint-Denis, de Hambye et de Mauny : nous reprendrons ensuite Gavray, le Mesnil-Garnier et Montaigu, et nous entrerons dans l'arrondissement d'Avranches par le château de la Bloutière.

Un seigneur de Saint-Denis se trouve à la conquête d'Angleterre. Son nom figure sur presque tous les catalogues de cette expédition (1); mais comme il existe en Normandie au moins une douzaine de paroisses qui portent ce nom, l'embarras est de savoir où placer le château de la famille qui posséda des biens dans notre province et dans la Grande-Brétagne.

Deux circonstances aideront à fixer cet emplacement. Nous voyons par le livre rouge de l'échiquier que le fief de Saint-Denis était dans le bailliage de Cerences : *in balliâ de Cerentiis Hugo de sancto Dyonisio, Hugo de Bello campo*, etc. (2).

Mais une circonstance particulière à la réunion des seigneurs de Beauchamp et de Saint-Denis dans le bailliage de Cerences, c'est qu'à une époque antérieure au livre rouge de l'échiquier et très-rapprochée de la conquête, au

(1) Brompton, Duchesne, Masseville, chronique de le Mégissier.

(2) Apud Ducarel, traduct. p. 236.

temps de la croisade de Robert Courteheuse, les seigneuries de ces deux paroisses appartenaient à la même famille, car ils portaient les mêmes armes *d'azur à deux jumelles d'or au Lion passant en chef* (1). Ces armes sont celles de Meurdrac que j'ai déjà citées parmi celles de la conquête (2).

Nous avons la certitude que le Saint-Denis du temps de la conquête et du temps de Henri II était dans le bailliage de Cerences; mais comme il y a aussi dans le même quartier une autre paroisse de Saint-Denis (le Vêtu) dont le surnom se traduit souvent en latin par *Vetus*, ce qui annonce une plus grande ancienneté que celui de Saint-Denis-le-Gast qu'on veut rendre par *Junior*, il semble, m'a-t-on dit, plus convenable de placer l'ancien château à Saint-Denis-le-Vêtu.

Je répondrai à cette objection que la tradition dont on veut parler n'a aucun fondement; que dans l'état des cures du diocèse de Coutances, sous le règne de St.-Louis, Saint-Denis-le-Vêtu

(1) Dumoulin, hist. de Norm. Catalogue tiré de la biblioth. du chapitre de Bayeux, p. 5. — Laroque, histoire de la mais. d'Harcourt, p. 1411. — La Chên. des Bois, v°. Meurdrac.— V. mes familles Anglo-Norm., p. 175.

(2) V. sup. aux articl. Trely et la Meurdraquière.

est appelé *Sanctus Dyonisius Vestitus* (1). J'ajouterai qu'il y avait alors deux cures à Saint-Denis-le-Gast; que l'église de cette grande paroisse est du temps de la conquête, et (ce qui est décisif) que la famille Meurdrac possédait la seigneurie de cette commune en 1250, et que les ruines du château-fort y sont encore très-visibles, très-connues et bien conservées.

En 1327, Philippe de Saint-Denis (Meurdrac) était seigneur de Saint-Denis-le-Gast. Robert Meurdrac possédait un fief dans la même paroisse (2).

En 1430, le château de Saint-Denis-le-Gast était une forteresse. Les troupes du Roi de France s'en saisirent. En 1437, les troupes Anglaises, commandées par le sire Thomas Scales, vinrent les y attaquer. Il y eut plusieurs combats à Saint-Denis, à Beauchamp et à la Provôtière. Les Anglais eurent le dessus. Les manuscrits de M. le Franc qui m'ont fourni ces détails ne m'apprennent pas si les Anglais s'emparèrent du château; mais cela est assez probable, car j'y vois qu'ils

(1) Regist. suprà patronalibus eccl. dioc. Constant. apud lib. nig. capituli Constant.

(2) Etat des fiefs de l'élection de Coutances penès nos, p. 4.

en démolirent les fortifications en 1440, parce qu'il ne pouvaient le garder (1).

Le fameux St.-Evremond était frère du seigneur de Saint-Denis-le-Gast. Le nom de sa famille était le Marquetel. Par lettres de commutation de l'année 1591, cette famille prit le nom de Saint-Denis. Vers le milieu du XVIIIe siècle, une héritière des seigneurs de ce nom épousa M. le Vaillant, avocat-général au parlement de Rouen, et lui apporta en mariage le château de Saint-Denis-le-Gast dont ses descendants sont encore propriétaires (2).

Environ à un demi-quart de lieue de l'église, en descendant au Sud-Est vers la rivière de Sienne, on voit encore une grande partie des ruines de cet ancien château-fort qui, jusques dans le XVIIIe siècle, fut habité par ses possesseurs. Leur résidence était dans l'enceinte des fossés de la forteresse. J'y ai remarqué de grands appartements, et entr'autres deux salles dont chacune a deux cheminées.

De l'autre côté de l'enceinte on voit la chapelle. Ainsi que la maison elle n'est pas bien ancienne. L'enceinte de retranchements était bien

(1) Mss. de M. le Franc, déposés à Vire chez Chalmé, libraire.

(2) Renseignements particuliers.

antérieure : elle était flanquée de plusieurs tours dont la plupart sont encore passablement conservées. On y voit l'emplacement et les accessoires d'un ancien pont-levis sur un fossé profond et qui serrait de près la forteresse.

Les bords de la rivière, près du château, sont garnis de jolis coteaux escarpés et couverts de bois.

Les Marquetel de Saint-Denis portaient *d'or à la quinte feuille de gueules*. Les armes des le Vaillant sont *d'azur au poisson en fasce d'argent au chef d'or*.

69. CHATEAU DE HAMBYE. La paroisse de Hambye, une des plus étendues du département, est contiguë à celle de Saint-Denis-le-Gast. Elle contient deux châteaux-forts. Le principal, celui qui porte le nom de la paroisse, a toujours été possédé par des seigneurs très-puissants. Celui qui en était propriétaire à l'époque de la conquête de l'Angleterre doit avoir joué un rôle important à cette expédition, si l'on en juge par les grandes concessions qui lui furent faites dans le pays qu'il avait aidé à conquérir. Sa postérité y devint nombreuse ; elle ne le fut pas moins en Normandie. Elle y bâtit plusieurs châteaux importants, et entr'autres celui qui fait le sujet de cet article.

Je trouve deux Paynels en Angleterre sous

le règne du Conquérant ; Raoul, cité par les généalogistes Anglais, possédait au temps de la confection du grand registre appelé *Domesday-book*, dix seigneuries dans le comté de Devon (1), quinze dans celui de Lincoln, autant dans celui d'York et cinq dans le Somersetshire. Plusieurs branches Anglaises descendirent de lui, et entr'autres celles de Huntley, de Dudley et de Drax. Newpart Pagnel dans le comté de Buckingham porte encore le nom de cette famille qui possédait des biens en Normandie dans le même temps.

D'un autre côté, Orderic Vital (2) parle de Guillaume Paynel qui était à la bataille de Hastings, et qui mourut en 1087, ainsi que Guillaume-le-Conquérant.

Le nombre des seigneuries qui appartenaient à cette famille en Normandie n'était peut-être pas inférieur à celui de ses concessions d'Angleterre. Elle y donna son nom à une paroisse du département, la Haie-Paisnel, et à deux communes de Fontenay dans celui du Calvados. Elle posséda dans notre pays seulement, outre

(1) Banks extinct. Peerage, vol. I, p. 153. — Collins, édit. de 1711, tome II, part. II, p. 87 et 88. From Dugdal's Baronnage.

(2) Apud Normann. script. p. 664.

Hambye, berceau et chef-lieu de la famille, Percy, Moyon, Marcey, Agneaux, Agon, Ouville, Regniéville, Chanteloup, Briqueville, les Salines, Lingreville, la Haie-Paisnel, etc (1).

Au commencement du XVe siècle, la plupart des seigneuries et des baronnies de la famille se trouvaient concentrées en la personne de Jeanne Paynel, unique héritière des baronnies de Hambye, Briquebec, Moyon et Gacey. Elle les apporta en mariage au sire Louis d'Estouteville dont j'ai eu plus d'une fois occasion de vous parler (2).

Depuis ce temps la baronnie de Hambye partagea le sort de celle de Briquebec : elle fut confisquée par Henri V, roi d'Angleterre, donnée au comte de Suffolk et à différents seigneurs Anglais, qui là possédèrent jusqu'à la restauration de Charles VII, et rendue à ses anciens possesseurs ou à leur famille en 1450 ; je n'ai pas besoin de répéter ce que j'en ai dit à l'article de Briquebec (3).

Le château de Hambye était un des plus grands,

(1) Laroque, hist. de la mais. d'Harc., p. 268 et seq. Mes famill. Anglo-Norm., v°. Paynel.

(2) V. supr. château de Briquebec. — Abbaye de Hambye, etc.

(3) V. supr. châteaux de l'arrondiss. de Valognes. V. Grands Offic. de la Couron., tom. V. p. 550, et tom. VII., p. 91.

des plus beaux et des mieux situés du département : son enceinte était encore entière au commencement de la révolution ; le donjon et une autre tour qui subsistent aujourd'hui suffisent encore pour donner une grande idée de cette forteresse.

Sa position domine majestueusement le bourg de Hambye. De tous les côtés ses ruines sont très-pittoresques. Le donjon est très-bien conservé (1). Parmi tous les anciens châteaux du pays nous n'en avons aucun qui soit comparable à celui-ci. La belle conservation de ce donjon, sa hauteur, les guérites qui en couronnent le sommet, en font un objet à souhait pour un dessinateur.

Cette tour est la plus moderne ; je ne serais pas surpris qu'elle eût été terminée par Louis d'Estouville et Jeanne Paisnel, sa femme, dont la magnificence est remarquable dans toutes ses constructions, surtout à Hambye. Le puits de ce château est d'une largeur et d'une profondeur extraordinaires, il a été entièrement creusé dans le roc avec tant de frais et de travaux que, suivant la tradition locale, la dépense en fut

(1) Je disais ceci en 1823. Aujourd'hui peut-être il n'existe plus. Décembre 1825.

aussi forte que celle de la construction du superbe chœur de l'église abbatiale.

Le donjon est carré (1) : il a au moins cent pieds de hauteur ; il est flanqué de tourelles dont la plus considérable est celle qui contient l'escalier. Sous le premier palier de l'escalier on voit une chambre qui a probablement servi de citerne.

La chapelle était au rez-de-chaussée de cette tour. Les étages au-dessus contiennent chacun un appartement simple, solide et sans moulures ou décorations. Tous ces appartements sont voûtés.

Une platte-forme assez spacieuse est au sommet. Les guérites sont aux quatre angles de cette platte-forme ; elles [illegible]t saillie et sont soutenues par des consoles. Le couronnement de cette tour est encore très-entier ; ses crénaux et ses consoles sont d'un bel effet.

Une autre tour également bien conservée est entièrement ronde. Extérieurement elle est décorée de cordons qui en marquent les différents étages. Le couronnement de cette tour est démoli ; intérieurement on ne retrouve ni voûtes ni planchers.

(1) Voyez dans l'atlas la vue du château de Hambye que M. Ch. de Vauquelin a lithographiée avec son talent ordinaire.

Celle-ci est plus rapprochée du bourg que le donjon. Elle est connue sous le nom de *Tour de Moyon*. Je la crois d'une construction plus ancienne que l'autre. Dans le XIVe siècle, les Paynel avaient la baronnie de Moyon avec celle de Hambye : l'un d'eux aura fait construire cette tour qui porte encore son nom.

En 1417 (18), au mois de mars, le château de Hambye fut rendu aux Anglais par Jehan de Soulle, écuyer de Messire Philippe de la Haie, chevalier et capitaine de Hambye (1). Le comte de Glocester, qui s'en était emparé, accorda à ceux de la garnison et aux autres qui ne voulurent pas se soumettre au Roi d'Angleterre, la permission de se retirer ailleurs.

Ce château fut repris aux Anglais en 1450, immédiatement après la bataille de Formigny, et rendu par le Roi Charles VII à la famille de ses anciens possesseurs avec la seigneurie du Mesnil-Éron à Percy, et celles de Chanteloup, de Moyon et de Briquebec (2).

Le 23 de novembre suivant, quoique les Anglais eussent perdu toutes leurs forteresses du Cotentin, il restait encore dans le pays plu-

(1) Rymer, tome IX.

(2) Vie du connétable par G. Gruel, Monstrelet, Chartier etc. Titres du château de Torigny.

taires de Hambye, avaient depuis un siècle, changé leur nom en celui de Grimaldi, et portaient le titre de princes de Monaco.

Dans le livre rouge de l'échiquier du roi Henri II, et dans le registre des fiefs de Normandie, sous le règne de Philippe-Auguste (1), on trouve beaucoup de détails sur la famille Paynel et sur ses grandes possessions à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e]. Ces détails seraient trop longs, je ne fais que les indiquer.

J'indique également ceux que donne Laroque dans son histoire de la maison d'Harcourt; ceux qui se trouvent dans l'histoire des grands officiers de la couronne, sur les Paynel, les Estouteville et les différents possesseurs de la baronnie de Hambye. Les renseignements que je pourrais tirer de ces ouvrages, formeraient un volume étendu (2). Les mêmes ouvrages indiquent les armoiries de tous les barons de Hambye.

J'ai fait faire pour le département un dessin des deux tours qui restent encore de ce château;

(1) Lib. rub. Scaccarii penès nos, pag. 1. — Lib. feod. domini regis Philippi, ib., p. 1, 2 et 5.

(2) Laroq. Harc. tom. 1, pag. 141 et seqq., page 268 et 69. — Mes extr. de l'histoire des grands offic., p. 76, Mes familles Anglo-Normand., p. 115.

la forme de ces tours y est passablement rendue ; mais rien n'y fait soupçonner la beauté de leur position.

M. Charles de Vauquelin, membre de la société des Antiquaires de Normandie, a bien voulu lithographier cette vue qui se trouve dans l'atlas ci-joint.

70. CHATEAU DE MAUNY A HAMBYE. Dans la même paroisse, tout près de la rivière de Sienne, un peu au-dessous des ruines de l'abbaye, on trouve l'emplacement d'un autre château qui n'exista pas avant le XIV[e] siècle, et qui, dès le XVI[e], avait perdu toute son importance.

La famille de Mauny, dont cette forteresse portait le nom, était étrangère à notre département ; elle y vint dans le XIV[e] siècle, à la suite du connétable du Guesclin. Hervé de Mauny, cousin-germain de ce fameux guerrier, le suivit dans presque toutes ses expéditions. En 1372, il fut fait chambellan du Roi Charles V et un des capitaines généraux de la Normandie. En 1370, il avait acheté la seigneurie de Torigny ; en 1388, il commandait les troupes du Roi dans le Cotentin, avec Guillaume Paynel, baron de Hambye (1) ; son fils Olivier fut après lui, seigneur de Torigny ; un autre de ses

(1) Mss. de M. le Franc.

enfants était seigneur de Saint-Aignan. Olivier eut pour successeur un fils du même nom, qui fut dépossédé de la châtellenie de Torigny par les Anglais, en 1418. Il fut un des principaux défenseurs du Mont-Saint-Michel en 1424; il y fut inhumé en 1436. Il avait épousé Catherine de Thieuville, héritière de la branche aînée des anciens seigneurs du Mesnil-Garnier (1), qui lui avait apporté de grands biens en mariage. En parlant du Mesnil-Garnier et de Torigny, je dirai ce que devinrent les grands revenus des Thieuville et des Mauny.

A l'époque où cette famille obtenait en France des honneurs mérités, un capitaine du même nom se distinguait encore davantage en Angleterre. Tous ceux qui connaissent les chroniques de Froissart, voient que je veux parler du fameux Gautier de Mauny, que sa qualité d'ennemi n'a pas empêché de citer comme un modèle de la bravoure loyale et chevaleresque du siècle où il a vécu. Au surplus, sa famille était du Haynaut, et je doute qu'il y eût entre lui et le compagnon de du Guesclin, aucun rapport de parenté.

Dans la carte du diocèse de Coutances, par

(1) Généal. de la famille de Thieuville au château de Saint-Pierre-Église, communiquée par M. le baron de Blangy.

Mariette, l'emplacement du château de Mauny est marqué le long de la rivière, entre l'abbaye de Hambye, Saint-Denis-le-Gast et Saint-André-du-Val-Jouais; sur celle de Cassini, il porte le nom de Mont ou Motte de Mauny. Je ne connais point d'évènements relatifs à cette forteresse.

71. CHATEAU DE GAVRAY. Au temps des ducs de Normandie qui ont régné en Angleterre, Gavray avait dans la hiérarchie châtelaine à-peu-près le même rang qu'il occupe aujourd'hui dans celle de l'administration. Son château était du domaine de la couronne, et voilà pourquoi ce nom ne se trouve sur aucune liste des seigneurs qui furent à la conquête.

Peu après la mort de Guillaume-le-Conquérant, Henri, le plus jeune de ses fils, devenu comte du Cotentin, y fortifia les principaux châteaux de son domaine (1), et entr'autres celui de Gavray. Ces précautions furent inutiles; Henri ne tarda pas à perdre toutes ses forteresses et tout le Cotentin.

Dans le siècle suivant, sous le règne de Henri II, le château de Gavray avait conservé son importance. Roger de Montaigu, Raoul de

(1) Orderic Vital. apd. Duchesne, Normann. script., page 665 et 89. — Dumoulin, hist. de Norm., p. 255.

Thieuville, seigneur du Mesnil-Garnier, Hélie d'Amondeville, Raoul de Ver, Richard de Rollos et d'autres seigneurs, y devaient le service militaire (1).

Quand Philippe-Auguste eut recouvré la Normandie, Raoul de Thieuville, seigneur du Mesnil-Garnier, Monceaux à Contrières, le Mesnilhue, etc., devait en temps de guerre faire le service à la principale porte du même château (2).

Guillaume de Ver, et Agnès de Valencé y devaient aussi chacun le service d'un chevalier; Guillaume de Montaigu, celui d'un quart de chevalier seulement (3).

En 1327, les possesseurs des mêmes fiefs étaient encore assujettis à la garde du même château. L'état des fiefs de l'élection de Coutances, dressé alors par Godefroy-le-Blond, grand bailly du Cotentin, donne sur ce service des détails plus circonstanciés que ceux du temps de Henri II et de Philippe-Auguste; ils seraient trop longs ici (4).

Quelques années auparavant (en 1322),

(1) Lib. rub. Scaccar. traduct. de Duçarel, page 232.

(2) Lib. feod. reg. Philippi, penès nos, page 1 et 7.

(3) Ibid.

(4) Penès nos.

Philippe-le-Bel avait fait enfermer au château de Gavray, Blanche, femme du prince Charles, son fils, convaincue du crime d'adultère (1).

En 1328, Gavray fut cédé à Jeanne, Reine de Navarre, et mère de Charles-le-Mauvais, à titre d'indemnité.

Vers le milieu du XIVe siècle, le Roi de Navarre en fit augmenter les fortifications, et cette place devint entre ses mains, une des plus fortes de la Normandie.

En 1354, le Roi Jean rendit une ordonnance pour saisir toutes les places fortes et les possessions du Roi de Navarre dans le Cotentin; mais Mortain, Avranches, Cherbourg et Gavray refusèrent d'ouvrir leurs portes, et ne purent y être forcées. Le Roi de France pouvait bien alors rendre de pareilles ordonnances; mais il était trop faible pour les faire exécuter. Bientôt un traité honteux conclu à Valognes, le 10 septembre 1355 (2), en assura de nouveau la possession à Charles-le-Mauvais, et lui rendit tout ce qu'on avait confisqué un an auparavant.

L'année suivante le Roi Jean fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et le Roi de Navarre put impunément nuire à la France.

(1) Villaret, hist. de France, tome VII.

(2) Apd. Martenne miscell. èpist., p. 132.

Au commencement du règne de Charles V, la victoire de Cocherel rendit les Français maîtres de la campagne en Normandie. Du Guesclin vint assiéger et prit quelques places dans le Cotentin ; mais une nouvelle guerre en Bretagne interrompit bientôt le cours de ses succès : l'armée Française y perdit la bataille d'Auray ; Du Guesclin y fut pris. La paix de Saint-Denis rendit au roi de Navarre toutes les places qu'il avait perdues dans le Cotentin. Gavray ne fut pas de ce nombre, il n'avait pas été pris, ni même assiégé.

En 1378, un complot de Charles-le-Mauvais, contre la vie du Roi de France, fut découvert : Du Guesclin envoyé pour réduire ses forteresses, s'empara de la plupart sans beaucoup de peine ; Gavray fit une longue résistance : C'était alors, dit Froissart, le plus beau châtel de toute la Normandie ; le commandant d'Évreux s'y était enfermé, bien résolu de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le siége traînait en longueur, lorsque le gouverneur étant allé imprudemment avec une chandelle allumée dans une tour où étaient les poudres, le feu y prit et le tua avec tous ceux qui l'accompagnaient. Cet accident jeta la consternation dans la place, et en accéléra la reddition. Les trésors du Roi

de Navarre y étaient déposés ; ils se montaient à soixante mille francs d'or. Il y avait en outre trois couronnes fort riches, et quantité de pierreries qui avaient appartenu aux Rois de France. On remit ce trésor au sire Bureau-de-la-Rivière, *qui le désirait fort*, et le château fut démantelé (1).

Peu de temps après la mort du Roi de Navarre (arrivée en 1386), les troupes du Roi de France commandées par Thomas de Grafart, avec l'aide des Grands baillis de Caen et du Cotentin, rasèrent les fortifications de Gavray (2).

Cette double démolition explique la facilité avec laquelle ce château jadis si fort, fut pris par les Anglais en 1418. Quoiqu'ils en eussent rétabli les fortifications durant leur longue occupation de la Normandie, cette forteresse ne tint pas non plus bien long-temps en 1449, contre les troupes du duc de Brétagne, commandées par le comte de Richemont, qui reprirent alors, sans beaucoup de peine, presque toutes les places occupées par les Anglais dans le Cotentin (3).

(1) Villaret hist. de France. Secousse mem. du R. de Nav. Froissart.

(2) Mss. de M. le Franc.

(3) Vie du connétable de Richemont, par Gruel, p. 139. — Monstrelet, tome 3, p. 115, verso.

Pour récompenser les services éminens que le comte de Richemont, connétable de France, lui avait rendus dans ses guerres contre les Anglais, le roi Charles VII, par lettres datées de Tours en 1450, lui donna la ville, terre, seigneurie et vicomté de Gavray, pour en jouir durant sa vie seulement (1).

Depuis ce temps, je ne vois dans l'histoire rien qui me porte à croire que le château de Gavray ait été dans le cas de résister à de nouvelles attaques. Il a été si complètement démoli qu'il en reste à peine quelques traces.

Il était sur une hauteur escarpée, tout près du bourg de Gavray, vers le levant; son enceinte était considérable. Au lieu de fossé, un vallon étroit et profond l'entourait. Il était impossible de le combler; de sorte que cette position à peu près inaccessible, réunissait les plus grands avantages avant l'invention du canon. Aujourd'hui elle serait commandée presqu'à bout portant.

On n'y trouve plus de murs; mais on peut en suivre la trace à fleur de terre. On voit dans l'enceinte, les restes d'une citerne avec quelques-uns des trous ou conduits par où les eaux pluviales y arrivaient.

(1) Hist. des grands offic. de la couronne, tome 9, p. 379.

Du sommet de la hauteur où il était situé, la vue s'étend sur un pays couvert de bois et de côteaux, le long des vallées où coulent les rivières de Sienne et d'Airou.

72. LE MESNIL-GARNIER. Nous avons vu quel service les seigneurs du Mesnil-Garnier devaient au château de Gavray, dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Ces Seigneurs appartenaient à la famille de Théville ou de Thieuville, qui tirait son nom d'un fief de la même dépendance. *Radulfus de Thevill tenet feodum 1 militis apud Mesnillum-Garnier ad quod pertinet le Mesnil-Hue* (paroisse voisine), *Moucheaus et Thevill et debet servicium ad majorem portam de Gavreio tempore guerre* (1).

Cette famille de Thieuville qui a donné au diocèse d'Avranches un évêque dans le XIIIe siècle; un abbé à Lessay et un évêque à Coutances, dans le XIVe, avec deux abbesses à l'abbaye Royale de Caen, était très-considérable au siècle de St.-Louis, si l'on en juge par l'épitaphe de Raoul de Thieuville, évêque

(1) Ex libro feodorum Domini Regis Philippi penès nos, page 7.

d'Avranches qui mourut en 1286 (1).

Tous les biens de la branche aînée, et notamment la seigneurie du Mesnil-Garnier, passèrent dans une autre maison, par le mariage de Catherine de Thieuville, héritière de cette branche, avec Olivier de Mauny, baron de Torigny : celui-ci ne laissa qu'une fille de ce mariage ; elle épousa (2) Jean Goyon de Matignon, qui devint ainsi seigneur de Torigny et du Mesnil-Garnier. Alain de Goyon, son second fils, était seigneur de cette paroisse en 1470, et grand bailli de Caen (3).

(1) V. Gall. Christ., tome XI, col. 435, Abbatissæ cadomi XXVII et XXX, 487 Episcopi Abrinc. XXXV, colonn. 885, Episc. Constant. n°. XLVIII. — Ibid colonn. 920 Abbates Exaquii, n. XXV.

(2) Hist. de Matign., p. 10. — Gds. Offic. de la couronne, tome V, p. 382. — Beziers, hist des gds. baillis de Caen, p. 93.

(3) V. Beziers, ibid sup. — La branche Cadette des Thieuville conserva la seigneurie de Guéhébert, dont elle porte souvent le nom, dans les XV[e] et XVI[e] siècles. Elle acquit les seigneuries de Montchaton, de Saint-Patrice de Claids, de Graignes et de Briquebosq. Le marquis de Thieuville, mort en 1786, fut le dernier de cette famille qui, dès le XIII[e] siècle, avait produit *tant de Mars et tant de Soleils* (undè tot Martes et tot soles). Son fils unique, héritier de ce nom illustre, fut tué à la chasse en 1769. Ses deux filles, Mesdames d'Octeville et de Thiboutot, vivent encore ; elles n'ont pas dégénéré. Je ne crains pas d'être accusé de flatterie, en assurant que leurs vertus, leur loyauté et leur bienfaisance sont au-dessus de tout éloge.

Après être restée long-temps dans la famille de Matignon, cette seigneurie fut vendue au commencement du XVII[e] siècle, à Thomas Morant qui, bientôt après cette acquisition, prit le titre de baron du Mesnil-Garnier. Ses descendants firent ériger cette terre en marquisat (1). Les Poilvilains, comtes de Cresnay, devinrent possesseurs du Mesnil-Garnier après les Morants. Les possesseurs actuels appartiennent à la famille Génoise de Cambiaso qui a occupé la première place dans son pays et en a eû une très-distinguée en France.

Le Mesnil-Garnier est à-peu-près à une lieue au sud-ouest de Gavray. Je n'ai pu y retrouver le lieu où fut jadis le château des Thieuvilles. Dans le XVII[e] siècle il avait fait place à la magnifique habitation qu'y construisirent les Morant. Ce château qui prouvait l'opulence et le bon goût de ceux qui le firent bâtir a disparu à son tour. Les comtes de Cresnay ne se sont pas même crus dans le cas de l'entretenir. Ils l'ont fait remplacer par une petite habitation commode et bien distribuée qui est déjà en décadence, *quoniàm spoliata magistro est.*

Les plantations des Morants et la disposition

(1) Gds. offic. de la couronne, tome IX, p. 321.

du terrain suffisent encore dans leur état d'abandon et de dégradation pour attester leur magnificence et leur bon goût. Le voyageur qui parcourt ces alentours est encore frappé de ces accessoires abandonnés d'un château qui n'existe plus.

Un couvent de Dominicains et un hospice d'aliénés furent fondés au même lieu par ces seigneurs, et subsistèrent jusqu'à la révolution comme des témoins irrécusables des idées religieuses et vraiment patriotiques des hommes du siècle de Louis XIV.

Les armes de Thieuville sont *d'argent à deux bandes accompagnées de sept coquilles de même*, 2, 3 *et* 2.

Les Morants portaient *d'azur à trois Cormorants d'argent.*

Et les Poilvilains *partie d'or et d'azur.*

73. Montaigu-les-bois. Si l'on en juge par le service qu'ils devaient au château de Gavray, les seigneurs de Montaigu étaient inférieurs à ceux du Mesnil-Garnier ; mais si une part distinguée à la conquête d'Angleterre, si de grandes récompenses de la part du Conquérant, si une importance signalée en France et surtout en Angleterre sont de justes motifs de compensation, Montaigu mérite encore plus l'attention de

ceux qui recherchent le berceau des familles Anglo-Normandes.

Nous avons en Normandie plusieurs paroisses de Montaigu : il y en a deux dans le département de la Manche, mais c'est dans le canton de Gavray qu'il faut chercher l'origine de la famille qui porte ce nom, et de son château.

Drogon de Montaigu qui était à la conquête d'Angleterre eut des descendants en Normandie aussi bien que dans le pays conquis. Sa postérité a possédé la seigneurie de Montaigu-les-Bois jusqu'à la mort de Sébastien de Montaigu arrivée en 1715. Il ne laissa point de postérité, et cette seigneurie passa dans la famille de Cresnay (Poilvilain) par le mariage de sa sœur avec Georges de Cresnay vers 1683 (1).

En 1249, Richard de Montaigu y fonda la chapelle du château : elle y subsistait encore en 1775.

Les armes des Montaigu de notre département étaient *d'argent à deux bandes de sable accompagnées de sept coquilles de même.* Ces armes qui, sauf les couleurs, sont les mêmes que celles de Thieuville, me semblent indiquer

(1) La Chesn. D. B., dictionn. de la noblesse, verbo Montaigu.

une grande probabilité d'origine commune avec les anciens seigneurs du Mesnil-Garnier. L'usage des brisures par le changement des couleurs a été assez fréquent entre différentes branches d'une même famille. Je ne donne d'ailleurs ceci que comme une conjecture.

La famille de Montaigu, très-puissante et très-illustre en Angleterre, y a subsisté encore plus long-temps qu'en Normandie. Le duc de Manchester se fait honneur d'en être descendu. Voici en partie le précis généalogique de cette famille.

Drogon qui se trouva à la conquête dans le corps d'armée de Robert comte de Mortain, était particulièrement aimé de ce Prince qui donna à un de ses propres châteaux dans le comté de Somerset, le nom de Montaigu, soit en honneur de son ami, soit (ce qui me paraît plus probable) parce que ce château était bâti sur une montagne (1).

Vers la fin du règne de Henri Ier, Guillaume de Montaigu succéda à Drogon, son père. Richard, qui vint après Guillaume, mourut la huitième année du règne de Henri II, laissant ses biens à Drogon deuxième du nom, son fils:

(1) Collinson hist. of Somersetshire, tome I p. 49, 93, 99, 312, 313, etc.

celui-ci épousa Olive, fille d'Alain Basset ; il en eut un fils nommé Guillaume qui, pour sa part de la rançon de Richard-cœur-de-Lion, fut imposé à une somme considérable. Deux autres Guillaumes se succédèrent sous le règne de Henri III : Simon vint après eux sous le règne d'Édouard Ier ; puis un autre Guillaume sous celui d'Édouard II. Après lui deux autres Guillaumes furent successivement comtes de Salisbury. Tout le monde a entendu parler de la bravoure, mais bien plus encore de la beauté de cette fameuse comtesse de Salisbury, pour l'amour de laquelle (dit-on) le roi Édouard III établit, en 1349, l'ordre de la jarretière. Elle était la femme de Guillaume Montaigu, second comte de Salisbury, un des plus fameux guerriers de son temps (1). Il fut le septième des chevaliers du nouvel ordre élus à la première promotion. Il s'était particulièrement distingué à la bataille de Crécy quelques années avant cette institution : à celle de Poitiers, en 1356, il commandait l'arrière-garde de l'armée Anglaise. Jean de Montaigu lui succéda : il prit le parti du roi Richard II contre Henri IV, et perdit la vie

(1) Banks extinct. Baronnage, tome III. p. 649 et seqq. — Collins's Peerage, édit. de 1711, tome II, part. II, p. 214 et 215 — V. Le Froissart de Buchon., tome II. p. 172. Note.

sur l'échafaud. Thomas son fils fut nommé lieutenant-général de la Normandie pendant que les Anglais la possédèrent sous les règnes de Henri V et de Henri VI. Il réduisit beaucoup de forteresses dans notre province, battit l'armée du Roi de France à Crévant, aida le duc de Bedford à remporter la victoire de Verneuil, et fût dans ces guerres un des plus grands généraux que les Anglais eussent en France (1).

Nous pourrions suivre cette famille vraiment historique jusqu'à des temps très-rapprochés: nous trouverions un duc de Montague dont le titre s'est éteint de nos jours (2); nous verrions qu'aujourd'hui encore les familles les plus distinguées de la Grande-Brétagne cherchent à se rattacher à ce nom; nous en reconnaîtrions qui se distinguèrent en France sous le règne de Philippe-Auguste, de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel, et combattirent à Poitiers contre leurs parents d'Angleterre. On n'en finirait pas si on voulait rapporter tous les services des Montaigus, leurs exploits, leurs fondations religieuses.

Croirait-on, après cela, que le château de

(1) Banks, Collins, La Chesn. des B. ubi supr.

(2) Banks extinct. baronnage, v°. Salisbury, tome III p. 530 et seqq. Ibid. p. 653 et 654.

Montaigu ne vaut pas la peine d'être examiné ; qu'il n'y a ni mottes, ni fossés, ni à peine la trace d'anciennes fortifications : c'est pourtant ce que j'ai vérifié il y a peu d'années (1). Ce qu'on appelle l'ancien château est sur un terrain uni et qui ne semble pas avoir été susceptible de défense. Le manoir est à quelques centaines de mètres, au midi de l'église, près d'un petit ruisseau qui en remplit l'étang. Les derniers propriétaires qui l'habitaient au commencement du dix-huitième siècle étaient de la famille de Cresnay.

Dans l'église, qui n'est ni ancienne ni remarquable, il y avait un caveau funéraire où l'on a déposé, dans le XVIIIe siècle, le corps d'un chevalier de Cresnay et celui d'un enfant.

Les armes des Montaigus d'Angleterre ont extrêmement varié. Des alliances, des adoptions, et plusieurs autres raisons particulières à la Grande-Brétagne, ont souvent fait changer dans ce pays les écussons primitifs des familles qui ont la prétention de remonterà une origine Normande. On sent combien cette variation a dû apporter d'embarras dans mes recherches. Ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que cette instabilité remonte jusqu'au temps des ducs de Normandie qui furent rois d'Angle-

(1) 8 juin 1822.

terre, et que le remède de ce mal ne peut pas même se trouver dans les archives des hérauts d'armes.

Je n'indiquerai pas les différentes armoiries des Montaigus d'Angleterre, elles sont trop nombreuses. Je citerai seulement une partie des ouvrages où l'on peut les examiner (1).

Nous avons dans le département de la Manche deux autres châteaux de Montaigu : l'un est à Montanel, arrondissement d'Avranches, près de l'ancienne limite de la Brétagne. En vous donnant mes recherches sur les anciens châteaux de cet arrondissement, je vous dirai ce que je connais de celui-ci ; l'autre est tout près de Torigny, je vous en parlerai aussi quand nous serons à l'arrondissement de Saint-Lo. Aujourd'hui cette indication me conduit naturellement à donner publiquement une explication qui m'a été dernièrement demandée par un de nos savants compatriotes, que la société des Antiquaires se fait gloire de pouvoir compter sur la liste de ses membres, et qu'elle a unanimement choisi pour le premier de ses directeurs.

M. l'abbé de la Rue craint que je n'aie trop multiplié le nombre des forteresses de mon dé-

(1) Banks extinct. Baronnage, tome III p. 530. Hutchins Dorset, Collinson Somerset, tome I.

« partement en opposition à la jurisprudence « *castrale* établie dans le moyen âge et notam- « ment dans une assemblée des barons tenue à « Caen sous Robert de Courteheuse. Cette assem- « blée ne fit que confirmer les lois établies par les « premiers ducs de Normandie, lois qui furent « suivies sous ceux qui régnèrent en Angleterre, « et depuis le retour de la Normandie à la France.
« Il semble, ajoute notre savant collègue, que « j'aurais dû borner l'indication de nos châteaux « forts à ceux des barons qui allaient de plein « droit à l'échiquier de Normandie sous les Rois « de France. »

La réponse que j'ai faite à ces objections est toute simple, elle sort naturellement de mon travail ; en le lisant on verra que je n'ai pas cherché à établir une jurisprudence *castrale* différente de celle qui est fixée par l'assemblée des barons, dont je remercie notre savant collègue de m'avoir donné l'indication. Mais le droit et le fait sont souvent en contradiction : ils l'ont été d'une manière évidente aux époques indiquées par mon introduction. Plusieurs châteaux-forts qui n'appartenaient pas à des *barônnies donnant droit de séance à l'échiquier* ont été assiégés, pris ou démolis. Parmi ceux-là je citerai dans la presqu'île du Cotentin, Saint-Pierre-

Église, Grenneville, Beuseville-la Bastille, l'Estre; dans l'arrondissement de Coutances je puis citer Canville, Lithaire, le Plessis, Montchaton, Briqueville, Regniéville, Chanteloup; je pourrais rappeler ce que j'ai dit des désordres qui permirent de fortifier tant de châteaux (sans droit si l'on veut) sous les règnes du duc Guillaume, de Robert Courteheuse lui-même, et sous tant d'autres que j'ai indiqués.

En lisant chacun de mes articles on voit que je ne donne pas à mes châteaux plus de fortifications qu'il ne leur en appartient. Quand je pèche, c'est par omission, et la preuve que je n'en dis pas trop, c'est que je ne retrouve qu'une petite partie de ces châteaux que les comtes de Chester et d'autres barons du XIIe siècle fortifiaient par douzaines et par trentaines (1).

(1) Voici des passages d'historiens contemporains qui pourront servir à prouver combien la Jurisprudence castrale, établie par Robert Courteheuse, a été mal observée de son temps et à des époques très-rapprochées; les expressions des auteurs me semblent faire allusion aux objections dont je viens de parler. Après la bataille de Tinchebray, où Robert Courteheuse fut fait prisonnier avec le comte de Mortain, celui-ci perdit tous ses châteaux, « omnia castella comitis Moritonii. Guill. Gemet. l. VIII apud Duchesne, Norm. scriptores, p. 298.

En parlant de la puissance de Robert de Bellesme qui vivait à la fin de l'onzième siècle, Orderic Vital dit qu'il possédait « trente-quatre castella munitissima, apud Duchesne Norm. script. p. 708.

Voici un autre passage où l'auteur, en peignant l'état mal-

Je n'ai jamais prétendu que tous ces châteaux fussent des forteresses : il en est beaucoup qui ont pu à peine résister à un coup de main du seigneur voisin ; mais le besoin de tout fortifier, besoin qui s'est fait sentir même sous le règne de Henri IV, permet l'emploi du mot château-fort, auquel je ne donne qu'une importance relative.

En donnant de la publicité à une réponse que

Voici un autre passage où l'auteur, en peignant l'état malheureux de la Normandie du temps de Robert Courteheuse, parle des châteaux élevés contre le droit, qui couvraient la province : « Adulterina passim municipia condebant et ibidem filii luporum ad dilacerandas bidentes nutriebantur. »

Un autre historien emploie encore une expression analogue en parlant du règne d'Étienne de Blois : « Singuli sibi castella construxerunt et adversùs eum tenuerunt. Terram castellis impleverunt. » Chronicon Saxon. Gibson. p. 103.

Je citerai encore un exemple, parce qu'il appartient à une autre des époques que j'ai indiquées dans mon introduction. C'est celle de la minorité de Guillaume-le-Conquérant : « Sub ejus ineunte ætate Normannorum plurimi aberrantes ab ejus fidelitate in plura loca aggeres erexerunt et tutissimas sibi munitiones construxerunt. » Gemet. de duc. Norm. L. VI. Camden's collect., p. 649.

En donnant ici le précis des réponses faites à notre savant collègue, j'espère avoir démontré que mon opinion est fondée ; je crois même pouvoir assurer qu'il en a été généralement satisfait : de mon côté je me plais à reconnaître que je n'ai jamais été attaqué d'une manière plus franche, plus vigoureuse et plus faite pour jeter de la lumière sur une question. Il est impossible de trouver un adversaire plus loyal et plus savant.

j'ai déjà faite à notre savant et respectable collègue, je n'ai eu qu'un motif : celui de donner à la société des Antiquaires de Normandie une explication dont un homme aussi éclairé que lui a cru avoir besoin. S'il ne m'a pas bien compris il faut que ce soit ma faute. Je crois devoir m'empresser de la reconnaître et de la réparer.

On m'a proposé une autre difficulté bien moins sérieuse en me disant que j'avais omis bien des circonstances relatives à plusieurs de mes châteaux. Je le sais et je reconnais encore une fois la vérité de ce reproche ; mais si on eût voulu, avant de le faire, lire attentivement mon introduction, on aurait vu que, loin de prendre l'engagement de tout dire, je ne donnais que des recherches, et que souvent je serais obligé de convenir que je ne pouvais rien dire. Je prie donc ceux qui auraient encore l'idée de me faire de pareilles objections, de vouloir bien me donner leurs renseignements sans reproche, et de compter sur ma reconnaissance.

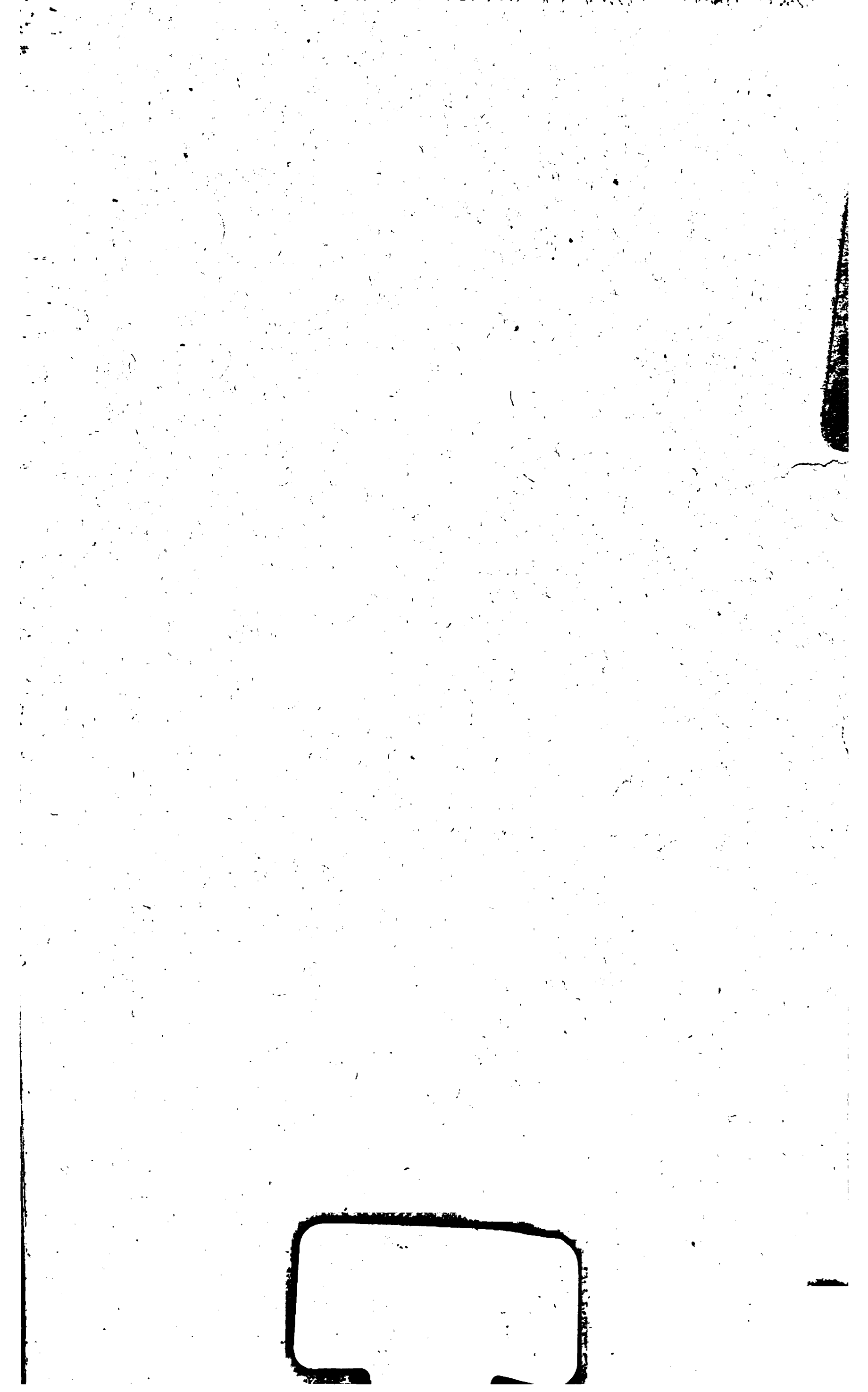
TABLE

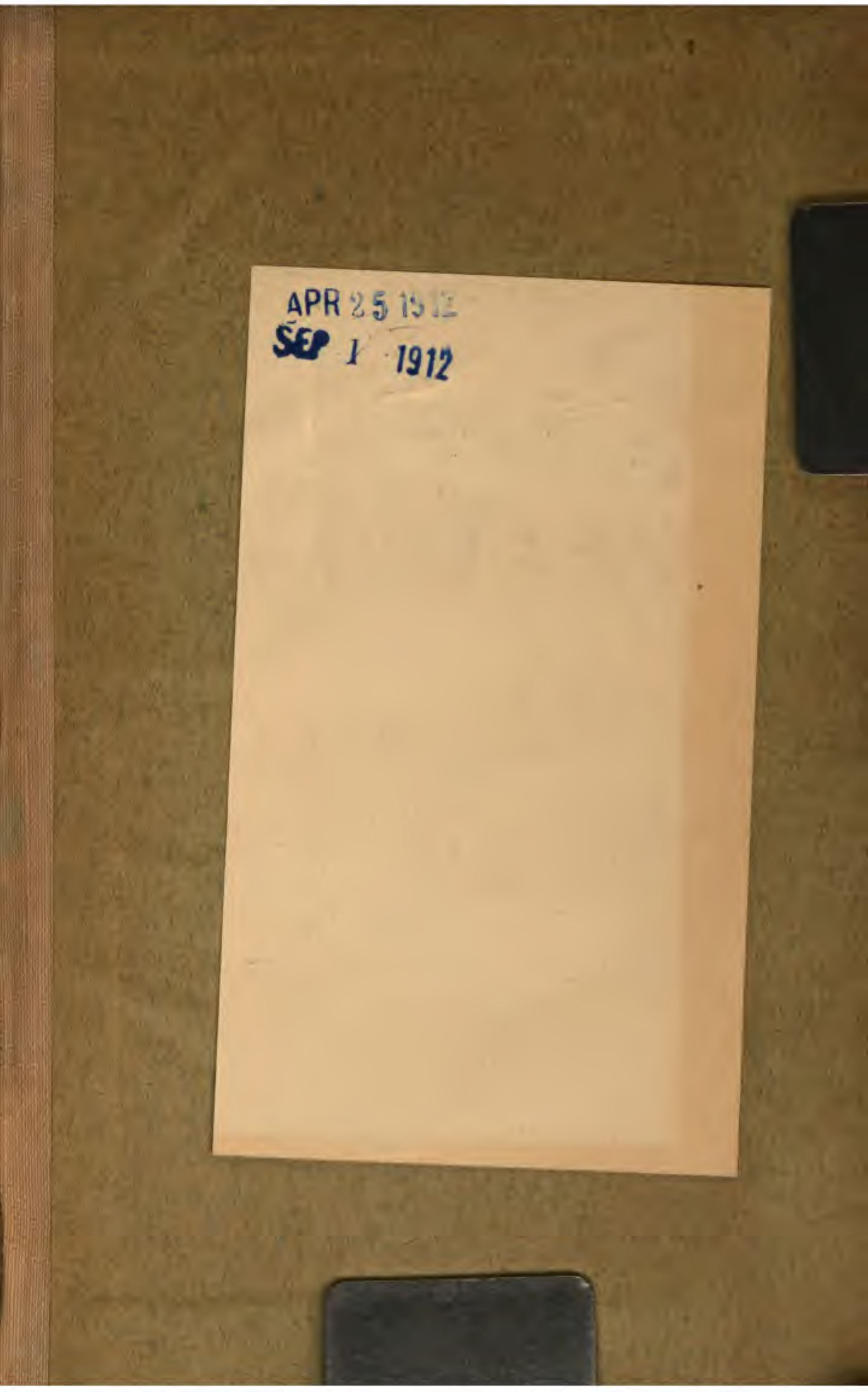
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 32,	ligne 22,	au lieu de *omnia*,	lisez *omina*.
35,	7,	Ozeville,	Azeville.
37,	note 2e.,	rice,	ric.
37,	9,	*excestica*,	*excestria*.
40,	note 1ere,	Hutessîns,	Hutchins.
51,	3,	Bégard,	Bigard.
Id.,	4,	Loguet,	Loquet.
56,	16,	ces,	ses.
66,	4,	Juniers,	Jémiers.
111,	note 1ere.,	Bridger,	Bridges.
114,	23,	Meurdraguière,	Meurdraquière.
121,	15,	Vitie,	Vitré.
153.	7,	1741,	1721.
137,	note,	M. Rus,	M. Rees.




APR 25 1912
SEP 1 1912